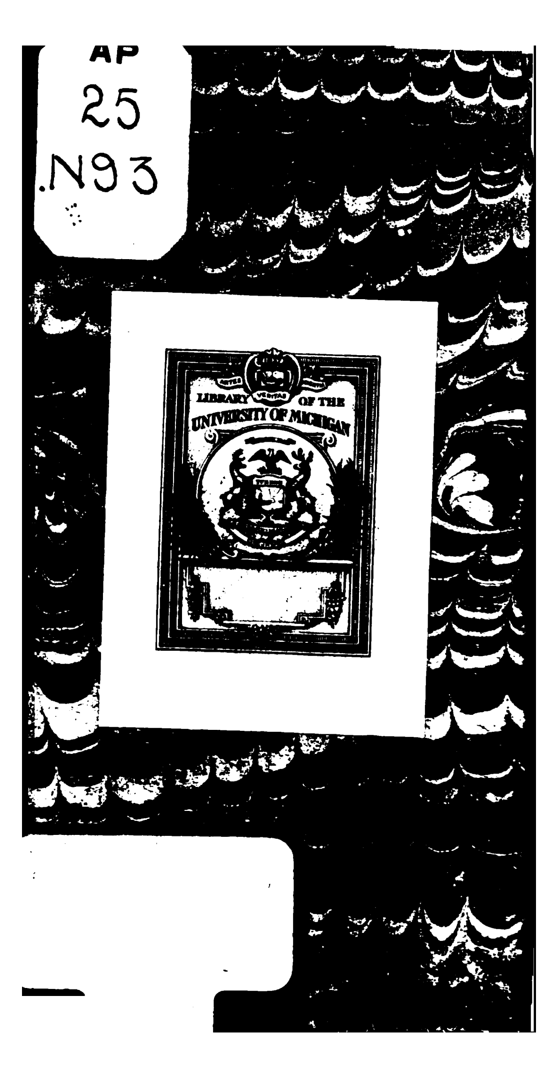

AP
25
.N93
ARTES
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Dunning
Ugh.
12-26-39
39433

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES

Mois de Janvier 1688.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

AVERTISSEMENT.

Il est bon qu'on soit averti, qu'on inseré icy les Mémoires mot à mot comme on les reçoit, sans y rien ajoûter ni diminuer; & qu'ainsi tout ce qui se trouve dans les Articles, qui portent en tête le Titre de Mémoire, *&c. doit uniquement être attribué à celuy ou à ceux qui l'ont envoyé. On est bien aise de donner cet avis une fois pour toutes.*



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1688.

ARTICLE I.

Sentimens desinteressez sur la Retraite des Pasteurs de France, ou Examen d'un Livre, qui a pour Titre, Histoire & Apologie de la Retraite des Pasteurs à cause de la Persécution de France. in 12. A Deventer, chez les Heritiers de Pierre Hamel 1688. Pages 300.

C'Est une réponse qu'un Auteur, qui se dit Protestant, & qui souhaite qu'on ne s'informe ni de sa profession ni de son nom, fait *à l'Apologie de la Retraite des Pasteurs de France*, qui fut mise au jour

 il

il y a environ un an. Il n'y a rien de plus beau que le plan de cet Ouvrage. Il ne reste qu'à savoir s'il est bien exécuté. Il a principalement deux vuës. L'une est de faire voir que les Pasteurs ont mal fait de sortir de France : & quoi qu'il semble excuser leur faute, & que pour la faire passer pour plus legére, il confesse qu'il en auroit fait autant qu'eux, s'il avoit été en leur place ; il ne laisse pas de la regarder comme *une desertion totale, & un abandon entier des devoirs les plus essenciels de leur ministére*. Cela paroîtra difficile à comprendre à quelques esprits : qu'une faute puisse être en même-tems si grande & si excusable. La seconde vuë est de faire voir que puisque les Pasteurs ont fait une fuite si indigne d'eux, ils la doivent réparer par un généreux retour au service des Eglises que l'on prétend qu'ils ont trop legérement abandonnées.

On divise l'Ouvrage en trois Parties, pour suivre l'ordre de l'Apologie. On ne blâme presque rien dans la premiére ; on croit neanmoins y pouvoir faire quelques *Additions* : c'est-à-dire, qu'en termes honnêtes on accuse l'Auteur de l'Apologie, d'avoir fait des omissions qui peuvent passer

passer pour essentielles. Ce qu'il y a de plus considerable, c'est une consideration sur la mort de *Charles II.* Roi d'Angleterre, sans laquelle on a crû que la France n'auroit osé revoquer l'Edit. Les autres additions regardent quelques faits que l'Auteur a crûs assez remarquables, pour en informer le Public.

Dans la Seconde, on commence à disputer; & l'on prétend que l'Auteur de l'Apologie a tort dans tout ce qu'il dit pour justifier les Pasteurs. On se récrie sur tout, contre les *Préjugez*, qui paroissent à la tête des autres argumens de l'Apologie; & l'on prétend faire voir que cette méthode est suspecte, & qu'en particulier, ces Préjugez sont fondez sur de fausses suppositions. Cela n'empêche pas qu'on ne soit d'accord avec elle de tous les faits qu'elle rapporte: mais ces faits posez, on prétend que les conséquences que l'Apologie en veut tirer ne laissent pas d'être illegitimes. On fait un espece de dissertation abregée sur les bornes de l'obéissance que l'on doit aux Souverains: & aprés avoir contesté sur tout ce que l'on n'approuve pas, on finit par l'éloge de ce que l'Apologie a dit contre ce qu'on y ap-

pelle *les visions* du sieur Brueis.

Dans la Troisiéme, on revient au combat avec des nouvelles forces. On attaque l'Auteur de l'Apologie sur tout. On lui abandonne neanmoins à peu prés Tertullien : excepté quelques petites observations, qui servent peut-être autant à faire voir qu'on ne pardonne rien à l'Apologie, qu'à éclaircir, ou à décider la question. Mais on dispute fort & ferme sur tout ce qui regarde l'Apologie de *Saint Athanase*, & la Lettre de *Saint Augustin* à *Honorat*. On en fait autant sur les exemples des Pasteurs qui ont fui pendant les anciennes Persécutions de l'Eglise. On s'étend beaucoup sur les Passages de *Saint Matthieu* 10. & de *Saint Jean* 10. sur lesquels on cite quelques Interprétes Protestants, & même un Socinien. On veut Prouver que le passage de Saint Matthieu, est un commandement de fuir, qui ne regarde que les Apôtres, & le tems de leur premiére mission : & l'on a tant de confiance aux preuves qu'on allégue, qu'on voit bien qu'il s'en faut peu, qu'on ne crie victoire en cet endroit. On entreprend la discussion des conditions, sous lesquelles l'Apologie prétendoit que les Pasteurs avoient pû se servir

servir de la liberté que Jesus-Christ leur donne ; & l'on en substitue d'autres en leur place, que l'on croit plus sûres dans la pratique.

On conclut l'Ouvrage par une exhortation aux Pasteurs à retourner en France pour relever leurs Eglises. On prétend n'avoir rien dit qui les offense, ni qui puisse leur faire perdre les fruits de la Charité des Etrangers, ou leur ravir le titre de *Confesseurs*, que l'on croit compatible avec celui de *Déserteurs* des plus essencielles parties de leur devoir.

Pour prévenir le soupçon d'avoir de mauvaises intentions dans cet Ouvrage, on rend conte des motifs qui ont obligé à l'entreprendre. Le premier est d'ôter aux Ennemis de la Religion Protestante l'occasion d'abuser de la Morale débitée dans l'Apologie. Le second est d'empêcher que les Pasteurs des autres Païs Protestans n'imitent ceux de France, quand ils seront dans les mêmes cas. L'Auteur a bien fait de faire savoir ses motifs : car sans cela, il y auroit pu avoir des esprits chagrins, qui auroient trouvé fort inutile de faire un si long Ouvrage, où quelques-uns disent que, sous l'apparence d'une perpétuelle con-

testation, l'on ne donne pas une grande atteinte à la doctrine de l'Apologie. On pourra voir s'ils ont raison, quand l'Ouvrage suivant sera mis au jour. On dit qu'il ne tiendra qu'à la diligence des Imprimeurs, que le Lecteur n'en puisse juger dans six semaines ou deux mois. *En voici le Plan, tel qu'on la reçu, & il vient d'assez bon lieu pour pouvoir répondre que l'Ouvrage y sera conforme.*

ARTICLE II.

Memoire contenant le Plan de la Défense de l'Apologie pour la Retraite des Pasteurs, contre le Livre intitulé Sentimens desinteressez, &c.

CEtte réponse est déja fort avancée, quoi qu'il n'y ait pas 15. jours que l'Auteur a lû le Livre de son Adversaire. Comme on veut finir cette dispute, on mene bien loin *l'Auteur des Sentimens desinteressez*; qui se trouvera, peut-être, un peu démonté de la maniére dont on attaque son Livre. Quelques-uns croient que l'envie qu'il a euë de se cacher lui a attiré

ré une partie de cet orage, & que s'il avoit été assez honnête pour se découvrir à celui qui a intérêt à la chose, on auroit gardé plus de mesures. Mais l'Auteur qui lui répond, a crû qu'il lui étoit permis de ne ménager point, un homme, qui blesse en flattant, qui offense sans retenuë, & qui a crû en se cachant se tenir à couvert de la repartie.

La Défense de l'Apologie est divisée en 7. parties. La premiére, contient un assez grand nombre de Considérations générales sur le Livre des *Sentimens desintéressez*. Les plus importantes sont 1. si l'Auteur a dû se cacher comme il a fait: & l'on prétend qu'il y a du mystére dans cette affectation, & que si on le connoissoit, il y auroit quelqu'une de ses qualitez personnelles, qui feroient tort à son entreprise. 2. Que l'Auteur est du rang de ceux à qui il ne coûte rien d'outrer les devoirs d'autrui; l'on y fait voir que la Piété ne doit pas être toûjours mise dans les derniéres extrémitez; & que la bonté de Dieu ne permet pas de se faire une idée si affreuse de sa volonté. Il y aura quelques passages dont l'explication ne déplaira pas au Lecteur. 3. Que *les Sen-*

timens désintéressez ne sont que les sentimens d'un particulier. On le pousse un peu sur ce qu'il appelle la *Possession des Auteurs*. 4. Que l'Auteur ne peut faire passer ses Sentimens pour desinteressez. 5. Que l'Auteur n'a point entendu l'état de la question, ni les diverses vuës de l'Apologie dans la seconde & la troisiéme Partie : ce qui fait que la plûpart de son Livre est inutile & hors d'œuvre. On représente au vrai l'état de la question ; & l'on rapporte fort succinctement le plan de l'Apologie ; ce qui met la chose dans une telle évidence, qu'on s'étonnera que l'Auteur des *Sentimens desintéressez* ait pû s'y méprendre. 6. Que ce Livre impute des Sentimens à l'Auteur de l'Apologie dont il est fort éloigné ; & qu'il ne le traite pas avec autant de considération qu'il l'avoit promis. 7. Que l'Auteur des Sentimens desinteressez a de mauvais desseins contre les Pasteurs ; & que tout ce qu'il dit pour prévenir ce reproche, est détruit par l'atrocité des accusations qu'il forme contre-eux. Il y en a d'autres encore sur sa maniére, sur ses motifs, sur ses comparaisons, qui pourront lui causer de l'étonnement, en lui montrant qu'il a commis plus

de

de fautes qu'il ne pensoit.

On croit que ces considérations générales pourroient servir de Réponse à tout l'Ouvrage. Mais afin que l'Auteur ne pense pas qu'on ait approuvé ce que l'on n'auroit pas refuté, l'on entre dans le détail dans le reste de cette Replique. On examine dans la deuxiéme Partie, les additions que l'Auteur prétend avoir faites à la premiére Partie de l'Apologie.

On démontre dans la troisiéme qu'il n'y a rien de plus mal compris que ce qu'il a observé sur la seconde, où il a mal établi la question, & encore plus mal les raisons qu'il avoit à réfuter.

Dans la quatriéme on le convainc d'avoir mal entendu les trois Docteurs, qui ont traitté de la fuite pour cause de Persécution ; & encore plus mal jugé de l'application que l'Apologie en a faite : & l'on soûtient tout ce qu'elle avoit fait sur ce sujet d'observations générales ou particuliéres.

On en fait autant dans la cinquiéme, sur les témoignages & les exemples alléguez dans l'Apologie. On montre qu'il se bat contre son ombre ; & qu'il se tire fort cavaliérement des choses qui l'embarrassent.

Dans la sixiéme on confirme l'exposition que l'Apologie avoit donnée des Passages du 10. de Saint Matthieu & du 10. de Saint Jean : & l'on fait voir que l'Auteur des Sentimens desinteressés, a tres-mal choisi les autoritez & les raisons dont il prétend se servir.

Enfin on réfute tout ce qu'il a dit sur les Conditions que l'Apologie avoit posées ; & l'on montre que celles qu'on leur substituë sont tres-mal imaginées ; & que même elles seroient toutes fausses, si celles qu'il prétend détruire n'étoient point véritables & légitimes.

On déclare, aprés cela, qu'un second Livre de la force du premier ne fera plus mettre la main à la plume ; & qu'il faudra écrire quelque chose de mieux pensé que le Livre des *Sentimens desintéressez*, si l'on prétend que l'Auteur de l'Apologie prenne la peine d'y repliquer. La seule importance de l'accusation, non les raisons dont son Adversaire l'a soûtenuë, lui a fait mettre quelques jours à le réfuter : & il plaint fort le tems que la dignité du sujet l'a obligé de dérober à de meilleures occupations, pour le perdre à la réfutation d'un Livre fort inutile,

inutile, pour ne rien dire d'avantage. Comme on ne craint point sa replique, on veut bien qu'il voye de bonne heure le projet de la réponse qu'on lui prépare ; & l'on ne prendra point de précaution, comme lui, pour empêcher qu'il ne songe de loin, s'il le trouve bon, comment il parera les coups de celui qui lui replique.

ARTICLE III.

Relation de l'Inquisition de Goa. A Paris, chez Daniel Horthemels 1688. *in* 12. pagg. 251.

COmme bien des gens pourroient s'imaginer que ce Livre n'a été imprimé à Leyde, que parce qu'on n'osoit pas le publier en France, il est bon de les avertir qu'il a été imprimé à Paris avec Privilége du Roy. Cela paroît d'abord assez étrange: Car quoique l'Inquisition ne soit pas établie en France, & qu'on n'y soit pas obligé de justifier les cruautez inoüies, & les procédures extraordinaires du Saint Office, il semble pourtant qu'il est de l'honneur & de l'intérêt de l'Eglise Romaine en général, de dérober au

Public la connoissance de ce qui se passe dans ce redoutable Tribunal. Mais d'ailleurs il faut croire que Messieurs les Approbateurs de Livres n'ont pas laissé passer celui-cy sans quelque raison. Ils ont sans doute voulu faire voir, par là, que quelque terrible que soit la conduite de l'Eglise Romaine en France, c'est peu de chose en comparaison de ce qu'on fait à Goa, & dans les autres Lieux où l'Inquisition est établië. On dira peut être qu'une semblable Apologie est fort peu avantageuse; & que le plus ou le moins de cruauté ne changeant point l'essence de la chose, tout cela n'est pas fort capable de faire revenir les Protestans de l'idée effrayante qu'ils se forment de la Religion Catholique, dans les lieux même où il n'y a pas d'Inquisition. Mais on répond à cela, que les Hérétiques definissent mal la cruauté, & que la rigueur & la sevérité dont ils se plaignent, n'est autre chose qu'une salutaire contrainte fondée sur le *Compelle intrare* de l'Evangile. Pour ce qui regarde l'Inquisition, il est vray qu'on y fait bruler les Juifs & les Hérétiques, mais ce n'est qu'apres les avoir exhortez par les Entrailles de la Miséricorde de Dieu à confesser leurs erreurs. Aprés

tout

tout, on ne doit pas attribuer à ce S. Tribunal les supplices, dont on punit les Relaps & les Obstinez, puis qu'on sçait bien que le S. Office intercede pour eux envers la Justice Seculiére, & demande en grace, que si on leur impose une peine de mort, ce soit au moins sans effusion de sang. *Grande bonté de l'Inquisition*, s'écrie là dessus nôtre Auteur, *d'interceder ainsi pour des coupables! Condescendance extrême du Magistrat, d'aimer mieux pour complaire à l'Inquisition se contenter de bruler ces coupables jusqu'à la moüelle des os, que d'user du pouvoir qu'il a de répandre leur sang!*

Nous n'entrons point dans un plus grand détail de cet Ouvrage, parce que nous avons été prévenus par les autres Journalistes. On se contentera de dire que l'Auteur est un Médecin de Paris nommé *M. Delon*, qui publia il y a trois ou quatre ans une Relation fort abregée de son voyage des Indes. Au reste il y a dans cette Edition de Paris, des Vignettes & des Figures, qui représentent la Chambre de l'Inquisition, la marche qui s'observe lors qu'on va à l'Acte de Foy, avec l'ordre de cette cérémonie, les habits qu'on fait porter ce jour-là aux Criminels, & qui sont différens suivant le différent genre de supplice, &c.

AR-

ARTICLE IV.

Les Trophées de Port-Royal renversez, ou Défense de la Foy des six premiers Siécles de l'Eglise touchant l'Eucharistie, contre les Sophismes de M. Arnaud, contenus dans le premier Tome de la Discussion, divisée en quatre Livres. A Amsterdam, chez Robert Roger. in 12. 1688. pagg. 318.

VOicy un Livre sur une matiére un peu surannée, puisque c'est une Réponse à un des Ouvrages de Messieurs du Port-Royal sur l'Eucharistie. On s'étoit autrefois ennuyé de la longueur de cette dispute, quoi qu'entre les plus habiles gens des deux partis; & je ne sçai si le Public la verra renouveller avec plaisir: car il semble qu'aujoud'hui on ne s'intéresse plus guéres à ces sortes de Livres de Controverse. L'Auteur de celui-cy prétend qu'au moins on n'attribuera pas à présomption le grand Titre, qu'il a donné à son Ouvrage; puisqu'il cache son nom, & que s'il y a quelque estime à espérer de son Livre, il l'abandonne à qui

qui voudra l'adopter. Peut-être a-t-il eu d'autres raisons de ne mettre pas son nom à la tête de sa Réponse ; & il y a peu d'apparence, que personne s'empresse à se l'attribuer, car il ne seroit pas difficile de reconnoître le vol, & de la rendre à qui elle est. Quoi qu'il en soit, il nous dit dans sa Préface, qu'il y a prés de douze ans, qu'il avoit fait les Remarques qu'il publie, que feu M. Claude les avoit leües, & qu'elles ne seront pas inutiles pour arrêter les triomphes imaginaires de Messieurs du Port-Royal, dont le dernier Ouvrage sur l'Eucharistie étoit resté sans réponce, quant à la Partie qui concerne les Péres ; car M. l'Ortie les a réfutez sur celle qui concerne l'Ecriture. On accuse ici ces Messieurs de disputer contre leur conscience, de n'écrire que pour la gloire, & on se moque de la réforme qu'ils avoient voulu faire dans l'Eglise Romaine.

Le premier Livre des quatre, qui composent ce Volume, est employé à répondre sur tout au cinquiéme de la Discussion. L'Auteur commence par montrer que M. Arnaud a mal posé l'état de la Question. Il l'avoit réduite à sçavoir si les Péres ont pris ces paroles, *ceci est mon corps* &c. dans un

sens

sens de réalité, ou dans un sens de figure & de signification ; & nôtre Auteur prétend qu'elle doit être réduite à cet examen icy, *si les Péres, en parlant de l'Eucharistie, en ont dit des choses, qu'il est impossible d'expliquer autrement qu'au sens de la Présence réelle & de la Transsubstantiation Romaine*, parce que les Péres ont pû avoir des sentimens tres-éloignez de ceux des Calvinistes, & cependant être d'accord avec eux en ce point-là, qu'ils n'ont reconnu ni Présence réelle ni Transsubstantiation. Or ce sentiment d'une grande partie des Peres différant, & du nôtre, & de celui de Rome, a été que le Verbe fait chair imprime au pain de l'Eucharistie la vertu vivifiante de sa chair. M. Arnaud demande sur quoi on se fonde pour ne rapporter les expressions des Péres qu'à ce sentiment de l'efficace de l'Eucharistie, & pourquoi on n'en conclut pas plûtôt qu'ils ont creu la présence de substance. L'Auteur en apporte cinq raisons qui reviennent à ceci, c'est que l'Ecriture, l'Analogie de la Foy, la Raison & ses sens ruinant évidemment la Présence réelle & la Transsubstantiation, on a droit de supposer ces lumiéres dans les Anciens Péres, & de croire qu'ils n'ont

n'ont pas dit des choses combatuës généralement par tout cela ; & puisque cependant ils admettent dans l'Eucharistie une vertu divine & vivifiante, émanée du Corps de Jesus-Christ, on à droit de dire qu'ils l'ont admise sans Transsubstantiation. De plus puisque les Protestans font voir, par d'autres passages des mêmes Péres, qu'ils ont dit & cru des choses qui détruisent la Realité Romaine, il faut dire que l'efficace qu'ils ont reconnuë dans l'Eucharistie, n'est point en conséquence de sentimens semblables à ceux de Rome. L'Auteur aprés cela prétend être en droit de se servir de ce qu'il appelle *la clef de vertu*, c'est-à-dire, d'expliquer les passages des Péres en entendant ce qu'ils disent de plus merveilleux de l'Eucharistie, de la vertu, où de l'efficace du corps vivifiant de Jesus-Christ qu'ils y ont attachée ; & il applique cette solution aux endroits que M. Arnaud avoit produits. Il fait voir, malgré ce qu'on a tâché de dire contre, que M. Aubertin avoit eu raison de comparer les expressions des Péres sur l'Eucharistie à d'autres fort semblables sur d'autres sujets, par exemple sur le Baptesme, qui pourtant n'emportent ni Présence réelle ni Transsubstantiation. Dans

Dans le second Livre, l'Auteur revient sur ses pas, & reprend l'examen du troisiéme Livre de M. Arnaud. Celui-cy pour reconnoître si les Péres ont pris ces paroles, *ceci est mon corps*, au sens des Catholiques Romains, ou dans celui des Calvinistes, pose que le sens qu'y donnent les Catholiques est facile dans les termes, & difficile dans la chose signifiée ; & que celui des Calvinistes est difficile dans les termes & facile dans la chose signifiée ; & que les expressions des Péres portent le caractere du sens des Catholiques, c'est-à-dire, marquent de la facilité dans les termes & de la difficulté dans la chose. L'Auteur répond premiérement qu'il est faux que le sens des Catholiques soit clair & facile dans les termes ; puisque quoi que chaque mot de cette proposition, *ceci est mon Corps*, pris à part soit tres-clair, leur union les rend inintelligibles si l'on suit l'opinion de Rome, & présente un sens contradictoire & incompréhensible. Il soûtient que les autres propositions que M. Arnaud à inventées, pour en trouver de semblables à celles de Jesus-Christ, comme qne Moïse eut pû dire, *ceci est un Serpent*, en parlant de sa verge, sont ridicules & contradictoires. Jamais un hom-

homme sage ne diroit, *ceci est un Serpent*, avant que la verge le fut effectivement devenuë, & sans que la vuë déterminât à prendre ces paroles au sens de miracle & de changement. Secondement, on fait voir que le sens des Calvinistes n'est ni ridicule ni difficile, & cela par l'aveu de M. Arnaud lui-même, qui tombant quelque-fois en contradiction à cet égard, avouë qu'il n'y a pas de difficulté à comprendre que Jesus-Christ ait pû établir le pain pour figure de son Corps ; mais il est contre toute raison, dit-il, de nommer, dans le premier établissement d'un signe, ce signe même du nom de la chose signifiée. On lui dit que cela seroit ; si la chose n'avoit aucun rapport à celle dont elle est signe, & si on n'étoit point accoutumé à un langage semblable ; & on lui demande si les Apôtres, sans y être préparez, pouvoient plus aisément prendre ces paroles au sens de Transsubstantiation, qui renferme tant d'impossibilitez. Enfin on lui fait voir qu'il n'est pas vray que les Péres ayent regardé ces paroles absolument comme claires dans les termes. Ils les ont expliquées, ils ont quelque-fois averti de ne les pas prendre à la lettre. Ensuite dequoi on dé-

fend

fend les anciens Commentateurs, en faveur des Calvinistes, contre les gloses de M. Arnaud. Je ne m'arrêteray pas au détail des passages, cela n'est pas propre pour un extrait.

Dans le troisiéme Livre, l'Auteur examine, si les difficultez, que les Péres reconnoissent dans le mystére de l'Eucharistie, emportent la Transsubstantiation; & il remarque que son Adversaire a de coûtume d'attribuer à tous les Péres ce qui n'aura été dit que par trois ou quatre; & que quand ils auroient tous trouvé de la difficulté dans la chose signifiée, cela ne prouve point qu'ils ayent eû les sentimens qu'à Rome aujourd'hui; parce que les difficultez, qu'ils ont reconnuës, sont toutes différentes de celles de la Présence Réelle, & de la Transsubstantiation. N'y a-t'il pas de la difficulté pour les sens & la raison, de croire qu'un Dieu veüille par du pain & du vin, nous communiquer la vie éternelle & la sainteté? N'y en a-t'il pas encore à croire, avec plusieurs Peres Grecs, que le Pain est rempli de la vertu vivifiante de la chair de Jesus-Christ, & que demeurant pain, il soit neanmoins changé en la force de cette chair? Les Peres ont donc pû trouver des difficul-

tez

też dans cette matiére, sans avoir la monstreuse opinion de l'Eglise Romaine. Il en est de même des doutes que les Peres se proposent. M. Arnaud prétend vainement qu'ils soient venus du Dogme de la Présence de Substance. Ils ont pû souvent supposer que leurs Auditeurs doutoient s'il étoit vray qu'effectivement l'Eucharistie fut le mystére de l'efficace de la chair & du sang de Jésus-Christ, parce que leur sens ne leur en faisoit rien voir. Ils ont quelque-fois introduit leurs Auditeurs comme doutans du sens même des paroles, & choquez de la lettre du discours de Jesus-Christ, *mangez, c'est mon Corps, beuvez, c'est mon Sang*, à peu prés comme autrefois les Juifs; & cela par une supposition assez ordinaire aux Prédicateurs, pour avoir lieu d'éclaircir le mystére, & d'instruire leurs Auditeurs de la vérité, comme s'ils n'en avoient jamais rien appris. Ces doutes différens, & qu'il ne faut pas confondre, ne sont pourtant point le doute de la Transsubstantiation. On fait voir aussi aprés M. *Claude* & M. *Aubertin*, que la formule, dont on usoit dans l'ancienne Eglise, en administrant la Communion, ne prouve point la Realité Romaine;
Que

Que ces mots, *c'est véritablement le corps de Christ*, ne signifioient autre chose que, *c'est le vray Sacrement ou le Mystére efficace du Corps de Jesus-Christ* & que; *l'Amen*, qu'on faisoit dire aux Communians, ne signifie point la présence de Substance, mais seulement, *Oüi, je l'avoüe, il est vray que c'est le Mystére du Corps de Jesus-Christ, qui a été véritablement rompu pour nous*, & M. Arnaud reconnoît lui-même que le mot de *veré* n'exclut pas toute métaphore, & qu'on pourroit dire d'un portrait du Roy parfaitement ressemblant, *c'est véritablement le Roy*, pour marquer cette parfaite ressemblance. L'Auteur applique à peu prés la même reponse à ces autres expressions alléguées des Péres. *L'Eucharistie est le propre Corps de Jesus-Christ, le Corps même, &c.* Elles n'emportent autre chose sinon que l'Eucharistie est le propre Mystére du Corps de Jesus-Christ, ou le Mystére du Corps même. M. Arnaud avoüe que ces mots sont quelque-fois employez dans des propositions figurées; que l'Eglise peut-être appelée, par exemple, *le vray Corps, le Corps même de Jesus-Christ.* Or ce terme *de Corps de Jesus-Christ* recoit aussi la métaphore dans le langage des

des Péres sur l'Eucharistie. *Presque tous*, dit Saint Augustin, *appellent le Sacrement du Corps de Christ, le Corps de Christ.* Tous les efforts de M. Arnaud ne tendent qu'à renverser l'*est* figuratif, c'est-à-dire, qu'à faire voir que les Péres n'ont pas reconnu de figure dans le mot *est* des paroles de Jesus-Christ, *ceci* est *mon Corps*; & il s'agit de sçavoir, s'ils n'en ont point reconnu dans ces autres mots, *Mon Corps*, car s'ils y en ont entendu, en les expliquant du Mystére du Corps de Jesus-Christ, comme le prétend l'Auteur aprés M. Aubertin, cela suffit, ils n'ont point connu de Transubstantiation. M. Arnaud a voulu donner le change, & parce que quelques Ministres, n'ayant égard qu'aux seules maniéres de parler de l'Ecriture, veulent que la figure soit au mot *est*, il a voulu faire croire qu'ils expliquoient de même le langage des Peres, & qu'ils leur attribuoient cet *est* de figure & de représentation, mais outre qu'il y a des Ministres, qui soutiennent qu'on doit placer la figure au terme de *Corps*; il y a bien de la différence entre expliquer l'Ecriture seule, sans avoir égard qu'à elle-même, & expliquer le langage des Peres par eux-mêmes,
&

& par ce qu'on concoit de leur maniére de raisonner. Les Peres ont dit que le pain est changé, converti, transélementé au Corps de Jesus-Christ. Mais on soutient, avec M. Claude, que toutes ces expressions-là ne peuvent conclurre la Transubstantiation, parce qu'elles sont générales, c'est-à-dire, capables de plusieurs sens différens, ce qui paroît par d'autres exemples, où elles sont employées en un sens métaphorique. On presse ensuite contre M. Arnaud une raison prise de ce que les Peres ne se sont jamais servis du mot de *Transubstantiation*, ni des autres que l'Eglise Romaine a inventez dans les derniers siécles sur cette matiére; & on fait voir que c'est en vain qu'il répond; que ce sont les erreurs & les héréfies, qui ont donné lieu à inventer de nouveaux termes, puisque les difficultez, que forment les Protestans contre la créance de Rome en ce point, ne sont pas de celles qu'on ne peut deviner, avant que des esprits subtils les ayent produites, mais sont de celles qui viennent naturellement dans l'esprit de tous les hommes; les sens & la raison étant toûjours les mêmes dans tous les siécles.

Aprés

Aprés cela, l'Auteur dit qu'il pourroit se passer de répondre davantage. Touchons donc brievement son quatriéme Livre. M. Arnaud veut que l'invocation du Saint Esprit, qu'on voit contenuë dans les anciennes Liturgies, pour faire du pain & du vin le Corps & le Sang de nôtre Seigneur Jesus-Christ, prouve qu'on a toûjours crû la Transubstantiation, parce qu'il ne seroit pas besoin d'une opération du Saint Esprit, pour faire que le pain devint la figure du Corps de Christ. On répond qu'il est vray qu'on ne prie pas Dieu qu'il face le pain de l'Eucharistie une simple & nuë figure, mais un Sacrement salutaire, efficace, & accompagné de la Grace du Corps de Jesus-Christ; & on remarque en passant que les Peres ont attribué le changement, qu'ils ont conçu dans l'Eucharistie, à la Priére & à l'Invocation du Saint Esprit, & non à la prononciation des Paroles, *Ceci est mon Corps*. M. Arnaud, insistoit beaucoup sur ce que les Peres n'ont pas dit les mêmes choses du Baptême que de l'Eucharistie; mais c'est que le Baptême n'a pas été institué de Jesus-Christ, pour être le Mystére de son Corps & de son Sang; & quoi qu'il nous y don-

ne la Grace que son Corps & son Sang nous ont méritées, ce n'est pas sous la même idée qu'en donne l'Eucharistie; & ne les figurant pas directement on ne lui peut pas donner les mêmes noms, ni en parler de la même maniére. Mais ajoûtent ces Messieurs, l'Eucharistie est appélée *la Vérité des figures anciennes*. Cela est vray, mais les Peres l'ont pû dire sans croire la Transsubstantiation, parce que les Types figuroient l'Eucharistie indirectement dans l'effet & dans l'efficace du Corps de Jesus-Christ qu'elle communique, & ce Corps même directement *L'ombre étoit dans la Loy, l'image est dans l'Eglise, & la vérité est au Ciel*, dit Saint Ambroise. A quoi bon presser, aprés cela, la Manducation réelle qu'enseignent les Peres? Nous y en reconnoissons une tres-réelle, mais Spirituelle, qui selon l'ordre de Dieu doit accompagner la communion du pain; & Saint Augustin n'a-t-il pas dit. *Que manger la Chair de Jesus-Christ, est une figure de langage pour signifier qu'il faut méditer sa mort*, &c.

L'Auteur repousse aussi fortement ce que M. Arnaud avoit osé avancer si faussement, *que selon les Ministres, le moindre aliment & le moindre signe arbitraire*

bitraire, qui fait songer un homme à la Passion de Jesus-Christ, lui communique sa Chair aussi réellement que le Pain consacré. Dans le dernier Chapitre, on tire avantage en passant pour nôtre séparation d'avec Rome, de l'aveu qu'a fait M. Arnaud, *que s'approcher de l'Eucharistie, & l'adorer comme Jesus-Christ, si Jesus-Christ n'y est pas, c'est commettre Idolatrie.*

ARTICLE V.

Viti Ludovici à Seckendorf Equitis Franc. Consiliarii intimi Saxonici, Commentarius Historicus & Apologeticus de Lutheranismo, &c. C'est-à-dire, *Commentaire Historique & Apologetique sur l'Histoire du Lutheranisme de M. Maimbourg.* Francof. & Lipsiæ Sumpt. Joan. Fred. Gleditsch. 1688. *in 4.* Divisé en deux Parties, dont la première est de 464 & la seconde de 368 pag. & se trouve à Amsterdam, chez Henry Desbordes.

CEt Auteur, qui est un homme de qualité du païs de Saxe, semble d'abord n'en vouloir qu'à M. *Maimbourg.* Il se propose de combatre son

Histoire du *Lutheranisme*. Plusieurs croiront peut-être qu'il est un peu tard d'y penser présentement, tant parce que l'Adversaire qu'il attaque est mort il y a déja quelque-tems, que parceque cet Ouvrage, & tous les autres du même genre, que M. Maimbourg a composez, après avoir été reçûs du Public avec assez d'applaudissement, ont perdu tout d'un coup par une malheureuse fatalité une bonne partie de leur crédit; depuis que je ne sçai quels Esprits fâcheux, se sont avisez, de découvrir le grand nombre de fictions dont ils prétendent que ces Histoires sont pleines. Ils assurent qu'elles ont tout l'air de Romans, puisque la fable & la vérité y sont si ingenieusement mêlées qu'il est difficile de les distinguer; & il faut avoüer que ce préjugé en a si fort dégouté le Monde, qu'on n'en veut presque plus entendre parler. Ces considérations n'ont point empêché M. de *Seckendorf* de publier son Livre contre un Auteur si décrié, & il a raison d'espérer qu'on le verra de bon œil, parce que tous les faits qu'il met en avant sont appuyez sur des preuves incontestables. C'est une entreprise dont peu de personnes eussent été capables de s'acquiter aussi heu-

heureusement que lui, puisque comme la Réformation a commencé par la Saxe, & qu'il a tenu & tient encore un rang considérable auprés des Princes de ce Nom, dont il a mérité l'estime par les longs services qu'il leur a rendus, il a eu par ce moyen toute la facilité possible pour visiter les Bibliotheques, où l'on garde divers Manuscrits, qui servent à faire connoître de quelle maniére les choses se sont passées dans le siécle précedent. Aprés avoir consulté ces Manuscrits avec beaucoup d'application & de soin, M. de Seckendorf pressé par les priéres réitérées de ses amis, s'est enfin résolu d'écrire contre M. Maimbourg, persuadé qu'il est toûjours tems de dire la vérité, & de desabuser le Public des fausses impressions qu'on lui a données. Il représente dans une assez longue Préface avec quelle exactitude & par quels motifs il a executé ce dessein. Il ne nie pas que la maniére outrageante dont quelques Ecrivains François ont parlé de ses Ancéstres n'ait été comme un aiguillon qui l'a poussé a ce travail; mais il déclare que rien ne l'y a engagé plus puissamment que l'amour sincére qu'il a pour la Vérité, dont il n'a pû voir sans quelque espece de ressen-

 timent

timent que l'Auteur de l'Histoire du Lutheranisme a affecté de s'éloigner dans les choses essentielles.

Afin qu'on en puisse mieux juger, M. de Seckendorf a crû qu'il étoit dans l'obligation, d'insérer dans l'Ouvrage qu'il met au jour celui de son Antagoniste traduit fidélement en Latin. Il le suit pas a pas, & article aprés article, partageant en de certaines Sections les paroles de M. Maimbourg auxquelles il joint ses remarques, où il montre en quoi le récit qu'il fait est défectueux. Il n'est pas imaginable combien, en s'y prénant sur ce pié-là, il y trouve de choses à censurer & à reprendre. On y voit tantôt des faits de la derniére importance supprimez; tantôt des véritez déguisées avec assez d'adresse mais peu de candeur; tantôt une confusion étrange dans l'ordre des temps, M. Maimbourg ne se faisant aucun scrupule de placer souvent sous une année ce qui s'est passé dans une autre, lors qu'il croit pouvoir de là tirer contre les Protestans quelques conséquences fâcheuses. Tout cela est démêlé par M. de Seckendorf d'une maniére autant solide & convaincante que le peuvent souhaiter les personnes raisonnables; & bien qu'il repousse forte-

ment

ment les injustes accusations de son Adversaire, on ne peut pas lui reprocher qu'il sorte jamais des bornes de la modération. Nous n'avons dans ce Volume que la réfutation du premier Livre de l'Histoire du Lutheranisme, qui commence par les évenemens de la fameuse année 1517. & qui finit en 1524. Mais M. de Seckendorf promet d'en donner un Second, qui traittera des années suivantes, depuis l'an 1525. jusques en 1540. Comme il ne veut rien négliger de ce qui peut servir à l'éclaircissement de la vérité, il prie ceux qui [illegible] quelque connoissance de ces ma[illegible] de ne lui refuser point leur cha[illegible] avis, & s'ils ont quelques pié[illegible] puissent lui être utiles pour la [illegible]uation de son dessein, de vou[illegible] bien lui en faire part. On ne peut [illegible] en user mieux, ni témoigner une [illegible] grande ingenuité. Elle paroît encore dans la déclaration qu'il fait d'avouer son erreur, si on lui montre qu'il [illegible] trompé en quelque chose. Et pour [illegible]per pied à tous les reproches qu'on [illegible] pourroit faire, aprés avoir destiné la première Partie de son Livre à réfuter M. Maimbourg, l'autre contient des Additions qui consistent pour la plus grande partie en des extraits ti-

rez de divers Auteurs ou manuscrits ou imprimez, dont il cite les témoignages pour confirmer les principaux faits dont il est question ; & il semble que M. de Seckendorf, en suivant cette méthode, vueille achever par-là de détruire entiérement l'Histoire du Lutheranisme.

Mais si dans ces Additions il repousse vigoureusement les calomnies de M. Maimbourg, il n'épargne point non plus M. Varillas, qui ne semble avoir pris sa place que pour imiter ses déguisemens perpétuels. C'est encore un nouvel Adversaire, qui s'éleve aujourd'hui contre ce célebre Historiographe. On ne peut dire le tort que lui a fait M. Burnet, qui l'a accusé de s'être abusé en plusieurs choses sur les affaires d'Angleterre ; & comme les escrits que ces Messieurs ont publiez l'un contre l'autre sont entre les mains de tout le monde, il faut laisser aux personnes desinteressées la liberté de juger lequel des deux a raison. Aprés M. Burnet on a veu paroître M. de la Rocque, qui lui a porté des coups qu'il aura peut-être assez de peine à parer ; & ce qui n'est pas peu mortifiant pour M. Varillas, c'est une Lettre de M. *d'Hozier* qu'on trouve dans cet

cet Ouvrage, où il lui reproche de n'avoir pas commis moins de quatre mille fautes dans son Histoire de Charles IX. Ces accusations suffisoient déja pour donner à M. Varillas quelque sorte de chagrin. Cependant M. de Seckendorf vient encore intenter contre lui de nouveaux sujets de plainte. Il prétend que quand il parle de l'état des affaires en Allemagne, c'est avec si peu de ménagement & de précaution qu'il lui arrive de broncher presque à chaque pas. Comme, par exemple, lors qu'il dépeint Frederic Duc de Saxe, & Electeur, avec * *une taille malaisée, nullement proportionnée, & qui le fait incapable d'une longue action.* Au lieu que la taille de cet Electeur n'avoit aucun de ces défauts, elle étoit au contraire agile, libre & dégagée. Mais M. Varillas attribuë à cet Electeur ce qui s'est effectivement trouvé dans un Frederic fils de son Frere. On remarque encore que pour peu qu'on ait de lumiére, on ne croira pas aisément ce qu'il assure au même endroit que † *la Ville de Magdebourg vaut mieux seule que tout le reste de l'Electorat de Saxe*; ni encore moins ce qu'il

* *Histoire de l'Héresie Liv. 3.*
† *Ibid.*

ajoute, que *l'Electeur travailla à remplir d'un Prince de sa maison cet Archevêché, lors qu'il viendroit à vaquer, & qu'il avoit brigué par avance les suffrages de chaque Chanoine.* Ce sont, dit M. de Seckendorf, autant d'illusions, puis qu'il est constant qu'il n'y avoit alors dans la maison de Saxe aucun Prince qui fût en état de posseder cette charge. Cet article deviendroit trop long si l'on vouloit rapporter ici les autres bevûës semblables dont on accuse M. Varillas. C'est à lui à voir quel parti il doit prendre contre tant de personnes qui l'attaquent à la fois. Un homme moins habile que lui y seroit fort empêché. D'un côté il est dangereux de s'engager à répondre, dans la crainte de ne pouvoir satisfaire à M. Burnet. De l'autre, s'il garde le silence, il y a sujet d'apréhender que sa réputation déja chancelante, n'acheve de se ruïner. On ne doute pas neanmoins qu'il ne prenne ce dernier parti comme le moins embarassant, & que sans se mettre beaucoup en peine qu'on le contredise, il ne demeure persuadé que le favorable accueïl, qu'on a fait à ses premiers Ouvrages, lui donne assez d'authorité dans le monde pour débiter à l'avenir tout ce qu'il voudra,

au hazard d'avoir enfin un sort pareil à celui de M. Maimbourg dont il suit si heureusement les traces.

ARTICLE VI.

Opus Epistolicum, exhibens Joannis Caselii Epistolas, ad Principes, Nobiles Viros, &c. C'est-à-dire, *Recueil des Lettres de Caselius écrites à diverses Personnes.* Francofurti. Sumptibus Bartholdi Fuhrmanni 1687. *in* 8. Pagg. 1112. Et se trouve à Amsterdam, chez Henry Desbordes.

Rien ne fait plus d'honneur à la mémoire de *Caselius*, que l'estime qu'on témoigne pour ses Ecrits tant d'années aprés sa mort. Il y a déja quelque-tems qu'une bonne partie de ses Lettres fut imprimée; & les différentes Editions qu'on a faites ont été si bien reçües, que de toutes parts on a souhaité avec le dernier empressement qu'il s'en fît une nouvelle, pour rendre publiques les autres qui restent encore à paroître. M. de *Dransfeld* Recteur de l'Ecole Illustre de Gottingen s'est chargé de ce soin d'autant plus volontiers qu'il s'y étoit en quel-

que sorte engagé, quand il mit au jour un *Recueil des Poësies Grecques & Latines* de Caselius, qui, au jugement des Connoisseurs, ont imité de fort prés celles des Anciens. On avoit espéré que l'impression de ses autres Ouvrages Politiques & Philologiques, qui sont en grand nombre, ne tarderoit guéres aprés cela, comme M. de Dransfeld avoit donné lieu de s'y attendre. Mais divers obstacles ont empêché jusques à présent l'execution de ce dessein. Pour consoler le Public de ces délais importuns, il donne aujourd'hui un gros volume de Lettres du même Auteur qui n'avoient point été veües, & il assure qu'il pourra en donner encore beaucoup d'autres, écrites à divers Sçavans, avec qui Caselius étoit en commerce. Deux voyages qu'il fit en Italie, l'un en 1560. l'autre en 1566. lui avoient procuré la connoissance de tout ce qu'il y avoit d'hommes Illustres en ce Païs-là, entre lesquels on compte *Muret*, *Manuce*, *Sigonius*, & le Célebre *Victorius*, Noble Florentin, dont on a inséré, dans le cinquiéme Livre de ce Recueil, plusieurs Lettres, adressées à Caselius. Elles marquent la considération particuliére que ce Docte Italien avoit pour lui. Il ne lui venoit per-

personne avec des lettres de recom-mandation de sa part, qu'il ne reçût avec tous les témoignages possibles de bienveillance ; & Caselius de son côté n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à entretenir son affection. Etant revenu d'Italie, il fut établi Professeur en Philosophie & en Eloquence à *Rostoch*, d'où ayant été obligé de s'éloigner pendant quelque-tems pour prendre soin de l'éducation d'un des Princes de Meckelbourg, il fut enfin appellé à *Helmstad*, par les pressantes sollicitations de *Henri* Duc de Lunebourg qui y avoit fondé une Academie. Ce fut dans ce poste qu'il passa les vingt-&-quatre dernieres années de sa vie, avec un applaudissement universel, & dans l'estime de tous les honnêtes gens, même des plus grands Princes, qui se faisoient un plaisir de recevoir de ses Lettres. De fait son style pur & aisé en a peu de pareils entre les Auteurs Modernes. On y voit par tout beaucoup d'élegance & de grace, qui jointes à une certaine douceur autant engageante qu'elle est naturelle, ne peuvent manquer d'être au goût des plus difficiles. Pour ce qui regarde les choses mêmes, contenuës dans ces Lettres, elles roulent pres-

ques

que toutes sur des matiéres conformes à la profession que Caselius avoit embrassée. Il s'y en trouve à la vérité, de fort courtes dont les Critiques prétendront peut-être qu'on se pouvoit passer sans peine. Mais ils en jugeront autrement, s'ils considerent que tout, jusqu'aux plus petites choses, est remarquable dans les grands hommes; & que leur moindres productions portent toûjours avec elles quelques traits de leurs belles qualitez. Toutes les Lettres de Ciceron ne sont pas d'une égale force. Quelques-unes semblent même assez seches & négligées. Elles n'ont pas laissé de faire l'admiration des Sçavans, qui ne se consoleroient pas, si elles avoient été supprimées par la malignité des Censeurs. La diversité plaît à l'esprit; & aprés avoir parcouru de riches campagnes chargées de fruits, on n'est pas fâché quelque-fois de trouver en son chemin des landes & des bruyeres. Dans les Lettres de Caselius, on n'en verra que tres-peu qui puissent avec justice être mises en ce dernier rang. On y rencontre souvent des moralitez excellentes pour la conduite de la vie, comme quand il dit, que * *pour bien écrire, il faut*

* Pag. 467.

faut se proposer d'être homme de bien, ou du moins de faire tous ses efforts pour le devenir, ajoûtant que cette pensée avoit fait dez sa jeunesse une si vive impression sur son esprit, qu'elle l'a souvent empêché de tomber en diverses fautes. On trouve encore dans ces Lettres des Conseils tres-utiles pour ceux qui veulent s'attacher à la lecture des anciens Auteurs. La vingt-cinquiéme du sixiéme Livre, montre le cas singulier qu'il faisoit de *Terence*, à l'exemple de Manuce qui le recommandoit fortement. Il reprend ceux qui méprisent *Plaute*; mais on voit bien qu'il donne son cœur à *Saluste*, tant pour sa sublimité dans sa maniére d'écrire, que pour son rapport avec *Thucydide*, * auquel comme le Pere Rapin l'a remarqué depuis, il a été comparé par *Quintilien*. Il ne faut pas demander, si nôtre Auteur est l'un des grands admirateurs d'*Homere*, dont les Ouvrages lui étoient si chers qu'il les avoit étudiez avec une extreme application dés son enfance.; en quoi il se trouvoit d'un même goût avec son Ami le Sçavant *Victorius*, dont nous avons cy-dessus parlé, qui ‡ dans une de

* *Reflexions sur l'Histoire.*

‡ *Pag.* 292.

ses Lettres paroît ravi d'apprendre,
e Caselius en faisoit lire soigneuse-
ent les écrits à ses Disciples, & qu'il
oit pour ce Poëte incomparable tou-
l'estime que Democrite, Platon,
istote, Plutarque, tous les Grecs &
s les Latins ont eu dans les Siécles
écedens. Ce peu de remarques suf-
pour faire juger que la lecture de
Lettres ne sera point inutile à plu-
urs personnes, & que les plus habi-
même ne perdront pas leur tems,
and ils y donneront quelques heures
leur loisir. Si l'on est obligé à M.
Dransfeld de les avoir publiées, il
à craindre pour lui que bien d'au-
s ne lui donnent point de repos,
il n'ait tenu sa promesse, en ache-
t l'impression du reste des Ouvrages
Caselius. On voit à la fin de ce
lume un petit traité du même Au-
r *de Caractere Epistolico*, pour en-
ner la méthode de bien composer
Lettres, où il donne diverses ré-
s pour éviter les défauts qui ne
t que trop ordinaires en ce genre
crire.

AR-

ARTICLE VII.

De Republicâ Polonicâ libri duo, &c. C'est-à-dire, *Traité de la République de Pologne en deux Livres, par M. Christophle Hartknoch.* in 8. 1. Vol. Pagg. 1049. A Francfort, chez Martin Hallervord 1687. Et se trouve à Amsterdam, chez Henry Desbordes.

IL s'est déja fait il y a neuf ou dix ans une premiére édition de cet Ouvrage. Mais tous les exemplaires en furent si promptement distribuez, que deux ans aprés il falut penser à en faire une seconde. L'Auteur en ayant été averti ne voulut pas qu'elle parût, sans qu'il y fit divers changemens & des augmentations considérables. Il s'appliqua à cette revision avec un tel attachement que son Livre est presques grossi de la moitié par les nouvelles remarques qui y ont été ajoûtées. Ce n'est pourtant pas lui qui a pris soin de cette édition; mais M. Saver son neveu, parce que la mort l'a retiré du monde aprés avoir mis à ce Traité la derniére main, de sorte qu'on peut le regarder comme une piéce ache-

achevée, & qui a toutes ses parties. On y verra représenté avec une grande exactitude tout ce qui est nécessaire pour bien connoître la République de Pologne. Ce qui ne manquera pas sans doute de plaire aux Politiques qui veulent sçavoir à fonds la maniére dont les Etats sont gouvernez, puis qu'ils trouveront icy dequoi satisfaire leur curiosité, à l'égard d'un des principaux Royaumes de l'Europe, dont quantité de gens parlent à toute heure sans être suffisamment informez des coûtumes & des loix qui y sont établies. M. *Hartknoch* a partagé son Histoire en deux Livres, dont le premier traite des Peuples & des Provinces qui ont autrefois dépendu ou qui dépendent encore aujourd'hui du Royaume de Pologne, & il conte entre ces Provinces la Silesie, la Hongrie, la Lusace, le Marquisat de Brandebourg, la Pomeranie, la Prusse, la Livonie, la Russie, la Moscovie, la Lithuanie, la Mazovie, la Valachie, la Moldavie, & la Podolie; non que les Polonois ayent possedé dans le même tems toutes ces Provinces; l'Auteur veut dire seulement qu'ils y ont porté leur armes, & étendu les bornes de leur Empire. Quoi qu'il en soit, on peut juger de là que

si quelque jour il prenoit envie à la Pologne de recouvrer tout ce qu'on assure quelle a perdu, elle ne manqueroit point apparemment de prétextes plausibles pour faire des réünions.

Le second Livre de M. Hartknoch explique amplement tout ce qui concerne l'Administration de ce Grand Royaume. Il commence par le *Roy* qui en est le Chef, & il montre que le droit de la succession à la Couronne qui étoit autre-fois héréditaire, est présentement électif; & le consentement de tous les Ordres est si nécessaire pour l'Election, que si quelqu'un de ceux qui ont voix déliberative, étoit d'un autre sentiment que le reste de l'Assemblée, il n'y auroit rien de fait. L'*Interregne* dure non seulement jusqu'à l'Election du nouveau Roy, mais aussi jusqu'à son Couronnement, qui se fait avec de grandes solennitez, qu'on voit icy décrites dans toutes leurs circonstances. Il n'est pas en la puissance du Roy de se faire élire un Successeur pendant sa vie, & l'on remarque qu'en 1626. quelques-uns ayant proposé de nommer un Successeur à Sigismond III. qui régnoit alors, tous les Ordres du Royaume s'éleverent contre cette proposition, dont ils demande-

rent qu'on punit sévérement les Auteurs. Le *Senat* de Lithuanie faisoit cy-devant un corps séparé, mais enfin il a été uni avec celui de Pologne, pour ne faire tous deux qu'un seul & même Senat, composé d'Ecclésiastiques & de Laïques. Les *Ecclésiastiques* sont deux Archevêques, celui de Gnesne, & celui de Leopol, & quinze Evêques. Les *Laïques* sont les Palatins, ensuite les grands & les pétits Chastelains, & enfin les Officiers du Senat au nombre de huit dont le grand Maréchal du Royaume est le premier. Il y a d'autres moindres Magistrats, dont les différentes charges sont démêlées par M. Hartknoch avec beaucoup de netteté. Il passe ensuite à la *Noblesse* dont tous les Membres sans en excepter les Barons, les Comtes & les Ducs sont égaux & d'un même rang, quelques efforts qu'on ait faits pour mettre entr'eux de la distinction. Il en décrit les priviléges dont le pouvoir de vie & de mort que les Nobles ont sur leurs Sujets n'est pas un des moindres. Ils sont si jaloux de leur dignité, que * l'Empéreur Maximilien ayant voulu honorer quelques Nobles Polonois du Titre de Ducs & de Comtes, ils

* Pag. 606.

ils s'excusérent de l'accepter, se contentans, dirent-ils, du rang qu'ils tenoient en leur Patrie. Les *Cérémonies* qu'ils observent dans leurs Assemblées soit générales, soit particuliéres, & les diverses procédures qui se pratiquent en leurs jugemens, fournissent encore à M. Hartknoch, une ample matiére de débiter les recherches qu'il a faites sur des sujets si importans. Ce qu'il dit de la *Milice* des Polonois, & de la maniére dont ils font la Guerre, n'est pas moins digne d'être lû; mais quelque bon ordre qu'ils gardent, il ne peut s'empêcher de reconnoître qu'un des grands maux de leurs armées, est que * si elles sont composées de dix mille combatans, il s'y trouvera au moins cinquante mille goujats & autant de chevaux inutiles. C'est le vrai moyen d'affamer bien-tôt une armée, & d'y causer de grands desordres. C'est-là qu'il traite des Cosaques, & des alliances qu'ils ont faites avec la Pologne. Enfin aprés avoir remarqué que le Peuple dans ce Royaume n'a aucune part au Gouvernement, il conclut son Ouvrage en disant que la Pologne est une République, où la Monarchie est mêlée avec l'Aristocratie, & il finit

* Pag. 870.

t par un provèrbe qui est en usage
ıns ce païs-là, il y a plus de mille
ıs, *que la Pologne est gouvernée par confusion*, paroles qu'il tâche d'ex-
ıser en les faisant passer pour un pa-
:doxe, comme il y a chez tous les
:uples de certains quolibets, qui pour
re en la bouche d'un chacun n'en
ınt pas plus véritables. On trouve en-
ɔre dans cet Ouvrage des observations
ırticuliéres qui ne doivent pas être
:gligées; comme ce qu'il rapporte
Etienne Battori * qui régna dans la
ologne, vers la fin du Siécle préce-
:nt, lors qu'étant sollicité d'employer
. force pour étendre sa Religion, il
:pondit que Dieu s'étoit reservé trois
ıoses, *faire quelque chose de rien; rédire les choses futures, & dominer ır les consciences.* L'évenement dont
I. Hartknoch fait le récit de † *deux ıfans*, qui furent trouvez en 1661.
ıns des forests de Pologne est bien di-
ıe de trouver icy sa place. Des sol-
ıts chassans dans les bois rencontre-
:nt une troupe d'ours, & deux enfans
ıêlez parmi eux. Ces ours étans atta-
ıez par les Soldats prirent aussi-tôt
fuite, & un de ces enfans s'échapa
en

* Pag. 102.
† Pag. 108.

en leur compagnie. Mais l'autre, que l'on jugea avoir environ neuf ans, fut amené à Varſovie & préſenté au Roy Caſimir. Il marchoit a quatre pieds comme un ours, & ſe nourriſſoit de mets ſemblables à ceux de ces animaux. On ne laiſſa pas de le baptizer & de lui apprendre, quoi qu'avec beaucoup de peine, à marcher droit. En vain on s'efforça de lui enſeigner la langue du Païs. Il ne fut pas poſſible d'y réüſſir. Ayant été donné par le Roy à l'un de ſes Officiers, il le faiſoit ſervir à porter du bois, & à d'autres uſages de même nature. Mais il ne ſe défit jamais entiérement de ſon naturel farouche, & ſi quelque-fois il ſe ſauvoit dans les foreſts, les ours le reconnoiſſoient auſſitôt & ne lui faiſoient aucun mal. Ce récit, de la vérité duquel il ne ſemble pas qu'on puiſſe douter, peut donner lieu aux curieux d'examiner ſi cet enfant étoit un vrai homme, ou bien ſi ce n'étoit point quelque ours effectif que l'on auroit aprivoiſé. Mais en ce cas on auroit pouſſé le zéle un peu loin, & il n'y a pas d'apparence qu'on en ſoit venu juſqu'à lui conférer le Baptême, ſans avoir premiérement de ſon humanité des preuves autant déciſives que le demandoit une démarche de cette importance.

ARTICLE VIII.

Recüeil de plusieurs Piéces d'Eloquence & de Poësie, présentées à l'Academie Françoise, pour les Prix de 1687. donnez le jour de Saint Loüis de la même Année, avec les discours prononcez le même jour à la Reception de M. l'Abbé de Choisy, en la place de M. le Duc de Saint Aignan. A Paris, en la Boutique de Pierre le Petit 1677. Et se trouve à Amsterdam, chez Henry Desbordes. in 12.

DIre que M. *de Fontenelle* a aspiré au prix d'Eloquence, dont la distribution se fait tous les deux ans, par le jugement de l'Academie Françoise, & dire qu'il à remporté ce prix, c'est la même chose. Car il s'est si fort distingué par les excellens Ouvrages qu'il a donnez au Public, qu'il ne peut rien sortir de sa plume qui ne soit aussi-tôt suivi d'une approbation générale. Aussi l'Academie n'a point balancé à lui adjuger un prix, qui ne lui pouvoit être raisonnablement contesté. Elle s'assembla suivant sa coûtume, le jour de Saint Louïs dernier, qui

est le vingt-cinquiéme d'Août, & on y fit la lecture du discours de M. *de Fontenelle*, *sur la Patience & sur le Vice qui lui est contraire*, sujet proposé par feu M. *de Balzac* pour le prix de l'Eloquence. Ce seroit ôter à ce discours la plus grande partie de sa grace, que d'entreprendre d'en donner icy un abregé. Ceux qui auront la curiosité de le voir, comme sans doute il en est bien digne, le trouveront dans ce recueïl. On n'aura pas de peine a y reconnoître le caractére de l'Illustre Auteur des Dialogues des Morts, de la Pluralité des mondes, &c. On y voit régner par-tout ce même tour heureux qu'il sçait si bien donner aux choses, la même élevation des pensées, la même pureté des expréssions. Se peut-il rien de plus ingenieux, mais en même-tems de plus véritable, que ce qu'il dit pour montrer combien la Raison corrompuë & la Revélation Divine sont opposées? *Aveuglement de la nature; lumiéres célestes de la Religion que vous êtes contraires! La nature par ses mouvemens desordonnez augmente nos douleurs; & la Religion les met, pour ainsi dire, à profit, par la patience qu'elle nous inspire. Si nous en croyons l'une, nous ajoûtons à des maux nécessaires un*

 mal

mal volontaire ; & si nous suivons les instructions de l'autre, nous tirons de ces maux nécessaires les plus grands de tous les biens.

Il faudroit copier tout ce discours, si l'on avoit pris à tache d'en marquer tous les beaux endroits. Rien n'y paroît foible, rien n'y languit ; & il est difficile en le lisant de ne pas conclure, que si l'Academie a rendu justice à M. *de Fontenelle*, en cette occasion, elle pourra bien-tôt encore reconnoître son mérite d'une maniére plus solennelle, lors que l'admettant dans son sein, elle lui donnera la place, que les grands hommes, dont il porte le nom, ont si dignement occupée.

Mais quelque honneur que face à M. *de Fontenelle* le prix qu'il vient de remporter, celui dont l'Ode de Mademoiselle *des Houlieres* fut couronnée le même jour, lui est encore plus glorieux. Quelle merveille de voir une personne de son sexe, dans une aussi grande jeunesse, triompher de tant de doctes Rivaux qui ne s'attendoient à rien moins qu'à une pareille défaite ! On auroit de la peine à le croire, si ces paroles qui se trouvent à la fin de son Poëme, *non degeneres progenerant Aquilæ*

Aquilæ columbam, ne nous aprenoient qu'étant fille de l'Illustre Madame des *Houlieres*, il ne se peut qu'un aussi grand mérite que le sien ne soit passé jusques à elle. Le sujet donné pour le prix de Poësie étoit, *de l'éducation de la Noblesse dans les Ecoles des Gentils-hommes & dans la Maison de Saint Cyr*. On ne lût seulement dans l'Academie que les deux piéces de Prose & de Vers, qui ont remporté le prix; mais on ne s'est pas contenté de les imprimer dans ce Recueïl; on y a joint deux piéces de chaque sorte, qui bien quelles n'ayent point été honorées du prix, ne laissent pas neanmoins d'avoir leur beautez. Un discours à la loüange du *Roy* envoyé par l'Academie de Soissons à celle de Paris, une Epître au Roy de M. Perrault, & quelques autres piéces en vers, se trouvent à la fin de ce Recueïl. Mais on a mis à la tête les deux discours prononcez dans l'Academie le même jour, qui fut celui de la reception de M. l'Abbé de *Choisy*, en la place de M. le Duc de *Saint Aignan*; & peut-être ne sera-t-on pas fâché de les rencontrer icy.

Discours prononcé dans l'Academie Françoise par M. l'Abbé de Choisy.

MESSIEURS.

Si les Loix de l'Academie me le permettoient, je garderois aujourd'hui un silence respectueux : j'imiterois les nouveaux Cardinaux, qui en prenant leur place dans le Sacré Collége, ont quelque-tems la bouche fermée ; & je ne songerois qu'à me taire jusqu'à ce que vous m'eussiez appris à bien parler. Mais il faut obéir à la coûtume, il faut que ma reconnoissance paroisse ; & de quelles expressions pourray-je me servir pour vous la montrer toute entiére ? Comment vous marquer la joye dont je me sens pénétré, en me voyant associé à ce qu'il y a de plus grand & de plus illustre dans ce Royaume ?

C'est icy que les premiers hommes de l'Etat se dépoüillent de tout le faste de la grandeur, & ne cherchent de distinction que par la sublimité du genie & par la profonde capacité. Car, MESSIEURS, ce n'est ni la naissance seule, n'y les seules dignitez, qui rendent

vôtre

vôtre Compagnie si celebre. Il ne suffiroit pas, pour entrer chez vous, d'avoir passé par les plus grands emplois : l'Esprit & le Sçavoir vous ont ouvert la porte de l'Academie : c'est ce qui vous distingue du reste des hommes, & qui fait admirer parmy vous des Theologiens sublimes, des Philosophes pénétrans, des Poëtes & des Orateurs du premier Ordre, & des Historiens qui feront passer à nos neveux les merveilles de nôtre Siécle.

Quand je me vois placé entre tous ces grands hommes, que desormais j'appelleray mes Confréres, je me sens excité par une noble émulation à suivre des exemples qui me vont être familiers. L'assiduité à vos Assemblées me tiendra lieu de mérite, & peut-être m'en donnera : je croy déja sentir en moy l'esprit de l'Academie, qui m'éleve au dessus de moy-même, & j'en ay besoin pour réparer la perte que vous avez faite. Elle est grande, MESSIEURS, Celuy dont je remplis la place mérite vos regrets & nos loüanges.

A peine est-il sorti de l'enfance, qu'il marche aux combats, & à la gloire, sur les traces de ses Ancestres. Il est blessé au combat de Vaudrevange, au siége de Dole, & plus dangereusement

à celuy de Graveline : & si dans la suite il cherche par tout les occasions de faire éclater sa valeur ; c'est que cette valeur, cette ardeur de gloire, qui fait les Heros, remplissoit son cœur, & que trop-grande & trop-vive pour s'y contenir, elle se répandoit au dehors.

Qui de vous, MESSIEURS, n'a pas connu l'élévation & la vivacité de son esprit ? Il en laissoit a tous momens échapper des traits perçans : Gouverneur de Province, Duc & Pair, premier Gentil-homme de la Chambre, il trouvoit encore du tems à donner aux Muses ; & se sentoit honoré du Titre d'Academicien.

La bonté de son cœur l'engageoit à servir tout le monde : c'étoit assez d'être homme d'esprit, ou malheureux pour avoir sa protection particuliére ; mais ce qui seul feroit son éloge, il avoit eu toûjours un attachement inviolable & tendre à la Personne du Roy, ce Grand Prince l'honoroit de sa bien veillance.

Tant d'avantages, qui le distinguoient dans la premiére Cour du monde, ne l'ont point exemté de la Loy commune, il est mort; mais il a laissé à la France un Fils digne héritier de son grand cœur & de ses Vertus, qui dez

dez sa plus tendre jeunesse, au milieu de la Cour & de la Guerre, de la faveur & des plaisirs, a consacré toutes ses Vertus morales par une Piété Chrétienne, Piété singuliére, universellement reconnuë & respectée.

C'est à vous, MESSIEURS, à marquer par des traits immortels les actions de ce grand homme, dont la perte vous sera long-tems sensible. Vous le ferez : sa mémoire vivra à jamais dans vos Ouvrages : tout ce qui part de vos mains se sent du genie de vôtre Fondateur.

Si l'on a dit autre-fois que comme Cesar par ses conquêtes avoit augmenté l'Empire de Rome, Ciceron par son éloquence avoit étendu l'esprit des Romains, ne pourrons-nous pas dire que le Cardinal de Richelieu seul a fait, en France ; ce que Cesar & Ciceron avoient fait à Rome, & que si par les ressorts d'une Politique admirable il a reculé nos frontiéres ; il nous à élevé, poli, & si je l'ose dire, agrandi l'esprit par l'établissement de l'Academie.

Mais, MESSIEURS, s'il a tant fait pour l'Etat, en formant vôtre Compagnie, il a encore plus fait pour luy-même. En vain pour sa gloire eût-il trouvé le moyen d'abbaisser la fierté de

cette Maison orgueilleuse, qui osoit se comparer à la Maison de France : en vain par la prise de la Rochelle eût-il donné le premier coup au monstre qui vient d'expirer à nos yeux : son Nom pouvoit périr encore, & la plus part de ses actions, quoi que marquées à un caractére singulier de grandeur, eussent pû être ignorées des âges suivants, si en fondant l'Academie, il n'eût fondé en même-tems le souvenir éternel de sa gloire.

A sa mort l'Academie éperduë trouva un asyle chez un illustre Chancelier, dont la mémoire vous sera toûjours chére, & qui pendant plus de trente-cinq années premier Chef de la Justice, à toûjours passé pour le plus éclairé des Magistrats.

Mais quand vous l'eûtes perdu, retombez en de nouvelles allarmes, incertains de vos destinées, quelle joye pour vous, & quelle gloire ! Un Roy le plus grand des Rois se déclare vôtre Protecteur, vous reçoit dans son Palais, & vous égale aux premiéres Compagnies de son Royaume. Par-là, MESSIEURS, par-là, vos noms devenus immortels marcheront à la suite du sien, & vous pouvez vous répondre à vous-mêmes de l'immortalité

que

que vous sçavez donner aux autres. Vous la sçavez donner sûrement, & vous la donnerez à LOUYS: il se fait entre ce Prince & Vous un commerce de gloire; & si sa Protection vous fait tant d'honneur, vous pouvez vous flater de n'être pas inutiles à sa Gloire. Ouy, MESSIEURS, ce Prince si necessaire à tous, à ses Sujets, qu'il a déja rendu les peuples les plus redoutables du monde, & qu'il va achever de rendre les plus heureux; à ses Alliez, à qui il accorde par tout une protection si puissante; à ses ennemis mêmes, dont il fait le bonheur malgré eux, en les forçant de demeurer en paix; ce Prince, qui à l'exemple de Dieu, dont il est l'image vivante, semble n'avoir besoin que de luy-même, a besoin de vous pour sa gloire; & son nom tout grand qu'il est, auroit peine à passer tout entier à la derniere posterité, sans vos Ouvrages.

Vous y travaillez, MESSIEURS. Déja plus d'une fois vous l'avez montré aux yeux des hommes également Grand dans la Paix & dans la Guerre. Mais qu'est-ce que la Valeur des plus grands Heros comparée à la Pieté des véritables Chrêtiens? Il regne ce Roy glorieux; & toûjours attentif à la

reconnoissance qu'il doit à celuy dont il tient tout, il songe continuellement à faire regner dans son cœur & dans son Royaume ce Dieu, qui depuis tant d'années répand sur sa Personne une longue suite de prospéritez. N'a-t'il pas fait taire ces malheureux, qui malgré les lumiéres naturelles de l'ame, affectent une impiété à laquelle ils ne sçauroient parvenir ? N'a-t'il pas réprimé cette fureur du blasphéme assez audacieux pour aller attaquer Dieu jusques dans son Thrône ? Il fait plus, il s'embrase du zéle de la maison de Dieu ; il n'épargne ni soins, ni dépense pour augmenter le Royaume de Jesus-Christ, son zéle traverse les mers, & va chercher aux extrémitez de la Terre des peuples ensevelis dans les ténébres de l'Idolatrie ; les premiéres difficultez ne le rebutent point, il suit avec constance un dessein que le Ciel luy a inspiré ; & si nos vœux sont exaucez, bien-tôt sous ses auspices la Foy du vray Dieu sera triomphante dans les Royaumes de l'Orient.

Que diray-je encore ? Ce Heros Chrêtien attaque ouvertement ce Parti formidable de l'Heresie, qui avoit fait trembler les Rois ses prédecesseurs ; il acheve en moins d'une année ce

qu'ils

n'avoient osé entreprendre depuis prés de deux Siécles ; & le Monstre Infernal réduit aux abois, r'entre pour jamais dans l'abysme, d'où la malice des Novateurs & les mœurs corrompuës de nos ayeux l'avoient fait sortir. Heureuse France, tu ne verras plus tes enfans déchirer tes entrailles ; Une même Religion leur fera prendre les mêmes intérêts ; & c'est à LOUYS LE GRAND que tu es redevable d'un si grand bien : parlons plus juste, c'est à Dieu ; & le même Dieu, pour assurer nôtre bonheur, vient de nous conserver ce Prince, & de le rendre aux priéres ardentes de toute l'Europe : car, MESSIEURS, les François ne sont pas les seuls qui s'interessent à une santé si précieuse ; & si quelques Princes, jaloux de la gloire du Roy, ont témoigné par de vains projets de ligues vouloir profiter de l'état où ils le croyoient ; leurs sujets mêmes, & tous les peuples de l'Europe, faisoient des vœux secrets pour luy, sçachant bien qu'en sa seule Personne réside la tranquilité universelle.

Mais où m'emporte mon zéle ? A peine placé parmy vous, j'entreprens ce qui feroit trembler les plus grands Orateurs ; & sans consulter mes forces,

j'ose parler d'un Roy, dont il n'est permis de parler qu'à ceux, qui comme vous, MESSIEURS, le peuvent faire d'une maniére digne de luy.

Aprés que M. l'Abbé de Choisy eut ainsi remercié l'Academie, M. de Bergeret Secretaire du Cabinet, & premier Commis de M. de Croissy Ministre & Secretaire d'Etat, se trouvant alors Directeur, prit la parole, & luy répondit en ces termes.

MONSIEUR.

L'Eloquence, l'esprit & la politesse du remercîment, que vous venez de faire a l'Academie, luy renouvellent le sentiment de tout ce qu'elle a perdu en la personne de Monsieur le Duc de St. Aignan: & je puis vous dire, aussi, Monsieur, qu'elle ne pouvoit pas vous donner une marque plus honorable de l'estime qu'elle fait de vous, qu'en vous recevant a la place d'un homme de ce mérite, dont elle honorera toûjours & cherira la memoire.

Il est bien juste que les Lettres répondent à l'amour qu'il a eu pour elles; & que par des marques eternelles de leur

leur reconnoiſſance, elles facent voir, qu'il n'y a point d'homme, en quelque rang, que la fortune l'ait élevé, a qui il ne ſoit glorieux de les avoir aimées.

Monſieur le Duc de St. Aignan les aimoit de la même paſſion dont il aimoit la gloire; & il avoit pris tous les ſoins neceſſaires pour avoir ce qu'elles ont de plus utile & de plus agreable. Il étoit bien éloigné de la vaine erreur de ceux qui s'imaginent que tout le mérité conſiſte dans le hazard d'étre né d'une ancienne Maiſon, & il ne regardoit l'avantage d'avoir tant d'Illuſtres Ayeux, que comme une obligation indiſpenſable d'augmenter l'éclat de leur nom par un mérité perſonnel.

Dez qu'il pût lire noſtre hiſtoire, il y vit avec une noble émulation ſon Tris-ayeul le Comte de St. Aignan Gouverneur du Berry, & Chef du Conſeil du Duc d'Alençon: il reſolut auſſi-toſt, ou de mourir jeune dans la carriére de l'honneur, comme le Comte de St. Aignan ſon pere, ou d'y aller plus loin que ſon Tris-ayeul, comme il a fait en meritant l'eſtime & la confiance du Roy.

Il jugea que le meilleur moyen de parvenir a ce comble d'honneur, étoit de joindre les Lettres avec les Armes,

ar

par une alliance qui n'est pas moins naturelle que celle de l'esprit avec le cœur; & se voyant attaché au service d'un Prince dont les vertus heroiques donneront plus d'employ aux Lettres, que n'ont fait tous les Heros de l'Antiquité, il en prit encore plus d'affection pour elles. Il s'aquit une maniére de parler & d'écrire noble, facile, élegante, & fit voir à la France cette Urbanité Romaine, qui étoit le caractére des Scipions, & des plus Illustres Romains.

C'est a l'exemple de ces Vainqueurs des Nations, qui au retour de leur campagnes chargez des dépouilles de leurs ennemis, s'en venoient travailler avec Terence, & sçavoient aussi bien conduire les intrigues de la Sçene, que les stratagemes de la guerre; c'est à leur exemple, dis je, que Monsieur le Duc de Saint Aignan a fait voir tant de fois qu'un Lieutenant Général des Armées du Roy, pouvoit être Poëte, Orateur, & Historien; que faisant luy même des actions de la plus grande valeur, il sçavoit encore les loüer dans les autres; & qu'avec ce même cœur qui ne demandoit qu'à se sacrifier pour le service du Roy, il formoit chaque jour des sentimens exprimez de la maniére

la plus délicate & la plus éloquente.

Par ces Qualitez véritablement Academiques il obtint dans cette Compagnie la place qu'il y a si dignement occupée, & il merita aussi d'être nommé Protecteur d'une Illustre Academie que nous avons receüe dans nôtre Alliance; ce qui est pour luy un honneur qui ne perira point, & d'autant plus grand que le Roy veut bien porter un semblable Titre, & le joindre à ceux que ses Vertus & ses Conquestes luy ont acquis.

Mais non seulement Mr. le Duc de de Saint Aignan étoit le Protecteur d'une célebre Academie par un titre particulier; on peut dire qu'il l'étoit généralement de tous les gens de Lettres par une générosité qui n'exceptoit personne. Le merite, quelque étranger qu'il fût, de quelque part qu'il pût venir, étoit sûr de trouver en luy de l'appuy & de la protection. Il recevoit avec des témoignages d'amitié tous ceux qui avoient quelque talent d'esprit, & il ne leur faisoit sentir son rang & sa dignité que par les bons offices qu'il se plaisoit a leur rendre. Il aimoit aussi tous nos exercices, & y venoit bien plus souvent qu'on n'eût osé l'espérer d'une personne qui ne pouvoit y venir sans

quit-

quitter tous les agrémens de la Cour.

Il me semble que je le vois encore dans ce beau jour, où nous nous assemblâmes pour témoigner nôtre joye du rétablissement du Roy. On y lût une Ode magnifique qu'il avoit faite sur ce sujêt, où l'esprit & le zéle paroissoient également, & qui brilloit par tout de ce feu de la plus vive jeunesse, qu'il a toûjours conservé par un privilége que la nature n'accorde qu'a des Genies extraordinaires.

Enfin aprés une longue & heureuse vie, il est mort dans tous les sentimens de la Piété Chrêtienne, comblé des honneurs & des récompenses, qu'avoient mérité son courage, son zéle, & sa fidélité dans le service du Roy; & il a eu en mourant la consolation de laisser aprés luy un fils qui augmentera encore cette succession de gloire & de vertu.

Cet Illustre Fils qui le fera revivre, s'est toûjours distingué avec honneur & sans affectation. On a toûjours veu en luy beaucoup de courage avec beaucoup de douceur, une admirable pureté de mœurs, une parfaite uniformité de conduite, de la penetration, de l'application, de la vigilance, un amour constant pour la vérité, & pour

la

la justice, & sur tout une solide pieté, qui le fait agir en secret aux yeux de Dieu seul, comme s'il étoit veu de tous les hommes.

Tant de Vertus qui ont mérité que dans un âge si peu avancé il ait été fait Chef du Conseil des Finances, justifient chaque jour un si bon choix, & font voir que le Roy, juste dispensateur de ses graces, a le don suprême de discerner les esprits. Heureux celuy dont nous honorons la mémoire, d'avoir un si digne heritier de son nom & de ses vertus !

Mais nous n'aurons pas été moins heureux à luy donner un Successeur parmy nous; & vous ayant choisi, Monsieur, pour réparer une si grande perte, nous espérons que vous ferez loüer publiquement nôtre choix, & que vous répondrez parfaitement à nôtre attente.

L'Academie ne vous demande rien pour elle, que vous ne soiez obligé de faire pour vous-même. Vous le devez à la réputation que vous vous étes acquis par vos ouvrages; Vous le devez au sang dont vous sortez, au grand Chancelier de l'Hospital vôtre Trisayeul, plus illustre encore par ses excellens écrits, que par l'eminence de

la

la premiére charge du Royaume ; Vous le devez enfin à cette illustre Mére, comparable aux Cornelies, qui parloit sa langue avec tant de grace & de pureté, & qui vous ayant fait succer l'eloquence avec le lait, nous à donné lieu de penser que vous étiez né pour l'Academie, & que vous aviez été élévé pour elle, entre les bras & dans le sein des Muses mêmes.

Mais quelque talent que vous ayez pour l'eloquence, la nouvelle obligation que vous avez de consacrer vos veilles à la gloire de LOUIS LE GRAND, nôtre Auguste Protecteur, vous fera sentir de plus en plus combien il est difficile de parler dignement d'un Prince dont la vie est une suite continuelle de prodiges.

Les Poëtes se plaignent de n'avoir point d'expressions assez fortes pour répresenter le merueilleux de ses exploits, & les Historiens au contraire de n'en avoir point d'assez simples, pour empécher que tant de merueilles ne passent pour autant de fictions. Quel art, quelle application, quelle conduite ne faudra t'il point pour conserver la vray-semblance avec la grandeur des choses qu'il a faites !

Je ne parle point de cette Valeur étonnante

tonnante, qui a pris comme en courant les plus fortes Villes du Monde, & devant qui les armées les plus nombreuses ont toûjours fuy de peur de combâtre. Je ne pense maintenant qu'à cette glorieuse Paix, dont nous joüissons, & qui a été faite dans un tems, où l'on ne voyoit de toutes parts que des Puissances irritées de nos victoires, que des Etats ennemis déclarez de nos intérêts, que des Princes jaloux de nos avantages, tous avec des prétentions différentes & incompatibles. Comment donc parût tout d'un coup cette paix si heureuse ? C'est un miracle de la sagesse de LOUIS LE GRAND, que la politique ne sçauroit comprendre : & comme luy seul a pû la donner à toute l'Europe, luy seul aussi peut la luy conserver.

Combien d'action, de pénétration, de prévoyance pour faire que tant d'Etats libres, & dont les intérêts sont si contraires, demeurent dans les termes qu'il leur a prescrit ! Il faut voir également ce qui n'est plus, & ce qui n'est pas encore, comme ce qui est : il faut avoir un Genie d'une force & d'une étenduë extraordinaire, que nulle affaire ne charge, que nul objêt ne trompe, que nulle difficulté n'arrête

rêt ; Tel enfin qu'est le Genie de LOUIS LE GRAND, qui est répandu dans toutes les parties de l'Etât, & qui n'y est point renfermé, agissant au dehors comme au dedans, avec une force inconcevable.

Il est jusques dans les extrémitez du monde, où vous avez vû, Monsieur, tant de Saintes Missions soûtenuës par les secours continuëls de sa Puissance & de sa Piété.

Il est dans les Cours étrangeres, ou il conduit & éclaire ses Ministres, qui n'ont qu'a lire & qu'a faire entendre ce que sa Prudence a dicté.

Il est sur les frontiéres du Royaume, qu'il fait fortifier d'une maniére qui déconcerte & déses̄pêre tous nos ennemis.

Il est sur les Ports, où il fait construire ces Vaisseaux prodigieux, qui portent par tout le monde la gloire du Nom François.

Il est dans les Academies de Guerre & de Marine, où la noble éducation jointe à la noblesse du sang, forme des esprits & des courages égalément capables du commandement & de l'exécution dans les plus grandes entreprises.

Il est enfin par tout, qui fait que tout est

eſt réglé comme il doit l'être : Les Garniſons toûjours entretenuës, les Magaſins toûjours pleins, les Arſenaux toûjours garnis, les Troupes toûjours en haleine, & aprés les Travaux de la Guerre, maintenant occupé à des ouvrages magnifiques, qui ſont les fruits de la Paix. C'eſt ainſi que ce Grand Prince agiſſant en même tems de toutes parts, & faiſant des choſes qui inſpirent continuellement de la terreur a ſes ennemis, de l'amour a ſes ſujêts, & de l'admiration a tout le monde, il peut malgré les haines, les jalouſies & les défiances, conſerver la Paix qu'il a faite, parce qu'il n'y a point d'Etat qui ne voye combien il ſeroit dangereux de la vouloir rompre.

Quelques Princes de l'Empire ſembloient en avoir la penſée, & commençoient a former des ligues nouvelles : mais le Roy toûjours également juſte & ſage, ne voulant ni ſurprendre ni être ſurpris, fit dire à l'Empereur que ſi, dans deux mois du jour de ſa déclaratiön, il ne recevoit de luy des aſſurances poſitives de l'obſervation de la Tréve, il prendroit les meſures qu'il jugeroit neceſſaires pour le bien de ſon Etat. Ses troupes en même tems volent ſur les frontiéres d'Allemagne,

& l'Empereur luy donne toutes les asſurances qu'il pouvoit ſouhaiter. Ainſi l'Europe luy doit une ſeconde fois le repos & la tranquilité dont elle joüit.

D'autre part l'Eſpagne avoit fait une injuſtice a nos Marchands, & les contraignoit de payer une taxe violente, ſous prétexte qu'ils négocioient dans les Indes contre les Ordonnances. Le Roy pour arrêter tout d'un coup ces commencemens de diviſion, a jugé a propos d'envoyer devant Cadix une flotte capable de conquerir toutes les Indes. Auſſi-tôt l'Eſpagne allarmée a promis de rendre ce qu'elle avoit pris; & le Roy qui s'en eſt contenté a parû encore plus grand par ſa modération que par ſa puiſſance: car il eſt vray que rien n'eſt ſi admirable ſur la terre que d'y voir un Prince, qui pouvant tout ce qu'il veut, ne vueille rien qui ne ſoit juſte.

Mais c'eſt le Caractére naturel de LOUIS LE GRAND, c'eſt le fonds de cette Ame Héroïque, où toutes les Vertus ſont pures, ſinceres, ſolides, veritables, & font toutes enſemble par une admirable union qu'il eſt non ſeulement le plus Grand de tous les Roys, mais encore le

plus

plus parfait de tous les hommes.

Ceux qui liront ces deux harangues n'auront pas de peine a y remarquer tous les agrémens, que la politesse & qu'une grande étude pouvoit leur donner. Quelques uns aprés les avoir comparées, en ont fait un jugement pareil a celuy que Balzac faisoit autrefois du fameux sonnet d'Uranie. Il n'en blasmoit pas les huit prémiers vers, mais il trouvoit que toute la noblesse & toute la grandeur étoit derriére eux ; & il ajoutoit qu'ils l'avoient fait rire en rappellant dans sa mémoire *les corteges d'Italie où les valets précedent les Maîtres*. Ce seroit mettre la harangue de Mr. l'Abbé de Choisy à un trop bas prix que d'en juger si peu favorablement. Elle n'a pas seulement le premier pas par le droit d'ainesse ; elle le peut disputer encore par la considération de ses propres avantages. On a fort approuvé ce que Mr. de Bergeret dit du Roy que *tant de saintes Missions sont soûtenues par les secours continuels de sa puissance & de sa piété*. Mais on doute si l'on doit admêtre la consequence qu'on en a tirée, c'est, dit-on, qu'il y a une grande difference entre l'Ancien & le Nouveau Christianisme.

L'An-

L'Ancien se soûtenoit de lui même, & la seule force de la Vérité servoit d'appuy & de recommandation aux premiers Chrêtiens. Mais aujourd'hui les choses ont changé de face, & les Véritez Catholiques ne sont pas si aisées à persuader qu'il ne soit besoin, pour les faire recevoir, qu'un Grand Monarque se serve de toute son authorité, sans quoi ce grand nombre de Missions qui se fait dedans & dehors le Royaume, seroit de peu ou de nul usage.

ARTICLE IX.

Mémoires de la Minorité de LOUYS XIV. *Sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de* LOUYS XIII. *&* *pendant la Regence* d'Anne *d'Autriche*, *Mere de* LOUYS XIV. *in* 12. A Ville-Franche, chez Jean de Paul 1688. Pag. 342. Et se trouve à Amsterdam, chez Henry Wetstein. 1688.

IL seroit difficile de trouver de meilleurs morceaux d'Histoire que ceux que l'on donne au Public dans ce Recueïl. Les intri-

gues, qui occupérent la Cour sur la fin de la vie du feu Roy, y sont démêlées avec beaucoup d'adresse. On y voit aussi une Relation bien circonstanciée, des derniéres guerres civiles. Mais il faut avertir le Lecteur, que les Piéces, dont ce Recuëil est composé, ne sont pas toutes de celuy, dont les Mémoires paroissent à la tête; puis-qu'il fut tüé à la fameuse bataille de Norlingue, donnée l'an 1645; & que les derniers troubles ne commencérent qu'en 1648.

Le dessein de M. de la Chastre, dans ces mémoires, a été de faire connoître à ses amis, qu'ils ne devoient pas attribüer ses malheurs à son peu de conduite, mais seulement au tour de son esprit, qui avoit toûjours été *mal-propre aux fourbes, & aux bassesses*. S'il ne s'est pas flatté en cela, jamais une mauvaise fortune n'a eu une plus loüable cause, & n'a dû intéresser davantage les honnêtes gens: Cependant, comme il ne joüoit qu'un petit rôle sur le Théatre de la Cour, on eût pû le négliger, s'il n'eût trouvé le secret d'y paroître avec les premiers Personnages.

Aprés la mort du Cardinal de Richelieu, la France se figura de voir un

grand changement dans les affaires. Le Roy étoit mal-sain, selon les apparences il ne pouvoit vivre jusqu'à ce que le Dauphin fût en âge de Majorité. La Regence par conséquent devoit bien-tôt tomber entre les mains de la Reyne, ce qui donnoit de grandes espérances à ceux, qui, comme M. de la Chastre, s'étoient attachez à cette Princesse dans sa disgrace. Mais on fut bien surpris lors qu'on vit l'Esprit de l'Eminence défunte regner dans le Conseil, avec la même authorité qu'il y regnoit pendant sa vie. Le Cardinal Mazarin, M. de Chavigni, & M. de Noyers, ses créatures, & le *Triumvirat* de nos jours, étoient au Timon du Gouvernement. Le poste étant difficile à garder, ces Messieurs trouvérent à propos de s'y fortifier des bonnes graces du Roy. Dans cette veuë, ils affectérent tous trois un grand desinteressement, que le bon-homme M. de Noyers, couvroit outre cela d'un *jargon* de dévotion assez bien entendu; ce qui gagna l'esprit de Sa Majesté.

Neanmoins, comme le Roy ne se portoit pas bien, & qu'il faisoit quelque-fois essuyer à ses Ministres des traits de sa mauvaise humeur; (Comme un jour au Cardinal, à qui il repartit

partit fort aigrement, sur quelque chose qu'il luy proposoit, *que cela étoit Italien ou Diable*) ces Messieurs n'étoient pas si sûrs de la bonne volonté du Maître, qu'ils ne prissent d'autres mesures, pour se maintenir dans l'élévation où ils se voyoient. Ils se tournerent donc du côté de *Monsieur*, qu'ils entreprirent de faire déclarer *Corregent du Royaume*; afin de s'appuyer ainsi de son authorité, contre l'autorité de la Reyne, qui n'avoit pas sujet de leur vouloir du bien; mais la proposition qu'ils en firent faire au Roy, par le Pere Sirmond son Confesseur, n'ayant pas réüssi, ils prirent un autre biais. Ils proposérent à Sa Majesté d'établir un Conseil, qu'on appelleroit *le Conseil de la Régence*, par l'avis duquel la Reyne gouverneroit l'Etat; ce qui tomba mieux dans le sens du Roy, qui depuis *le Traité d'Espagne* n'avoit plus guéres d'inclination pour Mr. son Frére, & qui d'ailleurs, étoit assez porté, à croire la Reyne incapable de toutes sortes d'affaires.

Dans le tems que ces choses se passoient à la Cour; Ceux que le Cardinal de Richelieu avoient exilez, y furent rappellez. On fit aussi consentir le Roy à la liberté des Maréchaux de

Vitry & de *Bassompierre*, par une raison assez singuliére, & fort capable de persuader un grand Monarque, c'est *qu'ils luy faisoient une trop grosse dépense à la Bastille*. Le Duc de *Beaufort* revint de son exil comme les autres. Il fut fort agréablement reçû de la Reyne, qui lui donnoit en toutes occasions des marques distinguées, de son estime, & de la confiance qu'elle avoit en sa probité; jusques-là, qu'un jour qu'on crût que le Roy alloit mourir, Elle le choisit, pour garder le Dauphin, & le Duc d'Anjou; mais cela ne dura pas long-tems, * *nosti Mulierum ingenium*. Le Roy ne fut pas plûtôt mort, qu'elle changea de maniére à l'égard de ce Prince, & des autres qui s'étoient attachez à Elle, aux dépends même de leur Fortune; & on fut tout étonné de voir le Cardinal Mazarin, à la tête du Conseil; luy, qu'on regardoit comme un homme perdu, aprés ce qu'on avoit entendu dire à la Reyne au sujet de la déclaration touchant *la Regence*, que *c'étoit un de ces tours qui ne se pardonnoient jamais*.

Ce fut alors que Messieurs *les Importans*, c'est-à-dire, ceux qui s'étoient déclarez pour la Reyne contre

* *Terent.*

les

les Ministres, virent tomber tout d'un coup ces grands édifices de fortune, qu'ils avoient élevé dans leur imagination. Car le Cardinal, s'étant rendu le Maître de toutes les Charges, n'avoit garde de les donner à ces esprits fiers qui n'avoient pû plier sous son autorité. Il en contraignit même plusieurs à se deffaire de celles qu'ils avoient déja. M. de la Chastre, fut du nombre de ces derniers. On lui ôta sa charge de Colonel Général des Suisses, & c'est à l'occasion de cette injustice qu'il a composé ses Mémoires, dans lesquels, outre ce qui le regarde en particulier, il y a un mélange fort divertissant de diverses autres choses; quoi qu'ils ne renferment que l'Histoire d'une seule année. On y voit *en petit* les Portraits de la Cour, telle qu'elle étoit il y a trente-cinq ans. Les affaires d'Etat s'y trouvent mêlées avec les intrigues amoureuses, dont on découvre même les mystéres avec un peu de liberté, & cela, aux dépends de la réputation de quelques Dames. Mais dans la disposition d'esprit, où le monde est aujourd'hui, ces traits de médisance, au lieu de blesser la charité des Lecteurs, ne serviront apparemment qu'à leur faire trouver

plus de goût dans cette lecture.

Les avantages que la France avoit remporté sur ses ennemis pendant les cinq premiéres années de la Reyne, l'avoient renduë fort glorieuse. Mais comme c'est l'Etoile de la Nation Françoise, de se lasser de son propre bonheur, & de se combatre elle-même, quand elle ne trouve point de résistance au dehors ; aprés ce tems de bonheur & de gloire, le Royaume se vid mal-heureusement déchiré par les fureurs d'une guerre civile, qui le mit à deux doigts de sa ruïne.

L'Histoire de ces mouvemens, est si connuë qu'il n'est pas nécessaire de faire un long extrait des Rélations qu'on en donne icy. Les grands impôts, dont le peuple se voyoit alors accablé, en furent le prétexte. Quoi que le Cardinal Mazarin, par une politique un peu moins inhumaine que celle de son Prédecesseur, se contentât de demander la bourse aux gens, sans leur ôter la vie (Ce qui lui a mérité le Titre d'*Homo crudeliter clemens*, qu'on lui donne dans une des Epitafes dont on la régalé aprés sa mort,) Il ne laissa pas de tomber dans l'exécration publique. Tout le monde commença à murmurer de l'exaction violente des Traittans.

Les

Les Cours Souveraines s'en plaignirent ; c'est ce qui porta le Parlement de Paris à donner ce célébre *Arrêt d'Union*, qui fut comme le signal de la révolte. Aussitôt le Royaume se partagea en deux factions ; l'une de *Frondeurs*, qui s'opposoient aux sentimens de la Cour ; l'autre de *Mazarins*, qui lui étoient absolument dévoüez.

Cependant le Prince de Condé faisoit merveilles en Flandres. La Cour enflée de ces heureux progrés, crût que le tems étoit favorable pour s'assurer des plus mutins du Parlement. On commença par le Conseiller Broussel, qu'on fit arrêter ; mais deux heures aprés, il fallut le rendre honteusement à un Peuple armé, qui le demandoit avec une grande hauteur.

Dans ce même tems-là, il arriva une chose, qu'on ne sera peut-être pas faché de sçavoir. L'ancienne, & célébre dispute, *de Auxiliis*, s'étant réveillée depuis quelques années, à l'occasion d'un Livre de Jansenius, Evêque d'Ipre, contre lequel les Jesuites, & les autres Disciples de Molina s'étoient récriez avec beaucoup d'emportement : les Catholiques de France, grands & petits, Laïcs, & Ecclésiastiques, avoient pris party, chacun selon

felon son inclination ; & s'étoient declarez, ou *Jansenistes*, ou *Molinistes*. Un jour le Chancelier *Seguier*, qui étoit de ce dernier Ordre, & de plus l'objet favori de la hayne publique, allant au Palais ; son carosse fut suivi, par force gens mutinez, *qui vouloient* disoient-ils, *l'immoler à tant de peuples rüinez par les Edits*, *qu'il avoit scellez*. Ce Chef de la Justice ainsi persécuté, par une Populace furieuse, se vid obligé de se sauver chez le Duc de *Luines*, sans songer que ce Duc, étoit son ennemi, quant au *Spirituel*, puis qu'il étoit grand *Janseniste* de profession : mais, dans la vérité, quand il y auroit pensé, il n'y a guéres d'apparence, que cette réflexion eût rallenti l'empressement qu'il avoit, de se voir à couvert de la violence de ses Persécuteurs. Lors qu'il s'agit de sauver le corps, on oublie aysement les intérêts de l'esprit. Cette aventure réjoüit fort le party du *Jansenisme* ; & lui fournit l'occasion de porter au party contraire, des coups aussi vigoureux que ceux qu'on lui a porté depuis dans l'*Ambrunade* ; en voicy quelques-uns dans les vers suivans.

Dans

Dans ce dernier soûlevement
Chose bien digne de nôtre âge
Saint Augustin a vû Pélage
Dans un étrange abaissement
La pauvre GRACE *SUFFISANTE*
Toute pâle & toute tremblante
*Chez l'*EFFICACE *eut son recours*
Elle y fit amande honorable
Pour expier l'erreur dont elle étoit coupable
D'avoir crû qu'on se pût sauver sans son secours.

Mais laissant-là les escarmouches de plume qui se faisoient dans l'Eglise, retournons aux guerres de l'Etat. Une chose qu'on aura peut-être quelque peyne à croire, c'est que cette Sainte Mére Eglise, *quæ nescit sanguinem*, & qui n'inspire à ses enfans que des sentimens pacifiques, eût la douleur de voir, en cette occasion, un Prélat, exciter les peuples au soûlévement. Le Coadjuteur de Paris, qu'on a connu depuis sous le nom de Cardinal de Rets, au lieu d'appaiser les esprits, comme son caractére le demandoit, les irritoit au contraire avec un merveilleux artifice. Il étoit mal satisfait de la Cour. Pour s'en vanger, il ameutoit de tou-

tes parts les Rebelles. Il les encourageoit à la révolte & sacrifiant ainsi à son ressentiment son propre repos, & celuy de tout le Royaume, il se déclaroit sans façon l'Ennemy de quiconque parloit de faire la Paix.

Tantæne animis cælestibus iræ?

Les divisions publiques eurent pourtant une Tréve de quelques mois, aprés lesquels, elles recommencerent avec plus de chaleur qu'auparavant. *Les Frondeurs*, regardoient toûjours le Cardinal, comme l'Auteur de tous les désordres. Ils ne pouvoient être contents qu'il ne fût chassé du Conseil, & relégué au delà des Monts. C'est pourquoi ils obligérent le Parlement de Paris, à donner contre lui un sanglant Arrêt, par lequel, il lui étoit enjoint de sortir incessamment de la Cour, & du Royaume dans huitaine, aprés lequel tems il étoit ordonné à tous les Sujets du Roy de lui courre sus.

On ne peut dire combien la Cour fut étonnée d'une entreprise aussi hardie, & aussi impreveüe, que celle-là. L'Autorité du Duc d'Orléans, & du Prince de Condé, étoit le seul azyle qui restoit à son espérance. Surtout

tout elle regardoit ce dernier comme l'Ange tutélaire, qui devoit la deffendre contre la violence des mutins. Dans cette veüe on luy fit mille recherches; & on ne négligea rien, pour l'engager dans le parti. La Reine y employa jusqu'aux larmes. Le Roy même dit à ce Prince en l'embrassant, *qu'il luy recommandoit le salut de son Etat & de sa Personne*; Et le Cardinal, qui avoit le plus de besoin d'un Protecteur, luy promit d'être toute sa vie soûmis à ses volontés.

Il n'en fallut pas d'avantage, pour gagner un cœur aussi grand que celuy de ce Jeune Héros. Le Prince se met donc en état de réprimer l'insolence des Rebelles, & avec une Armée de six ou sept mille hommes, il assiege Paris, où son frére le Prince de Conti, & la Duchesse de Longueville sa soeur, s'étoient retirés; ce qui ne fit que l'irriter d'avantage contre les *Frondeurs*. Il y eut plusieurs combats donnés, entre les assiégeans, & les assiégez & les uns & les autres, lassez de la guerre, commencérent à parler de paix.

La Cour y donnoit les mains d'autant plus volontiers, qu'elle se voyoit hors d'état de faire des levées d'hommes & d'argent. La Ville Capitale du Ro-

yaume étoit sous les armes. Plusieurs autres Villes, & même des Provinces entiéres s'étoient soûlevées à son exemple. On craignoit que les Ennemis de l'Etat ne profitassent de cette conjoncture, & qu'ils ne fournissent des troupes aux Mécontants, comme en effet l'Archiduc Leopold s'y étoit engagé. Tout cela porta la Cour à chercher des moyens d'accommodement. Le plus efficace en bonne Politique, étoit de tâcher à gagner les grands Seigneurs, & les Chefs de parti, aussi ne manqua-t-on pas de le faire. On en vint aisément à bout par les promesses qu'on fit aux uns, de *Gouvernements*, & aux autres de *Charges* & de *Pensions*: & les choses furent ménagées avec un succez si heureux, qu'on nomma de part & d'autre des Députés pour travailler à la Paix, qui se conclud enfin au grand contentement des *Mazarins* & sur tout du Cardinal.

Tanta homines rerum inconstantia versat!

A considérer ce que le Prince de Condé venoit de faire pour le prémier Ministre d'Etat, il n'y a personne qui ne se fût imaginé qu'ils devoient vivre l'un & l'autre dans une étroite & éternelle union; cependant ils se brouil-

lérent bien-tôt aprés. Le Cardinal ne pouvant porter le poids des grandes obligations qu'il avoit à son bien faicteur, crût que pour se delivrer du soin d'une reconnoissance importune; le meilleur pour luy étoit de perdre le Prince. C'est à quoy il se prit assez bien par la maniére généreuse dont il travailla à le décrier dans le monde, en le faisant passer pour l'Auteur de toutes les violences que le peuple avoit souffertes. Il n'en fallut pas d'avantage pour engager les *Frondeurs* à se reconcilier avec la Cour, & à former le projet de la prison des Princes de Condé, & de Conti, & du Duc de Longueville; Projet, qu'on éxécuta bien-tôt aprés: Ce qui alluma de nouveau la guerre en Guyenne; sous la conduite des Ducs de Bouillon, & de la Roche-Foucault. Mais les menées du Cardinal, ne bastérent pas bien pour luy. Monsieur, & le Parlement se déclarérent tout d'un coup pour les Princes, & non seulement ils obtinrent leur liberté, mais ils demandérent aussi la vie du Cardinal, qui, par là, se vid forcé de quitter la partie, & de sortir du Royaume en diligence.

On sçait assez ce qui se passa dans la suite. Le ressentiment que le Prince de Con-

Condé avoit de sa prison, luy fit reprendre les armes. Plusieurs mécontens le suivirent. Paris même se déclara pour luy, & ce fut à un des Fauxbourgs de cette grande Ville, que se donna ce sanglant combat, où on vid périr un si grand nombre de braves gens, que chaque parti, uniquement occupé du soin de réparer ses pertes, ne songeoit plus à attaquer. On sçait aussi comment, par une révolution de fortune aussi bizarre qu'elle étoit affligeante pour le Prince de Condé, ce grand Prince fut contraint de sortir à son tour hors du Royaume, pour n'être pas le témoin du Triomphe de ses Ennemis; & comment il se retira en Flandres, où il soûtint avec assez de gloire les Espagnols. C'est à cette sortie de ce Prince hors de France que finissent les Rélations qu'on donne icy, & qu'on a eu le soin d'accompagner en marge de plusieurs belles Remarques tirées des anciens Auteurs.

A ces deux pièces on en a joint deux autres, qui sans doute, ne seront pas celles qui divertiront le moins. L'une est, *la Retraitte de Mr. de Longueville dans son gouvernement, pendant la guerre de Paris de l'An* 1649. L'autre est, une prétendue *Apologie*

de

de M. de Beaufort. Ces deux écrits
proprement deux Satyres fort ingeni
ses. Dans la premiére on représ
te le Duc de Longueville, à la
de la Noblesse de Normandie, f
mant le chimérique dessein de le
une Armée puissante, dont par av
ce il distribue toutes les charges à ce
de sa Cour; Gens, qui à en juger
les discours qu'on leur fait tenir, p
voient justement prétendre à l'ho
neur d'occuper une place dans *les*
sionnaires. Dans l'autre on se moc
assez plaisamment du Duc de Be
fort; mais en même tems, on s'en m
que avec beaucoup de malignité. So
le feint prétexte de le justifier, on
tourne en ridicule. On y expose d'u
maniére burlesque ses mauvaises q
lités. Il n'y en a aucune, qu'on
fasse passer en revûe sous les yeux
Lecteur. Son Infidélité, sa fausse b
voure, ses trahisons, ses artifices,
paroissent tour-à-tour. Mais la ch
se à laquelle s'attache le plus Mon
de Saint Evremont, (qu'on soupço
né être l'Auteur de cette piéce) C'
l'ignorance grossiére de ce Prince à l
gard du langage. Si on l'en croit,
Incidents d'un procez, étoient po
luy des *Accidents.* Il disoit que
cha

chambres tenduës de noir étoient *Lubriques*, & que des yeux lascifs étoient *Lugubres*. Je me rapporte de cela à ceux qui l'ont connu; cependant, je diray qu'il n'est pas le prémier Courtisan, qui ait ignoré la signification des termes les plus communs, puisqu'à la Cour de François prémier, un certain Seigneur, ayant entendu dire que le Roy aymoit fort les *Epigrammes*; s'imagina que c'étoit quelques Mets délicieux, & s'en alla de ce pas trouver un des Chefs de cuisine, pour le prier de luy en faire accommoder, ce qui ne manqua pas de donner une ample matiére de rire à toute la Cour.

ARTICLE X.

Justification des usages de France sur les Mariages des Enfans de famille faits sans le consentement de leurs Parens, par P. le Merre Advocat en Parlement. A Paris, chez Antoine Dezallier, ruë Saint Jacques à la Couronne d'Or. 1687. Et se trouve à Amsterdam, chez Henry Desbordes. Pagg. 318.

Les

LEs Décisions du Concile de Trente ne sont pas si claires, qu'il ne se forme tous les jours de nouvelles difficultez, sur le sens que l'on doit donner à plusieurs de ces Décrets. Une Congregation établie pour les éclaircir, n'a pû empêcher, que même aprés son jugement, il ne se soit élevé un grand nombre de disputes sur des matiéres assez importantes, chacun prétendant avoir le droit d'expliquer les paroles du Concile en faveur de son opinion. On en seroit plus surpris, si l'on ne sçavoit que les Peres de ce Concile se sont du moins autant picquez d'être habiles Politiques que grands Theologiens. Ils avoient a ménager les interêts de plusieurs Personnes, & la crainte qu'ils ont eû, en voulant obliger les uns, de choquer trop ouvertement les autres, est la cause qui leur a fait laisser indecises de certaines questions délicates, ausquelles ils ont crû ne pouvoir toucher sans péril. C'est un mystére que le P. Paul nous découvre en divers lieux de son Histoire, où il fait voir quelles ont été les véritables veuës de cette venerable Assemblée, dans la plus-part des Décrêts qu'elle a publiez, & c'est peut-être une

une des raisons qui fait que cette Histoire, encore qu'elle soit des mieux écrites, n'a trouvé guéres moins de Contredisans que d'Aprobateurs. M. le Merre Avocat au Parlement de Paris se propose d'examiner l'un des Decrets de ce Concile, dans l'Ouvrage qu'il met au jour. C'est celui qui traite *du Mariage des Enfans de famille, qui ont été faits sans le consentement de leurs parens*. La question est, quel jugement on doit faire de ces Mariages, s'ils peuvent être tolérez, ou s'ils doivent être cassez comme illégitimes. On soûtient hautement en France ce dernier parti, mais d'autres sont dans un sentiment contraire, & prétendent que nonobstant la rigueur des Ordonnances, tous les Catholiques sont obligez de reconnoître ces Mariages pour bons & valables. Ils assûrent que le Concile de Trente s'est si nettement déclaré pour eux, qu'il ne se peut rien souhaiter de plus exprés. Et de fait, il semble d'abord que la seule lecture des paroles du Decret suffit pour vuider la difficulté. Il ne sera pas inutile de les rapporter icy, comme elles se trouvent au 1. Chap. de la Session 24. *Bien qu'on ne puisse pas douter que les Mariages clandestins faits avec un libre*

consentement des parties ne soient de vrais Mariages, tant que l'Eglise ne les a point annullez, & que ceux-là par consequent soient dignes d'être condamnez, comme aussi le Saint Synode les condamne, qui nient que ces Mariages soyent vrais & valables, & qui assûrent faussement, que les Mariages contractez par des enfans de famille sans le consentement de leurs parens, sont nuls & qu'il est au pouvoir des parens de les ratifier ou de les casser; neantmoins la Sainte Eglise de Dieu pour de tres-justes raisons les a toûjours detestez & defendus.

Quelques détours affectez qu'on puisse aisément remarquer dans ces paroles, elles donnent, ce semble, lieu de conclure, que l'intention du Concile est, qu'encore que le consentement des parens ne soit point intervenu dans un Mariage, il ne laisse pas au fonds d'être légitime. Cependant M. le Merré entreprend de montrer que les paroles de ce décret doivent être prises dans un sens fort différent, & qu'il n'y a pas d'apparence * *qu'une si sainte & si sçavante Assemblée ait été dans les sentimens qu'on lui attribue, comme étant injurieux à l'Eglise, &* con-

* Pag. 5.

contraires à l'authorité légitime des Souverains. Il divise son Traité en onze chapitres, & aprés avoir expliqué la question dans le premier, il prouve dans le second, que les Peres mêmes du Concile n'ont point approuvé ces sortes de Mariages, & il remarque qu'un Décret qui en fut dressé, que le Cardinal Palavicin a inséré dans son Histoire, bien qu'il n'ait point été publié, est un témoignage certain de leur sentiment sur ce sujet. Il ajoûte qu'un Concile tenu à Cologne en 1536. neuf ans avant celui de Trente, avoit fait paroître un grand désir pour le rétablissement de l'ancienne Discipline, qui condamnoit, comme illicites, tous les Mariages clandestins. Il rapporte encore que lors qu'on lût les Canons de la Session 24. & les Décrets qui regardent la Discipline, contenus dans la même Session, il y en eut plusieurs qui ne furent pas aprouvez d'une partie des Peres, & que celui qui déclare nuls les Mariages clandestins fût de ce nombre. Mais qu'il ne paroît pas qu'aucun des Peres ni le Cardinal de Lorraine, ni les autres François, se soient opposez à ce Décret qui confirme les Mariages des enfans de famille, faits sans le consentement de leurs parens,

d'où

d'où cet Auteur conclut, * *qu'ils ne l'ont point interpreté dans le sens que quelques Theologiens veulent lui donner.*

Pour mettre cette verité dans un plus beau jour, il dit que le principal dessein du Concile a été de s'opposer aux opinions reçuës par les Protestans ; ce qu'il confirme par un exemple tiré du Canon 7. de cette même session, qui denonce anatheme à ceux qui enseignent que le mariage se peut dissoudre pour cause d'adultére, & que ce crime est un sujet legitime de séparation. Mr. le Mérre assûre que les Grecs, encore qu'ils soient de ce sentiment, n'ont point été condamnez par ce Canon, qui a été fait seulement contre les Protestans, qui enseignent que l'usage de l'Eglise Latine sur ce sujet est contraire à l'Ecriture sainte. *Il avoit, dit-il, été composé en termes qui paroissoient comprendre les Grecs, mais il fut reformé sur les remontrances des Ambassadeurs de la République de Venise, qui representerent, que la Discipline des Grecs étoit observée dans des Isles qui relevoient de cette Seigneurie, & que l'Eglise de Rome recevoit dans sa Communion ; que ce Canon de la ma-*

* Pag. 10.

maistre, dont il étoit rempli, leur fournit une occasion de rentrer dans le schisme. Si bien que, selon l'Autheur, le Concile n'a point prononcé sur ce qui fait le sujet de la contestation entre les Latins & les Grecs, touchant l'indissolubilité du Mariage. C'est le même jugement que Mr. le Moine veut qu'on fasse du decret sur le Mariage des enfans de famille. Les Grecs n'y ont aucune part, non plus que tous ceux qui disent comme eux, que les Loix Civiles peuvent rendre nul les Mariages des enfans de famille contractez sans le consentement de leurs parens. Ce sont seulement, s'il en est crû, les Protestans qui y sont compris, parce qu'ils enseignent que le consentement des parens est nécessaire de droit naturel & de droit divin, & qu'independamment des Loix de l'Eglise & de l'Etat ils peuvent les rendre nuls par la seule authorité paternelle, s'ils ne veulent pas les approuver. Comme il est équitable, il ne laisse pas ensuite de faire cette justice à quelques-uns des Protestans, & principalement à ceux de France, de reconnoître, qu'ils enseignent que les enfans doivent se pourvoir pardevant le Magistrat, lors que les parens s'opposent à leur Mariage

riage. A ce compte les Anathêmes du Concile ne tomberont tout au plus, que sur une partie des Protestans, & peut-être, quand on aura bien examiné les choses, il se trouvera qu'aucun des Protestans n'a rien avancé sur ce sujet qui ne soit conforme à la Doctrine des Grecs, & à celle de Mr. le Merre. Mais il est présentement du bel usage, quelque matiére que l'on traitte de mettre par tout les Protestans en jeu, & l'on ne se fait pas une affaire de leur attribuër de pretenduës erreurs, pour avoir lieu dans la suite de leur faire leur procez. Pour les Grecs, dit Nôtre Autheur, encore qu'ils ayent toûjours conservé leur ancien usage, sur les Mariages des enfans de famille, faits sans le consentement de leur parens, aussi bien que leur sentiment sur la dissolution du Mariage, les Péres du Concile ont crû qu'il étoit necessaire de les *ménager*, & la complaisance des Latins a été si loin, * *qu'ils ne leur ont pas même proposé de changer dans toutes les conferences qu'ils ont eu avec eux pour les faire revenir à l'Eglise.*

Aprés ces remarques qui servent comme de fondement à toute cette Dispute, M. le Merre dans le 3. Chap. in-

* *Pag.* 17.

insiste sur les paroles mêmes du Décret pour faire voir qu'il n'a été fait que contre les Protestans, & qu'il n'est point contraire aux ordonnances des Rois de France. *Peut-on se persuader*, dit-il, *que l'Eglise dise anatheme aux Souverains qui se servent aujourd'huy pour procurer le repos de leurs Etats, l'union des familles, & la Sanctification des mariez, des moyens qu'elle leur proposoit autrefois, & qu'elle ordonnoit elle même a tous les fidéles.* C'est justement, diront de leur côté les Protestans, par ces considérations, que nous régardons ces Mariages des enfans de Famille comme Nuls, & puisqu'il *y a des circonstances où ces Mariages sont si contraires au repos des Etats, a l'union des familles, & à la Sanctification des Mariez, que l'Eglise & les Souverains sont obligez de les déclarer nuls*, n'est ce pas une preuve qu'ils sont condamnez tant par la Loi naturelle que par la divine? Il semble même que dans la suite Mr. le Mérre n'en disconvienne pas entiérement, puisqu'il reconnoît d'un côté * *Que les enfans de famille qui veulent faire ces Mariages son tres criminels, & par consequent qu'ils*

* Pag. 30.
* Pag. 31.

qu'ils n'ont point les dispositions que Dieu demande de ceux qu'il veut sanctifier par ce Sacrement; & que de l'autre, il avouë, *que Dieu defend aux Superieurs Ecclesiastiques d'administrer les Sacremens à ceux qui ne sont pas disposez à les recevoir*. Il ne faut pas oublier un argument que Mr. le Merre juge des plus propres pour convaincre ses adversaires. * C'est que si cette » doctrine a lieu, qu'il ne soit pas au » pouvoir des Souverains de casser ces » Mariages, elle pourra diminuer le » zéle des Princes Catholiques, qui se » servent de toute leur authorité pour » la conversion des heretiques dont ils » sont les Souverains. S'ils aprennent » que leur sujets leur sont beaucoup » plus soûmis, étant heretiques, qu'ils » ne le seront aprés leur conversion; » que la Souveraine puissance tempo» relle qu'ils tiennent de Dieu n'est pas » si grande sur les Catholiques qu'el» le l'est sur les heretiques; ne doit-on » pas craindre qu'ils cessent de soûhait» ter avec tant d'empressement que » tous leurs Sujets fassent profession de » la Religion C. A. & Romaine; C'est ainsi que M. le Merre met tout en œuvre pour justifier son sentiment.

* *Pag.* 58.

Ces reflexions & quelques autres de pareille force font le sujet du 4. Chap. Les suivans sont employez à monstrer quelle a été, de tout tems, & quelle est encore à present la Discipline de l'Eglise Grecque sur ce sujet, quelles ont été à ce même égard les Constitutions de l'Eglise Gallicane: que conformement à ces Loix si solennellement établies, le Mariage de Judith Fille du Roy Charles le Chauve avec le Comte Baudoüin, & celui de Louis le Begue son Frere avec Ansgard, furent declarez nuls, par cette raison que le consentement des parens est necessaire pour la validité du Mariage de leurs enfans. C'est ce que l'Autheur confirme encore par les Loix des premiers Empereurs Chrêtiens. Il allegue ensuite les Loix Romaines, qui ne permettoient pas aux enfans de famille de se marier sans le consentement de leurs Peres, quoy qu'ils eussent plus de 25. ans. A ces Loix il joint celles des premiers Rois de France, & celles de l'Eglise, sur le consentement des Maistres pour la validité du Mariage des Esclaves, ou même des Seigneurs pour celuy de leurs Vassaux. Aprés cela Mr. le Merre tache de ten-

dre

Pag. 261.

dre la raison pourquoy l'Eglise Romaine, qui a interdit le Mariage aux Prestres, & qui enfin a déclaré nuls les Mariages clandestins, a encore l'indulgence de tolerer ceux que les enfans de famille contractent sans le consentement de leurs parens. Les considérations qu'il fait là-dessus, & ses réponses solides aux objections qu'on pourroit luy proposer, sont dignes de ses lumiéres, qui ne l'empêchent pourtant pas de faire profession d'une humilité profonde; puisqu'il finit son Traitté en déclarant qu'il s'estimera tres obligé a tous ceux qui auront la bonté de l'avertir des defauts qu'ils y auront remarquez. Apparemment on y aura de la peine, parce que ce Livre a été examiné avec un grand soin, & qu'il est muni, non seulement de l'Approbation ordinaire des Docteurs, mais aussi de celle de Mr. Issali Ancien Advocat au Parlement, commis par Mr. le Chancelier pour en faire la lecture.

ARTICLE XI.

L'Etat présent de la Puissance Ottomane, avec les Causes de son Accroissement,

sement, & celles de sa Décadence. Par le Sieur DuVignau Secrétaire, &c. A Paris, chez Daniel Hortheméls. 1687. *in* 12. Pagg. 370.

CE Livre esttout-à-fait du tems; & le rapport qu'il a à l'état des affaires d'aujourd'hui est capable tout seul de donner la curiosité de le lire. l'Auteur commence par tracer une idée générale du fort & du foible de l'Empire des Ottomans. Il fait en-suite des réflexions sur les principaux moyens, qui ont servi à l'accroissement de la Puissance Ottomane, & il en donne les raisons. Il joint à cela un Abregé Historique des anciennes Révolutions, qui sont arrivées chez les Turcs, dont il déplore que les Chrêtiens n'ayent jamais sçu tirer aucun avantage. Et aprés avoir fait diverses observations particuliéres sur les derniéres guerres; que les Turcs ont euës avec l'Empéreur, les Venitiens, les Polonois, & les Moscovites; il passe de-là à la décadence, où la Puissance Ottomane se trouve aujourd'hui. Il en examine les causes, & il fait voir par diverses relations qu'il nous donne, & par plusieurs raisonnemens qu'il y joint, qu'il n'y auroit rien de plus facile à présent

aux Princes Chrêtiens que de reprendre Constantinople, & que de profiter de cette consternation, où sont les Turcs par le mauvais succés de leurs affaires.

ARTICLE XII.

Suite de l'Accomplissement des Prophéties, ou Amplification des Preuves Historiques, &c. Par le S. P. J. P. E. P. E Th. A Rotterdam, chez Abraham Acher 1687. *in 12.* Pagg. 293.

C'Est icy un Abrégé du Livre *des Préjugez Legitimes contre le Papisme*, que M. Jurieu avoit promis, il y a long-tems, en faveur de ceux qui ne sont pas capables d'une longue lecture. C'est aussi, selon lui, *un Portrait aussi fidéle de la Religion Romaine que celui que les Convertisseurs modernes présentent à leurs Convertis est flatté.* Tout le monde n'en conviendra pas, sans doute. Parmi ceux-là même qui ne vivent pas dans la Communion Romaine, il y en a qui ne veulent point que l'on pousse trop contre elle les anciennes Prophéties, ni l'Article de l'Ante-Christ. Mais M. Jurieu *ne s'étonne*

ne pas que ceux qui ont trouvé Jeremie, *dans le 53. Chap. d'Esaye, au lieu de Jesus-Christ, ne puissent trouver le Pape dans les Révélations de Daniel, & dans l'Apocalypse. Il n'a garde*, dit-il, *de confondre les sentimens des Eglises Protestantes avec ceux de quelques Particuliers.* Et comme il prétend qu'entre toutes les Eglises il n'y en ayt aucune, à qui on ayt autant d'obligation qu'à l'Eglise Anglicane, pour la découverte de ce qu'il appelle le *Mystère d'Iniquité*, & que presque tout ce que l'on sçait là-dessus, on l'ayt appris de ses plus grands hommes, les *Ussérius*, les *Beddels*, les *Meddes*, & cent autres de la même force, que l'Eglise Anglicane a produits; il s'assure que rien ne sera capable de la faire changer de sentiment. Au reste comme cet Ouvrage est une suite de son Livre *de l'Accomplissement des Prophéties*, il se doute bien qu'on se seroit attendu qu'il y eust répondu aux difficultez qu'on a faites contre la I. Partie. Mais il n'a pas jugé à propos de s'engager davantage dans des contestations, qui pourroyent être éternelles; & il déclare qu'il n'a pas pour cela assez de loisir. Il avertit pourtant l'Auteur de l'Examen, que sa Méthode lui paroît toute propre

pour

pour renverser l'accord qui se trouve entre les Prophéties, & les Evenemens; & qu'il pourroit prouver par la même voye que celles du Vieux Testament ne sont encore en rien accomplies.

TABLE

Des Matiéres principales.

Janvier 1688.

TABLE.

LE

TABLE.

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de Février, 1688.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le
Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & West.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

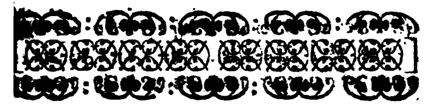
[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Février, 1688.

ARTICLE I.

Extrait d'une Lettre écrite de Londres, sur divers endroits de l'Æneïde de Virgile, & sur un Passage de l'Evangile selon Saint Luc.

JE vous suis obligé, Monsieur, d'avoir crû que l'explication, que je vous envoyay d'un endroit d'Anacreon, méritoit que vous la donnassiez au Public. Je ne sçai si on en dira quelque chose. Je souhaitte que les Remarques que je vous envoye au-

 jour-

jourd'hui vous contentent. Elles sont sur deux ou trois Passages du premier livre de l'Æneide, qui n'ont point encore esté expliquez dans le sens que je leur donne.

Æn. I. ỽ. 27. 28.

Id metuens ; veterisque memor Saturnia belli
Prima quod ad Troiam pro caris gesserat Argis.

La difficulté qu'il y a dans ces deux Vers est qu'on doute du Verbe qu'on doit donner au Nominatif Saturnia. *Les uns veulent que ce soit* audierat, *qui se trouve au* 24. *Vers ; les autres croyent que c'est* arcebat *du* 35. *Pour moi, je croy que ce n'est ni l'un ni l'autre, & que le Verbe de cette phrase est,* exat, *qui est sous-entendu. Ce qui me le fait croire, c'est que le Poëte fait une énumeration des sujets de crainte & de colére de la Déesse ; & qu'aprés il dit,* His accensa super, &c. *ce qui marque que le Verbe,* arcebat, *n'est pas plus le verbe de cette phrase que des autres qui le précédent. Je ne trouve nulle apparence que ce soit* audierat ; *car outre que la construction & le sens seroient tres-rudes, il y a deux periodes entre-deux. Je traduis donc ces*

deux

deux Vers ainsi en nôtre langue.

Junon appréhendoit cela, & elle se ressouvenoit de l'ancienne guerre contre les Troyens, où elle avoit la premiére pris parti pour ses chers Grecs.

2. *Ma seconde Remarque est sur ces paroles du 66me. Vers*, Fœdere certo, *que je traduis*, par un traitté assuré. Fœdus *signifie cela, je croy, en cet endroit : ce qu'on verra, si on considére que Jupiter a donné, suivant Virgile, un Roy aux Vents, pour les retenir ou les lâcher*, aux ordres qu'il en recevroit, *c'est ce que signifie le mot de* Jussus. *Le terme de* sçiret *fait encore beaucoup pour cette explication, ce me semble.*

Je passe à un troisiéme endroit, qui, je croy, n'est point entendu du tout. C'est au 118. *Vers.*

Ipsius ante oculos ingens à vertice pontus, &c.

Je ne m'arrêterai point à rapporter toutes les différentes explications, qu'on donne à ces deux mots; à vertice : *je serois trop long, & ce n'est pas icy le lieu de faire une Dissertation. Je me contenterai d'en donner l'explication que je croy la meilleure. A mon sens*

donc, à vertice *signifie* par derriére. *Cette façon de parler n'est pas si extraordinaire qu'on le pourroit croire. Virgile s'en sert au* 407*me. Vers de ce Livre, où il parle ainsi,*

Ambrosiæque comæ divinum vertice odorem spiravere.

Vertex *ne peut pas signifier le sommet de la tête, ni la tête en général: car le Poëte dit que les cheveux de Venus n'exhalérent cette divine odeur que quand elle eut tourné le dos. Je crois donc que tout le passage de Virgile doit être ainsi traduit en nôtre langue.* Il vid une grande vague venant par derriére tomber sur la poupe du vaisseau qui portoit les Lyciens & le fidéle Oronte. *On ne trouvera pas plus étrange que Virgile die icy qu'une vague venant par derriére tomba sur la poupe du vaisseau, qu'on doit trouver rude l'expression de* sequi à tergo, suivre par derriére, *comme si on pouvoit quelquefois suivre par devant.*

Afin de remplir le papier de choses plus utiles, je vous envoye quelques Remarques sur le verset 8. *du* 18. *chapitre de l'Evangile selon Saint Luc.* Mais quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la *foy* en la terre? *C'est sur le mot de*

foy

foy, *que je fais les deux Réflexions suivantes.*

Premiérement, En prenant la foy, *dans ce passage, comme on a accoûtumé, pour une Vertu chrêtienne, on doit se former une idée de l'avenement du Fils de l'homme, qui est contraire à celle que nous en donnent les autres lieux où il en est parlé. Car quand le Fils de l'homme viendra pour juger la terre, il y aura, (dit Saint Matt.* 24. 31.) *des* élûs *assemblez des quatre parties du monde. Il nous a dit auparavant* (13. 43.) *qu'il y aura des* Justes *qui reluiront comme le Soleil. Et sans aller plus loin, c'est des* élûs *dont Saint Luc dit icy que Dieu fera vengeance. Si on prend l'avenement du Fils de l'homme pour la délivrance des fidéles en général, ou en particulier, comme je croy que c'en est le sens, on ne pourra pas assurément prendre le mot de* foy *pour la foy Chrêtienne, car le Fils de l'homme ne viendra pas pour délivrer ceux qui n'auront pas la foy. Ma seconde Réflexion est que le raisonnement n'est assurément pas bien suivi, si on prend la* foy *pour la foy des Chrêtiens, ou pour toutes les Vertus chrêtiennes inclusivement.* Jésus-*Christ compare les élus à une Veuve, qui a*

un adversaire, dont elle ne peut avoir justice que par les grandes priéres qu'elle fait au Juge de la ville. [qu'on presse cette comparaison, & jamais on n'a rien veu de plus beau.] Ensuite il dit, & Dieu ne vangera-t-il point ses élûs qui crient à lui jour & nuit, *&c.* Je vous dis que bien-tôt il les vangera. Mais, *ajoûte-t-il*, quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foy en la terre? *Le raisonnement languit assurément, si on prend la foy pour ce qu'on a accoûtumé. Ce qui ne sera pas, je croy, si on donne à πίστις sa signification ordinaire, qui est* confiance, assurance, croyance, persuasion. *Si on luy donne cette signification; le sens de ces paroles sera*, Pensez-vous que quand le Fils de l'homme viendra sur la terre, il trouve qu'on s'y attendoit, ou qu'on le croye? *Le raisonnement en aura assurément beaucoup plus de force: car Jesus-Christ voudra dire; Oüi, je vous dis, Dieu vangera ses Elûs, quoy qu'il différe de se mettre en colére à cause d'eux: mais quand le Fils de l'homme viendra pour les vanger, on ne l'attendra plus, pour dire, lors qu'il viendra pour les délivrer de leurs ennemis, ce sera quand ils le croiront le moins.*

Outre

Outre la suite du raisonnement, l'idée que nous prenons là de l'avenement du Fils de l'homme, de quelque maniére qu'on le prenne, est conforme à tout ce qui nous en est dit dans l'Ecriture Sainte, & à ce que nous voyons arriver tous les jours. Le Royaume de Dieu ne viendra point quand on y prendra garde, *comme il y a mot à mot au verset* 20. *du chap.* 17. *du même Evangile, & non pas,* avec apparence, *comme on le traduit.*

J'aurois bien souhaitté, vous pouvoir envoyer cecy plûtost; mais j'attendois toûjours que j'eusse veu si on n'avoit rien dit sur l'explication du passage d'Anacreon. Je *suis,* &c.

A Londres, ce
24. Janv. 1688.

ARTICLE II.

JO. DUBRAVII, *Olomuzensis Episcopi Historia Bobemica, à Cl. V. Thoma Jordano, Medico, Genealogiarum, Episcoporum, Regum, Ducum, Catalogis ornata, & necessa-*

riis Annotationibus illustrata. Cui in fine adjecta est ÆNEÆ SYLVII, *Cardinalis, de Bohemorum Origine ac Gestis Historia.* C'est-à-dire, *L'Histoire de Boheme par Dubravius ; & la même Histoire par Æneas Sylvius.* Francofurti, impensis Jo. Georgii Steeck, Imprim. Jo. Philip. Andreæ. 1688. in 8. Pages 879. & 194.

QUoy que ces deux Histoires ne soyent pas nouvelles, elles n'en sont pas moins curieuses ; & la seule importance des choses qu'elles contiennent pouvoit être une raison suffisante pour obliger le Libraire à les r'imprimer. Je ne sçay pourtant si la conjoncture présente n'y a point contribué quelque chose. Car dans un temps, où tout se remuë contre le Parti Protestant, on a bien jugé que du moins il n'y auroit rien à perdre à des Livres, qui racontent de quelle maniére on agit autrefois pour ruïner celui que le fameux Prédécesseur de Luther avoit formé contre l'Eglize Romaine.

La Premiére de ces Histoires est celle de *Dubravius*, ou *Dubrawski*, Evêque

Evêque d'Olmuts, dans la Moravie. On a mis sa Vie à la tête de son Ouvrage; par laquelle on apprend que c'étoit un homme aussi capable d'agir que d'écrire; que *Ferdinand* Roi des Romains l'employa diverses fois dans des négotiations importantes; & qu'ainsi il eut souvent part à ce qui se fit de plus considérable de son temps. Mais comme il joignoit l'étude aux affaires, il crut ne pouvoir mieux employer sa plume qu'à donner l'Histoire de son Païs. Il composa donc celle-cy, & il en fit faire lui-même la premiére édition, l'An 1552. Mais comme il la fit imprimer à ses dépens, il en retint tous les Exemplaires; de sorte qu'ils ne devinrent publics qu'aprés sa mort, qui arriva deux ans aprés; encore apprend-on de l'Epître dédicatoire qu'ils ne se répandirent guéres. Peut-être que dés-lors on ne goûtoit pas qu'en bien des rencontres l'Autheur eust pris parti aussi ouvertement qu'il a fait; Ou plûtost encore on ne trouvoit pas que son Histoire eust toute la netteté & toute la lumiére nécessaire, par le peu de soin qu'il avoit eu de marquer les temps, ausquels les choses mêmes les plus mémorables étoient arrivées. Ce dernier défaut,

qui est assurément fort considérable dans un Ouvrage comme celui-cy, fut avantageusement réparé par une Seconde Edition, qui se fit 23. ans aprés la Premiére, c'est-à-dire l'an 1574. *Thomas Jordain*, homme docte de ce temps-là, qui en prit le soin, ne se contenta pas d'y mettre les Listes des Ducs, des Rois, des Evêques; les Généalogies & les Successions des Princes; mais il y ajoûta encore des *Notes* de Chronologie & d'Histoire, qui y donnérent de grands éclaircissemens. Et c'est sur cette Seconde Edition qu'on a fait cette derniére.

Cette Histoire est divisée en XXXIII Livres, qui ont tous à leur teste des Sommaires fort-exacts. Elle commence à la fondation de l'Etat par *Czechius*; & elle finit à *Ferdinand*, frére de l'Empereur Charles Quint, & Empereur aprés lui, par la résignation que Charles lui fit de l'Empire. D'abord on y donne une assez belle description de la *Boheme*. On parle de sa situation, de son étenduë, de ses villes, de ses riviéres, de la nature & des qualitez de son terroir, aussi bien que de l'esprit & des mœurs de ses habitans. On remarque entr'autres cho-

choſes qu'il n'y a point de païs dans l'Europe, qui ayt des mines ſi riches. On y trouve en quelques endroits de l'argent tout-pur. On y tire de certains puits de l'or, qui n'approche pas moins de la pureté ; & on dit icy qu'on en a quelquefois préſenté au Roi des grains, qui peſoient châcun juſques à dix livres. On y a encore des mines de la plûpart des autres métaux ; & on y trouve l'Eſcarboucle, une Pierre qui approche du Sapphir, & l'Amethyſte.

Pour l'Origine de ces Peuples, on la fait venir des *Sclavons*, qu'on appelle aujourd'hui *Croates*. *Czechius* homme puiſſant, & des plus conſidérables de ſa Nation, ayant été obligé de quitter la Sclavonie, pour un meurtre qu'il avoit commis, ne trouva point de meilleur aſyle pour lui & pour les ſiens que la Boheme, qui lui parut un païs excellent, tout inculte qu'il êtoit & beaucoup moins habité par les hommes que par les beſtes. Il s'y arrêta donc avec ſon frére *Lechus* ; l'un & l'autre accompagnez d'un grand nombre d'amis, de parens, de ſujets, & de domeſtiques, de l'un & de l'autre ſexe, qui attachez à leur fortune les avoient ſuivis dans leur fuite ; & ayant

quelques Bergers, qui avoient par-cy par-là des cabanes, il se mit à leur enseigner l'art de cultiver la terre, & de bâtir des maisons; & il commença ainsi à former un Corps d'Etat, qui s'accrut bien-tôt par la foule des nouveaux habitans qui y abordérent, attirez par la tranquillité que l'on y goûtoit, & par la douceur du Gouvernement. Ce fut une occasion à *Lechus* de se séparer d'avec son frére, pour aller chercher de nouvelles Terres : Il passa dans la Pologne, où il n'eut pas moins de succés que l'autre dans la fondation d'un nouvel Etat.

Cependant Czechius mourut, & ce Romulus eut pour Successeur un *Numa*. Car *Croceus*, qui gouverna ce nouveau Peuple, aprés Czechius, étoit regardé comme un homme qui avoit un grand commerce avec la Divinité. Il êtoit Devin, & paroissoit fort habile dans la sçience des augures. Enfin il passoit dans l'esprit du Peuple pour être également juste & religieux. Celui-cy laissa en mourant le Gouvernement à *Lybussa*, la plus jeune de ses trois filles, qui avoit hérité de luy la connoissance de l'avenir. Mais un Peuple naturellement aussi fier que celui-là ne pouvoit pas demeurer

demeurer long-temps sous la domi
tion d'une femme. On voulut av
un Prince ; & Lybussa, comme P
phéteſſe, leur apprit, de la part
Dieux, que celui que le Ciel destin
à l'être devoit être auſſi ſon Epou
Elle leur dit que ce bienheureux
s'appelloit. *Premislaus*, nom incon
à tout ce Peuple, n'étoit à la véri
qu'un païſan, mais qui avoit la ſci
ce des choſes futures : qu'ils n'avoi
qu'à députer, & que ſon Chev
qu'elle avoit fait amener tout-pr
ne manqueroit pas de conduire les
Députez tout droit à ce Prince fut
qu'ils le trouveroient prenant ſon
pas ſur une table de fer. Cet Ora
rendu, dix hommes choiſis d'en
les plus conſidérables de l'Aſſemb
ſe mettent en chemin à pied, ſous
conduite de ce Guide, qui aprés u
longue marche, tout d'un coup la
le chemin pour entrer dans un guer
où il va droit à un Laboureur,
mangeoit du pain noir & du from
ge qui étoit poſé ſur le ſoc de ſa ch
rüe, & s'arrêtant devant lui, lui fait
profonde revérence. A ces ſignes
Ambaſſadeurs reconnoiſſent celui qu
cherchent, ils le ſaluent comme l
Prince, & lui expoſent le ſujet de l

députation. Le bon homme accepte sans balancer la dignité qu'on lui présente ; donne congé à ses bœufs, qu'on void s'évanouïr en l'air ; fiche en terre son aiguillon, qui pousse incontinent trois branches, dont deux se séchent d'abord, & la troisiéme produit des noisettes : & étant monté à cheval fait prendre aux Députez sa besace & ses sabots, pour en faire des monumens éternels de sa premiére condition. Bien des gens prendront tout cela pour des contes ridicules, & apparemment ils auront raison. Cependant à voir comme nôtre Autheur le raconte froidement, & avec quel sérieux il nous en apprend tout le prétendu mystére, peu s'en faut qu'on ne s'imagine qu'il l'a cru tout bonnement. On ajoûtera peut-être un peu plus de foy à l'histoire qu'il fait de *Ulasta* & de ses nouvelles Amazones. Cette Ulasta étoit l'une des Demoiselles, ou filles d'honneur de *Lybussa*, à qui cette Princesse, en mourant, donna le commandement de son Château de *Lybus*, & le gouvernement de ses Compagnes. Cette fille, qui avoit beaucoup de fierté & de courage, flattée du rang où elle se vit, & poussée par l'ambition de s'élever encore plus haut, forma le dessein de s'empa-

s'emparer de l'authorité souveraine. Dans cette vûë elle inspire à toutes les autres un profond mépris pour les hommes, & une forte résolution de s'affranchir de leur domination. Elle les forme aux exercices, & les endurcit aux travaux & aux fatigues de la guerre : Et en suite ayant cherché des occasions de tirer des preuves de leur valeur, elle remporta, pendant une guerre de sept ans, des avantages si considérables, que tout l'Etat étonné de ses victoires alloit se soumettre ; si Premislaüs n'eust enfin sçu lui rendre un piége, qu'elle ne put éviter, & où elle périt malheureusement avec toutes ses Guerriéres.

Les onze premiers Ducs furent Payens. Mais *Borivorius*, qui fut le douziême, embrassa le Christianisme ; ce qui lui attira la haine & la rebellion de ses Sujets. Il trouva pourtant enfin le moyen de les gagner, & de se faire rétablir : aprés quoi il se mit à bâtir des Temples, & à fonder des Echoles ; en sorte qu'il se fit beaucoup de Conversions. Mais une chose faisoit de la peine à ces nouveaux Convertis, c'est qu'ils n'entendoient pas la Langue Latine, dans laquelle on faisoit le service. Ils demandoient donc qu'on le fist en Lan-

Langue Vulgaire ; & la proposition en ayant esté faite au Pape Nicolas II dans une assemblée de Prélats, fut tellement sifflée d'abord qu'elle ne pouvoit pas manquer d'être rejettée dans toutes les formes ; si, au rapport de nôtre Autheur, on n'eust tout d'un coup oüi une Voix qui dit, *Que tout Esprit loüe le Seigneur, & que toute Langue le confesse*. Ce Prodige surprenant étonna tellement le Pape, à ce que l'Historien nous dit, qu'il ne put refuser son consentement à ce que les Bohemiens souhaittoient de lui. Mais il importoit trop au Siége Romain que les Peuples portassent par tout la marque de son Empire. Aussi nôtre Autheur nous apprend que les Bohemiens ne jouïrent pas long-temps de leur privilége ; le Pape l'ayant révoqué bien-tôt aprés, lors qu'il établit un Evêque à Prague, auquel il recommanda fort soigneusement de ne s'éloigner en quoi que ce soit des Cérémonies & du Chant pratiquez par l'Eglise Romaine.

Le Premier, qui fut élevé à cette dignité Ecclésiastique, fut *Dethmar*, Chanoine, originaire de Saxe ; auquel succéda S. *Adalbert*, de qui nôtre Histoire nous raconte bien des merveil-

veilles. Il avoit esté mal reçu par ces Peuples farouches, où les ennemis de la Foy Chrêtienne, étoient encore également puissans par leur nombre & par leur qualité. Pour les mettre à la raison S. Adalbert alla à Rome, & obligea le Pape à lancer contre eux les foudres de l'excommunication. Mais le coup n'en fut funeste qu'à cinq fréres qu'il avoit, que ces Barbares irritez sacrifiérent inhumainement au ressentiment qu'ils en conçûrent. L'Histoire raconte encore icy froidement, sur la foi des Annales de Boheme, que S. Adalbert, sans partir de Rome, assista en Boheme à leurs funerailles; ce qu'il justifia en faisant voir qu'il y avoit laissé un de ses gans. Ce bon Prélat faisoit par-tout des choses fort singuliéres; témoin les Sermons qu'on lui vid faire, dans la Prusse, aux troupeaux de bêtes plus dociles que les habitans du païs, qui bien-loin d'en être touchez, trempérent brutalement leurs mains dans le sang de ce saint homme.

Vratislaus, vingt & quatriéme dans l'ordre des Ducs de Boheme, fut le premier *Roi* qu'eut cette Nation. Car quoique l'Empereur Othon eust deferé ce titre à *S. Wenceslas*; Celui-cy

cy peu ambitieux ne le porta point, & se contenta toûjours de celui de *Prince*, ou de *Duc*, ordinaire à ceux qui avoient la premiére authorité dans cet Etat. Mais l'Empereur Henri IV. déclara solemnellement Vratislaus *Roi* de Bohême l'An M. LXXXVI. dans une Diéte assemblée dans la Ville de Mayence. L'Histoire remarque qu'il étoit bien-aise de mettre dans ses intérêts un Prince, qui n'étoit pas seulement Souverain de Bohême, mais encore de *Moravie*, de *Silesie*, & de *Lusace*. Son fils *Bretislaus* étant parvenu à la Principauté aprés lui, l'Evêque de Prague lui persüada de publier un Edit; par lequel il bannissoit du Royaume, dans un certain temps, tous ceux qui ne seroient pas soûmis à ce qui étoit établi en matiére de Religion. Il ordonna encore, par le même avis, que la veille de Noël, les Curez iroient par les bourgs & par les villages, & entreroient dans les maisons, chantans des hymnes, & portans des reliques; qu'ils remarqueroient avec soin tous ceux, qui feroient paroître leur devotion en venant baiser la Croix, ou qui témoigneroient au contraire leur peu de penchant pour la Religion reçuë, soit en s'absentant, soit en ne dai-

daignant s'approcher pour donner ce signe de leur vénération ; Ce qui devoit ensuite être rapporté, afin qu'ils fussent châtiez, ou par le Prince, ou par l'Evêque. Ne diroit-on pas que ç'a été là comme une espéce d'essay, ou comme une ébauche de l'Inquisition, qu'on a vuë depuis ; & ne seroit-ce point assez pour disputer à l'Italie, ou à l'Espagne la gloire de s'en être avisées les premiéres ? Ce fut à-peu prés dans ce * même temps qu'à la sollicitation de *Pierre l'Hermite*, on commença à publier la *Croisade* pour la conquête de la Terre Sainte. Mais Dubravius remarque que les *Croisez*, qui passérent par la Bohême, étoient si peu Saints, qu'il fallut marcher contre eux à main armée, pour arrêter leurs impiétez & leurs violences. Il marque un peu plus bas, vers la fin du XII. Siécle, l'origine de ceux qu'on a appellez *Picards* & *Vaudois*, dont la persécution ayant consumé la plus-part, il dit que leurs misérables restes vinrent se refugier dans la Bohême. Le XIV. Siécle vid la Couronne Impériale sur la teste d'un Roi de Bohême ; *Charles IV.* ayant joint l'une & l'autre dignité en sa personne, celle d'Empereur, & celle de Roi. Ce fut sur la fin de ce même Siécle que l'invention

* *l'An* 1095

des

des *Canons* fut trouvée en Allemagne; & les premiers qui s'en servirent furent, à ce qu'on dit, les *Venitiens*, dans un combat naval contre les Genois, l'An 1380. Enfin nôtre Autheur remarque que l'année 1400. fut extrêmement remarquable par le Jubilé qui se célébra à Prague, par la permission du Pape Boniface IX, avec la même solemnité & la même dévotion qu'à Rome; Ce qui y attira de tous côtez une infinie multitude de gens, qui venoient pour avoir part au Jubilé, & pour vénérer les Reliques.

Ce fut là comme le comble & le plus haut dégré de crédit, où la Dévotion Romaine se vid élevée dans la Bohême; & d'où les Prédications de *Jean Hus* ne tardérent guéres à la faire déchoir. Ce Docteur avoit rencontré un Livre de *Wiclef*, intitulé *La Vérité*, & il avoit eu la curiosité de le lire. Dans ce Livre, selon le rapport que nous en fait Dubravius, Wiclef condamnoit toutes les Cérémonies que l'Eglise Romaine estime le plus. Il y ruïnoit toute l'authorité du Pape, en le réduisant à la simple qualité d'Evêque de Rome. Il y décrioit tous les Voeux des Moines, qu'il ne faisoit pas seulement passer pour de vaines inventions des hommes,

mes, mais qu'il regardoit comme des ouvrages & des productions du Demon. Enfin il condamnoit là-dedans les Satisfactions & les Disciplines, la Confession auriculaire, l'Extrême Onction, les Priéres pour les morts & les autres choses de même nature. Jean Hus ayant trouvé ce Livre à son goût, commença à en prêcher la doctrine; & il le fit si fort estimer par l'idée qu'il en donna, que lors qu'on obligea par une Ordonnance ceux qui en avoient des Exemplaires de les rapporter, il s'en trouva plus de deux cens qui par la beauté de la reliûre, & par la richesse ou de la dorure, ou des autres ornemens qu'on y avoit ajoûtez, marquoient le cas particulier qu'en faisoient ceux qui les avoient possedez. Tous ces Livres furent brûlez comme contenans une pernicieuse doctrine & la défense de prêcher qu'on fit à Jean Hus l'ayant obligé de sortir de Prague il se retira dans le Village d'où il étoit où le Seigneur du lieu lui permit de continuer ses Sermons, dans lesquels il disoit quelquefois, si nous en croyons nôtre Evêque, *qu'il donneroit un grand soufflet à l'Eglise Romaine, que la marque y paroîtroit plus de cent ans aprés.* Cependant *Hierôme*, qui étoit au-

aussi Maître ez arts, & originaire de Prague, ayant les mêmes sentimens que Jean Hus, continüoit à les soûtenir dans l'Université de cette Ville; & comme il êtoit également subtil & éloquent, & qu'il avoit d'ailleurs beaucoup de sçavoir, le bruit de ses Disputes se répandit bien-tôt dans toute la Ville, non seulement parmi les Sçavans, mais même parmi le Peuple, dont une bonne partie se déclara en sa faveur. Ce succés donna à Jean Hus le courage de retourner à Prague, où les nouvelles Indulgences, que le Pape *Jean XXIII.* avoit envoyées, par lesquelles il offroit la rémission de tous les péchez à tous ceux qui l'assisteroient contre *Ladislaus* Roi de Naples, lui fournirent la plus favorable occasion qu'on pust souhaitter pour crier plus fort que jamais contre le Pape & contre Rome. Aussi décria-t-il tellement, & le Pape, & les Indulgences, que lors qu'on vint à les publier dans les Eglizes de Prague, il s'en trouva parmi le Peuple, qui criérent tout haut, *qu'il paroissoit bien que le Pape êtoit l'Antechrist, puis qu'il faisoit publier des Croisades contre des Princes Chrêtiens.* Il en coûta la vie à ces malheureux; mais ils n'eurent pas plûtost esté executez qu'on les vint

vint enſévelir honorablement, & on porta leurs corps dans l'Egliſe appellée *Bethleem*, accompagnez d'un grand Peuple, en chantant à haute voix, *Ceux-cy ſont les Saints, qui ont livré leurs Corps pour l'Alliance de Dieu.*

Cependant l'Empire étant venu à vaquer par la mort de *Rupert*, que l'on avoit mis en la place de *Venceslaus*; Les Electeurs s'aſſemblérent pour élire un Empereur. On ne fut pas long-temps à délibérer. Car comme on demanda l'avis de *Sigiſmond* Roi de Hongrie, qui êtoit un des Electeurs, comme Marquis de Brandebourg; Sigiſmond ſe nomma lui-même, ajoûtant *qu'il ne connoiſſoit perſonne ſi bien que ſoy-même, & qu'il ne ſçavoit pas ſi les autres étoient auſſi dignes de l'Empire, dans un temps auſſi difficile & auſſi fâcheux que celui où l'on étoit.* Cette déclaration pleine de franchiſe en ſurprenant les Electeurs gagna leur approbation: Ils déclarérent tout d'une voix Sigiſmond *Empereur*; & ce Prince n'eut pas plûtoſt eſté êlevé à cette dignité, qu'il ſe ſervit de l'authorité qu'elle lui donnoit pour aſſembler un Concile à *Conſtance*. On ſçait que *Jean Hus*, &

Hierome de Prague, y allérent; & Dubravius reconnoît que ce fut avec le Sauf-conduit du Concile même. Cependant on ne laissa pas, malgré cette assurance de la foi publique, de les y mettre en prison, & aprés leur avoir fait leur procés, de les condamner au feu, qu'ils souffrirent avec cette fermeté & cette constance, qui est sçuë de tout le monde, mais dont nôtre Historien ne dit mot. On apprend pourtant de lui qu'entre les autres injustices qu'on fit à Jean Hus, on lui imputa les troubles qui s'élevérent à Prague, sur le sujet de *la Coupe*, pendant qu'il êtoit prisonnier à Constance. La proposition de la rendre au Peuple ayant esté portée au Concile y avoit esté fort rudement rejettée, & on avoit ajoûté des anathêmes au refus. Tout cela ne fit qu'augmenter le nombre de ceux qui vouloient le Sacrement en son entier. Ils demandérent au Roi des Eglizes pour le célébrer en cette maniére, & n'ayans pû en obtenir, ils se retirérent jusques au nombre de quarante mille sur la montagne de *Thabor*, qui n'est qu'à 5. milles de Prague; ensuite dequoi leur Parti se rendit encore plus considérable par la jonction de la Noblesse.

Mais

Mais entre tous ceux qui l'embrassérent, il n'y en eut point qui se distinguast comme le fameux *Zisca*, que Dubravius appelle toûjours *Zisco*, & il dit que ce nom signifie *borgne*. Il l'êtoit en effet, aussi bien que *Sertorius*; auquel on peut dire qu'il ne cédoit, ni en valeur, ni en prudence militaire; si même il ne le surpassa pas par la grandeur de ses actions: car il ne se vid jamais rien de plus merveilleux que tout ce qu'il fit dans la conduite des *Hussites*. Le Supplice de *Jean Hus*, & de *Hierome de Prague*, avoit rempli de douleur & d'indignation ces Peuples, qui avoient embrassé leur doctrine, & les avoit porté à vanger leur mort par la ruïne des plus belles Eglizes Romaines, & des Convents des Jacobins & des autres Moines, qui avoient esté les plus grands ennemis de ces deux Docteurs. Il n'en falloit pas davantage pour armer contr'eux non seulement toute l'Allemagne, mais tout ce qui reconnoissoit le Siége Romain. On publia une *Croisade*; & les Bohemiens, obligez de songer à leur deffense, firent Zisca un de leurs Chefs. L'armée des Croisez êtoit de cent cinquante mille hommes, au rapport de nôtre Autheur, & l'Empereur *Sigismond*

y commandoit en personne. Avec ces nombreuses troupes il vint se camper devant Prague, & aprés quelques semaines de siége, il fit donner l'assaut général. Mais Zisca sçut si bien défendre le poste qu'il avoit pris, & il fit un tel carnage des Allemans qui l'y attaquérent, qu'il jetta l'épouvante dans toute l'armée ennemie, qui n'eut rien de plus pressé que de lever le siége, & de se retirer. Une action de cette importance méritoit bien qu'on lui donnast le Commandement général. Zischa l'ayant reçu, marche droit vers Sigismond, & lui ayant fait lever le siége d'une place qu'il attaquoit, il lui donne tant de terreur, qu'il l'oblige à quitter la Bohême, & à s'enfuir dans la Moravie. Peu de temps aprés il perdit la vuë, par un coup malheureux qu'il reçut, & qui lui creva son bon oeil. Mais tout aveugle qu'il êtoit il ne laissa pas de conduire toûjours son armée avec tant de sagesse, & tant de succés, que sa seule présence suffisoit pour rendre ses Soldats invincibles. Aussi remplit-il tellement de frayeur toute l'Allemagne, que quoi qu'elle eust juré sa ruïne, & qu'elle eust armé contre lui, & contre ses Bohêmiens, tout ce qu'elle avoit

de forces ; à la teste desquelles on voyoit marcher l'Empereur accompagné des Princes & des Electeurs, & suivi de tout le corps de la Noblesse ; la seule approche de Zisca mit en déroute toutes ces troupes ; & l'Empereur toûjours contraint de lui ceder le champ de bataille, se vid enfin réduit à cette honteuse extrémité de lui demander la paix, en lui offrant de le faire Viceroi de Bohême. Nôtre Autheur prétend que Zisca presta l'oreille à ces propositions, & que rien ne l'empêcha de conclurre avec l'Empereur que sa mort, qui arriva comme il traittoit. Mais Zisca étoit trop habile pour commettre cette faute, & il sçavoit trop combien peu de fonds on devoit faire sur de telles offres, pour donner dans un piége comme celui-là. Quoi qu'il en soit, ses Bohêmiens firent dans sa mort une perte irreparable. Aussi prirent-ils le nom *d'Orphelins* ; & s'ils remportérent encore, aprés cela, quelques victoires, ils ne les poussérent pas fort loin. On trouva le moyen de les desunir, & on employa également l'artifice & la cruauté pour les faire périr les uns aprés les autres. On se plaignit que l'Empereur n'en avoit pas agi avec eux de fort bonne foi. Mais le

Concile de Constance avoit déja défini qu'on n'est point obligé de garder la foi aux Hérétiques, non plus qu'aux Infidéles. Il paroît que cette maxime avoit grand cours dez ce temps-là. Car ce fut sur ce principe que le Pape dispensa, quelques années aprés, *Ladislaus*, Roi de Pologne, du Serment qu'il avoit fait d'une trêve de dix ans avec Amurath Empereur des Turcs, & qu'il ne lui donna point de repos qu'il ne l'eust obligé à la rompre. Dubravius nous rapporte que le Despote de Servie, & quelques autres avec lui, s'opposerent autant qu'ils purent à cette infidélité : mais le Cardinal *Julien*, Legat du Pape l'emporta sur eux. Aussi & lui & Ladislaus furent-ils punis d'un manque de foy si insigne. Ladislaus fut tué dans la bataille ; & le Cardinal fut pris & massacré par des voleurs, qui laisserent son corps en proye aux bestes faroûches. On trouve à la fin de cette Histoire une *Liste* de tous les Evêques d'Olmuts, avec un abrégé de leur Vie, jusques à *Stanislaus*, qui occupoit ce Siége sur la fin du XV. Siécle.

L'Histoire d'*Æneas Sylvius*, qui depuis fut Pape, sous le Nom de *Pie II.* est si conforme à celle de Dubravius, qu'on

qu'on pourroit dire qu'elle en est un abrégé, si l'on ne sçavoit qu'elle est plus ancienne. La principale difference que j'y trouve consiste dans la netteté, qui est bien plus grande dans Æneas Sylvius que dans l'autre; & dans quelques Circonstances mémorables, que la brieveté du premier ne l'a pas empêché de rapporter, & que le dernier a supprimées. Par exemple Celui-cy s'est contenté de dire en passant qu'on avoit fait brûler Jean Hus & Hierosme de Prague. Au lieu qu'Æneas Sylvius nous donne une rélation assez entiére de leur procez & de leur supplice. Voicy ce qu'il dit de leur mort. *On prononça dans le Concile la sentence contre ces Rebelles, portant que ceux qui rejettoient la doctrine de l'Eglize devoient être brûlez. On fit donc brûler Jean Hus le premier; & Hierosme ayant esté retenu long-tems en prison, sans avoir voulu donner nulle marque de repentir, on lui fit souffrir le même supplice. Tous deux endurérent la mort avec tant de constance, que lors qu'ils allérent au bucher, on eust dit qu'ils alloient aux nôces, & ils ne dirent pas un seul mot qui marquast la moindre douleur. Dez qu'ils commencerent à sentir le feu, ils se mirent à chan-*

chanter un Hymne, que la violence de la flamme put à peine les empêcher de continüer. On ne lit point qu'aucun Philosophe ayt jamais souffert la mort avec autant de courage que ces deux Hommes souffrirent le feu, dont ils furent consumez. Poge Florentin, l'un des plus illustres Ecrivains de nôtre Siécle a écrit une belle Lettre sur la mort de Hierosme. Voilà le témoignage qu'un Cardinal, depuis Pape, rend à la mémoire de ces deux grands Hommes. *Poge* Florentin qu'il cite, & qui fut témoin oculaire du supplice de Hierosme, a parlé encore plus magnifiquement de ce dernier. S'il les en faut croire l'un & l'autre, comme il n'y a nulle raison de s'en dispenser; il n'est pas malaisé de dire quel jugement on doit faire de ceux qui nous ont donné les *Actes* du Concile de Constance, où l'on attribuë à Hierôme de Prague d'avoir abjuré par la crainte de la mort tout ce qu'il avoit dit & enseigné contre l'Eglize Romaine. En vérité il est surprenant qu'on impose de cette maniére dans des Actes de cette importance & sur des faits si publics. On a ajoûté à cette derniére Histoire la Vie & l'Eloge de son Autheur.

A R-

ARTICLE III.

BAUME DE GALAAD, *ou le véritable moyen d'obtenir la paix de Sion, & de hâter la délivrance de l'Eglise, Divisé en II. Parties*: 1688. in 12. Pages 270.

QUelques personnes, qui ne connoissoient encore ce Livre que par le titre, s'étoient imaginé que ce pouvoit être une nouvelle edition de celui, que le célébre *Joseph Hall* a donné autrefois au public, sous ce même titre de *Baume de Galaad*; & dans lequel on trouve un riche thrésor de consolations pour toutes sortes d'affligez. Mais il ne faut pas aller bien-loin pour se détromper, & pour connoître que ce *Baume* icy est d'une nouvelle composition, & qu'il est particuliérement destiné à la guérison des playes cuisantes, que les Eglises de France & de Piémont ont reçu dans ces derniéres années.

Cet ouvrage ne porte aucun nom, ni de l'Auteur, ni de l'Imprimeur, ni du lieu où il a été imprimé. Il paroît seulement, en le lisant, qu'il vient

 d'un

d'un Ministre, mais d'un Ministre, qui n'a pas la triste qualité *d'Exilé*, que tant d'autres ont aujourdhui. Cependant le Livre est d'un assez bon caractére pour ne pas faire des-honneur à celui qui voudra bien l'avoüer. Du côté de l'esprit, on y void un grand nombre de pensées vives, soûtenües de de quantité de passages des Prophétes, qu'on applique fort naturellement à l'êtat des Fidêles persécutez. Et du côté du cœur, il n'est rien de si édifiant que d'y voir régner par tout un grand Zéle pour la gloire de Dieu; beaucoup de charité pour les Réfugiez, & une forte passion pour rétablir dans l'Eglise la pureté des mœurs, qu'on regarde comme le présage le plus seur qu'on puisse avoir d'une prochaine délivrance.

L'Autheur divise son Ouvrage en deux Parties générales. Il commence la premiére par une courte analyse, qu'il y donne, du Livre de *l'Accomplissement des Propheties*, & des principes sur lesquels M. Jurieu y établit l'espérance d'un prompt & heureux changement dans la Religion. Il fait voir en-suite la probabilité de cette même espérance par d'autres principes, *plus aisez* que ceux que ce sçavant homme

a puisez dans le Livre mystérieux de l'Apocalypse, dont on peut dire que personne, avant lui, n'avoit pénétré les obscuritez avec tant de lumiére d'esprit. Le Livre, d'où il tire ces nouvelles preuves, c'est celui de *la Providence divine*, que l'on void ouvert dans les événements, que nous avons aujourdhui devant les yeux, & qu'il appelle *des principes de bon augure* pour l'Eglise.

Ces principes sont au nombre de huit. 1. *L'état de convalescence*, où le Roi se trouve à présent, aprés avoir été si dangereusement malade; qui marque, selon lui, que Dieu destine *ce grand Prince à quelque chose de grand & d'avantageux pour l'Eglise.* 2. *L'aggrandissement de l'Empire*, qui doit donner de la jalousie à la France, & l'obliger par conséquent à ne pas nourrir des ennemis dans son propre sein, en privant plus long-temps de la liberté de conscience tant de milliers d'ames, *qui ne regardent plus leur patrie que comme une cruelle prison.* 3. *La deffense de sortir du Royaume*, par laquelle Dieu semble vouloir s'y conserver *une semence de Reformation.* 4. *Les petits enfans*, qui y sont renfermez, & dont l'innocence sollicite

puissamment ses éternelles compassions. 5. *Les priéres de toute l'Europe Protestante*, qui assiégent tous les jours la miséricorde divine, & qui la forceront infailliblement à se déclarer en sa faveur. 6. *L'altération d'ame*, où se trouvent tant de pauvres captifs, qui est un *bon présage* qu'ils seront bien-tôt soulagez. 7. *Les démarches* pleines de sagesse, que *Dieu* a faites pour disposer la France Catholique à une nouvelle Réformation : par les Livres des *Jansenistes*, où l'on découvre plusieurs superstitions de l'Eglise Romaine : Par *l'Exposition* de M. de Condom, où la pureté de l'Eglise Réformée est si sensiblement établie, que ce Prélat n'a pas trouvé d'autre moyen, pour soûtenir le Papisme, qu'en faisant paroître qu'il lui est conforme : Par *les censures de la Faculté de Sorbonne*, à qui Dieu a mis au coeur de décider positivement que le Pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des Rois. 8. *La fermeté de Dieu*, qui ne manque jamais à ses promesses : ce qu'il confirme par un amas de passages forts & touchants, que lui fournissent les livres d'Isaïe & de Michée. Si l'Auteur faisoit faire une seconde édition de son Ouvrage, il ne manque-

roit

roit pas apparemment de le fortifier d'une neuviême preuve, tirée du vigoureux Arrest, que le Parlement de Paris vient de rendre contre sa Sainteté. Sur tout, la convocation d'un Concile National, que cette auguste Compagnie demande au Roi, le frapperoit sans doute, & lui fourniroit la matiére de plusieurs réfléxions nouvelles.

Peut-être que Ceux, dont les veües ne s'étendent pas au delà du cercle des affaires temporelles, goûteront peu ces sortes de réfléxions, sous ombre qu'elles ne sont pas assaisonnées de ce raffinement de Politique, qu'on remarque dans les livres d'un Machiavel, ou d'un Guichardin. Pour les guérir de ce dégoût, on les fera souvenir que ce n'est pas un Ministre d'Etat, mais un Ministre de l'Evangile, qui parle icy, & qui, aprés avoir soigneusement étudié la conduite présente de Dieu sur son Eglise, & l'avoir examinée par les loix de la Politique du Ciel, dans la lecture des Livres Saints, conclud avec beaucoup de confiance que cette Eglise affligée joüira bien tôt des douceurs d'une heureuse paix.

La seule chose, qui pourroit s'y opposer; *c'est la mauvaise conduite des Réformez*, tant de ceux qu'on persécu-

te, que de ceux chez qui le feu de la persécution n'a pas encore êté porté. C'est pourquoi on représente icy aux uns & aux autres leurs différens devoirs. On commence par les premiers, comme les plus intéressez dans cette délivrance de l'Eglise ; & pour les obliger à vivre en gens de bien, on établir d'abord certains principes universellement reçûs de tous les Chrêtiens, d'où on tire ensuite de puissants motifs de sanctification.

Le premier de ces principes est que rien ne dés-intéresse tant Dieu pour un Peuple que de le voir insensible aux coups de sa verge ; qu'ainsi il faut que ceux qu'on persécute pleurent sur les ruïnes de l'Eglize, & qu'ils fuyent avec un extrême soin tous les divertissemens mondains, & toutes les parties de plaisir, s'ils veulent éprouvér sa protéction.

Le second, que n'y ayant pas de meilleur moyen pour porter Dieu à se repentir du mal qu'il nous fait, que de nous repentir des maux que nous faisons ; ils doivent renoncer à leurs mauvaises habitudes, & particuliérement *à la galanterie*, *aux visites inutiles*, *à la vanité*, & à *l'irreligion*, quatre crimes, que l'Autheur considére comme

me les sources de leurs miséres, & sur lesquels il ne fait grace à personne, non pas même aux Sacrificateurs ; si ce n'est seulement à l'égard du dernier, dont il veut bien croire que le Sanctuaire a êté exemt.

Le troisiéme, qu'il n'y a rien de si injuste que de prétendre que Dieu nous pardonne nos péchez, sans que nous les lui confessions auparavant. Et de là il prend occasion d'avertir les Réfugiez qu'ayant eu le malheur de contribüer à la corruption de toutes les autres Eglises Protestantes, par les mauvais exemples qu'ils ont donné aux étrangers qui ont voyagé en France ; il faut que par une repentance éclattante ils en fassent une reparation solemnelle, non seulement aux yeux de toute l'Europe, mais même aux yeux du monde entier, puis qu'il n'y a presques aucune région, où l'orage n'en ait porté quelques-uns. Là-dessùs il trouve mauvais que leurs Apologistes, & particuliérement *M. Claude* & *M. Jurieu*, paroissent ne faire mention, dans leurs *Plaintes*, & dans leurs *Apologies*, que des injustices qu'on a fait aux Réformez de France : Au lieu qu'il voudroit qu'ils eussent sur tout protesté contre les malheureux déréglements, qui ont

attiré sur eux toutes les violences dont ils se plaignent.

Comme l'endroit est un peu fort, & que le parti opposé en pouvoit prendre quelque avantage ; l'Autheur qui l'a senti répond aux consequences desavantageuses qu'on en voudroit tirer ; & cela dans une espéce d'apostille que l'on void à la fin de son livre : où il dit que c'est uniquement la Religion qu'on a persécuté en France, & non pas les crimes des Religionnaires ; & qu'ainsi l'aveu qu'ils font eux-mêmes de leurs desordres ne peut justifier le crüel procédé de leurs Persecuteurs.

Aprés avoir ainsi porté le fer dans la playe des Réformez persécutez, il y verse enfin *le baume* de plusieurs excellentes consolations. Il leur dit que de quelque côté qu'ils se tournent, vers le passé, le présent, ou l'avenir ; ils peuvent trouver par tout matiére de se consoler. A l'égard du passé, il regarde comme de grands sujets de consolation pour eux ; La grace que Dieu leur a faite de signaler leur foi par l'abandonnement de tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde : Le nombre des Confesseurs qui tiennent encore bon : La maniére forcée, dont leurs Fréres sont tombez : L'Espérance qu'ils doivent

avoir

avoir que Dieu regardera en ses misé-ricordes ces Pierres abnégateurs : L'utilité que l'Eglise reçoit de la distinction qui s'est faite, par la persécution, des temporaires d'avec les véritables Fidéles. Et afin que la joye, qu'ils doivent goûter dans le sentiment de toutes ces graces, ne soit pas troublée par le triste souvenir de tant de *pauvres petits innocens*, qu'on prostituë si crüellement à l'idolâtrie ; Il leur dit que si leurs enfans appartiennent à l'Election de Dieu, ils n'ont pas à craindre pour leur salut : & que s'ils n'en sont pas, quelque chose qu'ils eussent pû faire, il n'auroit pas été en leur pouvoir de les sauver.

Pour les consoler de leur état présent, il le leur fait envisager, sous plusieurs veües différentes. Il veut qu'ils le considérent par rapport à Jésus Christ, dont ils ont l'honneur de porter l'image dans leurs souffrances. Par rapport à leur élection, dont cet état de souffrance est une des plus seures marques. Par rapport à leurs péchez, qui les rendoient indignes de la grace que Dieu leur a faite de ne pas succomber, comme tant d'autres. Par rapport à leurs fréres captifs, en comparaison desquels ils doivent s'estimer heureux dans leur

exil.

exil. Par rapport à leurs ennemis, qui quelque grande que soit leur prospérité selon le monde, ne goûtent pourtant pas comme eux le repos de la conscience, sans lequel on est infiniment à plaindre. Par rapport enfin à la maniére toute charitable, dont ils ont été reçûs dans tous les Etats Réformez, quoi que *l'Interest & la Politique* semblassent demander le contraire.

Enfin, il veut qu'ils regardent les graces présentes, & passées, que le Seigneur leur a faites, comme un gage certain de sa protection pour l'avenir; & il prend de là occasion de les exhorter à la patience, à la tranquilité, à la confiance, & sur tout à la soûmission aux ordres d'un Dieu tout bon & tout sage. Voilà ce qu'il dit en particulier aux Réfugiez, & ce qu'il y a de plus essentiel dans la premiére Partie de ce Livre.

Comme la Seconde est moins étendüe, l'extrait n'en sera pas long. On s'y addresse aux autres Réformez, & on les exhorte fortement à se convertir, puis qu'ils sont menacez des mêmes malheurs. Pour les y porter, on leur représente que les véritables moyens d'appaiser Dieu, & d'empêcher que le feu de sa colére ne gagne jusqu'à-eux, c'est

c'eſt *de prier avec ardeur*, *de continüer l'exercice de la charité*, & *de reprendre leur premier zéle.*

A l'égard de la *Priére*, aprés en avoir fait voir la néceſſité, il remarque qu'il y a quatre obſtacles, qui empêchent qu'elle ne ſoit agréable à Dieu, & qu'elle n'ait un heureux effet. 1. L'Impiété, & ſous ce nom il comprend généralement toutes ſortes de péchez. 2. La haine du prochain; ce qu'il appelle *avoir les mains pleines de ſang*. 3. Le cœur double. 4. Et enfin la froideur avec laquelle on prie.

Pour ce qui eſt de la *Charité*, il en preſſe les devoirs d'une maniére véritablement apoſtolique. Car il n'oublie rien pour obliger ceux, à qui il parle, à compâtir efficacément à la miſére de leurs fréres réfugiez. L'amour qu'ils doivent à Jeſus-Chriſt; les obligations dont ils ſont tenus en qualité de Chrêtiens, & de Chrêtiens Réformez; l'interêſt de la gloire de Dieu; leur propre intereſt même; tout lui ſert pour les engager à faire des œuvres de miſéricorde. Il va même au devant des mauvaiſes raiſons, que des gens intéreſſez pourroient alléguer pour s'en diſpenſer; & il leur montre que ni le nombre prodigieux de miſérables, ni l'indignité de plu-

plusieurs d'entr'eux, ne doivent pas les refroidir dans l'exercice d'un des plus grands devoirs du Christianisme.

Le dernier moyen, qu'il propose pour appaiser la colére de Dieu, c'est *de reprendre Zéle*. Et afin de rallumer dans le cœur des Réformez ce zéle, qui commence à se refroidir; il remonte jusqu'à la source de ce refroidissement, pour tâcher d'en arrêter le cours. Il commence par *l'Amour du monde*, qui en est le principe général, & il en fait voir la vanité, en ce que tous les biens de la terre ne sont pas capables de remplir le cœur, ni d'appaiser les remords d'une consçience troublée. Il descend ensuite aux sources particuliéres de cette tiédeur de zéle, & il en conte quatre. *Les Voyages inutiles* qu'on fait en des païs étrangers, où les jeunes gens ne manquent pas de trouver de mauvais exemples, qui les gâtent. La *profanation du Jour du repos*, qu'on destine d'ordinaire au plaisir, au lieu de le sanctifier religieusement par une sainte méditation de la Parole de Dieu. *La mauvaise éducation des enfans*, qu'on instruit plûtost dans les sçiences humaines que dans la sçience du salut; Et enfin la conduite *des Ecclésiastiques*, qui n'est pas toûjours aussi ré-

guliére qu'il feroit à soûhaiter. C'est dans ce dernier article que l'Auteur s'ouvre un vaste champ aux censures, & où il se récrie contre l'Ambition, l'Interest, la Politique, & l'Esprit d'aigreur, vices ausquels les Ministres, comme les autres hommes, *ne sont quelques-fois que trop sujets.*

Au reste il y a apparence que l'on feroit tort à l'Autheur, si l'on alloit s'imaginer que pendant qu'il fait ainsi le procés à ses Confréres, il s'épargnast lui-même; & qu'à l'exemple du *Mænius* d'Horace, il dist, *Ego met mi ignosco.* Il vaut mieux croire, en sa faveur, que sevére pour lui-même, comme pour les autres, il s'accuse des mêmes défauts; & qu'il reconnoît que comme eux il est dans l'obligation de s'en corriger. Il semble en éfet que ce soit l'idée qu'il nous veuille donner de lui-même, & qu'il ne se mêle comme il fait souvent avec la foule que pour se proposer en exemple des sentimens qu'il veut inspirer. Belle leçon, & fort nécessaire, sur tout dans ces temps-icy, où l'amour propre, qui plus que jamais est l'amour dominant, ne sçauroit souffrir qu'on se fasse justice sur ses propres foiblesses.

* *Se ipsum nullus fatetur esse malum.*

AR-

ARTICLE IV.

Origo Formarum & Qualitatum juxtà Philosophiam Corpuscularem, Considerationibus & Experimentis illustrata, ad modum Annotationum in Tentamen circà Nitrum primitus conscripta, Authore ROBERTO BOYLE, *Nobili Anglo, Societatis Regiæ Socio.* C'est-à dire, *Traitté de l'Origine des Formes & des Qualitez.* Genevæ, apud Samuelem de Tournes. 1688. in 4. Pages 147.

LEs belles découvertes que M. *Boyle* a faites dans la Nature, par un tres-grand nombre d'expériences curieuses, lui ont acquis tant de réputation, parmi les Sçavans, qu'il n'y a pas lieu d'être surpris que ses Ouvrages soient recherchez avec cet empressement qu'on a d'ordinaire pour les choses rares. Mais quoi qu'ils soient tous excellens; on peut dire qu'il n'en avoit point encore donné au Public, qui méritast mieux son estime & sa curiosité que celui-cy; où développant, avec beaucoup de subtilité, ce qui a toûjours passé

pour

pour le plus obſcur & pour le plus inexplicable dans la Phyſique, il établit les Principes du Syſtéme particulier qu'il s'eſt formé ſur cette agréable & difficile Science. Ce Traitté eſt diviſé en deux Parties. Dans la Premiére il explique à fond ſes ſentimens ſur la Nature & ſur l'Origine des Formes & des Qualitez. Et dans la Seconde il les appuye & les éclaircit par des Preuves ſenſibles tirées de diverſes Expériences.

On ne peut guére être plus opposé à *Ariſtote*, qu'il le paroît preſque par tout. Ce n'eſt pas qu'il n'eſtime le Génie de ce Philoſophe : mais il ne trouve pas en lui le jugement qui eſt néceſſaire dans un habile Phyſicien. Il convient aſſez dans le fond avec *Gaſſendi*, & avec *Deſcartes*. Cependant comme il a pris une route fort différente de la leur; il n'a pas été poſſible qu'il ne s'éloignaſt d'eux en bien des endroits. On pourra juger s'il a eu raiſon par le Précis que nous allons tâcher de donner de ſon Ouvrage.

Il poſe d'abord comme un Principe inconteſtable qu'il y a une *Matiére Univerſelle*, qui eſt commune à tous les Corps, & qu'il définit avec la pluſpart des Philoſophes, *Une Subſtance étenduë, diviſible, & impénétrable.*

trable. Mais parce que si cette Matiére étoit toûjours demeurée en repos, elle auroit toûjours été entiérement uniforme; il pose 2°. *qu'il faut de toute nécessité que dez le commencement elle ait été agitée*, afinque la variété infinie, qu'on y void, ait pu y être produite. C'est ce qu'il lui semble que la Raison, & les Sens mêmes, nous apprennent tres-clairement: Et il ajoûte encore à cela deux autres choses qu'il ne trouve pas, ni moins considérables, ni moins évidentes. La Premiére est que quelque obscure que paroisse à la plus-part *la Premiére Cause du Mouvement*; on ne peut douter raisonnablement qu'il ne vienne originairement de *Dieu* le Grand Autheur de la Nature. La Seconde est que la même Main, qui a donné au commencement le premier branle à la Matiére, & qui lui a prescrit de certaines Loix, dont l'observation est inviolable; est encore celle qui a *dirigé* les premiers mouvemens de ses Particules, & qui *les a assemblées* de la maniére la plus propre pour composer cét Univers. Que sur-tout c'est elle qui a formé *les Corps vivans* avec un admirable artifice, comme autant de Machines délicates, & qui leur a imprimé
la

la vertu de perpétuer leurs espéces par la propagation.

Ces deux grands Principes généraux étant ainsi établis, il en tire 3°. une Conclusion, laquelle il prétend qui s'en ensuit naturellement; c'est que la Matiére étant muë a dû nécessairement être divisée actuellement en diverses Particules, & que châcune de ces Particules a dû avoir sa grandeur & sa figure particuliére. De cette maniére il n'en est aucune, qui n'ayt, selon luy, trois Propriétez essentielles; deux qui sont inséparables, sçavoir, la *Grandeur* & la *Figure*; & une troisiéme, qui se peut acquerir & perdre, assavoir le *Mouvement*. Au reste il ne se met pas en peine de décider si on leur doit donner le nom de *Modes*, ou de *Premiéres Affections de la Matiére*, pour les distinguer d'avec les autres *Qualitez simples*, qui tirent leur origine de celles là; les Couleurs, les Saveurs, les Odeurs, &c. Ou si on ne les doit regarder que comme de simples *Connexions* des parties de la Matiére. Mais il combat fortement l'Opinion des Scholastiques, qui prétendent qu'il y ait dans les Corps Naturels un grand nombre de *Qualitez réelles*, qui ne sont pas simplement des *Modes* de la Ma-

Matiére, mais des *Estres réels & distincts*, capables de subsister séparement d'avec elle. Il observe que la plus-part du tems tout cela ne se réduit qu'à des *Dénominations* différentes; & que tant s'en faut que la diversité *des Noms*, que l'on donne à un Sujet, marque toûjours en luy de différens Estres Physiques, qu'il arrive même souvent que les diverses *Définitions* n'y supposent rien de tel; parce qu'un même Sujet peut recevoir divers Noms, & diverses Définitions, selon les différens égards, sous lesquels on le considére. Et parce que cette Remarque lui paroît d'une grande importance, il fait une Digression exprés pour montrer, *que la plûpart des Qualitez ne sont que des choses rélatives*, qui ne consistent dans le fond qu'en une certaine *Proportion* qu'il y a entre les Sujets, qui fait que les uns sont capables d'agir sur les autres, & que ces derniers sont propres à recevoir l'impression des premiers. Telle est, par exemple, la vertu qu'a une Clef d'ouvrir & de fermer une Serrure; & celle qu'eut du Verre pilé, & mêlé avec des pois, de faire mourir deux ou trois Religieuses; quoy qu'il ne fist aucun mal à plusieurs autres, qui avoient mangé de

de ces mêmes pois. Si donc Dieu a-néantissoit tout le Monde, à la reserve d'un seul Corps; M. Boyle ne comprend pas qu'on pust attribuer à ce Corps autre chose que de la matiére, du mouvement, ou du repos, une certaine grandeur, & une certaine figure.

Mais parce qu'il y a dans le Monde une infinité de Corps, qui sont tous mêlez les uns avec les autres; il remarque que chacun de ces Corps acquiert par là deux autres nouveaux accidens. L'un est sa *Situation* à l'égard des principales Parties de l'Univers, qu'on peut aussi appeller sa *Position*; qui est, par exemple, ce qui fait la seule différence qui se trouve entre une N, & un Z. L'autre est le rang qu'il tient à l'égard des Corps voisins, qui est ce qu'on appelle du nom d'*Ordre*, & ce qui fait que l'un de ces Corps est le *Premier*, l'autre le *Second*, l'autre le *Troisiéme*, &c. Et comme il n'y a point de Corps sensibles, qui ne soient composez d'un grand nombre de Particules, qui y sont diversement arrangées; Il ajoûte que de cet arrangement & de cette union il résulte dans chaque Corps une certaine disposition, qu'on appelle sa

H Con-

Contexture. Enfin, parce que parmi les autres Estres il y en a *d'animez* & *d'intelligens*, qui d'un côté ont un *Corps* pourvû d'Organes extérieurs, qui ont chacun leur contexture & leur disposition particuliére, ce qui les rend propres à recevoir les diverses impressions des autres Corps, dont ils sont environnez; & qui de l'autre ont une *Ame* connoissante, qui dez que ces Corps étrangers agissent sur les organes de leurs Sens, s'en apperçoit incontinent; on a donné à tous ces Objets des noms aussi differens que les impressions qu'on en a reçuës se sont trouvées differentes. Ainsi on en a appellé les uns *Saveurs*, les autres *Odeurs*, les autres *Couleurs*, &c. & l'on s'est imaginé que tout cela étoit de vrais Estres, & autant de Qualitez différentes, & réellement distinctes d'avec leurs Sujets; quoi que ce ne soient que de purs effets du rapport qui se rencontre entre la contexture & la disposition des Objets d'un côté, & celle de nos Organes de l'autre; & que tous ces noms ne marquent proprement autre chose que les diverses perceptions de nôtre ame, à l'occasion des divers changemens que l'action de ces Objets produit dans nos sens extérieurs.

Com-

Comme les *Formes* des Corps sont, de l'aveu de tout le monde, la vraye ſource & le vrai principe, d'où procédent leurs Qualitez; on peut bien juger que M. Boyle ne s'en tient pas aux ſentimens communs, à l'égard des Formes; puisqu'il s'en éloigne ſi fort, à l'égard des Qualitez. En effet il prétend que le mot même de *Forme*, n'a point de ſignification bien déterminée. D'où vient que ſouvent on ne ſçait à quelle eſpéce particuliére d'Eſtres on doit rapporter de certaines choſes; comme par exemple, *la Glace*, que les uns regardent comme une eau ſimplement altérée, & qui a perdu ſa fluidité, mais non pas ſa forme; & les autres comme une nouvelle eſpéce d'Eſtre, qui tient un rang particulier, diſtinct & ſéparé des autres, parmi les Corps naturels. Car cela ne vient que de ce que l'on n'a pas encore aſſez bien déterminé ce qu'on doit entendre par ce mot de *Forme*, quand on s'en ſert par rapport à l'eau. Tout bien conſidéré pourtant il croit que la Forme n'eſt rien autre choſe que *le Concours ou l'Aſſemblage de certaines Qualitez, que les Hommes ſont tacitement convenus qui ſe devoient rencontrer dans une portion de matiére, pour la pouvoir rap-*

porter à une certaine espèce de Corps. D'où vient qu'encore que ce métal, que les Chymistes appellent *Lune fixe*, ait toutes les propriétez de l'Or, à la reserve de la couleur; le défaut de cette seule qualité suffit pour empêcher qu'on ne lui donne le nom de l'Or, & qu'on ne le confonde avec lui. Et bien que toutes ces Qualitez ne soient que des accidens, il ne laisse pas d'être persuadé qu'elles constituent véritablement l'essence du Corps. Il soûtient même qu'Aristote en est demeuré d'accord, lors qu'il a reconnu, par exemple, que la rondeur est essentielle à une boule; ce qui lui a fait dire qu'une boule d'airain est composée de l'airain & de la rondeur. Il prétend donc que non seulement les *premiéres dispositions*, ou *affections* de la Matiére, qu'il appelle ses *affections méchaniques*, la *Grandeur*, la *Figure*, le *Mouvement*, ou le *Repos*; mais encore toutes les *Qualitez Secondes*, qui en tirent leur origine, comme la *Pesanteur*, la *Légereté*, la *Couleur*, la *Dureté*, la *Mollesse*, la *Ductilité*, &c. entrent dans la composition de la Forme; laquelle bien loin d'être une Substance distincte de la Matiére, n'est au fonds que la matiére même du Corps naturel, consi-

dé-

dérée ſelon ſa maniére d'exiſter, qu'on peut appeller ſon *Mode ſpecifique*, ou ſa *Modification eſſentielle*. Et il ſoûtient que le ſeul aſſemblage de ces qualitez ſuffit pour toutes les opérations que l'on a accoûtumé d'attribuer à la Forme.

Aprés cela on void bien qu'il doit encore expliquer la *Génération*, la *Corruption*, & l'*Altération*, d'une maniére fort differente de celle des Diſciples d'Ariſtote. Pour faire comprendre plus facilement ſa penſée là-deſſus, il ſuppoſe d'abord quatre ou cinq choſes, qui ſont autant de Principes, d'où il tire én-ſuite ſes Concluſions. Ces Principes ſont, I. Qu'il y a dans la Nature une infinité de *Corpuſcules* inſenſibles, tres-diſtincts les uns des autres, & d'une figure déterminée & ſolide, que leur petiteſſe & leur ſolidité empêche qu'on ne puiſſe diviſer, quoi qu'en eux-mêmes ils ne ſoient pas abſolument indiviſibles. II. Que de ces Corpuſcules ſi petis il s'en forme encore d'autres, qui ſont comme autant de petites maſſes, qui par leur petiteſſe échappent encore à la perception de nos ſens, & qui ne ſe pouvant même guéres diviſer, ſe conſervent entiéres dans les Corps où elles ſont, même ſous des

formes & sous des figures differentes. III. Que lors que ces Corpuscules ou ces petites masses se joignent ensemble, il ne se peut faire qu'il n'arrive du changement, ou dans leur mouvement, ou dans leur grandeur, ou dans leur figure. IV. Que lors que plusieurs de ces petis Corps insensibles s'assemblent pour composer un même Corps visible; s'il arrive qu'une partie d'eux reçoive du mouvement, il est difficile que ce mouvement ne produise de grands changemens & de nouvelles qualitez dans les Corps qu'ils composent. V. Enfin que tous ces changemens ne peuvent arriver dans un Corps, sans lui faire changer de nature, quand même ils ne lui feroient presque rien perdre; & qu'ils ne feroient autre chose que disposer ses parties autrement qu'elles n'étoient. Ces fondemens posez, il prétend que toutes les fois qu'il arrive ou par l'assemblage, ou par la séparation, ou par la transposition, & par le different arrangement des Corpuscules d'une portion de matiére, qu'elle a toutes les Qualitez, qui selon le sentiment commun, sont nécessaires & suffisantes pour lui faire porter un certain nom, par exemple, celui de *Métal*, & pour la faire consi-
dérer

déser comme un Corps d'une certaine espéce, alors on dit que ce Corps *est engendré*. Que s'il arrive au contraire qu'un Corps perde toutes les Qualitez, qui lui étoient nécessaires pour être consideré comme appartenant à une certaine espéce, & pour en porter le nom; comme quand le feu consume le bois; ou qu'il perde seulement quelques-unes de ses Qualitez essentielles; comme lors que la chair vient à se gâter; alors ce Corps-là est dit *se corrompre*. Mais comme les Corps Naturels sont capables d'un grand nombre de Qualitez, outre celles qui leur sont essentielles, & que celles-là peuvent se trouver ou ne se trouver pas dans un Corps, sans y causer nul changement essentiel; lors qu'il ne fait qu'acquérir ou perdre quelques-unes de ces qualitez, on ne peut dire, ni qu'il se corrompt, ni qu'il s'engendre, mais seulement qu'il reçoit de *l'altération*, telle qu'est celle qui arrive à l'huile, lors qu'elle change de couleur, ou qu'elle se géle.

Mais comme son principal dessein, & ce à quoi le Titre même de son Livre l'engageoit le plus, étoit de nous expliquer les *Principes* de la Génération, & *l'Origine des Formes*; il ne manque pas de s'étendre fort ample-

ment là-dessus, & de réfuter fortement la Maxime des *Peripateticiens*, qui disent que *les Formes se tirent de la puissance de la Matiére*. Cette Maxime lui paroît si absurde, & si incomprehensible, qu'il ne s'étonne pas que les plus habiles gens, ayant entrepris de l'expliquer, n'ayent pû en venir à bout, de quelque côté qu'ils s'y soient pris; & que ceux qui ont eu autant de bonne foi que de capacité, ayent avoüé qu'ils y trouvoient des difficultez infinies. Car, dit-il, *ou cette Forme se fait d'une portion de la matiére, qui s'épure; ou elle se fait de rien.* Si c'est le premier, elle n'est pas une substance distincte de la matiére; puis qu'elle en faisoit une partie. Et si c'est le dernier; outre que l'on ne conçoit pas que l'on puisse tirer une chose d'un endroit où elle n'est pas; comment peut-on s'imaginer que les agens quelque fois les plus vils ayent la puissance de créer & de faire de rien une substance plus noble que la matiére? Il croit donc que la Forme n'étant autre chose qu'une *modification* de la matiére, à l'égard de sa grandeur, de sa figure, &c; & le seul mouvement local suffisant pour y produire toutes ces affections, & toutes ces qualitez; il n'y a
point

point, aprés *Dieu*, la grande Cause efficiente, d'autre Cause proprement dite des formes de tous les Corps que *le Mouvement*; quoi que souvent il soit lui-même une partie de ces formes, comme, par exemple, de celle de l'eau & de toutes les autres liqueurs.

Pour en convaincre ses Lecteurs, il en apporte deux preuves sensibles. Par la premiére il prétend faire voir, à la faveur d'un grand nombre d'expériences, que *des Corps, dans lesquels il ne s'est fait aucun changement que dans la liaison de leurs parties, sont devenus par cela seul de nouveaux Estres, revestus de nouvelles qualitez, sans qu'il ait été besoin d'aucune forme substancielle.* En effet c'est ce qui arrive au linge, dont on fait le papier; aux cendres, & au sel, dont on fait le verre; aux divers minéraux, dont on fait le vitriol; en un mot, à toutes les autres choses; dont les Chymistes font tant de sortes de Corps, qui ne sont en rien differens de ceux que la Nature produit toute seule. C'est encore ce qui arrive au *Corail*, qui, pendant qu'il est dans la mer, est une plante souple & pleine de suc, & qui n'en est pas plûtost sorti, qu'il devient de la nature des pierres. Enfin

c'est ce que l'on dit qui arrive à la Chine à des *Chanores*, qu'on n'a pas plûtost tiré hors de l'eau, que perdans incontinent le mouvement & la vie ils se durcissent en pierre: & à de certains animaux, assez semblables à des cigales, lesquels en de certains temps de l'année se changent en végetaux. Mais rien n'est plus admirable que ce qu'on rapporte là-dessûs d'une Plante de l'Isle de *Sombrero*, prés de *Sumatra*, dans les Indes Orientales. Lors qu'elle est encore jeune, elle a un assez gros ver, qui fait partie de sa racine, & qui fait qu'elle se retire, lors qu'on la veut prendre. Ce ver se change peu-à-peu en bois, à mesure que la Plante croît. Et quand on l'a arrachée, & dépoüillée de ses fueilles, & de son écorce, elle se métamorphose toute entiére en une pierre fort dure, & semblable au coral blanc.

Par l'autre preuve, dont M. Boyle se sert pour appuyer son sentiment sur l'Origine des Formes, il tâche de démontrer que *quoi que toutes les Parties d'un Corps Naturel ayant aprés avoir esté séparées, viennent à composer d'autres Corps fort differens du premier, elles peuvent neanmoins estre rassemblées, & former encore le même Corps* qu'el-

qu'elles composoient avant leur sépara-tion. En effet il rapporte un fo[rt] grand nombre d'Exemples de ces *R[e]productions*, dont il a fait lui-même l[es] expériences. Mais comme il n'y en [a] aucune qui lui ait mieux reussi, que cell[e] de la *Terebentine*, il décrit exacte-ment la maniére dont, aprés l'avoi[r] dissoûte, selon les régles de la Chymie il a ensuite reüni les divers Corps qu'[il] en avoit tirez : Et il nous assure qu[e] si l'on veut observer la même métho-de, on la rétablira si parfaitement qu'[il] ne se trouvera personne, qui à la cou-leur, & au goût, & à la consistan-ce, ne la prenne pour de bonne Té-rebentine.

Apparemment M. Boyle auroit fin[i] là son Traité des Formes, si l'on s'e[n] étoit toûjours tenu au sentiment de[s] Anciens, qui croyoient que châqu[e] Corps naturel ne pouvoit avoir qu'un[e] seule forme. Mais comme quelque[s] * Philosophes modernes se sont avise[z] d'en donner de *Subalternes* à châqu[e] partie des Plantes & des Animaux ; les-quelles ne laissent pas, selon eux, d[e] subsister dans ces parties, & d'y con-server leurs droits, aprés que le Corp[s]

* *Zabarella, Sennert.*

a perdu sa forme dominante & specifique ; il a cru devoir examiner avec soin leur opinion. Et comme il la croit veritable, pourvû qu'on l'entende bien; il prétend faire voir qu'elle se peut parfaitement bien accorder avec son hypothese, & qu'elle ne pose rien qu'il ne soit aisé de démontrer par les Principes qu'il a établis. Il soûtient donc que quoi que les principales Parties de ces sortes de Corps soient de differente nature ; elles ne laissent pas de pouvoir former un Composé, qui peut être regardé comme un seul Estre, & porter un certain nom ; & d'y produire des opérations fort differentes de celles, ausquelles elles sont déterminées par leur nature particuliére : comme on voit que les parties d'une montre, quelque differentes qu'elles soient, composent un seul & même automate, & concourent toutes à un seul & même effet ; sçavoir à marquer l'heure. Mais il tient aussi que lors que le lien, qui unissoit ces parties, vient à se rompre, & qu'elles ne peuvent plus conspirer ensemble à une même action ; rien n'empêche qu'elles ne conservent toûjours leurs propriétez, & leurs opérations particuliéres ; comme le ressort d'une montre étant bandé ne laissera pas de s'étendre

tendre, quoi qu'il ne fasse plus partie de la montre. En effet on void que les os des animaux se conservent fort long-temps sains & entiers aprés leur mort. Et il ne faut pas s'en étonner, si l'on en croit M. Boyle ; puis qu'il n'y a pas, selon lui, une grande difference entre la machine du Corps d'une Plante ou d'un Animal, & celle d'un moulin à eau. Car comme les Sucs, qui coulent dans le Corps de l'Animal, ou dans celui de la Plante, y font à-peu-prés la même chose que ce que l'eau fait au moulin, c'est-à-dire, qu'ils y entretiennent l'action & le mouvement, dans lesquels consiste leur vie : On ne doit pas trouver plus étrange que les Parties de la Plante, ou de l'Animal, se conservent, lors que ce mouvement, qui faisoit la vie de la Plante, & de l'Animal, est cessé ; qu'on ne trouve étrange que les piéces, qui composent le moulin, subsistent encore, aprés que le moulin a cessé de tourner. D'ailleurs comme le bois, le fer, & les autres matériaux, ne laissent pas de pouvoir servir aux usages qui leur sont propres, lors qu'ils ne servent plus à celui pour lequel le moulin est construit : De même chacune des parties de l'Animal, ou de la Plante, peut fort bien retenir quel-

quelques-unes des facultez & des fonctions, qui lui sont particuliéres, lors qu'elle ne contribuë plus à celles, qui étoient communes à toute la Plante, & à tout l'Animal. M. Boyle ajoûte, pour porter plus loin la Comparaison, & pour achever de faire voir combien elle est juste; que quelquefois même le Corps tout-entier se peut conserver quelque temps, avec quelques-unes de ses facultez, aprés qu'il a perdu la vie; tout de même que la structure du moulin ne se ruine pas, & ne perd pas tous ses usages, dez que son mouvement est arrêté. Enfin il conclut qu'il n'est pas plus impossible de r'animer les Plantes mortes, en y faisant r'entrer ces Sucs, sans lesquels elles demeuroient privées de vie, que de faire tourner un moulin, qui est arrêté faute d'eau, en lui en donnant ce qu'il lui en faut. Il en allégue pour preuve *la Rose de Jericho*, qui aprés avoir esté gardée plusieurs années toute séche, reverdit, & refleurit, tout comme lors qu'on l'a cueillie, lors qu'on la met tremper dans l'eau. Et afin qu'on ne croye pas que ce soit un privilége des Plantes de conserver aprés leur mort la vertu de faire encore quelques-unes des fonctions, qu'on attribuë à leur vie; il rapporte l'histoire d'un

Corps

Corps humain, que le célébre Paré conserva vingt ans entiers, & auquel il coupoit de temps en temps les ongles, qui étoient bien-tôt revenus à leur premiére grandeur. Il acheve cette Partie en remarquant que l'on est si peu d'accord de ce en quoi consiste la *Vie*, qu'on n'a pû encore décider, si les mouches, par exemple, qui reprennent leur mouvement au printemps, étoient mortes à l'entrée de l'hyver, ou si le froid les avoit seulement engourdiés.

La II. Partie de cet Ouvrage est toute *Historique*. M. Boyle y fait déposer la Nature en faveur de ses Sentimens. De sorte que tout y consiste presque uniquement en *Expériences*. Il a pourtant jugé à propos, avant que de les rapporter, de faire trois ou quatre Observations *sur la maniére dont la Nature agit toute seule & sans le secours de l'Art*: parce qu'il a crû que ces sortes de Réflexions ne contribueroient pas peu à bien établir son Systême. La *Premiére* de ces Observations est sur la génération d'un Poulet, à laquelle il ne veut pas que la Poule, qui couve l'œuf, contribuë davantage que feroit la chaleur tempérée d'un four, ou celle du fumier. La *Seconde* regarde l'Eau, qui, quoi qu'elle passe pour

pour le Corps le plus simple & le plus *homogenée* de tous les Corps sublunaires, ne laisse pas de se changer en la substance des Végétaux, & de devenir, comme eux, un Corps solide, ferme, opaque, coloré, & savoureux, &c. D'où il conclud qu'il n'y a rien qui ne puisse revestir toutes sortes de formes & de natures. Dans la *Troisiéme* il combat l'opinion de la plus-part des Philosophes, qui croyent que les racines des Plantes choisissent les sucs de la Terre, & n'admettent que ceux qui ont du rapport avec leurs parties. Il fait voir que ce sentiment est manifestement démenti par les fruits qu'on fait porter aux arbres que l'on ente, qui sont si differens de ceux qu'ils porteroient naturellement. Enfin pour une *Quatriéme* & derniére Observation il remarque que dans un fromage, qui se pourrit, il y a une prodigieuse difference entre les parties qui sont saines, & celles qui sont gâtées; jusques-là que celles-cy fourmillent de vers de diverses sortes, mais si petis qu'ils sont invisibles, sans l'aide d'un bon Microscope. Ce qui fait voir qu'il n'y a point de sorte de changement que celui qui arrive à la contexture d'un Corps ne soit capable d'y produire.

Aprés

Aprés cela M. Boyle vient à ses *Expériences*, & c'est par là qu'il finit. Il nous avertit qu'il en auroit pû rapporter un trés-grand nombre. Mais il s'est contenté de *Dix*, parce qu'il a crû que c'étoit assez pour son dessein ; & il a préféré celles de Chymie aux autres, les ayant trouvées plus sûres. Au reste quoi qu'elles soient toutes belles & curieuses, on peut dire qu'il en a encore relevé le prix par les judicieuses Réflexions qu'il y a faites, soit pour faire voir le rapport qu'elles ont avec les hypotheses, soit pour en tirer de nouvelles conclusions. Enfin on peut assurer ceux qui ont du goust pour cette maniére de Philosophie, qui est peut-être la seule qui puisse donner une solide connoissance de la Nature, qu'ils trouveront dans cette lecture autant de profit que de plaisir.

ARTICLE V.

Dissertationes Physicæ de Igne, Authore PAULO CASATO, *Placentino, Societatis Jesu : In quibus non tantùm plura ad Ignis naturam spectantia physicè explicantur, sed etiam solida totius Physicæ fundamenta*

menta traduntur. C'est-à-dire, *Traitté du Feu, dans lequel on établit les vrais fondemens de la Physique.* Francofurti, & Lipsiæ, Sumptibus Jo. Frederici Gleditsch. Anno 1688. in 4. Pages 392.

NOs Nouvelles du Mois de Décembre dernier ont déja parlé de ce Livre. Mais le grand nombre de choses considérables, dont il est plein, n'ayant pû nous permettre de donner l'Extrait que des six premiéres Dissertations, il a fallu remettre à une autrefois celui des sept autres. Nous le donnerons donc icy avec le plus de brieveté qu'il sera possible, ne jugeans pas qu'il puisse être mieux placé qu'aprés celui qu'on vient de donner du Traitté de *M. Boyle*, avec lequel celui du *P. Casat* a beaucoup de rapport sans difficulté.

Dans la *VII. Dissertation*, qui est l'endroit où nous en étions demeurez, le P. Casat explique à fond sa pensée sur *l'embrasement des Corps combustibles*, qu'il fait consister dans *une Chaleur excessive, qui dissout & consume les parties dont ces Corps sont composez.* Et comme il prétend qu'il y a dans les Corps Naturels, *Six Elemens,*

ou six *Principes*; Sçavoir les *Esprits*, les *Sels*, & les *Souphres*, qui sont des Principes actifs; & *l'Eau*, *la Terre*, & *l'Esprit froid*, qui sont des Principes passifs; il attribue aux trois premiers cette Chaleur violente. Pour en convaincre le Lecteur, il examine les trois differentes maniéres dont le feu s'allume dans les matiéres qui en sont susceptibles; Sçavoir, 1. La fermentation. 2. L'approche d'un Corps déja embrazé. 3. Le frottement de certains bois l'un contre l'autre, ou le choc de deux cailloux. Et il entreprend de faire voir qu'il n'y en a aucune, où l'Activité des Sels, des Souphres, & des Esprits, ne soit la Cause du feu qui s'allume.

En effet quant à celui qui se produit de cette derniére fasson, comme par exemple, par le *frottement* de deux bâtons de laurier, ou de meurier, ou de lierre; ou par celui du *Caraguâtâguacu* & de *l'Imbaiba* du Bresil, par lequel il s'allume en un instant; il soûtient que cela vient uniquement de ce que ce frottement brisant quelques-unes des parties extérieures de ces bois, qui sont friables, ouvre la porte aux Esprits, aux Sels, & aux Soûphres, qui y êtoient renfermez, & qui étant en

en liberté agissent de toutes leurs forces contre les autres parties qui sont proches. Aprés cela il est aisé de comprendre qu'il doit arriver à-peu-prés la même chose dans la *Seconde maniére*, qui est la plus ordinaire. Car la violente agitation de ces Esprits, de ces Sels, & de ces Souphres, ne leur pouvant permettre de demeurer tous dans le Corps déja embràzé; il est clair, que s'il y en a tout-auprés quelque autre, qui soit propre à les recevoir, ils ne manqueront pas d'y entrer en foule, d'en ébranler les parties, de tirer de prison leurs semblables, qui s'y trouvoient retenus, & que renforcez de ce nouveau secours ils ne cesseront point d'agiter violemment ce Corps, jusqu'à ce qu'ils en ayent détaché toutes les parties, & qu'ils en ayent ruiné toute la contexture & tout l'assemblage. Mais comme cela dépend de la disposition des pores des Corps; il n'est pas moins évident que si leur contexture n'est pas propre à donner entrée à ces Corpuscules ignées; on auroit beau les exposer au feu, ils n'en sçauroient être endommagez. Et c'est par cette raison, selon lui, que le feu ne peut agir sur cette Pierre merveilleuse, qu'on appelle *Alum de plume*,

Pierre

Pierre que l'on file, & dont on fait de la toile, qui ne peut brûler. Que si ce *Lin inextinguible*, dont on a tant parlé, n'étoit point une chiméte, ce seroit par la même cause qu'il seroit incombustible. Et en un mot c'est de là que vient que tous les Corps, qui ont beaucoup de Sel fixe, & beaucoup de Terre, & au contraire peu de Souphre mêlé avec l'humeur qui unit leurs parties, résistent si bien au feu. Enfin pour ce qui est de la *Fermentation*, qui est, par exemple, la maniére dont le foin qui n'est pas bien sec s'embraze ; il prétend qu'on n'en doit encore chercher la cause que dans la violente agitation des Soûphres, & des Esprits, qui y sont retenus, & qui venans à se détacher, à mesure que l'humeur superfluë détrempe les Sels, ne peuvent manquer d'y causer une grande effervesçence. En effet l'exemple de plusieurs Compositions qu'on allume en crachant dessus, ou en y jettant un peu d'eau, fait voir clairement que c'est cette desunion des Sels d'avec ces autres Parties, qui leur donnant le moyen de s'échapper de leurs liens, & de faire librement leurs ravages, cause ces fortes d'embrazemens.

Comme

Comme la *Flamme*, & *la Fumée*, sont les suites les plus naturelles de l'embrazement des Corps combusti-bles ; le P. Casat en parle dans la *VIII. Dissertation.* Il veut que la *Flamme* ne soit autre chose qu'un amas de parties sulphurées, qui sortans en foule du Corps embrazé, comme un torrent impétueux, entraînent avec elles d'autres parties aqueuses, terres-tres, salées, & spiritueuses. De sorte que, selon lui, il faut que la flamme cesse, lors que cette grande quantité de par-ticules sulphurées vient à se diminuër; ou lors qu'elles n'emportent plus avec elles ces particules aqueuses, mêlées avec les terrestres, qui rendent la flam-me visible. Pour la *Fumée*, elle n'est autre chose, à son avis, *qu'une exha-laison qui se peut enflammer* ; & il ne trouve point d'autre difference entre la Fumée & la Flamme, sinon que celle-là a moins de particules sulphurées, & qu'elles y sont dans une moindre agi-tation ; mais qu'elle en a beaucoup de salées, comme il paroît par l'effet qu'elle fait sur les yeux, & sur les chairs qu'on y expose ; & qu'elle a aussi un grand nombre de particules terrestres, comme il paroît par la suyë, & par la *Cadmie*. Au reste cet Au-

theur

theur ne tient pas que toutes les parties, qui font la fumée, soyent toûjours assez grossiéres pour être apperçuës. Par exemple, il prétend qu'il en exhale incessamment de la *naphte*, aussi bien que d'une certaine herbe, dont parle Pline; & que comme elles sont fort grasses, & qu'elles composent autour de ces deux Corps une espéce d'*Atmosphere*, c'est c'est ce qui fait qu'ils s'embrazent si facilement, dez qu'on les approche du feu à une certaine distance. Il ne doute pas non plus qu'il n'en sorte presque incessamment de fort subtiles de tous les Corps odoriferans; & il est persuadé que si Ceux qui font consister l'odeur, qu'ils répandent, en des *espéces intentionnelles*, avoient fait tant soit peu de réflexion sur les effets qui en procédent, ils auroient quelque sorte de honte de s'être arrêtez à des chiméres, & de n'avoir pas compris qu'il est ridicule de leur attribuer, par exemple, l'effet du charbon de terre sur ceux qui n'y sont pas accoûtumez, & de s'imaginer que des espéces intentionnelles puissent faire mal à la teste.

Mais parce que les *Lampes perpétuelles*, dont parlent les Anciens, paroissent contraires à cette continuelle éruption de particules sulphurées, salées,

lées, & spiritueuses, en quoi nôtre Autheur fait consister la Flamme; il n'à eu garde de manquer à s'expliquer là-dessus. Il examine donc les histoires, qu'on en rapporte, & parmi lesquelles on ne peut nier qu'il n'y en ait de fort curieuses; & aprés y avoir fait quantité de réflexions, il conclut, ou que ces Lampes étoient des *Phosphores*, qui avoient une lumiére sans chaleur; tel qu'on dit qu'on en trouva un en 1653. prés de *Valence* en Dauphiné, dans un champ où l'on découvrit quantité de sepulchres antiques; & tels qu'on en présenta deux, il n'y a pas, dit-on, fort long-temps à son Altesse Serenissime Monseigneur l'Electeur de Brandebourg; ou que la plus-part de ces histoires ne sont que de pures fables. Il finit cette Dissertation par les diverses *Couleurs*, qu'on remarque dans la flamme, & qu'il prétend qui ne sont que des effets de la diversité de la matiére qui la compose.

Il parle dans la *I X. de l'extinction du Feu*; & il tâche de faire voir comment, selon son hypothése, il arrive qu'une force étrangére le fasse mourir. Et pour ce qui est de la *Flamme*; comme elle ne consiste, selon lui, que dans la violente agitation des petits feux, & dans

dans la dissolution des autres parties du Corps combustible, il est assez clair que tout ce qui vient s'opposer à cette agitation, & à cette dissolution, doit l'éteindre. En effet c'est ainsi qu'il prétend qu'elle s'éteint dans cette admirable machine de M. Boyle, par laquelle ce sçavant homme a trouvé le moyen de raréfier l'air de telle sorte qu'il occupe treize mille fois plus d'espace qu'il ne faisoit auparavant: & il n'a pas de peine à montrer comme quoi les particules, qui forment la flamme par leur agitation, n'y peuvent avoir leur mouvement libre. C'est par la même raison qu'il fait voir qu'une chandelle s'éteint quand on la souffle, ou quand on la secouë violémment. Enfin c'est ce qui fait, selon lui, qu'on arrête facilement l'embrazement par toutes les choses qui bouchent les pores du Corps, d'où la flamme sort, & qui retardent ou arrêtent le mouvement des parties sulphurées. On croit que c'est l'effet que fait la pierre appellée *Zingnites*, qu'on n'a qu'à tenir sur le bois allumé, pour en éteindre la flâmme; & c'est encore ce que font, & la terre, & le vinaigre, qui éteignent si puissamment le feu. Car quoi qu'il semble qu'il n'y ait rien de si propre à

cela que l'eau ; il est certain néanmoins qu'en bien des rencontres, elle ne fait qu'accroître l'embrazement ; parce qu'elle ne bouche pas assez exactement les pores de la matière embrazée, & que la violence du feu la résout incontinent en vapeur ; ou parce que l'onctuosité de cette matiére ne permet pas qu'elle y entre. C'est ce qui se voyoit dans ce feu, dont parle * Photius, *qu'on voyoit brûler nuit & jour dans un endroit de la Lycie, & que l'eau allumoit, bien loin de l'éteindre ; mais qui s'esteignoit avec du fumier.* Et c'est ce qui se void encore aujourdhui dans du charbon qu'on tire de la terre, & qui s'éteint, non avec de l'eau, mais avec de l'huile, qui bouche ses pores, ce que l'eau ne peut pas si bien faire : & dans la graisse d'un certain poisson de la Chine, nommé *Hajul*, dont on dit qu'il n'y a point de moyen d'éteindre la flamme, lors qu'une fois le feu s'y est pris. En un mot, soit qu'il s'agisse, ou de la flamme, ou de la braize, ou de quelque autre feu que ce soit ; on peut dire généralement qu'il s'éteint par tout ce qui ferme les pores du Corps embrazé, & qui empêche le mouvement libre des particules ignées.

Les

* *Bibl. Cod. 72.*

Les Cendres font la matiére de la XI. *Dissertation.* On sçait bien que c'est ce qui reste de la matiére combustible, lors que le feu a consumé toute l'humeur qui en unissoit les parties. Je dis ce qui reste *de la matiére combustible*. Car quoi qu'il se fasse une pareille dissolution dans les autres Corps, qui ne sont pas inflammables, tels que sont les pierres & les métaux ; cependant le feu ne les réduit pas en cendres, mais en *chaux* ; qui est différente des cendres, non seulement en ce qu'elle est d'une consistance plus solide ; mais encore en ce que les choses qui y ont été réduites, comme les métaux calcinez, se peuvent souvent rétablir ; ce qui n'arrive jamais au bois, & aux autres Corps, qui ont été réduits en cendres. Aprés cette remarque, le P. Casat dit un mot de ces feux ; dont parle *Solin* sur le chapitre *de l'Angleterre*, dont les cendres le durcissoient en pierre ; & de ce feu *de Sainte Brigide* en *Yrlande*, dont on prétend nous faire accroire que les cendres ne s'augmentent point, quoi qu'il s'y soit consumé tant de bois depuis plusieurs siécles : Conte qui sent fort l'esprit du Convent. Il examine en-suite ce que *Tite Live* & *Valére Maxime* rapportent de certaines cendres, qui de-

menroient immobiles aux vents les plus violens. Et comme la plus belle production, qu'on puisse tirer des cendres, est le *Verre*, il n'oublie pas d'en parler au long. Il en rapporte l'origine & l'invention tirée de * *Pline*, & il dit des choses assez curieuses sur les principes qui le composent, & sur la maniére dont il se fait.

Au reste quoi qu'il remarque une grande difference entre les Cendres, selon les divers Corps, dont elles sont faites; & qu'elles produisent de tres differens effets: il leur attribuë pourtant cecy de commun, à toutes, que leur principale vertu consiste dans leur *Sel*. Ce qui l'engage à parler en general de quelques-unes des propriétez du Sel. Il dit entr'autres choses là-dessus que comme rien n'est plus propre pour rendre fertiles les terres marescageuses que d'y répandre du sel; il n'y a rien aussi qui ait plus de vertu pour rendre fécondes les femmes, qui sont stériles par trop d'embonpoint, que l'usage modéré du sel parmi leurs alimens ordinaires; parce qu'il consume la trop grande humidité qui est dans les corps, aussi bien que celle qui est dans les terres. Mais combien (s'écrie l'Auteur, qui veut „se réjouir en cet endroit,) combien en

* *Lib. 36. cap. 26.*

„ en eust-il falu pour réduire à une „ taille raisonnable *Rabbi Eleazar*, & „ *Rabbi Ismaël*, qui avoient le ventre „ si gros, que lors qu'ils s'approchoient „ l'un de l'autre aussi prés qu'ils le pou„ voient, deux bœufs, des plus puis„ sans, eussent pû passer entre eux deux, „ sans les toucher? C'est un conte tourné à la Juifve, dont le P. Casat déclare qu'il est redevable au Medecin Riolan le fils. Mais quoi que la principale vertu des Cendres soit dans leurs Sels, & que nôtre Autheur fasse un long détail des propriétez qu'ils ont, des effets qu'ils peuvent produire, des maux qu'ils guérissent, &c. elles ne laissent pas d'avoir des usages, qui ne regardent point les Sels en particulier. Par exemple, nôtre Autheur remarque que quantité de gens, qui veulent avoir de belles fleurs, en les sémant dans l'instant que la Lune se renouvelle, ne trouvent point de meilleur moyen d'attraper justement ce point de son renouvellement, que d'avoir des cendres au fond d'un vaisseau plein d'eau; parce que dans ce moment-là, il ne manque pas de monter à la surface de l'eau de petites bouteilles, qui s'y élevent des cendres, pourvû qu'elles soient bien cuites & qu'elles ne soient pas trop

vieilles. Et comme il se persuade que c'est là un effet des influences de la Lune; il en prend occasion de parler *du flux & du reflux*, qu'il croit pouvoir attribuer à une fermentation, que ces influences produisent au fond de la Mer, & il dit sur ce sujet des choses fort curieuses.

Les *Eaux fortes* ont tant de rapport avec le feu, qu'on les peut considérer comme une espéce de feu liquide. C'est ce qui oblige le P. Casat à leur donner sa XI. *Dissertation*. On appelle ces eaux *Stygiennes*, parce que comme l'eau du fleuve *Styx*, dans la Thessalie, avoit bien-tôt rongé les vaisseaux du métal le plus solide, comme ceux d'argent, d'airain, ou de fer; les eaux fortes font le même effet sur les métaux, qu'elles ont bien-tost dissoûs en des particules tres-minces, & réduits par la *précipitation* en une espéce de chaux. Pour bien expliquer la raison de cette vertu corrosive, on remarque icy que toute l'acrimonie des Liqueurs leur vient des Sels qui y sont mêlez; & on le prouve par diverses compositions rongeantes, par l'ancre, par le suc des *Ananas*, & par l'eau d'un certain Lac salé du Comté de *Mansfeld*, dans lequel si les pescheurs

laissent aller trop avant leurs rets, ils s'y brûlent tout de même que s'ils les avoient jettez dans le feu. En effet comme il y a de diverses sortes de Sels, & que les uns ont bien plus d'activité que les autres; il y a aussi de diverses sortes d'eaux fortes, dont les unes, par exemple, auront bien la force de dissoûdre l'argent, mais ne pourront dissoûdre l'or, comme l'eau *de séparation*; & les autres au contraire auront la vertu de dissoûdre l'or, sans pouvoir faire d'impression sur l'argent, comme l'eau *regale*. On pourroit encore mettre au nombre de ces sortes de liqueurs le Suc qu'on tire des feuilles de *genévre*, qui dans trois jours fond si bien la limaille d'or qu'elle est liquide comme de l'eau; & celui d'un certain fruit de la Chine, nommé *Peci*, qui lors qu'on le mange, & qu'on met en même temps dans la bouche un morceau de cuivre, rend ce cuivre si moû, qu'on le peut mâscher aussi facilement que le fruit. Mais rien n'est plus merveilleux que l'effet du Sel de l'huile de Tartre dans ce qu'on appelle *l'Or fulminant*, qui est un or dissoûs & précipité par le moyen de cette huile, & qui imite admirablement le bruit du tonnerre, & la violence de la foudre, d'où

 il

il a tiré son nom. Car qu'il faille attribuer à ce Sel tout ce fracas, nôtre Autheur prétend qu'on n'en peut douter, puis que le fer réduit en chaux par ce même sel a aussi la vertu de fulminer. En effet les raisons qu'il en donne semblent rendre son hypothese incontestable.

Aprés avoir parlé de toutes les choses qui ont du rapport à la chaleur du feu; il passe, dans sa XII. *Dissertation*, à son autre Proprieté qui est la *Lumiére*. Il n'est pas de l'avis de ceux qui ne font de la Lumiére qu'une simple *Qualité*. Il croit, avec les Philosophes modernes, que c'est une véritable Substance. Il prétend même que *Moyse* en dit assez pour nous en convaincre; & que la conformité des noms, que la Langue Sainte donne au feu & à la lumiére, sert à nous apprendre que la lumiére n'est au fond autre chose que le feu. Comme donc il a posé cy-dessus qu'il y a plusieurs sortes de feux, & qu'il les a tous compris sous deux genres principaux; sçavoir les feux *celestes*, & les feux *terrestres*; il fait icy cette même distinction à l'égard de la *Lumiére*; & il soûtient qu'au quatriême Jour de la Création, où Dieu renferma dans

les Aftres ; la lumiére qu'on nomme *Celeste*, il répandit en même temps dans le monde inférieur, & dans les Corps qui y sont, celle qu'on peut appeller *Terrestre*. C'est ce qu'il prouve par divers exemples. Comme par celui des bois qui jettent une lueur la nuit. Par celui du linge, qu'on a plié & serré, aprés l'avoir fait chauffer au feu ; & qui jette des étincelles, lors qu'on le déplie & qu'on le frotte dans les ténébres. Par les étincelles qu'on a vû sortir des cheveux de plusieurs personnes, lors qu'on les peignoit dans l'obscurité. Par la lueur des harangs dans la mer : par celle des vers luisans, &c.

Toute la difficulté qu'il peut y avoir, c'est de sçavoir précisément à quoi l'on doit attribuer cette lumiére ; si c'est aux *Esprits* ou aux *Sels*. Nôtre Auteur ne balance point à se déterminer là-dessus. Il croit que cette lumiére vient principalement des Esprits ; mais il croit aussi que les Sels y ont part assez souvent. Il en allégue pour preuve, entre autres choses, la pierre de *Bologne*, qu'il faut calciner & réduire en un sel fort âcre, pour la rendre capable de luire dans les ténébres. Il parle à cette occasion de divers autres *Phosphores* ; & particuliérement de deux fort cu-

 rieux,

rieux, qu'on a nouvellement inventez, & dans lesquels il ne doute point qu'il n'entre beaucoup de Sels volatiles. Mais parce qu'il a bien vû qu'on lui pouvoit objecter qu'il ne paroît pas que la Lumiére soit aussi répanduë qu'il le prétend dans toutes les parties de ce monde inférieur, puisqu'aprés tout il y a si peu de Corps terrestres qui luisent: il essaye de se tirer de cette difficulté, en disant que cela vient de ce que les *Particules de la Lumiére*, ou les *petits feux* qui sont dans les autres Corps, n'ont pas la liberté de se mouvoir, comme il le faudroit, pour produire cette splendeur, que les Latins appellent *Lumen*, pour la distinguer d'avec la lumiére propre & naturelle du Corps lumineux, qu'ils appellent *Lux*, & qui est comme le principe & la source d'où cette splendeur procéde. Pour faire mieux comprendre quel est son sentiment là-dessus, il explique fort curieusement toute la maniére dont il conçoit que se fait cette *illumination*, ou cet épanchement de lumiére. En quoi il suit tellement *Descartes*, quoi qu'il ne le nomme pas, qu'il n'a même pû s'empêcher d'appeller les choses des mêmes noms; comme lors qu'il donne le nom de *globules* aux parti-

cules *étherées*, qui ne sont autre chose que la *Matiére subtile* de ce Philosophe.

Il y a trop de liaison entre la Lumiére & les *Couleurs*, pour ne parler pas de celles-cy, aprés avoir parlé de la Lumiére. Nôtre Autheur y employe aussi sa XIII. *Dissertation*. Il n'entreprend pas néantmoins d'en traiter la matiére à fond. Il se contente d'expliquer briévement les divers changemens que le feu y peut apporter, aprés avoir dit deux mots de leur Nature. Il est encore icy parfaitement d'accord avec *Descartes*. Il fait consister, comme lui, la *Couleur* dans le double mouvement *de direction & de roûlement des globules de la matiére étherée*; & il prétend aussi bien que Descartes que la diverse contexture des superficies des Corps opaques, qui renvoyent ces globules, est la principale Cause de ces modifications de leur mouvement, & ce qui fait que selon les diverses impressions qu'ils font sur nôtre retine nous voyons les objets de diverses couleurs. Aprés cela il ne lui est pas difficile de faire voir que le feu, & même les Corps qui ne sont chauds qu'en puissance, ayans la force de changer la contexture des Corps sur

lesquels ils agissent, ils doivent aussi en changer facilement la couleur. Il en donne des exemples fort curieux; ausquels il en ajoûte d'autres, qui ne le sont pas moins, pour faire voir; que l'eau, & souvent encore l'air, selon qu'il est sec ou humide, peuvent faire la même chose. Le plus considérable est celui d'une admirable *Statue*, qu'on voit sur une montagne de la Chine, qui marque, sans jamais y manquer, les divers changemens de temps, par les changemens de couleur qui lui arrivent.

ARTICLE VI.

Présages de la Decadence des Empires, où sont mêlées plusieurs Observations curieuses touchant la Religion & les affaires du Temps. A Mekelbourg, chez Rodolphe Makelkauw. 1688. in 12. Pages 262.

Prédire l'avenir est une si belle chose, qu'on ne void guéres de gens, qui ne s'en fassent un grand honneur, & qui ne parlent d'un ton décisif, pour peu qu'ils croyent avoir lieu de se flatter de cet avantage. Voicy

pourtant un Inconnu, qui quoi qu'il paroisse assez sçavant dans cette science; semble mépriser la gloire qui lui peut revenir de son travail; & qui ne prétend d'ailleurs nous donner ses *Présages* que pour des Conjectures; *qu'il ne sçait pas si l'évenement vérifiera:* Ainsi de quelques raisons & de quelques exemples qu'il les appuye, il veut bien qu'on ne les croye pas plus infaillibles que les *Prognostics des Medecins*; & il convient de bonne foi que comme il arrive assez souvent que la Nature appelle du jugement de ces Messieurs, lors qu'ils ont condamné leurs malades; souvent aussi les Etats trouvent des ressources inespérées, lors qu'il ne paroît plus rien qui ne concoure à leur ruine.

Comme il y a toûjours eu des gens qui ont regardé les *Eclipses*, les *Apparitions des Cometes*, les *grandes Conjonctions des Planetes*, &c. comme des Présages fort sûrs de la décadence des Empires; Nôtre Autheur commence par là, & il déclare d'abord quelle est la situation de son esprit à l'égard de ces *Phenomenes*. Il n'est, dit-il, ni du nombre de ces *Esprits forts*, qui font profession de douter de tout, seulement parce qu'il est

beau

beau de se distinguer par là du Vulgaire; ni du nombre de ces *Esprits credules*, qui trouvent du mystére partout, & qui font venir à tout ou l'Eclipse, ou la Comete; & il regarde généralement les *Astrologues* comme des Visionnaires. Mais il ne laisse pas de croire que *ces Phenoménes peuvent bien estre les Présages de quelques événemens, puis qu'ils en peuvent estre les Causes physiques*. C'est ce que deux choses entre autres lui font trouver fort apparent. La *Premiére* est qu'il n'est pas possible que la matiére celeste cesse tout d'un coup d'être agitée par la lumiére d'un Astre qui s'éclipse, ou qu'au contraire elle soit muë extraordinairement par les rayons d'une Comete; sans qu'il arrive un grand changement dans la situation de ses parties, & dans la détermination de leur mouvement, & sans qu'il s'y fasse des fermentations extraordinaires. La *Seconde* est que comme il est fort difficile que cette matiére ainsi altérée ne passe bien-tôt dans nôtre Ciel, & qu'elle n'arrive enfin jusqu'à nous; il ne se peut pas faire qu'elle y vienne, sans y causer un changement proportionné à celui qu'elle a reçû elle-même, & sans altérer nos esprits & nos hu-

humeurs ; par le moyen de l'air que nous respirons, des alimens que nous prenons, & par toutes les choses qui nous environnent, & qui se trouvent imprégnées de la vertu de ces influences. D'où il conclut qu'il est tres-possible qu'il se fasse dans le monde des révolutions & des changemens, que ces influences produisent ; & qu'à la vuë de ces Phenoménes on peut présager qu'il arrivera quelque chose de nouveau. Car il n'importe qu'on ne sente point comment les choses s'y préparent, parce que nous n'avons pas des organes propres à nous en faire appercevoir, & qu'il en est des altérations que ces Phenoménes apportent, comme de ces dispositions aux prochains changemens de temps ; qui se font si bien sentir à la plus-part des animaux, par les mouvemens qu'ils causent en eux, pendant que nous ne sentons rien de semblable dans nous-mêmes. Il ne faut pas même s'étonner si ces influences portent leur vertu jusques dans nôtre sang & dans nos esprits, sans que nous le remarquions ; puisque nous recevons bien sans y prendre garde le venin d'un air infecté ; & que nous ne sentons point comment, aprés un accés de fiévre, la matiére

d'un

d'un nouvel accés se prépare au dedans de nous. Tout cela peut donc, à ce que tient nôtre Autheur, contribuer secretement aux événemens que nous voyons ; & il ne croit pas qu'il faille douter, que selon l'abondance ou la force de l'influence qui domine, les choses terrestres ne soient disposées à de certains changemens ; ce qui passant jusqu'aux hommes leur doit aussi donner des penchans & des inclinations pour les nouveautez, qu'on void arriver quelques-fois aprés ces Signes extraordinaires. C'est par là que l'Autheur prétend que la Persécution qui s'est allumée de nos jours dans toutes les parties de l'Europe, peut être l'effet de quelque influence maligne, qui a tourné les esprits de ce côté là ; puisqu'il n'y a pas long-temps qu'on a vû dans le Ciel tous les Signes que l'on croit ordinairement qui présagent de semblables choses.

Cependant comme ce n'est pas sur ces sortes de Présages que l'Autheur a dessein d'appuyer le plus ; il passe assez légérement sur les applications qui s'en peuvent faire, & sur des conséquences qui s'en tirent ; & sans s'arrêter à toutes les difficultez qu'il s'apperçoit bien qu'on lui peut faire là-

dessus,

dessus, il se contente d'en résoudre deux, qui lui ont paru plus considérables que les autres. La *Premiére* est que ces influences étans toutes matérielles peuvent bien agir sur le *Corps*, mais non pas sur *l'Ame*: d'où il s'ensuit qu'elles ne peuvent, ni présager, ni produire des événémens, qui dépendent des volontez & des determinations des esprits des hommes. L'Autheur se tire facilement de cette difficulté, en répondant que l'union de ces deux Parties est si étroitte, & que la Corruption de l'homme a tellement soûmis l'Ame au Corps, que c'est assez que les Influences agissent immédiatement sur le Corps, pour exciter par son moyen des mouvemens extraordinaires dans l'Ame. La *Seconde* objection ne lui fait guéres plus de peine. On s'étonne que ces Phenoménes ne présagent jamais rien de bon. On ne peut comprendre que les Influences soient toujours malignes: & l'on dit que si leur vertu étoit aussi grande qu'on la fait, elles donneroient du moins quelques-fois de bonnes dispositions à la matiére. Nôtre Autheur répond que les Influences ne peuvent agir sur les Corps inférieurs, que selon la disposition qu'el-

les

les y trouvent : qu'elles ne leur donnent pas de nouvelles inclinations, ou de nouveaux mouvemens, mais qu'elles aident seulement à leur penchant, & qu'elles le rendent plus violent & plus invincible. D'où il s'ensuit que toutes choses ayans déja de mauvaises dispositions, & les hommes en particulier n'ayant que de mauvais penchans, soit à l'égard du corps, soit à l'égard du cœur; on ne doit pas être surpris si les Influences produisent plustost des effets funestes & fâcheux que des événemens agréables.

Mais quoi que nôtre Autheur soit persuadé que ces sortes de *Phenoménes* soient des signes presque assurez de quelque révolution considérable; Cependant comme on n'y void point de Caractére qui marque où l'Influence doit tomber; ni rien qui détermine assez clairement de quelle nature cette révolution doit être; il n'approuve pas qu'un homme sage fonde ses conjectures là-dessus; ou si l'on veut y avoir égard, il conseille qu'on se donne garde de sortir des *généralitez*, pour entrer dans le détail, ou de la chose, ou des lieux, ou des personnes, que le Phenoméne regarde. En général il est dangereux de déterminer si précisément le particulier des choses futu-

„ tures. *Cardan* à tout habile hom-
„ me qu'il étoit, s'y trouva attrappé,
„ lors qu'il se hazarda de promettre
„ une longue vie à *Edouard VI*. La
„ mort précipitée de ce Prince lui don-
„ na un cruel démenti ; & il fallut avoir
„ recours à un second calcul pour trou-
„ ver qu'il avoit eu raison de mourir
„ comme il avoit fait, & qu'un mo-
„ ment plus tost ou plus tard sa mort
„ n'auroit pas esté dans les régles.
Si nous en croyons nôtre Autheur, il en doit arriver fort souvent de même à ceux qui veulent deviner l'effet particulier de ces Phénoménes, qui en peuvent présager de si differens. On peut dire en général qu'il arrivera quelque chose ; mais il n'y a point de pénétration humaine, qui puisse dire positivement ce qui arrivera. Ainsi des Présages si vagues & si incertains n'étans pas capables de mener fort loin ceux qui n'aiment pas à se méprendre ; Nôtre Autheur, qui ne voit pas qu'il y puisse trouver tout à fait son compte, passe à d'autres, qu'il croit plus sûrs aussi bien que plus précis ; & dont il tâche de trouver les sources dans la constitution même & dans la nature des choses humaines.

Il en conte jusqu'à *Six*, qui lui

paroissent tous de fort grand poids ; & dont il tire le Premier *de la longue Durée des Empires*. Car comme les Empires ne sont pas d'une autre nature que le reste des choses d'icy-bas, ils ne peuvent pas étre exempts de la Loy commune qui les assujettit toutes au changement ; & quoi qu'ils subsistent les-uns plus & les autres moins, c'est en général le destin de la Souveraine Puissance que de n'étre pas éternelle. Il croit donc qu'on doit regarder une durée de *Douze* ou de *Treize Siécles* comme la plus longue vieillesse où les Etats doivent arriver ; puis que d'un côté on est bien certain qu'il n'y en a eu qu'un fort petit nombre qui ayent atteint jusques là ; & que de l'autre on n'a point de certitude qu'il y en ait jamais eu qui ayent passé ces bornes. On sçait bien que tout le monde ne tombe pas dans ce sentiment. Mais l'Autheur declare qu'il conte pour rien toutes les fables qu'on débite touchant l'origine des Etats, qui ont esté les premiers connus aprés le Déluge, & ausquels on attribue une durée qui passe toute probabilité & toute créance. Il s'attache sur tout à combattre les 1700 ans de durée qu'on prétend donner à

la

la Monarchie *des Egyptiens*. Il s'inscrit là-dessus en faux contre la Chronologie des plus célébres Historiens; d'un *Joseph*, d'un *Africanus*, d'un *Eusebe*, d'un *George Syncelle*; &c. il étale en cet endroit une Critique fort sçavante, & fort curieuse. Il dit que l'Egypte a esté sujette à tant de diverses révolutions, qui ont fait passer la Puissance Souveraine d'un Peuple à un autre, qu'on ne doit pas conter pour un même Empire un Etat qui a changé tout autant de fois qu'il s'est vû conquis & subjugué par des Princes & par des Peuples differens. Il conteste, de la même sorte, la durée de ces autres *anciens Etats*, qu'on prétend qui ayent passé au delà de treize ou quatorze Siécles. Il soûtient qu'il y a beaucoup de méconte dans ces supputations: Et il remarque que le plus souvent l'erreur vient, ou de ce que l'on a confondu plusieurs Monarchies en une; ou de ce que l'on a marqué le commencement d'une Monarchie trop haut, en le prenant, par exemple, dez la naissance de Celui qui a donné son nom à un Païs; quoi qu'il se soit encore écoulé fort souvent bien des années, jusques à ce qu'il s'y soit formé un Etat; ou enfin de ce qu'on

qu'on a quelque-fois changé en des Rois de simples particuliers, qui n'avoient d'autorité que sur une nombreuse famille. En un mot il croit qu'à jugen sur ce pied-là de la Chronologie de tous ces Etats, il ne s'en trouvera pas un de la durée duquel on ne puisse retrancher légitimement plusieurs centaines d'années. Ce qui lui fait dire que si l'on accorde mille ans de durée à celui de tous qui aura duré le plus, on lui donnera pour le moins tout ce qu'il peut justement prétendre. *L'Empire Romain* est le premier qui ait passé l'âge de tous ceux qui l'ont précédé. Car on s'accorde à lui donner environ 1230 ans; encore faut-il les conter du jour de la fondation de Rome, & y comprendre les années de sa décadence, c'est-à-dire, & le temps auquel l'Empire n'étoit pas encore; & celui auquel il n'étoit plus. *Constantinople* a conservé sa grandeur à-peu-prés autant. La République de *Venise* ne prétend pas avoir duré plus de 1235. ans. Pour la *Chine* c'est un païs encore trop peu connu pour sçavoir quel fondement on doit faire sur ses Histoires. Enfin *douze ou treize cens ans* paroissent le dernier âge, où puissent atteindre les Etats; & nôtre Autheur conclud qu'un

Estat,

Estat, qui a rempli ce long espace de temps, sans qu'il luy soit arrivé d'interruption, qui ait changé le cours de sa destinée, doit par cela même estre regardé comme étant fort voisin de sa décadence; puis qu'il ne peut avoir tant duré, sans s'être approché insensiblement de sa fin.

La grande *Prospérité* des Etats est, à son avis, un autre Présage, qui semble les ménacer de leur ruine. Car c'est, dit l'Autheur, une fatale propriété de toutes les choses de la Terre, qu'elles commencent à décroître dés-lors qu'elles ne croissent plus. On passe en un moment d'une grande fortune à un grand revers. C'est ce qu'il remarque que l'on peut prouver par une induction présque universelle de tous les Etats du Monde; & il en rapporte une infinité d'exemples de ceux qui sont les plus illustres & les plus connus. On peut voir icy comme en un tableau les plus considérables révolutions, qui sont arrivées dans le Monde; l'abbaissement souvent imprévû des Puissances les plus redoutées, & les promptes chûtes des Etats les plus florissans. Mais l'Autheur veut que pour bien comprendre la force de ce Présage, on prenne garde à ces trois cho-

choses. La *premiére* que les revers qui arrivent aux Etats, aprés une prosperité éclattante, n'en produisent pas toûjours l'entier anéantissement ; mais qu'ils les réduisent à se voir piller & démembrer, sans dire mot, comme ils ont démembré & pillé les autres. La *Seconde*, que la prosperité suspecte n'est pas celle d'un Etat nouveau; mais que quand il y a long-temps qu'un Etat subsiste dans le monde, un excés de prosperité le menace d'un malheur proportionné à la grandeur de sa fortune. La *Troisiéme*, que ce Présage regarde bien moins les petis Etats, qui suivent la fortune des autres, que les grandes Monarchies, qui tiennent un grand rang dans le monde, & dont les affaires intéressent la plus grande partie de l'Univers.

On conte pour III. Présage les *Vices*, qui naissent de la Prosperité; dont le plus commun est *l'Orgueil*, qui ne manque guéres jamais d'être suivi de la *Decadence*. On remarque sur ce sujet qu'on n'a presque point vû de Princes Superbes, dont la fin ait esté heureuse ; & que Ceux qui ont pris les titres les plus magnifiques ont esté d'ordinaire les plus malheureux. Le Surnom de *Grand*, si nous

nous en croyons nôtre Autheur, a presque toûjours esté de mauvais augure : & comme si Dieu ne pouvoit souffrir qu'on lui ôtast le privilége de se parer seul d'un éloge si glorieux ; on fait voir icy par une longue énumération, tirée de l'Histoire ancienne & moderne, que ce Titre a esté fatal à la plus-part de ceux qui l'ont pris. *L'Infidélité* vient aprés l'Orgueil, comme un second vice que la prospérité engendre. Car il arrive fort souvent que ceux, à qui la fortune est trop favorable, conçoivent pour les autres un si grand mépris, qu'ils ne les croyent pas dignes qu'on garde avec eux quelques mesures de justice & de bonne foy. De là vient la facilité qu'ont les Princes trop heureux à manquer à leur parole ; sans considérer que la perfidie est pernicieuse à ceux qui en usent, & que tout tombe en confusion dez que ce lien commun des affaires humaines est rompu. Mais Dieu, qui est le Protecteur de la Vérité & de la Justice, permet d'ordinaire que les Violateurs de la foi soient punis par leur propre crime. Et pour ne point parler icy de ce *Louys* Roi de Hongrie, à qui un serment violé fit perdre la vie avec la Couronne ; on

 remar-

remarque que *Charles Quint* ruina ses affaires, & donna le branle à la décadence de sa Maison, par un manquement de parole. Enfin on met au nombre des vices, qui naissent de la Prospérité, & qui menacent les Etats d'une prochaine décadence, l'*Oppression des foibles*; la *Terreur des Etrangers*; & sûr tout, *l'Excés de la flatterie* indigne & outrée, qui donne aux Puissances humaines la gloire & les éloges de la Divinité. Car comme Dieu ne prend point plaisir qu'on lui égale les hommes, il ne faut pas douter que sa jalousie ne l'interesse à abaisser ce que la flatterie éléve si haut: On prétend donc que c'est icy un des Présages les plus malheureux; & que le cri le plus affreux des Oyseaux de mauvais augure ne devroit pas faire tant de peine que ces voix flatteuses, qui corrompent le cœur par l'oreille, & qui font perdre aux hommes, que la prospérité enchante, la connoissance de ce qu'ils font.

Le IV. Présage qu'on ajoûte aux précédens est *L'Esprit de Persecution*, qui a toûjours, dit l'Autheur, entraîné la ruine des Etats, où il a régné. En effet il faut convenir qu'il n'y a rien de plus injuste, quoi qu'il n'y ait rien

rien de plus commun, & que, s'il en faut croire nôtre Autheur, la plus-part des hommes soient persécuteurs d'inclination. Pour faire connoître combien ils ont tort, on entre icy dans un sçavant examen de *la Nature & des Droits de la Conscience.* On fait voir par la propre idée, qu'on en doit avoir naturellement, qu'elle est ce qu'il y a de plus libre & de plus inviolable dans l'homme; & que c'est commettre la plus grande de toutes les injustices que de vouloir entreprendre de la forcer. Mais quoi qu'il ne soit pas permis de lui faire violence dans ses sentimens; on montre pourtant qu'il ne s'ensuit pas que la *Tolerance* doive être sans bornes, & qu'il faille souffrir indifferemment toutes sortes de Partis & de Sectes dans la Religion. L'Autheur tient donc 1. Que la Tolerance est duë quand elle a esté promise. 2. Qu'on en doit user envers tous ceux, qui n'ont point de doctrines abominables, ni qui tirent à conséquence pour le Culte ou pour la Pratique, ni qui couvrent du prétexte de Religion les addresses & les artifices d'un esprit interessé. Enfin selon lui, on la peut accorder à tous ceux dont les sentimens n'ont rien

d'eux-mêmes de séditieux. Mais il ne croit point qu'on la doive étendre jusqu'à tolerer les *Athees*, ou les *Idolatres*, ou ceux qui enseignent des doctrines *blasphematoires*, ou enfin ceux dont la Religion impérieuse veut régner par-tout, à la *ruine* de tous ceux qui lui contredisent. Cependant il faut sçavoir qu'il met une grande différence entre *ne tolerer point*, & *persécuter*. L'un, selon lui, est convenable à la piété des Chrêtiens; mais il tient que l'autre est contradictoire au Christianisme. Ce qu'il appelle donc ne tolerer point, ce n'est pas massacrer, punir, piller, extorquer des abjurations forcées, établir des Inquisitions, &c. Mais c'est empêcher que l'Idolâtrie & les Sectes, qu'on exclut de la Tolerance, ne s'établissent où elles ne sont pas: c'est leur oster les moyens de s'étendre au préjudice des autres: c'est renfermer dans les maisons ce qu'il y a de scandaleux & d'insupportable à la piété. Tout cela est tres-légitime, dans les principes de nôtre Autheur, & n'ôte point à la Conscience la liberté qui lui appartient par un droit inviolable. Mais la Persécution est toûjours injuste; & quand elle est montée à son comble, c'est se-

lon

lon lui, un présage presque infaillible de la ruïne des Persecuteurs. Aussi fait-il une longue liste des malheurs, qui de tout temps ont accablé, pour ce sujet, & les Princes & les Etats; & il étale icy tout ce que l'Histoire a de remarquable & de curieux là-dessus. Mais on l'y trouve accompagné de quantité de réflexions, où la Theologie est meslée avec la Politique; & parmi lesquelles celle cy paroit assez singuliére pour avoir place en cet endroit. On remarque que par tout où il y a eu des Chrétiens autrefois, on y en void encore aujourdhui, horsmis en *Afrique*, le Païs du Monde où le Christianisme florissoit le plus. On s'étonne de cette différence. La seule raison, à son avis, qu'on en puisse donner, est que Dieu n'a pas voulu que la Foi Chrétienne se conservât dans un Païs, qui fut le premier, où l'on voulut se servir d'elle pour authorizer la Persécution, en faisant passer celle-cy pour un devoir du Christianisme.

L'excés de la *Superstition* fait son V. Présage; & si on l'en croit, ce n'est pas celui qui est le moins fort. La raison qu'il en donne, est que si la Colére de Dieu menace tous les Païs, où l'Idolâtrie régne, malgré les lu-

miéres du Christianisme ; on ne peut pas douter qu'elle ne menace encore plus ceux où ces lumiéres ont esté plus pures, plus vives, & plus éclatantes. De sorte que s'il y a quelque Païs qui bien loin de profiter de ces avantages, n'en soit devenu que plus obstiné à porter l'idolâtrie jusques à son comble ; quelque prospérité que l'on y remarque, il pourroit bien étre sur le point de quelque fâcheuse révolution.

Enfin l'Autheur fait de la *trop grande Puissance du Clergé* le dernier de ses Présages ; & il remarque que la décadence des Etats semble étre attachée à la prospérité de ce Corps également ambitieux & interessé. On montre en effet qu'il n'est point de troubles que les Ecclésiastiques n'ayent souvent causé, par la passion ou de s'élever ou de se maintenir dans le monde ; ni point d'entreprises qu'ils n'ayent faites pour s'assujettir même les Couronnes, & pour se rendre les Maîtres de leurs Souverains. Aussi remarque-t-on, qu'ils se sont quelque-fois rendus si odieux parmi les Peuples, qu'il y avoit des Païs, comme la *Biscaye*, qui contoient pour un de leurs priviléges de ne pas souffrir qu'aucun Evêque y entrast.

On

On peut voir dans l'Autheur quelque chose d'assez plaisant sur ce sujet. Mais il n'est rien de plus prudent & de plus sensé là-dessus que la Conduite de *Venize*, qui tient le Clergé éloigné de ses affaires, & lui oste par là le moyen de troubler l'Etat. On conclut donc icy, aprés bien des exemples & des raisonnemens, que le haut crédit du Clergé est d'un si mauvais présage aux Etats, que dans les lieux, où il est puissant, on doit tout craindre de ses entreprises.

L'Autheur finit en r'assemblant tous ses Présages, & en faisant considerer combien la force en est plus grande, lors qu'ils concourent plusieurs ensemble, & combien elle l'est plus encore lors qu'ils se trouvent tous unis. A quoi il ajoûte quelques autres réflexions, qui ne tendent qu'à persuader ceux, qui vivent dans les lieux qui se trouvent menacez, qu'ils ne sçauroient se trop hâter d'en sortir de peur d'être accablez sous leurs ruines.

ARTICLE VII.

Les Devoirs des Maistres & des Domestiques, par Me. CLAUDE FLEURY,

Prêtre, Abbé du Locdieu. Sur la Copie imprimée à Paris. A Amsterdam, chez P. Savouret, dans le Kalver-Straat, 1688. in 12. Pagg. 198.

COmme il n'y a rien de plus commun dans le monde que la qualité de *Maistre*, ou celle de Domestique & de *Serviteur*; il seroit fort à souhaitter qu'on fust généralement bien instruit des devoirs, ausquels ces deux qualitez engagent; afin que chacun, selon qu'il porteroit l'une ou l'autre, fust plus capable de s'en acquitter. Cependant il n'est que trop vrai qu'il n'y a rien au monde de plus négligé; Et l'on est la plus-part du temps si peu en état de soûtenir ces sortes d'engagemens, qu'on ne se peut pas même vanter de les bien connoître. On doit donc être bien aise que *M. Fleury* ait voulu prendre le soin d'en faire icy un détail, qui est d'autant plus considérable, & plus instructif pour toute sorte de personnes, qu'il a tiré de l'Ecriture Sainte tout ce qu'il y dit de plus important & de plus essentiel.

Il commence par les Devoirs des *Maistres*; & aprés avoir remarqué d'abord que le besoin que nous avons de nous faire servir est une marque de nôtre foiblesse, & que bien loin de tirer

vanité

vanité du nombre de ses Domestiques, on devroit regarder l'état, qui engage à les avoir, comme un état humiliant; Il passe de là aux avis qu'il trouve à propos de donner sur le *choix* qu'on en doit faire, & qu'il conseille de borner au plus petit nombre qu'il se peut. Mais il veut aussi que l'on ait égard à leur *Qualité* autant qu'à leur nombre, & qu'on évite avec soin tout ce qui peut étre dangereux, ou pour la réputation, ou pour les mœurs. Le traitement qu'on leur doit faire, tandis qu'on les a, vient en-suite: Car le Maistre doit trois choses à son Domestique; la *subsistance*, *l'occupation*, & la *correction*. Il faut même ajoûter la *récompense* à la subsistance, pour nos Serviteurs qui sont tous libres. Tout cela fournit à M. Fleury la matiére de bien des préceptes, & il entre sur tous ces articles dans un grand détail. Il marque donc par le menu tous les soins qu'il en faut prendre: Celui qu'il faut avoir de leur *entretien*: en sorte que rien ne leur manque; soit dans la santé, soit dans la maladie; soit à l'égard de la nourriture, soit à l'égard du vestement: l'exactitude qu'il faut apporter à les bien payer de leurs gages. Il montre aprés cela comment il faut régler leur

travail, en l'assaisonnant de quelque relasche honnête ; & le soin qu'on doit avoir de les faire instruire dans toutes les choses loüables, qui sont de leur condition, & de leur portée, & surtout dans la Pieté. En suite il fait voir avec quelle application il faut veiller principalement sur leurs *mœurs* & sur leur conduite : de quelle bonté il faut tempérer cette exactitude, pour gagner leurs cœurs avec des maniéres douces ; & ne se contenter pas de faire justice, mais user aussi de libéralité. Il ne manque pas non plus d'avertir de la circonspection qu'il faut apporter aux *corrections* & aux *châtimens*, s'ils sont absolûment nécessaires : Comment il faut éprouver leur fidélité, avant que de leur donner sa confiance : Avec quelle précaution il faut leur oster toutes les occasions de faire du mal, & leur épargner les tentations trop violentes. A propos dequoi il rapporte l'histoire d'un homme riche de Paris, que son valet de chambre quitta tout d'un coup à demi rasé, parce qu'ayant vû sur sa table une grande somme en or ; une soudaine pensée qui lui vint de la facilité qu'il auroit euë à se rendre maître de ce qu'il voyoit, en faisant un mauvais coup, le saisit d'hor-
reur,

reur, & fit qu'il sentit trembler sa main sous le rasoir. Enfin un bon Maistre, selon lui, doit entretenir ses Domestiques en paix, & lors qu'ils le quittent avec son congé, pourvoir à leur établissement, & leur marquer à tous égards une charité de Pére. A tout cela il joint une Piéce, qui a beaucoup de rapport avec son Ouvrage, c'est le Réglement que M. le Prince de *Conti* avoit fait pour sa maison.

Dans la II. Partie, qui regarde les *Devoirs des Domestiques*, il donne d'abord des avis généraux à tous ceux qui ont quelque emploi dans les grandes maisons, de quelque nature que ces emplois puissent étre. Et parce que l'amour naturelle que l'on a toûjours pour la liberté, fait qu'on ne peut s'empêcher de trouver la sujettion rude; il tâche premiérement d'adoucir tout ce qu'elle peut avoir de fâcheux, par la considération des grands avantages dont elle est accompagnée, soit à l'égard de la vie présente, soit pour le salut & l'éternité. Cela fait, il leur représente à tous ensemble les devoirs communs, ausquels ils sont tous obligez, la fidélité, l'amour & la crainte de Dieu; une charité commune, qui les unisse tous; beaucoup de discrétion

pour le dedans de la maison, & beaucoup d'honnêteté pour les personnes de dehors; une occupation continuelle qui leur fasse éviter les piéges de l'oisiveté, &c. Il dit en-suite deux mots aux principaux Officiers en commun, à qui il recommande un grand soin pour les intérêts du Maître, beaucoup d'équité & de bonté pour leurs inférieurs, & une grande union entr'eux. Aprés cela il descend aux Devoirs particuliers de chacun, commençant par l'Aumônier, & suivant par l'Ecuyer, l'Intendant, le Maistre d'hôtel, les Demoiselles & Valets de chambres & finissant par les Suisses, les Valets de pied, & les gens d'Ecurie. Ainsi il ne laisse rien dans une grande maison qu'il n'instruise de ses devoirs, & qu'il ne forme autant qu'il est possible à l'honnêteté & à la vertu.

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

Servatii Gallaei Dissertationes de Sibyllis, earumque Oraculis, cum figuris aeneis. C'est à dire, *Traitez des Sibylles, & de leurs Oracles.* Amstelodami,

dami, apud Henricum & Viduam Theodori Boom. 1688. in 4. p. 658.

UN Livre comme celui-cy nous seroit venu fort à propos, & nous l'aurions placé avec plaisir dans le corps de nos Nouvelles, s'il avoit paru tant soit peu plûtôt. Ce n'auroit pas été un petit secours qu'un in quarto de cette taille, dans la disette de Livres nouveaux, qui ne fut jamais plus grande, & qui nous a plus d'une fois fait craindre de manquer de matiére pour fournir le mois. Mais comme cet ouvrage ne fait que de sortir de dessous la presse, & qu'il ne tombe entre nos mains que dans le temps que tout est rempli; il faut remettre à une autre fois à en régaler les Lecteurs, qui ont de la curiosité pour cette sorte de litterature; & ce sera de la besogne pour le mois prochain. Nous l'y renvoyons donc aussi-bien que quelques-uns de ceux qui suivent; puis qu'il ne nous reste presque plus d'espace, que pour en donner les titres, & rien plus.

II.

Opuscula Mythologica, Physica, & Ethica, Græcè & Latinè. C'est à dire, *Divers Ouvrages d'anciens Autheurs sur les Fables de l'Antiquité, sur la Phy-*

Physique, & sur la Morale, Amstelodami, apud H. Wetstenium, 1688. in 8. Pagg. 752.

On trouve icy un Recueil fort curieux de diverses Piéces de l'Antiquité, qui n'avoient point encore paru, toutes ensemble, en si bon estat qu'elles paroissent icy. On en a l'obligation au sçavant M. *Gale* Docteur Anglois, qui y a aussi ajoûté une Préface, & des Notes, dignes de son érudition. Nous entrerions avec plaisir dans le détail de tous ces Ouvrages, s'il nous restoit assez de place pour cela. Il se trouvera peut-être occasion d'en parler une autre-fois.

III.

Fasciculus Geomanticus, in quo variæ variorum Opera Geomantica continentur. Opus maximè curiosum, à multis hactenus desideratum, nunc verò magno studio correctum, & ex parte jam prima vice editum. C'est à dire, *Recueil de divers Ouvrages de Geomantie.* Veronæ, A. 1687. in 8. Pagg. 647.

Voicy encore un Ouvrage, dont nous ne doutons point que les Curieux n'eussent été bien-aises qu'on leur eût parlé en détail. On trouve peu souvent

vent l'occasion de les entretenir de semblables choses, & il semble qu'on void bien moins de Livres sur cette matiére que sur l'Astrologie Judiciaire. Je ne sçay si cela vient de ce qu'encore qu'il y ait beaucoup de rapport, entre ces deux Sçiences; l'une paroît pourtant un peu plus fondée en raison que l'autre; puis qu'il y a bien plus d'apparence que les Astres, qui sont une partie si considérable du Monde, peuvent avoir par leurs aspects quelque sorte de liaison avec les événemens qui y arrivent, que d'attribuer la même chose à des points, qu'on marque à l'avanture sur un morceau de papier. Cependant si l'on en croit *Flud*, qui est le premier Autheur qui paroît dans ce Recueil; rien n'est plus sûr que cette Sçience, lors qu'on en sçait bien observer toutes les régles. Aussi les donne-t-il icy avec beaucoup de soin, quoy que ce ne soit pas toûjours avec la derniére clarté. Mais comme le Traitté qu'on rencontre aprés, qui est celuy de *H. De Pisis*, ou *Des-pois*, Docteur en Medecine à Lion, est beaucoup plus ample, il est aussi beaucoup plus clair. L'Autheur n'y convient pas en tout avec *Flud*, ni avec quelques autres, à qui il prétend avoir marqué diverses erreurs. Le dernier Traitté, qui fait la

Troi-

Troisiéme & derniére Partie de ce Recueil, contient des Questions d'*Alfaquin*, & la maniére de les résoudre par la Geomantie.

IV.

Recherche de la Vérité, où l'on traitte de la Nature de l'Esprit de l'Homme, & de l'usage qu'il en doit faire pour éviter l'erreur dans les Sciences. A Amsterdam chez H. Desbordes, 1688. 2. Voll. in 12. Pagg. 456. & 585.

CE Livre est si connu & si estimé, & l'on en a fait tant de fois l'éloge, que quelque chose que nous pussions dire à son avantage, nous n'apprendrions rien de nouveau à nos Lecteurs. Ainsi nous nous contenterons de remarquer, que les exemplaires en étant devenus fort rares; cette nouvelle Edition n'eût sçu être plus nécessaire; & qu'au reste le soin que l'Autheur a pris de la revoir, & de la retoucher en plusieurs endroits, la rend préferable à toutes les autres, qui se sont faites jusques à présent. La forme même en est trés-commode; & comme elle est du même volume que les autres Piéces du même Autheur, qu'on a imprimées en ces Provinces, elle fera avec le reste un plus juste assortiment.

V.

V.

Trois Lettres touchant l'état présent d'Italie, écrites en l'année 1687. *pour servir de supplément aux Lettres du D. Burnet. Traduites de l'Anglois.* A Cologne, chez P. du Marteau, in 12. pag. 262.

LE Recueil des *Pièces concernant le Quiétisme*, dont nous parlâmes dans nos Nouvelles du Mois de Decembre dernier, nous avoit déja fait espérer ces Lettres, accompagnées de deux autres, qui ne se trouvent point icy. On s'appercevra assez que celle qu'on y rencontre la premiére, est celle-là même, dont on nous avoit donné un Extrait, mêlé de diverses reflexions, que l'Autheur du Recueil y avoit ajoûtées. On ne laissera pas de la lire icy avec plaisir; parce qu'on l'y trouvera dans toute son étenduë, & qu'outre les faits qui sont rapportez dans l'Extrait, on y pourra voir diverses autres choses, qui ne sont pas moins curieuses. Une des plus considérables est *la Censure des Opinions des Quiétistes, preparée pour l'Inquisition*; qu'on nous donne icy en Italien & en François, avec des Remarques [illegible], par

par lesquelles on prétend faire voir que bien des choses, dont on les accuse, sont fausses, ou mal entenduës. La II. Lettre, qui parle de *l'Inquisition*, ne s'arrête pas à nous en décrire les procédures. On se contente d'y faire diverses réflexions, & d'en rapporter quelques faits assez extraordinaires, tel qu'est l'emprisonnement d'un Crucifix, & d'une pierre adorée fort long-temps, parce qu'on croyoit qu'elle avoit la marque de l'impression du pied d'un Ange, quoy que ce fût un morceau d'une statuë de la Déesse *Isis*. On y fait un portrait du Pape régnant, qui n'en donne pas une grande idée; & on s'y étend assez sur le chapitre des Jesuites, sur la figure qu'ils font dans le monde, & sur l'opinion qu'en ont les Romains. Dans la III. on fait voir de quelle importance sont les fortifications qu'on fait à *Guastale*. On parle de la décadence de la Maison de *Savoye*, de la derniére persécution qu'elle a faite à ceux des Vallées, &c. On s'étend fort sur ce qui regarde *Gênes*, & on y dit des particularitez d'une entreprise faite sur sa liberté. Tout cela est accompagné de réflexions & de remarques trés-curieuses, & trés-agréablement di-

versifiées. Et veritablement cet Autheur écrit d'une maniére si aisée, qu'il attache & divertit également son Lecteur. Nous en aurions rendu conte au public plus en détail, si nous avions eu de l'espace ; & nous pourrions encore y revenir, si nous n'étions pas prévenus par d'autres Journaux.

VI.

Remarques d'un Théologien sur le Traitté Historique de l'Etablissement & des Prérogatives de l'Eglise de Rome, & de ses Evêques, composé par M. Maimbourg. A Cologne chez P. Marteau, 1688. in 12. Pagg. 462.

C'est encore icy un Livre pour le mois prochain, où nous en donnerons l'Extrait dans une juste étenduë. Il paroit sans nom d'Autheur, aussi-bien que les *Considérations* qu'on donna au public il y a deux ans. De sorte qu'il semble que ce soit le destin de l'Auteur du Traitté Historique d'être combattu par des *Anonymes*. Il est difficile de deviner pourquoy celui-cy s'est avisé de l'attaquer plus d'un an & demi aprés sa mort, à moins qu'on ne trouve dans la Conjoncture présente quelque sorte de raison qui ait pû l'y obliger.

VII.

VII.

Remarques sur le Gouvernement du Royaume, durant les Régnes de Henry IV. de Louys XIII. & de Louys XIV. A Cologne chez P. Marteau, 1688. in 12. Pagg. 204.

On void assez, par le titre même, que ce petit Livre n'est qu'un ramas de diverses Particularitez curieuses, qui regardent ces Trois Monarques, & quelques-unes des plus considerables Personnes de leur Cour. On y trouvera certaines choses, qu'on n'a peut-être point vuës ailleurs; & celles-là mêmes qu'on peut avoir vuës, on les y trouvera toutes rassemblées, au lieu qu'on ne les avoit vuës que dispersées çà & là dans les autres Livres.

VIII.

S. Puffendorfij Introductio ad Historiam præcipuor. Regnor. & Statuum modernorum in Europa. Francof. ad Moenum sumpt. Fr. Knoch, 1688. in 8. Pag. 887.

Ce Livre qui a été composé d'abord en Allemand, fut donné en François il y a quelques années; & l'on en parla dans les nouvelles d'Avril 1685. Le soin qu'on a pris de le traduire en diverses langues n'est pas une mauvaise marque de son merite. Aussi peut-on dire, qu'il est estimé generalement.

FIN.

TABLE

des Matiéres principales.

Février. 1688.

CA-

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Mars 1688.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans
le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & West.

Fautes à corriger.

Page 251. *sauiorem*, lisez, *saniorem*.
P. 252. l. 22. mettez une Virgule aprés *ma-stre*.
P. 281. l. 28. *Sabat*, lisez, *Sabbath*.
P. 292. l. 17. *Marmesse*, lisez, *Mermesse*.
P. 316. l. 29. à la fin, ostez *a*.

TABLE

Des Matiéres Principales.

Mars 1688.

Qui

FIN.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mars, 1688.

ARTICLE I.

Remarques d'un Theologien sur le Traitté Historique de l'Etablissement & des Prerogatives de l'Eglise de Rome, & de ses Evêques, Composé par M. Maimbourg. A Cologne chez P. Marteau 1688. in 12. Pagg. 462.

ON n'avoit garde de laisser M. Maimbourg sans Réponse à son *Traitté Historique*; puis qu'outre les Ecrits, qui de son vivant ont esté publiez contre cet Ouvrage, on se fait encore une affaire de le venir attaquer tant de temps aprés sa mort. En effet ceux qui entreprennent de combat-

battre des ſentimens auſſi généralement répandus que ceux dont il s'agit dans ce Livre, peuvent bien s'attendre qu'ils s'attireront plus d'un Ennemi, & plus d'un Cenſeur. Mais ſur-tout on doit conter que c'eſt un coup ſûr, lors que ce ſont des ſentimens, qui tiennent au cœur par l'endroit le plus ſenſible, & qui ſont regardez comme des Maximes fondamentales, ou de Politique, ou de Religion. Ainſi, tout bien conſideré, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on voye paroître encore aujourd'hui une nouvelle Critique de ce Livre, aprés celles qu'on a deja vuës, & dont ces Nouvelles ont parlé il y a prés de deux ans. On doit ſçavoir qu'il eſt peu de choſes, qui paroiſſent plus eſſentielles, & plus capitales, à une bonne partie de ceux de la Religion Romaine, que ces deux ou trois, que M. Maimbourg prétendoit avoir ruïnées, *l'Infaillibilité* du Pape, ſon *Authorité abſoluë*, & ſa *Supériorité ſur le Concile*. Ce n'eſt pas pourtant que M. *Schelſtrate*, & l'Autheur *Anonyme* des *Conſidérations*, qui ſe préſenta des premiers pour ſoûtenir le choc de cette Diſpute, ne ſe fuſſent aſſez bien tirez d'affaire, pour donner ſujet de croire qu'on en pouvoit demeu-

meurer là. Mais soit que l'Autheur de ces *Remarques* ayt jugé qu'on n'avoit point encore poussé assez loin cet Adversaire ; soit qu'il se soit persuadé que par de nouvelles vuës, & par des explications plus amples de la matiére, il démêleroit mieux les difficultez ; il a crû pouvoir entrer aprés eux dans la même lice, & il n'a pas desespéré qu'il n'y restast encore pour lui assez de lauriers.

Dans le Plan qu'il donne d'abord luy-même de son Ouvrage, il réduit à cinq ou six Chefs ce qu'il a dessein de remarquer sur le *Traitté Historique*; qu'il veut bien regarder, dit-il, comme un Livre capable d'imposer à ceux qui n'ont pas étudié ces matiéres, mais trop foible, à son avis, pour faire aucune impression sur ceux qui y sont tant soit peu versez. Il se propose donc d'en découvrir les plus considérables défauts, en examinant. I. Le *Dessein* que M. Maimbourg témoigne avoir eu, lors qu'il a composé ce Livre. II. *L'Explication* qu'il a donnée au Concile de *Florence*, sur l'Article de la *Puissance* du Pape. III. Les *Preuves*, dont il s'est servi pour combattre son *Infaillibilité*. IV. Celles qu'il a employées pour montrer que *le Pape est au dessus du Concile*. Aprés

quoi il promet de justifier, en V. lieu, que ce Traitté n'est *utile*, ni pour l'Etat, ni pour l'Eglise. Et VI. de faire voir que la *Conclusion* en est *mal fondée*. Voyons maintenant comment il exécute tout cela.

On devine assez, si je ne me trompe, que c'est sans beaucoup de ménagement pour un Adversaire qui n'est plus. Il est vrai qu'il semble le supposer encore vivant, de la maniére qu'il en parle. Mais soit qu'il le mette au rang des vivans, ou en celui des morts, il faut avouer qu'il le critique avec une grande exactitude; & il est si peu disposé à lui laisser passer quelque chose, qu'il va chercher dequoi le reprendre jusques dans son intention & dans son dessein. M. Maimbourg avoit dit qu'il n'en avoit point d'autre que celui d'entretenir la paix dans l'Eglise, & de contribuer quelque chose à y ramener les errans. Nôtre Autheur ne manque pas de le relever d'abord là-dessus; & il le fait d'une maniére si sévére, que soit que son Adversaire ait eu véritablement ce dessein, soit qu'il se le soit attribué sans l'avoir, il y trouve presque également à redire. Il prétend qu'il est difficile de s'imaginer que M. Maimbourg ait eu effectivement en vuë

de

de maintenir *la paix parmi les Catholiques.* Mais au cas qu'il y ait pensé, il lui dit fort durement *qu'il n'a guéres connu son entreprise, & qu'il ne s'est guéres connu luy-même, lors qu'il s'est mis dans l'esprit que son Livre pouvoit produire cet effet.* Si on l'en croit, M. Maimbourg étoit l'homme du monde le moins propre à rendre ce service à l'Eglise. Il n'avoit pour cela, ni le naturel, ni l'acquis, ni l'esprit, ni le jugement, ni la capacité & la ſçience, ni le des-interessement & la moderation, qui y eussent esté nécessaires. Sur-tout il lui manquoit une qualité, qu'il trouve des plus essentielles, c'étoit d'avoir plus de respect & plus de soûmission pour le Pape. Et pour ce qui est de son Ouvrage, outre qu'on s'engage à en faire voir toute la foiblesse, les illusions perpétuelles, les contradictions, &c: On soûtient qu'aprés ce qui s'étoit passé dans l'Assemblée du Clergé de France en 1682, & ce qui étoit arrivé depuis; on ne pouvoit écrire sur cette matiére, en abbaissant comme il avoit fait l'authorité du S. Siége, sans aigrir les choses au lieu de les adoucir.

On ne trouve pas que M. Maimbourg eust plus de sujet de prétendre

que son Livre pust contribuer à la Conversion des Hérétiques, *en leur levant un des grands obstacles qui les empesche de se réünir.* On soûtient que tout au contraire ils tirent avantage de cette Dispute, & qu'ils considérent toûjours comme favorable à leur Cause tout ce qui est desavantageux au Siége Romain. C'est icy que nôtre Autheur fait paroître tout son zéle en faveur de son Eglise, & qu'il marque une rigueur digne de son *Catholicisme*, à l'égard de tout ce qui s'appelle Hérétique, ou Protestant. Il n'est pas de ces Docteurs mitigez, dont les Maximes complaisantes, & les Methodes radoucies, semblent offrir composition sur les plus importans Articles. Bien loin de cela, il veut que dans les questions, sur lesquelles les Catholiques mêmes se partagent, on n'accorde rien aux Hérétiques, & qu'au lieu de prendre le parti qui leur seroit le plus agréable, on choisisse plustost celuy dont ils paroissent les plus éloignez. La raison en est que les Hérétiques sont des gens embarrassans, à qui il faut se garder *de donner aucune prise.* Dez que vous leur avez accordé une chose, *cela les met*, dit-il, *en état de tirer des consequences contre vous de ce que vous leur accordez.* Par exem-

exemple, mettez-vous le *Concile* au dessus du *Pape*? Ils en concluent aussi-tôt *que le Pape n'a donc pas la Primauté de Jurisdiction dans l'Eglise, & qu'il ne peut faire des Loix qui obligent en conscience.* Leur accordez-vous que le *Pape* n'est pas *infaillible*? Ils vous prouvent *que le Concile ne l'est pas non plus, & il vous réduisent ainsi*, dit l'Autheur, *à ne reconnoistre plus d'autre authorité, à laquelle vous soyez obligé de vous soûmettre, que celle de la Parole de Dieu.* N'est-ce pas là un terrible inconvénient? Enfin pour prouver clairement l'inutilité de cette méthode, il en appelle à *l'Expérience*. Il soûtient que ni les Décisions du Clergé de France, ni les Ecrits qu'on a faits ensuite, contre l'authorité du Pape, ne sont guére entrez parmi les Causes des Conversions, & que si, entre tant de Convertis, il y en a quelques-uns qui le soyent *de bonne foy*, rien peut-être n'y a moins de part que la doctrine qu'on s'est avisé d'enseigner sur cette matiére.

Aprés ces Observations sur le but du Traitté de M. Maimbourg, il vient à l'examen de l'Ouvrage même: Et d'abord il prétend faire voir qu'on y a fort mal expliqué le Decret d'Union du

Concile de *Florence* sur l'Article de la Puissance du Pape. Tout roûle sur le sens qu'on doit donner aux paroles * grecques, qu'on peut voir au bas de la Page. Elles viennent en-suite de celles qui déclarent que *Jesus-Christ a donné au Pape en la personne de S. Pierre la pleine puissance de gouverner l'Eglise Universelle*; & de la maniére qu'elles sont couchées, chacun les tire à son avantage, & les explique favorablement pour le parti qu'il a pris. M. † Maimbourg prétend qu'on les doit traduire, *Juxtà eum modum, qui & in Actis Conciliorum, & in Sacris Canonibus continetur*; C'est-à-dire, *En la maniére qui est contenuë dans les Actes des Conciles, & dans les Sacrez Canons.* Ce qui se rapportant à cette *Puissance*, qui est attribuée au Pape, fait voir qu'il la doit exercer *en la maniére qui luy est prescrite* par les Conciles & par les Canons. D'où il s'ensuit que, selon ce sens, toute l'Authorité du Pape est tellement limitée & définie par ces paroles, que sa Primauté ne lui

*Καθ' ὃν τρόπον καὶ ἐν τοῖς πρακτικοῖς τῶν οἰκουμενικῶν Συνόδων καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς κανόσι διαλαμβάνεται

† *Traitté Hist. Pag.* 40. *&* 176. *de l'Ed. de Holl.*

don-

donne qu'une Surintendance sur ce qui regarde le Gouvernement de l'Eglise, mais parfaitement soûmise aux Conciles & aux Canons. Mais nôtre Autheur soûtient au contraire qu'il faut tourner ainsi ces mêmes paroles; *Quemadmodùm etiam in Actis Conciliorum, & in Sacris Canonibus continetur*; C'est-à-dire, *Comme aussi il est porté par les Actes des Conciles, & par les Sacrez Canons*. Ce qui n'est, à le prendre ainsi, qu'une Confirmation de ce que le Concile établit touchant le plein pouvoir qu'a le Pape de régir l'Eglise Universelle; & ne signifie autre chose sinon que les Actes des Conciles & les Sacrez Canons luy attribuënt aussi cette plénitude de pouvoir, & confirment les priviléges que Jesus-Christ lui a donnez en la Personne de S. Pierre. Explication, comme l'on peut voir, bien différente de la premiére. Mais de la maniére même dont on nous fait icy l'histoire de ce qui se passa sur ce sujet au Concile, il y a beaucoup d'apparence que M. Maimbourg & nôtre Autheur ont également raison, & que le Pape, qui fut celui qui composa ce Decret, l'exprima ainsi, à dessein, d'une maniére ambiguë, afin que chacun y trouvast son conte; en telle sorte que

les Grècs le prenans dans le sens de M. Maimbourg le pussent signer, & que cependant il pust être fort naturellement entendu, selon ses prétentions, dans le sens de l'Autheur de ces Remarques.

Il passe de là à la Question de *l'Infaillibilité* du Pape : & il convient qu'on n'en peut guéres mieux expliquer l'état que M. Maimbourg a fait. Mais il soûtient que tous les Exemples qu'il rapporte luy sont inutiles ; puis *qu'il n'y en a pas un seul qui prouve qu'un Pape ait jamais erré dans la foy, en rendant un jugement authentique, & tel que M. Maimbourg luy-même l'a dépeint.* C'est ce qu'il entreprend de faire voir par un examen particulier de tous les faits que M. Maimbourg a alléguez pour établir son sentiment. Mais avant que d'en venir à cette discussion, il tâche de montrer que M. Maimbourg s'est trompé extrémement, *lors qu'il a mis de son costé la Faculté de Theologie de Paris, & une infinité de Docteurs des Universitez d'Allemagne, de Pologne, & des Pays-bas.* Il rapporte divers Témoignages contraires de plusieurs Docteurs Célébres, des Facultez de *Louvain*, de *Douay*, de *Cologne*, d'un *Synode* entier de *Pologne*, qui attribuënt tous au Pape le don d'Infaillibi-

lité.

lité. Et pour ce qui est de la Déclaration du Clergé de France de 1682, il y oppose diverses choses. 1. Il révoque en doute la Compétence de cette Assemblée pour faire une Décision de cette importance. 2. Il remarque que la Faculté de Theologie de Paris témoigna par les longueurs qu'elle apporta à enregistrer les Propositions du Clergé, que l'authorité toute pure fit insérer dans ses Registres, qu'elle n'étoit pas disposée à les approuver. Enfin 3, il oppose à cet Acte du Clergé de France divers autres Actes tous contraires d'Assemblées plus nombreuses, qui ont constamment attribué au Pape le Privilége de ne pouvoir errer.

Cela fait, il entre dans un examen particulier des Exemples que M. Maimbourg a produits contre ce prétendu Privilége. Il soûtient que la faute, dont *S. Paul* reprit si sévérement *S. Pierre*, n'étoit qu'une faute de conduite; & qu'il est absurde de vouloir prouver que le Pape n'est pas infaillible, par la resistance que les *Asiatiques* firent à *Victor*, pour conserver leur ancien usage à l'égard du temps de la célébration de la Pasque. Mais il faut faire justice à M. Maimbourg, & reconnoître de bonne foi que ce n'est pas

aussi ce qu'il en infére. * Il n'en conclut autre chose sinon que ni les Evêques de *l'Asie* & de *l'Orient*, qui luy résistoient avec tant de vigueur; ni S. *Irenée* & l'Eglise *Gallicane*; ni les Evêques des autres Païs, qui luy firent de si fortes remontrances là-dessus, ne croyoient pas apparemment que le Pape fust infaillible. *Autrement*, dit M. Maimbourg, *les Asiatiques se seroient soûmis au Decret du Pape, comme ils se soûmirent aprés à celui du Concile, parce*, ajoûte t-il, *qu'ils croyoient que le Concile est infaillible.*

L'Autheur parle en-suite de la Célébre Contestation qu'il y eut entre le Pape *Estienne*, & *S. Cyprien*, touchant le Baptême des Hérétiques. Il s'étend assez là-dessus, & aprés y avoir reproché diverses fautes à M. Maimbourg, il soûtient que le Pape, duquel il s'agit, ayant eu la raison de son côté, il n'y a pas lieu de tirer de conséquence, au desavantage du S. Siége, de la résistance mal-fondée de S. Cyprien, & de quelques autres Particuliers. Car c'est ainsi qu'il appelle tous les Evêques d'Afrique, de Mauritanie, & de Numidie; Ceux de Cappadoce, de Cilicie, & de Phrygie; Denys Patriarche d'Aléxandrie, & tous les Evê-

* *Trait. Hist. Nouv. Ed. Pag.* 83.

vêques de ſon Patriarchat, qui, * a
rapport de M. Maimbourg, étoient d
ſentiment de S. Cyprien, & ne vou
loient point recevoir le Decret du Pa
pe Etienne.

Il paroît un peu plus embarraſſé dan
l'affaire de *Liberius*. Il avouë que c
Pape, aprés avoir généreuſement reſiſt
aux entrepriſes des Arriens, ſe trouvan
preſſé en-ſuite par leurs violentes ſoll
citations, & par un trop grand déſir d
retourner dans ſon Siége, commit tro
fautes, leſquelles, dit-il, M. Maim
bourg explique fort bien dans l'Hiſtoi
de l'Arrianiſme. La *Premiére* fut d
conſentir à la condamnation de S. Atha
naſe. La *Seconde* de ſouſcrire à une For
mule, dans laquelle le terme de *Conſub
ſtantiel* n'étoit pas exprimé. La *Troiſié
me* de communiquer avec les Evêque
Arriens. Il reconnoît même que l
Formule, qu'il ſouſcrivit, eſt appellé
la Perfidie de Sirmium, dans les Frag
mens attribuez à *S. Hilaire*. Cepen
dant il ne laiſſe pas de nier encore
M. Maimbourg que Liberius ayt eſté He
rétique, & qu'on doive appeller ce qu'
fit, *s'être déclaré authentiquement Arrien
& être tombé de ſon haut dans l'abyſm
de l'Hérésie*. Il prétend le laver de ce re
proche par diverſes circonſtances, q

* *Trait. Hiſt. Pag. 97.* acco[illegible]

accompagnérent son action. Mais quand toutes les excuses, qu'il en apporte, seroient inutiles, & qu'on auroit prouvé invinciblement que Liberius auroi souscrit expressément à l'Héresie; il ne s'ensuivroit nullement, selon luy, *que le Pape fust faillible dans les Jugemens authentiques, qu'il rend sur les choses „de la foy*. Car qu'y a-t-il qui ait moins „l'air d'un jugement de cette sorte qu'u„ne signature extorquée d'un Pape exilé? Il sembloit pourtant que M. Maimbourg eust donné des preuves que Liberius agissoit en Pape. Mais on ne trouve pas icy que ses preuves soyent suffisantes; & aprés tout on s'en défait, en disant que l'Exemple est nul, & qu'il ne touche pas le point de la question.

L'Inconstance de *Vigilius* qui soutint & qui condamna plus d'une fois ce qu'on appelloit les *Trois Chapitres*, ne luy fait pas la moindre peine. Car il remarque d'abord que cette affaire ne regardoit pas *la Foy*, mais *les Personnes* seulement. C'étoit, selon luy, un Point de *Fait*, ou pour le plus, de *Discipline*, dans lequel personne ne nie que les Papes ne puissent errer. Mais encore veut-il qu'on ne puisse justement accuser ce Pape d'avoir manqué en quoi que ce soit: & bien loin qu'il trouve à redire

dire quelque chose à sa conduite, qu'il soûtient que, nonobstant les changemens qu'on y peut voir, elle a toûjours esté également pleine de zéle pour la Religion, de fermeté, & de prudence. Il s'appuye fort là-dessus du témoignage de M. *de Marca*; & il prétend que ce sçavant Prélat a esté tout-à-fait de son sentiment sur le sujet du Pape Vigile.

L'Objection que l'on tire du Pape *Honorius*, condamné comme *Monothelite* dans le VI. Concile, est des plus embarrassantes. Aussi voit-on que nôtre Autheur se tourne de tous les côtez pour y satisfaire; jusques-là qu'il y apporte quatre différentes réponses. La *Premiére* est d'accuser de corruption les Actes du VI. Concile. La *Seconde* est de dire que ce Concile s'est trompé dans une question de *fait*, en attribüant à Honorius une Hérésie qu'il n'avoit pas. La *Troisiéme*, qu'il fait passer pour une Réponse *tres-solide*, est qu'Honorius n'a point esté condamné pour avoir esté dans le sentiment hérétique des Monothelites, ni pour avoir enseigné leur mauvaise doctrine; mais pour avoir fomenté leur hérésie par sa négligence, & par les Lettres ambiguës qu'il écrivit à *Sergius*. C'est ce qu'il s'efforce de prouver

ver par les Lettres de *Leon II.* son Successeur, aux Evêques d'Espagne & à l'Empereur Constantin, que M. Maimbourg avoit alléguées pour lui, mais peu fidélement, s'il en faut croire nôtre Anonyme, du moins à l'égard de l'endroit de la Lettre à l'Empereur, qu'il veut que l'on traduise de cette maniére : *Honorius n'a pas eu soin d'éclairer l'Eglise Apostolique par la Doctrine de la Tradition Apostolique; mais il a permis, par une prévarication profane, que cette Eglise si pure reçust quelque tache.* Si M. Maimbourg vivoit encore, il ne manqueroit pas sans doute de retorquer l'accusation: & aprés tout, je suis assuré que bien des gens trouveront que la Version qu'on donne icy, avec tous les ménagemens & les adoucissemens que l'on y apporte, suffit encore pour montrer qu'on regardoit Honorius comme ayant erré dans la foy, & y ayant fait errer les autres. *IV.* Enfin l'on en vient à la grande solution, qui est celle de la Distinction *ex Cathedra*; & l'on soûtient que quand même Honorius auroit erré dans la foy, cela ne feroit rien à la question, puis *qu'il n'a point défini, en cette rencontre, comme Souverain Pontife & Chef de l'Eglise, par un jugement authenti-*

thentique & solemnel, la question qu'on luy proposoit; mais qu'il a seulement écrit, comme un Docteur particulier, une Lettre à Sergius, qu'il n'avoit pas assez méditée.

Il ne se tire pas moins habilement des difficultez que l'on fait sur les Constitutions de *Clement III*, d'*Innocent III*, de *Boniface VIII*, & de *Sixte V*. Car ou il conteste les Histoires; ou il distingue les Points de foy d'avec les Questions de fait; ou il a recours à son grand Principe, en soûtenant que les Papes, dans les choses dont il s'agit, n'ont pas prétendu faire des Décisions, ni rendre des Jugemens authentiques; mais qu'ils ont seulement parlé, ou répondu, en Particuliers, sans rien définir comme de foy.

Cette Distinction si commode lui vient sur-tout fort à propos sur le sujet de *Jean XXII*. Ce Pape, comme M. Maimbourg le rapporte, & comme l'Autheur même des Considérations en étoit demeuré d'accord, s'étant mis „dans l'esprit que les Ames de ceux qui „mouroient en Grace, & qui n'avoient „plus rien à expier, ne verroient Dieu „qu'aprés la Resurrection, fit tous ses „efforts pour établir cette doctrine, qui „fut condamnée par la Faculté de Paris,

„ ris, à diverses fois, de son vivant, & „ en-suite par Benoist XII. son Successeur, & cent ans aprés par le Concile de „ Florence. Il est difficile de nier le fait. Mais quoi qu'il en soit, nôtre Autheur prétend qu'il est tres-facile d'excuser le Pape, en disant qu'il n'a jamais rien défini sur ce sujet, & qu'aprés tout s'il a enseigné ou favorisé ce sentiment, ce n'a pas esté comme *Pape*, mais comme *Docteur Particulier*, & dans un temps, où le contraire n'avoit pas encore esté décidé expressément par l'Eglise. Il soûtient donc que cet Exemple aussi bien que tous les autres est hors de propos: mais il soûtient de plus qu'il est allégué faussement par M. Maimbourg dans la plus-part de ses circonstances, sur-tout de celles qui regardent la part que prit à cette affaire le Roi *Philippe de Valois*.

Rien ne paroist plus insoûtenable à nôtre Autheur que la prétention de M. Maimbourg, qui veut *que la Tradition de l'Eglise de Rome même enseigne constamment que les Papes ne sont pas infaillibles*. Il faut pourtant avoüer que quoi qu'en puisse dire l'Autheur des Remarques, M. Maimbourg a produit quelque chose de bien plausible & de bien considérable là-dessus. Mais comme

me tout cela est traitté icy d'illusion & de Paradoxe, il faut voir comment on appuye le reproche que l'on luy fait. Le Lecteur en jugera sur deux échantillons tirez de l'exemple de deux Papes, qui *étans persuadez*, dit M. Maimbourg, *qu'ils n'avoyent pas reçu de Dieu le don d'Infaillibilité, ne l'ont pas voulu accepter de la main des hommes, qui le leur ont voulu attribüer.*

„ Le Premier est *Adrien VI*. qui dans „ ses Commentaires sur le 4. des Sen„ tences, dit positivement, & de la ma„ niére du monde la plus décisive, au „ rapport de M Maimbourg, *qu'il est* „ *certain que le Pape peut errer, mê*„ *me dans les choses qui appartiennent* „ *à la Foy, enseignant & établissant u*„ *ne Hérésie par sa Définition, ou par sa* „ *Décrétale*, ce qu'il prouve aprés par „ plusieurs exemples; & bien loin de „ changer de sentiment, quand il fut de„ venu Pape, comme fit Pie II. il y per„ sista si bien, qu'il trouva bon qu'on fist „ à Rome, durant son Pontificat, une „ nouvelle édition de son Livre, toute „ conforme à celle qu'il avoit fait faire, „ étant Docteur & Doyen de Louvain, „ & où l'on void cet endroit tout entier, „ sans qu'on y ait ni ômis ni changé un

seul

„ seul mot. L'objection paroît assez bien mise dans toute sa force. Qu'y répond icy nôtre Autheur ? Il ne s'en embarasse pas autrement : & il prétend s'en défaire parfaitement bien en disant que l'Authorité d'un Docteur de Louvain n'est nullement celle d'un Pape.

Le Second Pape allégué par M. Maimbourg est *Paul IV.* qui faisant examiner dans une grande Congrégation de „ Cardinaux, d'Evêques, & de Docteurs, si par la puissance des Clefs, „ que J. C. lui avoit données, il pouvoit „ dissoudre le mariage, que le Maréchal „ de Montmorency avoit contracté en „ termes formels *de præsenti* avec la De„ moiselle de Piennes ; aprés leur avoir „ fait comprendre qu'il s'agissoit de dé„ cider un point de tres-grande impor„ tance touchant un Sacrement, leur „ déclara qu'il ne vouloit point qu'on „ lui alléguast les exemples de ses Prédé„ cesseurs : *Car je ne doute point*, ajoûta-t-il, *que mes Prédécesseurs & moy* „ *n'ayons pû faillir, non seulement en* „ *ceci, mais en plusieurs autres choses.* La déclaration semble formelle, & on ne peut guéres dire en termes plus clairs que les Papes peuvent errer dans les Decisions qu'ils font sur des points qui appartiennent à la foy. A cela l'Autheur répond,

répond, 1. Qu'il faut traduire *non seulement en ce fait, mais encore en plusieurs autres*. Cependant le Texte porte, *non solùm in hoc, sed etiam in pluribus aliis rerum generibus*. 2. Qu'il faut suppoſer que les Papes précédens n'avoyent rien décidé là-deſſus, parce que le mot de *décider* & de *décision*, n'eſt pas dans le Texte. Le P. Maimbourg, s'il étoit au monde, ne ſe payeroit pas apparemment de cette réponſe, & il prétendroit que la choſe y eſt, ſi le mot ne s'y trouve pas.

Nôtre Autheur ne trouve pas que ſon Adverſaire ſoit mieux fondé en ce qu'il prétend faire voir par des faits tout-évidens, & qui ne ſouffrent point de replique, que ç'a toûjours eſté le ſentiment de l'ancienne Egliſe que le *Concile conſidéré diſtinctement d'avec le Pape eſt au deſſus du Pape*. Il lui ſoûtient que cela ne ſe peut prouver: Ni par ces paroles du I. Concile de Jeruſalem, *il a semblé bon au S. Eſprit & à nous*, qui marquent que le S. Eſprit parle par l'organe du Concile; parce qu'outre que S. Pierre le Chef de l'Egliſe préſidoit dans celuy-là, la lumiére du S. Eſprit aſſiſtant auſſi bien le Pape que le Concile, il s'enſuit ſeulement que le Pape & le Concile doivent prononcer la même choſe;

chose; mais non pas que pour cela le Pape soit soûmis au Concile : Ni par *l'Examen* que les Conciles ont fait des Jugemens rendus par les Papes; parce que si cette conséquence étoit bonne, on en pourroit tirer une toute contraire, pour la Supériorité des Papes, de ce qu'ils ont souvent examiné, & même cassé, dit-il, quelques-fois les Jugemens des Conciles Généraux : Ni par les *Déclarations & les aveus* qu'on prétend en avoir esté faits par les anciens Papes, comme par *Siricius*, par *Innocent I.* & *Innocent III*, par *Agapet*, & par *Sylvestre II*; Car il soûtient que M. Maimbourg ne rapporte pas bien ce qu'il tire de leurs discours & de leurs Lettres, ou que du moins il l'explique mal. Il ne veut pas non plus que cela s'ensuive : Ni de ce que les Papes *doivent suivre les Canons*; parce que cela signifie seulement que lors que les Canons ont été confirmez par l'authorité du S. Siége, & qu'ils sont généralement reçus, ils leur doivent servir de régle, & les Papes doivent les faire observer, à moins qu'ils n'ayent quelques raisons de nécessité ou d'utilité pour y déroger, & pour en donner dispense : Ni de ce que M. Maimbourg prétend que les Conciles Généraux, comme ceux de *Pise*, de *Constance*, & de *Basle*, ont dé-

décidé sur cet Article ; parce que ce qu'il en allégue, ou ne regarde que le temps du Schisme où le vrai Pape n'est pas reconnu ; ou a esté fait par des Conciles, qui n'étoient pas suffisamment authorisez, puis qu'il y manquoit l'agrément, & l'approbation du S. Siége ; nullité dont M. Maimbourg ne tomberoit pas encore d'accord. Enfin on rétablit icy la Dissertation de M. *Schelstrate* sur les IV. & V. Decrets du Concile de *Constance*, que M. Maimbourg avoit refutée ; & l'on y prétend entr'autres choses que le Concile de Constance n'étoit point encore un Concile *Général* & *Oecumenique*, lors qu'il fit ces Décrets, & qu'aprés tout ils n'ont jamais esté reçus ni approuvez de toute l'Eglise.

Il passe de là à la Question *du Pouvoir des Papes sur le Temporel* ; & il prétend montrer que M. Maimbourg voulant soûtenir l'Authorité indépendante des Rois à cet égard-là, avance des choses si contraires à leurs interêts, & à la Cause qu'il défend, qu'on en peut justement conclurre que son Livre n'est *pas plus utile à l'Etat qu'à l'Eglise*. En général il soûtient que rien n'est plus capable de causer des troubles & des divisions dans l'Eglise, & dans les Royaumes, que d'établir des principes tels que ceux

ceux de *Richer*, qui mettent la Jurisdiction plus immédiatement dans le Corps de l'Eglise, & de toute autre Communauté, que dans celui qui en est le Chef. Et il reproche à M. Maimbourg de n'avoir pas fait de difficulté d'adopter cette doctrine, qui va à ôter au Pape la Jurisdiction *immédiate* dans l'Eglise, lors qu'il a expliqué le Concile de *Florence* d'une maniére, qui ne lui donne que le pouvoir d'exécuter les Canons.

Le dernier Chapitre de ce Livre oppose une *Conclusion* contraire à celle du Traitté de M. Maimbourg, & on y prétend être en droit d'établir comme prouvé que la sienne n'étant appuyée que sur de faux faits, & sur de faux raisonnemens, elle ne peut plus passer que pour *mal fondée*. Le Public en jugera, & sans se prévenir pour l'un ni pour l'autre, leur rendra sans doute justice à tous deux. On finit par des vœux fort zélez pour le rétablissement de la bonne intelligence entre le Souverain Pontife & le Fils aisné de l'Eglise. Si les apparences ne trompent, ces vœux si fervens ne tarderont pas beaucoup à être accomplis.

AR-

ARTICLE II.

Remarques envoyées à l'Autheur de ces Nouvelles, sur le premier Article du Mois de Fevrier, touchant le ỽ. 8. du Chapitre XVIII. de l'Evangile selon S. Luc.

La nouvelle Explication, qu'on donne à ce Passage, peut bien servir à faire voir qu'on ne l'a pas encore bien entendu; mais elle ne sçauroit satisfaire ceux qui l'examinent avec attention. Il faut accorder ces paroles, mais quand le Fils de l'homme viendra, penserez-vous qu'il trouve de la foy en la terre? *avec tout ce qui précéde; & il leur faut donner un sens qui ne choque aucune verité constamment établie ailleurs. Or en prenant la foy pour une Vertu Chrétienne, comme on le fait communément, on la bannit de dessus la terre à la venuë du Fils de Dieu, qui cependant la trouvera dans ses Eleus, lesquels il assemblera alors des quatre parties du monde, ce qui forme une contradiction. D'ailleurs on trouve ce raisonnement languissant, quand on le joint à ce qui précéde,*

M *sça-*

sçavoir que Dieu vengera ses Eleus, *& même* bien-tôt, *en ajoûtant*, mais pensez-vous qu'il y ait alors de la foy sur la terre? *On ne voit point là de suite nécessaire, ni même (s'il faut ainsi dire) de bien-seance.* *Ce qui fait qu'on a eu recours à une subtilité, qui est de dire, que le terme de* foy *doit signifier icy la persuasion de la venuë de Jesus-Christ qu'on n'attendra point; si bien qu'en disant,* pensez-vous qu'il trouve de la foy sur la terre, *il ait entendu parler de la persuasion qu'on ait qu'il doive venir alors.*

Cette Explication ne satisfait point. 1. Parce qu'on y prend le terme de foy en un sens, auquel il ne se trouvera jamais employé dans l'Ecriture, pour signifier une vérité particuliére non exprimée. Car quand la foy est mise absolument, c'est toûjours pour embrasser les promesses salutaires en Jesus-Christ, & non une seule vérité particuliére, comme seroit celle de sa derniére venuë. 2. Cette vérité même que Jesus-Christ viendra en un certain temps, pour l'y attendre précisément par la foy, & n'en estre point surpris, n'est pas même un objet de la foy, parce que le temps précis de cette venuë ne nous a pas esté revélé; & ainsi ce seroit sans au-

cune

aucune raison que Jesus-Christ diroit, pensez-vous que je trouve de la foy en terre quand j'y viendrai lors qu'on y pensera le moins? 3. *Le raisonnement sera bien pour le moins aussi languissant; Car à quoi le pourra t-on joindre? Ce n'est ni avec le dessein de la* Parabole, *qui est de montrer qu'il faut toûjours prier; ni avec la délivrance des Eleus: que fait à tout cela la surprise des hommes, qui n'auront point crû que le Juge du monde arriveroit à cette heure-là? Peut-être veut-on dire qu'il viendra bien-tost: ce qui se verifie par le moyen de cette surprise, parce que les choses sont promptes à nôtre égard quand elles n'ont pas esté attenduës. Mais ce seroit rapporter cette derniére sentence à une petite circonstance du discours précédent: ce qui ne fait pas une bonne construction, puis qu'il faut autant qu'il est possible que tout le discours se lie avec le corps de la pensée, par maniére de dire, ou au moins à ce qu'il y a de principal, & qu'il convienne parfaitement a tout le sens des paroles.*

J'avoüe que l'explication ordinaire est defectueuse: & quoi que l'on puisse sauver la contradiction apparente, qui

naît de l'absence de la foy sur la terre, & de la présence des Eleus que Jesus-Christ y trouvera à sa derniére venuë, en disant que cela veut dire que la foy sera extrémément rare, ou bien qu'elle ne paroistra pas dans la foule des incrédules, & qu'on puisse trouver des exemples dans l'Ecriture de ces expressions générales qui souffrent des exceptions : Cependant je conviens qu'on ne peut trouver icy de liaison assez juste pour emporter la seconde difficulté. Dira-t-on que ces derniéres paroles, pensez-vous que, &c. *reviennent a ce premier projet de montrer qu'il faut toûjours prier, & que la foy estant l'ame de la priere, il faut prier pendant qu'on en a le temps, puis qu'à la venuë du Seigneur il n'y aura plus de foy en terre : ou bien tournera-t-on cette réflexion comme une exclamation que le Sauveur fait en considérant l'extrême corruption des hommes, qui leur ferme le ciel, tellement que Dieu differe comme le Juge inique d'exaucer les prieres parce qu'on ne luy en fait point, les hommes n'ayant point de foy ? Mais tout cela laisse encore un grand vuide dans l'esprit, qui ne voit point d'application juste de ces paroles, outre que tout cela est dur, forcé, & contraint.*

contraint. Et pourquoi enfin parler du dernier avenement du Fils de Dieu s'il s'agit d'une corruption qui régne sur la terre depuis qu'il la quittée ?

Mais voicy un sens qui remplit toutes les vuës qu'on peut avoir dans tout ce discours. Il est constant dans l'Ecriture que la punition des Réprouvez est differée à cause des Eleus, suivant la parabole de l'ivroye que le Maistre laisse croitre jusqu'à la moisson, & suivant la réponse qui est faite aux ames qui demandent vengeance, Apoc. 6. 10. *C'est aussi ce qui est dit au verset précédent, que* Dieu *différe de se courroucer à cause de ses Eleus. Le fort de la pensée est qu'il faut prier nonobstant ce retardement, à l'exemple de la Veuve qui fatigue continuellement son Juge, à quoi Jesus Christ applique cette réflexion, que si un tel Juge se laisse vaincre par les importunitez d'une chétive femme,* Et Dieu ne vangera-t-il point ses Eleus qui crient à luy jour & nuit combien qu'il soit tardif à se courroucer à cause d'eux? *comme pour dire ce n'est pas par dureté, comme ce Juge injuste, qu'il n'exauce pas les prieres, mais c'est par sagesse & bonté attendant que le nombre de ses Eleus soit accompli. C'est pourquoy il ajoûte*

avec une entiére confiance, ouy vrayement je vous di, qu'il les vangera bientôt, *Car quand il viendra il n'y aura plus rien qui l'arrête, puis-que tous les Fidéles seront recueillis au ciel avec lui. Et c'est ce que veulent dire ces paroles*, car pensez-vous bien que quand le Fils de l'homme viendra il trouve de la foy en la terre? *Les Eleus étans ravis au devant du Seigneur dans les nuées en l'air, laisseront la terre abandonnée aux Jugemens de Dieu, qui ne l'épargnera plus pour l'amour des justes en faveur desquels elle a esté si long-temps supportée. Il est évident que Jesus-Christ venant sur la terre il n'y aura plus de fidéles qui y doivent naître ou vivre, ceux-là même qui s'y trouveront en vie seront ravis ensemble dans les nuées à* la rencontre *du Seigneur en l'air, comme S. Paul le dit expressément dans la I. aux Thessal. Chap. 4. 17. Et ainsi Jesus-Christ ne trouvera point de foy en la terre, n'y ayant plus de fidéles, ce qui s'ajuste parfaitement & à son dessein & à toutes les parties de son discours, qu'il faut* prier sans cesse, *parce qu'enfin il exaucera ses Eleus, qu'il ne différe de venger que par les égards qu'il a pour eux-mêmes, mais que la terre étant un jour*

sans

sans foy & sans fideles, il en fera le theatre de sa vangeance; Oüi vrayement je vous dis qu'il les vangera bientost, car quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foy en terre, *qui suspende les effets de sa vangeance, comme elle le fait en ce temps icy, auquel* il differe de se courroucer à cause de ses Eleus, *qui par leur foy conservent le monde.*

Au reste la remarque qu'on fait sur le ℣. 20. du Chap. XVII. *du même Evangile avoit esté déja faite par* Bezé; *&* Diodati *sembloit être entré dans cette vuë, en changeant la Version ordinaire, & en disant que le Royaume des Cieux ne viendra point avec* remarque *au lieu* d'apparence; *mais cela est encore bien sec. Le* Port Royal *semble avoir bien déterminé ce sens suspendu, en disant,* le Royaume des Cieux ne viendra point avec une apparence qui le fasse remarquer.

ARTICLE III.

Medicina Theoretico-Practica, ad Saniorem Sæculi mentem centenis & ultrà Consultationibus digesta; quibus penè omnium abditæ morborum Cau-

sæ illustrantur, atque præconceptis inhærendo principiis, optima ex optimis congeruntur medicamenta, ad præfinitam morborum ideam studiosè concinnata. Authore POMPEIO SACCO, *Parmensi*; C'est-à-dire, *Traitté de Medecine, distingué en diverses Consultations*. Parmæ 1688. Ex Typographia Galeatij Rosati, Superiorum Consensu, cum Privilegio. In fol. Pagg. 389.

S'Il étoit permis de tirer l'horoscope des Livres, & si l'on en pouvoit prédire le destin avec certitude; il n'y auroit pas de lieu de douter que celui-cy n'en dust avoir un tout-à-fait heureux. Outre la reputation de l'Autheur, qui s'est fait connoître par d'autres ouvrages; on void icy beaucoup de sçavoir & beaucoup d'esprit ensemble, une pénétration qui n'est pas commune, une expression convenable à la matiére des Principes meslez de l'ancienne & de la nouvelle Medecine, qui paroissent assez à la mode. Enfin la forme de *Consultations*, que l'Autheur a donnée à son Livre, peut beaucoup contribuër à en rendre la lecture agréable. On aime naturellement les Histoires; & rien ne plaist davantage à l'esprit que d'avoir

d'avoir dans des sujets sensibles dequoi justifier ses découvertes, ou dequoi appuyer ses réflexions. On trouve donc icy *C V. Consultations*, dans lesquelles M. *Saccus* traitte, avec beaucoup de clarté & d'exactitude, de toutes les maladies considérables de la *Teste*, de la *Poitrine*, & du *Ventre inférieur*. Aprés un petit détail de chaque maladie, il en explique à fond la *Nature*; & il tâche de faire voir que tous les *Symptômes*, que l'on y remarque, en sont des suites nécessaires. Il dit ensuite, en peu de mots, ce qu'il *juge* qu'on en doit *craindre* ou *esperer*. Il prescrit les *Remedes*, qu'il croit les plus propres pour tirer d'affaire le malade, si la maladie n'est pas mortelle; ou du moins pour le soulager, autant qu'il se peut, si elle est absolûment incurable. Et il ajoûte enfin des *Avis*, pour en prévenir les accés, si c'est une maladie, qui donne quelque sorte de tréve, & qui revienne de temps en temps.

Il commence par *les Douleurs de Teste*: Et comme elles ne sont pas toutes de même nature, il leur donne aussi plusieurs Consultations, où il explique les différentes *Causes* qui les produisent, & les divers *Symptômes* qui les accompagnent. On verra de quelle maniére

 il

il s'en acquitte par le Précis de la *III. Consultation*, où il parle d'un jeune Religieux, bilieux de son tempérament, mais qui avoit la Teste humide. Il n'avoit encore que vingt & deux ans, lors qu'il se sentit attaqué d'une douleur de teste, qui aprés avoir esté quelque temps periodique, se rendit enfin continuë, & devint si forte qu'il ne pouvoit pas mème souffrir la lumiére, ni qu'on parlast le moins du monde, à l'entour de luy. La moindre cause extérieure, la moindre impression de chaud ou de froid, ou de quelqu'autre altération semblable, augmentoit sensiblement son mal : & dans cet état rien n'étoit capable de le soulager qu'un grand crachement, ou des décharges considérables, par les urines, ou par les selles. Enfin, aprés trois ans de souffrance, il tomba dans une grande débilité de nerfs, accompagnée d'une maigreur, qui augmentoit à vuë d'œil, & à laquelle se joignit, vers le milieu de l'automne, une fiévre intermittente, dont les accés commençoient par un froid de peu de durée, qui étoit suivi d'une chaleur sans acrimonie, avec peu ou point d'agitation & d'inquiétude du patient. M. Saccus raisonnant sur cette maladie prétend que le soulagement que ce ma-

lade recevoir par le crachement, par les urines, & par les déjections, est une preuve évidente que son mal venoit d'un amas de *Sérositez*, qui étant acres, mordicantes, & extraordinairement volatiles, attenüoient la portion humide du chyle dans l'Intestin *Duodenum*, & rendoyent par ce moyen le sang trop fluide. Car ce sang circulant ainsi par la Teste, les artéres ne pouvoient manquer d'y en répandre beaucoup plus que les veines n'en pouvoient recevoir; & ce qui y demeuroit, étant meslé de ces sérositez bilieuses, qui étoient imprégnées d'un sel inutile, il êtoit impossible qu'elles ne piquotassent les membranes du Cerveau, & qu'elles n'y causassent une *douleur de Teste* proportionnée à leur quantité & à leur acrimonie. Mais cette douleur devoit sur-tout être bien violente, lors qu'aux *Alkalis*, dont l'humeur bilieuse est pleine, il se mesloit de la *Lymphe*, qui est acide, & qui ne se peut mesler avec les *Alkalis*, sans causer une grande effervesçence. Pour ce qui est de la *maigreur*, M. Saccus prétend que ces mêmes sérositez ont dû nécessairement la produire; parce que se meslant dans la substance du Cerveau avec la matiére destinée à la génération des esprits

animaux, & coulant dans les nerfs, elles en remplissoient les pores, & y bouchoient le passage aux esprits, & au *suc nerveux*. Car quoy qu'il ne croye pas que ce suc nourrisse par luy-même les parties, il prétend pourtant qu'il est nécessaire pour exciter leurs *levains*, & pour y entretenir & perpétuer le mouvement, par le moyen duquel ils préparent la matiére que le sang leur fournit, afin de la rendre propre à servir d'aliment : De sorte que ce mouvement cessant, il faut aussi de nécessité que la nutrition cesse. Enfin à l'égard *de la Fiévre*, il en attribüe la cause à la pituite, & à la salive amassée dans le boyau *Duodenum*, où étant subtilizée par la bile, & mêlée avec le chyle, elle devoit être entrée avec luy dans les veines lactées, & s'être meslée comme luy avec le sang. Comme donc elle y circuloit avec le reste de sa masse, le froid de l'Automne l'ayant épaissie, elle s'étoit arrestée dans la cavité de quelque petit vaisseau, où elle avoit aussi arresté d'autres humeurs, qui s'y rendoient. Ces humeurs y croupissant, il falloit de nécessité qu'elles vinssent à s'y corrompre, par une effervesçence vicieuse, laquelle leur donnoit bien assez de force pour percer la matié-

re crasse; qui s'opposoit à leur passage; d'où vient que la fiévre qu'elles causoient n'étoit pas continuë; mais qui ne leur en donnoit pas assez pour empêcher que la matiére revenant boucher le passage ne leur fist un nouvel obstacle, ce qui faisoit que la fiévre ne manquoit pas de revenir. Aprés avoir ainsi expliqué les causes du mal, & avoir rendu raison par ses principes de tous ses symptômes, il donne son *Jugement* sur la grandeur & l'importance de la maladie, qu'il luy paroist presque impossible de guérir absolument. Ensuite dequoy, parce qu'il croit que ce sera toûjours beaucoup faire que d'en diminüer la violence, il prescrit plusieurs *Remedes*, qu'il juge à propos que l'on employe pour cela, & il y ajoûte divers avis qui regardent la *diéte* du malade.

Il parle dans le Chapitre suivant des *Vertiges* ou *Tournemens de Teste*. Il les attribuë de même à des *sérositez*, qui se répandant dans la substance du Cerveau, empêchent le passage des esprits, & les obligent à tourner en rond. Mais il croit aussi que ce peuvent être encore des effets de quelques vapeurs épaisses, qui font quelque sorte d'obstruction dans cette partie; ou de quelques vapeurs acres & corrosives, qui viennent de la Rate, & qui irritant & troublant les esprits

esprits, leur causent cette sorte de mouvement extraordinaire.

Dans sa *VI. Consultation* il traitte amplement des *Mouvemens convulsifs* de tout le corps, à l'occasion d'une Dame de qualité, qui en fut saisie à l'âge de 35. ans. Ils étoient si violens qu'une personne fort robuste avoit bien de la peine à la tenir. Elle ne laissoit pas avec cela d'avoir toutes ses fonctions animales libres, de voir & d'entendre tous ceux qui étoient autour d'elle, & de se souvenir de tout aprés son accés. Mais lors qu'il êtoit passé, elle ne manquoit jamais de tomber en défaillance, toutes les fois qu'elle prenoit quelque nourriture, quand ce n'auroit esté que quelques gouttes de bouillon. Ces symptômes, avec plusieurs autres, qui accompagnoient son mal, devenoient sur tout extraordinairement fâcheux, dans le grand froid, & dans les grandes chaleurs, & elle n'en étoit délivrée que par des urines copieuses. Quoi que M. Saccus avoue qu'il est assez difficile de pénétrer dans la véritable cause d'un mal de cette nature, il ne desespére pas d'en venir à bout. Il remarque donc, 1. Que dans ces mouvemens convulsifs il se fait une certaine élévation & un certain abbaissement des Parties. 2. Que ce-

la

la montre que les Nerfs & les Muscles de ces Parties doivent s'enfler lors qu'elles s'élévent, & se vuider lors qu'elles s'abbaissent. 3. Que ces Muscles ne peuvent s'enfler sans s'accourcir à proportion de ce qu'ils se gonflent, & sans retirer les Parties, ausquelles ils sont attachez. 4. Et enfin qu'ils ne peuvent manquer de les tordre & de leur faire changer leur situation naturelle, lors qu'ils viennent à s'enfler extraordinairement. Cela posé, il soûtient qu'il n'y a rien de plus mal fondé que l'opinion commune, qui veut que ces mouvemens convulsifs soyent un pur effet de *l'irritation des Nerfs.* Il convient qu'à la vérité cette irritation peut causer un mouvement déréglé dans les Parties. Mais il nie qu'elle puisse produire cette tension, cette dureté, & cette contorsion. Il prétend donc qu'on n'en doit chercher *la Cause* que dans *une efferveſçence des Esprits animaux, & du Suc nerveux*, qui fait enfler soudainement & extraordinairement les muscles. Et pour faire voir combien les esprits animaux sont capables de ces sortes de fermentations, il remarque qu'ils sont à-peu-prés de même nature que les *esprits alkalis*, que l'on tire dans les opérations de Chymie. Il prétend que cela paroît

paroît clairement, 1. Par la conformité qu'ils ont avec ces esprits artificiels, dans leur mouvement, dans leur promptitude, & dans leur activité. Et 2. parce que rien n'est si propre à refaire, & à épurer les esprits animaux que ces esprits artificiels. Il conclut de là que comme on ne peut mêler d'acide avec les alkalis, sans qu'il se fasse une effervesçence ; il s'en doit faire aussi nécessairement dans les esprits animaux, toutes les fois qu'un suc acide se mêle avec le suc nerveux ; & sur tout si c'est un acide sulphureux de la nature du Nitre, qui outre la vertu qu'il a de causer toûjours une effervesçence, lors qu'il se mêle avec quelques alkalis, a encore cela qu'il y joint des particules inflammables, qui prennent bien-tôt feu dans l'effervesçence, & qui la rendent bien plus furieuse & plus violente. Il est donc persuadé que c'est ce qui arrive dans ces mouvemens convulsifs, & que c'est cette violente effervesçence des esprits animaux qui en est la cause. En effet il tâche de faire voir qu'il n'y a rien dans la maladie qu'il a rapportée qu'il ne soit aisé d'expliquer par ce principe. Et il finit à son ordinaire cette Consultation par les Remédes qu'il croit les plus propres à

la

la cure de ce mal, & par les Préservatifs qu'il juge nécessaires pour le prévenir.

L'Histoire qu'il rapporte dans la XX. *Consultation* est considérable, quand ce ne seroit que par le jugement qu'il en fait. Un Chirurgien âgé de 45. ans, d'un tempérament chaud & humide, & un peu yvrogne, aprés avoir senti assez long-tems beaucoup de froid à la tête, qu'il avoit fort dégarnie de cheveux, commença à se plaindre d'une grande foiblesse, & d'avoir tellement perdu la mémoire, que lors qu'il avoit formé le dessein de faire quelque chose, & qu'il s'étoit rendu dans le lieu, où il falloit qu'il la fist, il ne s'en souvenoit plus. On le voyoit d'ordinaire comme tout stupide. Il étoit réveur, & neanmoins inquiet. Toûjours indeterminé & irrésolu, & cependant assoupi, si ce n'est lors qu'il étoit avec ses amis, car alors il parloit, rioit, & faisoit encore quelquefois le plaisant & le railleur. Peu de gens balanceroient à prendre cette maladie pour une maladie de melancholie, & on ne sçauroit nier qu'elle n'en ait extremement l'air. Mais M. Saccus n'est pas de ce sentiment. Il ne trouve pas parmy ces symptômes les caractéres

téres essentiels à ces sortes de maladies, sçavoir une folie accompagnée de crainte, ou de quelque forte imagination. Il soûtient donc que ce n'est icy qu'une simple foiblesse d'esprit & de memoire, causée par l'épaississement du sang, coagulé par un acide salé, dont l'air froid est plein, & dont la force avoit esté augmentée par l'acide du vin pur & fort, que ce malade avoit bû. Car il prétend 1. que l'épaississement du sang ayant fixé en quelque maniére les esprits, les facultez de l'ame ont dû demeurer en quelque sorte suspenduës, & que c'êtoit-là ce qui le faisoit paroître pensif & réveur. 2. Mais que la présence de ses amis excitant & agitant extraordinairement ces mêmes esprits, il sortoit alors de sa réverie, ou plûtost de son engourdissement, il parloit & rioit avec eux. 3. Que la grande quantité de sérositez, qui sortoient du sang coagulé, inondant le cerveau, en relâchoit tellement les fibres, qu'elles ne pouvoient plus conserver les impressions des objets ; ce qui luy causoit ce prodigieux défaut de mémoire, ces pensées confuses & errantes, cette indétermination perpétuelle, & cette inclination au sommeil, qu'on luy remarquoit. 4. Que comme les

esprits devenus grossiers & extraordinairement lents ne couloient pas dans les nerfs avec leur activité naturelle, il étoit impossible qu'il ne sentist pas cette foiblesse universelle dont il se plaignoit. 5. Qu'enfin comme l'obstruction des pores du Cerveau ne permettoit pas aux esprits de descendre dans les nerfs du Cœur & du Poulmon, pour les mouvoir à l'ordinaire; la Circulation du Sang ne se pouvant faire comme elle devoit, il en demeuroit nécessairement beaucoup plus qu'il n'en falloit dans le Poulmon; ce qui empêchant la respiration du malade luy causoit une oppression, & une suffocation, d'où procédoit son inquietude, & la peine qu'il avoit à demeurer dans un même endroit.

Il parle dans sa XXIX. *Consultation* de cet *Appétit dépravé*, qui accompagne souvent les *pasles couleurs*. C'est celuy qui fait, par exemple, que les femmes ont envie de manger de la terre, de la chaux, du plastre, des charbons, des pierres, &c. & qu'elles trouvent cela le plus délicieux du monde. Quelque obscure que puisse être la raison de ces goûts extravagans, M. Saccus n'est pas d'avis que pour la trouver on ait recours aux *Causes occultes*, qu'il

a toûjours regardées, dit-il, comme le *réfuge & l'asyle* de l'ignorance. Comme, selon luy, l'*acide salé*, qui est dans l'estomach, est la cause de l'appetit ordinaire; il ne doute pas que la *dépravation* de ce süc ne soit le veritable principe de ces appetis déréglez, & il croit pouvoir marquer assez nettement en quoy cette dépravation consiste. En effet au lieu que cet acide salé, qui fait l'appetit ordinaire, est naturellement *volatile*, il prétend qu'il se corrompt lors qu'il devient *fixe*, aussi bien que lors qu'il se rend ou aspre, ou austére, ou excessivement salé. Or c'est-là précisément ce qui luy arrive dans cette rencontre, si nous en croyons nôtre Autheur. Cet acide y devient fixe & austére tout ensemble, par le mélange qui s'y fait de quelques particules terrestres, qui luy font perdre sa qualité volatile, en rendant ses parties branchuës, & en même tems dures & roides, comme les parties des corps austéres le doivent être naturellement. Il croit donc que cette matiére ainsi mêlée avec l'acide, s'arrêtant dans les glandules des tuniques de l'estomach, elle en picquotte les fibres nerveuses, & qu'en les faisant rider elle fait naître par ce mouvement le sen-

ſentiment de la faim. Or comme cette faim a du rapport avec la cauſe qui l'excite, & avec l'impreſſion qu'elle fait dans les organes qu'elle affecte; il ne ſe peut qu'elle n'en ait auſſi avec les choſes, qui ſont les plus propres pour toucher agréablement ces mêmes organes, dans la diſpoſition où ils ſont. Ainſi la terre, le plaſtre, la chaux, les charbons, les cendres, &c. eſtant des choſes de cette nature, elles ne peuvent pas manquer de produire dans les nerfs de la langue, du palais, & de l'eſtomach, qui ſont pénétrez de ce ſuc auſtére, le même chatoüillement que les viandes ordinaires ont accoûtumé de faire ſentir à ces parties, dans les perſonnes qui jouiſſent d'une ſanté parfaite, & dont rien n'altere le temperament.

Tout le reſte de l'Ouvrage ſe peut dire de la même force. On y trouve par tout le même genie & la même pénétration. Il fait quelque-fois des remarques rares ſur les choſes les plus communes; & il apporte ſouvent des expériences, qui font voir combien il y a de méconte dans les ſentimens les plus généralement reçus. Par exemple, on croit aſſez communément que les lavemens ſont des remédes ſi innocens,

qu'il est presque impossible qu'ils fassent jamais le moindre mal à un malade. On voit pourtant icy le contraire, & M. Saccus rapporte dans sa *Consultation LXXX.* qu'un Homme de qualité, de moyen âge, qui fut attaqué d'une violente douleur au côté droit, à l'endroit des reins, en ayant pris un, se sentit bien soulagé pour quelques momens, mais que sa douleur s'augmenta aussi-tôt trés-considerablement, avec de fascheux & cruels symptômes; ce qu'il prétend avoir esté un effet du lavement.

Pour achever par cet Article, il explique, dans sa *Consultation C.* d'une maniére fort sensible, *la génération du gravier & de la pierre dans les reins.* Il suppose 1. Que le Sang à son Tartre, comme le vin, & que comme le vin se décharge du sien en bouillant, le Sang fait la même chose par son effervesçence, ou ébullition continuelle: ce que plusieurs choses & particuliérement les urines prouvent incontestablement. Il ajoûte 2. Que si ce Tartre du sang se joint à un acide visqueux, & qu'estant ainsi meslé il soit porté dans les cavitez des reins, par les sérositez qui y coulent, il s'attache à cette partie par la viscosité

qu'il

qu'il a contractée, & il y amasse beaucoup de particules *alkaliques*, lesquelles se détachent des sérositez qui y passent continuellement. Il conclud 3. que ces particules alkaliques se mêlans avec cette matiére épaisse & acide, qui enveloppe les parties tartareuses, il s'en fait une masse, qui se durcit en pierre, par la vertu de l'acidité de ce suc épais & visqueux. Et il confirme cela par quelques expériences de Chymie. Ainsi il rejette l'opinion commune, qui veut que la génération des pierres dans les reins procéde de la chaleur des visceres. Il fait voir que, quoy qu'on en die, cette prétendue cause n'y sçauroit rien contribüer, & qu'il y a de l'absurdité à croire que la chaleur doûce & temperée d'un animal puisse brûler une humeur jusqu'au point de la convertir en pierre, ce que le feu même d'une fournaise ne feroit pas capable de faire, de quelque maniére qu'on taschast de l'y employer. Il soûtient donc que si la chaleur naturelle durcit ainsi quelque chose, il faut que ce soit de la terre, & une matiére propre d'elle-même à se changer en pierre, & non pas une simple humeur.

Au reste quoy que M. Saccus n'ait pas même nommé *Descartes*; il paroit

roit en bien des endroits qu'il a fort lû ce Philosophe, & qu'il est entré bien avant dans ses sentimens. Il n'en a pas usé de même à l'égard de *Sylvius* & de *Willis*. Car comme il convient avec eux dans tout le fond de sa doctrine, il les allégue fort souvent, & il tasche de faire voir qu'il n'y a rien de plus véritable ni de mieux établi, que leurs principes. *Nous ne sçaurions mieux placer qu'icy le Mémoire qui va suivre.*

ARTICLE IV.

Mémoire servant à l'Histoire de la Chambre Royalle des Medecins des Universitez Provinciales & Etrangéres établie à Paris par Lettres Patentes de sa Majesté Tres-Chrétienne.

L'Affluence & le grand concours de personnes de toutes Provinces & de toutes Nations, qui abordent sans cesse dans Paris, ont de tout temps attiré dans cette Ville Capitale du Royaume des Medecins de diverses Universitez, qui s'y étans venus établir, ont toûjours servi le Public avec beaucoup de succès par la connoissance singuliére qu'ils ont des divers tempéramens de toutes les Provinces

vinces & Nations. Et cela est si vrai que non seulement les Princes & les Magistrats, mais les Rois mêmes ont presque toûjours choisi ces Medecins preferablement à ceux de la Faculté de Paris pour leur confier la conduite de leur santé précieuse. Henri IV. *par exemple avoit pour ses premiers Medecins les Sieurs Riviere & Du-Laurent,* Loüis XIII. *les Sieurs Heroard & Milon, &* Loüis XIV. *à present régnant ne s'est servi que des Sieurs Vautier, Vallot, & Daquin, qui sont tous Medecins d'autres Universitez que de celle de Paris.*

La jalousie ouverte des Medecins de la Faculté de Paris les a toûjours porté à médire de ces autres Medecins, & à les confondre avec les Charlatans & Empiriques. En sorte que dez 1648. *le Conseil fut obligé de donner un Arrest celébre & contradictoire, qui leur fit à tous deffenses respectives de se méfaire ni médire dans l'exercice de leur profession. Mais ce sage & prudent Monarque, qui veut que tout soit dans le bel ordre, quand il s'agit du bien public, érigea à Paris en* 1673. *une Chambre pour lesdits Medecins des Universitez Provinciales & Etrangeres, leur accorda de tres-beaux Priviléges*

par ses Lettres Patentes, avec ces conditions, que nul n'y seroit receu qu'il n'eust fait voir préalablement ses Lettres de Docteur en bonne forme, & qu'il n'y eust soûtenu une These de Medecine. Cette Compagnie s'augmente tous les jours; elle cultive les nouvelles découvertes, & les remedes specifiques, pour les maladies opiniâtres, où la saignée ne fait souvent que blanchir; & en répondant tres-bien aux bonnes intentions de ce grand Monarque, elle fait naître une émulation parmi tous les Medecins, qui ne pourra dans la suite qu'être tres-avantageuse pour le public: & l'on void par la liste de leurs noms qui s'imprime tous les ans, que le Roy, les Princes, & les premiers Magistrats, se servent ordinairement des Medecins de cette illustre Compagnie.

Sa Majesté ayant donné à cette Chambre Royale attribution de Jurisdiction au grand Conseil; ceux qui la composent ont coûtume de présenter, tous les ans, la veille de la Purification, des Cierges à Messieurs dudit grand Conseil, & de les haranguer en langue Latine, comme l'Université de Paris fait Messieurs du Parlement. Mais cette année Monsieur le Chancelier s'estant rendu à Paris, cette Compagnie fut pour la pre-

miére

miére fois s'acquiter de ce devoir; & le Sieur Denis, Censeur de ladite Chambre, porta la parole; & comme la dignité de Monsieur le Chancelier demande qu'on luy parle toûjours dans la langue de son Prince, voicy le Discours qu'il lui fit.

Monseigneur. L'Eglise ayant dessein, dans la solemnité de la Purification de renouveller aux fidéles la mémoire de ce qu'en pareil jour le Fils de Dieu fut offert à son Pére, & porté au Temple par la Sainte Vierge pour obeïr à la Loi; elle nous exhorte de nous rendre en foule dans nos Temples, & d'y porter en offrande un Cierge allumé, lequel doit représenter le Verbe Eternel qui est la véritable Lumiére, Lux vera, *que nous devons tous porter en nos cœurs & l'offrir en ce saint jour au Pere Eternel. Mais comme pour luy présenter une si digne offrande, nous ne sçaurions employer des mains trop pures & trop exemptes de corruption, une loüable & sainte coûtume s'est introduite parmi les Chrétiens de s'addresser pour cela aux Princes & aux Magistrats, qui sont des personnes sacrées, & de vives Images de la Majesté Divine sur la terre, & d'implorer leurs mains pour*

présenter à Dieu cette divine offrande. Dans cette auguste cérémonie nôtre Compagnie a coûtume de s'addresser à Messieurs du grand Conseil, que le Roy nous a donné pour les Protecteurs de nos Privilèges. Mais nous pouvons dire aujourdhuy, Monseigneur, que nous sommes au comble de nôtre bon-heur, & que nous avons des graces toutes particulières à rendre à Dieu, de ce que pour mieux recevoir nos offrandes, il tend la main favorable d'un Illustre Magistrat, qui tient la balance de la Justice de toute la France, & qui n'a esté élevé à cette Dignité suprême, que parce que la conduite de toute sa vie a esté toûjours pure & toûjours irréprochable, & que nôtre Monarque éclairé comme il est, a toûjours remarqué dans tous ses Conseils, que l'amour de la Justice régnoit dans son cœur, que l'équité seule formoit toutes ses décisions, & que ses grandes lumières, jointes à une vertu consommée, le rendoient digne d'être le Chef de la Justice de sa Monarchie, & le souvérain Dispensateur de ses Loix envers tous ses Sujets.

De tous les Corps, Monseigneur, qui ont l'honneur de trouver accés auprés de vôtre Grandeur, il n'y en a point qui ait plus bésoin que le nôtre de vô-

tre

tre protection, & qui ait plus sujet de rendre graces au Ciel de ce que vous êtes un Juge fort éclairé, & incapable de toute prévention. Car nos Enn-mis se prévalent par tout de la pensée qu'ils ont de nous avoir décrédité dans vôtre esprit; & ils se persuadent sans doute, un peu trop legerement, que de vous avoir beaucoup parlé contre nôtre établissement, c'est l'avoir sappé par ses fondemens, & que sur leur simple rapport, vous le détruirez sans nous entendre. Vôtre équité, Monseigneur, nous fait naître de vous des idées bien plus relevées, & nous osons au contraire nous flatter par avance, que vos lumiéres perçantes ne découvrans dans nôtre établissement que des avantages pour le public, vous serez le premier à le soûtenir avec vigueur; & quand vous nous aurez fait la grace de nous accorder quelque audiance sur ce sujet, vous seconderez nos bons desseins & en confirmant nos Lettres Patentes & nos Arrests, vous consommerez l'ouvrage que vos Prédécesseurs ont commencé. En effet si estans véritablement Medecins, comme nous sommes, & pouvans pratiquer la Medecine par toutes les Villes du Royaume, suivant le droit que les Universitez appuyées de l'authorité du Roy nous

 en

en ont donné dans nos Lettres de Docteur, Hic & ubique terrarum, *nous taschons de nous distinguer des ignorans & des empiriques, avec lesquels nos Ennemis voudroient bien nous confondre, nous faisons soûtenir une These de Medecine à ceux qui veulent entrer dans nôtre Compagnie, & nous nous assemblons quelques-fois dans une Chambre commune, pour nous y communiquer de bonne foy les uns aux autres tous les Remedes, que nous avons veu pratiquer avec quelques succez en diverses Provinces du Royaume, & pour les ordonner charitablement aux pauvres malades, qui viennent en foule nous y consulter, & nous faire part de leurs miséres; y eut-il jamais d'assemblée de Medecine, & plus utile, & plus avantageuse pour le Public?*

Mais ce n'est pas aujourdhuy le tems, Monseigneur, de rendre compte à vôtre Grandeur de nôtre conduite. Il faut se contenter de l'honneur que nous avons de vous présenter ce Cierge, comme le gage prétieux de nos soûmissions; & en nous retirant nous vous supplions, avec respect, que quand vous le verrez brûler devant les Autels, vous le considériez comme le symbole du zéle & de l'ardeur que nous ressentons dans nos

cœurs,

cœurs, pour renouveller sans cesse nos vœux & nos priéres à Dieu, qu'il luy plaise de conserver vôtre santé précieuse, & de prolonger vos jours, tant pour la satisfaction de nôtre Grand Roy, que pour le bien de tout son Royaume.

Monsieur le Chancelier écouta ce discours avec beaucoup d'attention, & il y fit à son ordinaire une réponse si belle & si obligeante, que cette Compagnie s'en retourna fort satisfaite. Et pour achever cette belle Ceremonie, la même Compagnie se rendit en suite chez Messieurs du Grand Conseil. Ledit Sieur Denis portant encore la parole, les harangua tous en langue Latine, & ils y répondirent la plûpart en la même langue, avec beaucoup d'éloquence.

ARTICLE V.

SERVATII GALLÆI *Dissertationes de* SIBYLLIS, *earumque Oraculis, cum figuris æneis.* C'est-à-dire, *Traitté des Sibylles, & de leurs Oracles.* Amstelodami, apud Henricum & Viduam Theodori Boom, 1688. in 4. Pagg. 658.

 Ceux

CEux qui connoissoyent particuliérement *M. Gallé*, Ministre de l'Eglise Wallonne de Haerlem, & qui sçavoyent qu'il travailloit, il y avoit long-temps, à cet Ouvrage, n'avoyent pas peu d'impatience de le voir. Car outre que la matiére est d'elle-même fort curieuse, ils jugeoyent bien que sur un sujet, qui est si propre à être enrichi de ce qui se recueille d'une grande & diverse lecture, on ne devoit rien attendre de médiocre d'une érudition comme la sienne. On pourra voir par l'extrait, que nous en allons donner, s'ils avoyent raison d'en avoir cette opinion.

Il commence par quelques Remarques sur l'origine du Nom de *Sibylle.* Il croit, aprés *Solin*, suivi par *Saumaise*, que ce fut d'abord le Nom propre d'une de ces Prophetesses, qu'on donna en suite à toutes les autres, qui luy succedérent, par la même raison que tous les Rois d'Egypte furent appellez premiérement *Pharaons*, & puis *Ptolomées*. Il allégue même quantité d'Autheurs, comme *Lactance*, *Suidas*, *Eustathius* sur Homere, & *Servius* sur Virgile, *Isidore*, &c. qui veulent que généralement toutes celles qui se

vantoyent d'inſpiration, & qui faiſoyent profeſſion de deviner, ou de prédire, ayent eſté appellées *Sibylles.* En ſuite venant à l'examen de la choſe même, il refute *Socin*, & les autres, qui traitent de *Fables* tout ce que l'on dit de ces Propheteſſes, ou qui ne leur donnent lieu que parmy les *Emblemes* ; & il prouve par une longue ſuite de paſſages tirez de *Platon*, d'*Ariſtote*, de *Diodore Sicilien*, de *Strabon*, de *Plutarque*, d'*Ælien*, de *Suidas*, & d'une infinité d'autres Autheurs celebres, Grecs & Latins, Payens, Chrêtiens, Philoſophes, Poëtes, Hiſtoriens, qu'il faut tenir pour indubitable qu'il y a eu autresfois des femmes de cette ſorte. Il donne là-deſſus pluſieurs raiſons pourquoy les femmes ont eſté préferées aux hommes dans l'exercice de la Prophetie ; & pourquoy il y a eu de certains Peuples, comme les *Maures*, qui n'avoyent que des *Propheteſſes*, & point de Prophetes ; les Loix ne permettant pas aux hommes d'en faire le mêtier. Une des choſes qui y a autant contribüé, c'eſt, à ſon avis, la credulité de ce Sexe, & la facilité qu'il a, ſoit à recevoir l'impoſture, ſoit à l'appuyer. Ajoûtez à cela le don de perſuader, qui eſt bien plus grand, ſans

contredit, dans les femmes que dans les hommes : car outre qu'elles sont plus insinuantes, elles ont plus de moyens pour gagner les esprits.

Aprés cela on peut bien juger que comme il croit que, si les Sibylles ont esté inspirées, elles ne l'ont esté que par le Demon, il n'a garde de consentir qu'on mette en ce rang les *véritables Prophetesses*, dont il est parlé dans le Vieux & dans le Nouveau Testament. Il prétend que ce soit faire la derniére injure à ces Saintes Femmes, que de les traitter de *Sibylles*, comme a fait Onuphrius ; & que l'on ne peut pas confondre plus visiblement la lumiére avec les ténébres, & le Ciel avec les Enfers. Il ne peut pas pardonner non plus à *S. Hierosme* d'avoir dit * que *les Sibylles avoyent reçu le don de Prophetie comme une recompense accordée à leur Virginité.* Car outre qu'on ne comprend pas que ce soit un grand avantage que d'être inspirée du Diable, & de servir d'instrument à ses impostures ; M. Gallé a si peu de disposition à croire cette *Virginité* prétenduë, qu'à son avis, parmy tant de choses qu'on nous a contées des Sibylles, il n'y

* *Lib. I. contra Jovinian, Cap. 6.*

n'y en a point de plus incroyable ni de plus fabuleuse que leur chasteté. En effet qui croira-t-on sur ce chapitre, si l'on n'en croid pas la Sibylle même? Or on cite icy divers endroits de ses Oracles, où elle s'accuse des derniers désordres; pour ne point parler de ces Vers d'Ovide, où elle regrette si tristement de n'avoir pas accordé à Apollon les faveurs qu'il luy demandoit. Aprés tout, la Virginité étoit si admirée dans le Paganisme, qu'on ne croyoit pas pouvoir faire plus d'honneur à la Prophetie, que de la luy donner pour compagne. Et d'ailleurs on ne nie pas que le Demon ne voulust quelques-fois avoir des Vierges à son service; quand ce n'auroit esté, dit M. Gallé, que pour entretenir le monde dans une opinion excessive & superstitieuse du merite de la Virginité.

Les Autheurs varient si fort sur *le nombre* des Sibylles, qu'il est bien difficile d'établir quelque chose de certain sur ce point. Il y en a eu plusieurs parmy les Anciens, qui n'en ont reconnu qu'*Une*; & l'on allégue pour ce sentiment Pline dans son Histoire Naturelle, Diodore Sicilien, Denys d'Halicarnasse, Platon, Josephe, Justin Martyr, Celse, Lucien, Juvenal,

Aulugelle, &c. qui n'ont tous parlé que de *la Sibylle*, en singulier, ce qui semble induire qu'ils n'en ont reconnu qu'*une*. D'autres, comme Martianus Capella, ont voulu qu'il y en eust eu précisément *Deux*. Il y a eu des Autheurs qui en ont conté *Trois*; & d'autres *Quatre*. D'autres en ont porté le nombre jusques à *Dix*; & d'autres jusques à *Douze*. Mais le nombre le plus généralement reçu est celuy de *Dix*. Varron rapporté par Lactance, Lactance luy-même, Isidore de Seville, Suidas, enfin la pluspart des Autheurs en ont parlé de cette maniére. Et quoy que M. Gallé ne tombe pas dans ce sentiment, & qu'il croye que dans cette grande & infinie diversité, qui se trouve entre les Autheurs, il soit impossible de déterminer rien au juste; cependant comme il reconnoît que ce nombre de *Dix* est reçu par l'opinion la plus commune, & que celles que l'on y comprend sont les plus célébres de toutes, il s'attache d'abord à nous en parler avec beaucoup d'exactitude. Et comme il entre là-dessus dans un grand détail, il leur donne à chacune un Chapitre. Il parle en suite de quelques autres *moins célébres*, dont plusieurs Autheurs n'ont pas laissé de faire men-

mention. Aprés quoy il vient à traitter de leurs *Oracles*, & il examine ce qu'on doit penser de leur verité, & de leur inspiration.

S'il avoit suivy l'ordre qu'elles ont dans les figures que l'on en conserve en Italie, dans une Eglise de Sienne; il auroit commencé par la *Delphique*, à laquelle Onuphrius a aussi donné le premier rang. Mais comme il a mieux aimé s'en tenir à l'ordre de Varron, & de Lactance; il a commencé par la *Persique*, qui ne paroît que la huitiéme dans les figures d'Italie, non plus que dans Onuphrius. Il remarque d'abord que cette Sibylle est aussi appellée *Babylonienne* par d'autres Autheurs; que d'autres l'appellent *Chaldeenne*; d'autres *Hebraique*, & d'autres *Egyptienne*. Son Nom propre, selon Suidas, & quelques autres Sçavans, étoit *Sambethe*: & il y en a qui prétendent qu'elle étoit ainsi nommée parce qu'elle avoit tiré sa Doctrine de *Sem* & de *Japhet*. M. Gallé se moque avec raison de cette etymologie, aussi bien que de celle qui fait venir ce même Nom du mot *Sabbat*, qui signifie en Hebreu *repos*, comme si la Sibylle qu'on nommoit ainsi eust esté moins furieuse & moins agitée que les autres.

Il

Il ne trouve pas plus de bon sens à ce que *Suidas*, & d'autres, aprés la Sibylle elle-même, nous content de son extraction, & du temps qu'elle a vêcu. Car les vers, qu'on luy attribuë, la disent *Fille & Brû de Noé*. Si on l'en veut croire, elle estoit avec luy dans l'arche, & elle faisoit partie de cette famille privilégiée, qui échappa seule au déluge universel. Mais M. Gallé remarque qu'il n'y a guéres d'apparence qu'on fist alors des vers grecs, comme ceux qui renferment ces Oracles: Et de plus, comme il arrive d'ordinaire aux menteurs de se contredire, elle s'accuse ailleurs d'inceste, & veut passer pour *Fille de Loth*. Ailleurs elle se dit *Chrêtienne*, & elle détruit ainsy elle-même tout ce qu'elle avoit dit auparavant de sa prétenduë antiquité. L'opinion qui la fait fille de *Berôse*, & d'*Erymanthe*, paroît moins absurde. Suidas l'établit aussy, par une visible contradiction à cette autre Genealogie, qu'il luy avoit donnée luy-même; & les Autheurs qui l'ont suivy dans ce dernier sentiment, ont prétendu avoir découvert l'origine de l'erreur, qui avoit donné lieu au premier, en ce que la Sibylle nâquit dans une Ville appellée *Noé*, sur les bords de la Mer

rouge,

rouge, ce qui a donné occasion de la dire fille de Noé. Mais outre que tout ce qu'on dit là-dessus, on le dit sans fondement ; les paroles de la Sibylle sont trop claires pour avoir besoin d'explication. D'ailleurs cette derniére extraction ne semble guéres mieux prouvée que l'autre ; & à parler généralement tout est si obscur & si incertain, qu'on ne sçauroit marquer, sans témérité, ni le temps précis qu'elle vint au monde, ni le nom de ses parens. Une seule chose paroît claire & incontestable à M. Gallé, c'est que quelque nom qu'on luy donne, & quelque pays qu'on luy assigne, on y trouvera également dequoy détruire cette chimére d'antiquité, qui veut qu'elle ait esté du temps de Noé, & qu'elle ait esté fille de ce Patriarche. En effet, soit qu'on la nomme *Persique*, les Perses n'ont esté connus que depuis Cyrus : soit qu'on l'appelle *Babylonienne*, Babylone n'a esté bâtie que plus de cent ans aprés le déluge : soit qu'on la nomme *Chaldeenne*, *Hebraique*, ou *Egyptienne*, ces Nations ne se sont formées, & n'ont paru dans le monde que longtemps aprés. En un mot il est ridicule de mettre des Prophetesses dans les familles

milles des Patriarches, dont Moyse n'ait point parlé, & qui ayent expliqué les Mystéres mille fois plus clairement que, ni Moyse, ni tous les Prophetes.

M. Gallé accuse icy le sçavant M. *Blondel* de s'être mépris, lors qu'il a dit qu'*Isidore* avoit appellé cette Sibylle *Erophile.* Mais il est à craindre que M. Gallé ne se soit trompé luy-même, pour n'avoir pas assez pris garde à la maniére dont M. Blondel s'est exprimé. En effet celui-cy n'a point dit que Isidore eust appellé la Sibylle *Persique* Erophile. Il ne lui a attribüé d'avoir donné ce nom qu'à la *Chaldaique.* En quoy il s'est si peu mépris qu'il ne faut que jetter les yeux sur le passage d'Isidore, que M. Gallé a cité luy-même en la page 56 de son Livre, pour voir que M. Blondel a raison, & qu'Isidore a donné ce nom à la Sibylle *Erythrée*, qu'il a regardée comme *Chaldéenne*, puis qu'il a dit expressément qu'elle estoit originaire de *Babylone.* C'est donc la Sibylle *Chaldaique* & non la *Persique*, qu'Isidore a nommée *Erophile*; Et quoy que M. Blondel ait crû que la *Persique* & la *Chaldéenne* estoient une seule & même

même chose, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pû rapporter le sentiment d'Isidore, qui estoit different du sien, & qu'il n'ait esté bien fondé à dire que cet Autheur nommoit *Erophile* la Sibylle *Chaldaique*, qu'il distinguoit assez d'avec la *Persique*, puis qu'il la confondoit avec l'*Erythrée*. Le reste du Chapitre s'employe à rapporter les *Oracles*, qu'on a attribüez à cette Sibylle, mais que M. Gallé n'a garde de tomber d'acord qui luy appartiennent, puis que, selon luy, & ceux-là & tous les autres sont également supposez. Quand on seroit d'un autre avis, il faudroit toûjours avoüer avec Lactance que ces Vers sont tellement mêlez & tellement confondus ensemble, qu'il seroit impossible d'en faire le discernement au juste, & d'attribüer à châque Sibylle les siens.

La II. Sibylle, selon l'ordre de Lactance, & de Varron, que M. Gallé suit exactement, est la *Libyque*. Il ne trouve rien de plus certain sur son sujet que sur celuy de la *Persique*. Il s'étonne qu'*Alstedius* ait dit positivement qu'elle vivoit l'an du Monde 2620. & qu'il ait ajoûté qu'elle pourroit bien avoir esté *Debora*. Il censu-

re

re le sentiment de *Peucer*, qui veut que le Nom d'*Elissa*, qu'on a donné à cette Sibylle, soit un nom Hebreu, qui contienne à-peu-prés les mêmes mystéres que celuy de la précédente. Il soûtient qu'on ne peut rien dire de moins solide que cela, & que Peucer n'est pas mieux fondé dans cette prétention qu'un certain *Schriekius* dans la sienne, qui veut que la Langue qu'Adam parloit dans le Paradis terrestre, fust la Langue Gauloise, ou Celtique. Il donne pourtant luy-même des Etymologies assez curieuses des Noms d'*Elise*, & de *Didon*, tirées de la Langue Hebraïque. On rapporte encore icy les Vers donnez à cette Sibylle ; & on fait la même chose à l'égard de toutes les autres, dans les Chapitres suivans. Un certain Autheur d'un Traitté Flamend, intitulé *Miroir des Sibylles*, ne fait pas icy une fort bonne figure. On le querelle un peu durement sur ce qu'il a prétendu que le II. Livre des Oracles des Sibylles fust l'ouvrage de celle-cy, comme, à son avis, le I. Livre tout entier estoit l'ouvrage de la *Persique*.

M. Gallé trouve un peu plus où s'appuyer dans l'Histoire de la III. qui est

la

la *Delphique*, quoy qu'à son avis on ne puisse rien dire de certain touchant le temps où elle a vêcu. Quoy qu'il en soit, on convient assez qu'elle a esté appellée *Delphique*, ou parce qu'elle estoit née à Delphes, ou parce qu'elle y rendoit ses Oracles, ou peut-être même pour ces deux raisons tout-à-la-fois. Quoy qu'à dire le vray les Autheurs varient extrémement sur le lieu de sa naissance. Mais on ne convient pas de même qu'*Homere* ait emprunté d'elle beaucoup de Vers, comme *Solin* & *Isidore* le prétendent. Du moins ne le sçauroit-on prouver par les Livres des Sibylles que nous avons aujourdhuy. Et s'il estoit vray qu'Homere eust fait cet usage de quelques-uns des Vers des Sibylles, ce seroit une assez forte preuve de la fausseté de ceux qu'on leur attribuë, puis qu'on n'y trouve pas un seul Vers qu'Homere ait inseré dans ses Ouvrages. On peut voir icy ce que dit *Proclus*, Philosophe Platonicien, touchant les deux differentes maniéres dont cette Sibylle recevoit ses inspirations; *ou par une vapeur chaude & séche, de la nature du feu, qui sortoit de la Caverne sacrée; ou estant assise dans le Sanctuaire, sur le sacré Trepied d'Apollon.*

pollon. On apprend de * *Pausanias* qu'elle mourut dans la Troade, & qu'elle fut enterrée en un bois consacré à Apollon, où on luy éleva une colomne, sur laquelle on grava six Vers, qu'on rapporte icy, & qui faisoyent son Epitaphe.

Il parle en IV. lieu de la Sibylle *de Cumes*; & il trouve encore icy bien de l'incertitude dans tout ce qu'on dit de sa personne, du temps auquel elle a vêcu, aussi-bien que de son extraction & de sa naissance. Il croit neanmoins que l'on prouve invinciblement que cette Sibylle est la même que la *Cumane*; puis qu'il n'y a nulle difference entre ces deux noms dans tous les bons Autheurs, & que tout ce qu'on attribuë à la Sibylle *Cumane*, se dit également de la *Cumée*. Il abandonne donc icy Lactance & Varron, qui veulent qu'elles ayent esté differentes; & il soûtient qu'il n'en est point d'autre, à qui l'on puisse donner l'un ou l'autre nom, qu'à celle qui residoit à *Cumes* dans la *Campanie*. Ainsi il traitte de vision tout ce qu'on dit d'une autre Sibylle, qui rendoit des Oracles dans la Ville de

Cume

* *In Phocicis*.

Cume en Asie. En effet tous les plus celebres Autheurs ne parlent que de celle d'Italie ; & l'on void icy entre les autres authoritez celle d'*Aristote*, qui semble marquer assez nettement qu'il n'en connoissoit point d'autre que celle-là. Ce qu'on en rapporte icy de plus particulier c'est ce que tous les Ecrivains ont dit de la maniére extraordinaire, dont elle rendoit ses Oracles. Car au lieu que toutes les autres prononçoyent les leurs de vive voix, celle-cy écrivoit les siens sur des fueilles de Palmier qu'elle avoit accoûtumé de ranger à l'entrée de sa Caverne ; de sorte que le moindre souffle estant capable de les déranger, & de les broüiller pesle-mesle ensemble, les Consultans se retiroient la plus-part du temps fort mal satisfaits & fort rebutez. On void icy tout d'une suite les belles descriptions que les plus excellens Poëtes, *Virgile*, *Ovide*, & quelques autres, ont fait à l'envy de cet Antre de la Sibylle. On y trouve même ce qu'en a dit *Justin Martyr*, aussi-bien que ce qu'en rapporte entre les Modernes *Boissard*, qui visita ce lieu fameux avec beaucoup d'exactitude. Et tout cela finit par une sçavante & ingenieuse remarque de M. *Bochart* sur l'inscription du tombeau qu'on

qu'on a attribué à cette Sibylle.

La Sibylle *Erythrée*, qui est la V. vient ensuite. L'Autheur prétend qu'elle est la même que la *Cumane* & la *Cumée*, & qu'elle ne fut appellée Erythrée que pour avoir démeuré quelque temps à *Erythres* en Phrygie, d'où elle vint ensuite à Cumes, où elle passa le reste du temps. Il réfute l'opinion de ceux qui veulent qu'elle ait vêcu dépuis Noé jusques à la Guerre de Troye; & passant à l'*Acrostiche* qu'on luy attribûe, & qui parle si clairement de *Jesus-Christ*, il en prouve la fausseté, contre Eusebe, par cette raison, que dans les transports où l'on dit qu'étoyent les Sibylles, lors qu'elles rendoyent leurs Oracles, il étoit impossible qu'elles pussent faire des vers de cette maniére, qui demandent beaucoup de soin & beaucoup de réflexion. Il s'appuye là-dessus du fameux passage * de *Ciceron*, qui fait voir que ce grand homme ne doutoit point que les *Acrostiches*, qu'on attribüoit aux Sibylles, ne fussent supposez. Et il montre en même temps, contre Eusebe & quelques autres, qu'il est si ridicule de prétendre que cet ancien Romain eust vû l'*Acrostiche*,

* *Lib. II. de Divinat.*

tiche, dont eſt queſtion, qu'il eſt même clair qu'il n'a ni vû ni pû voir celuy dont il a luy-même parlé dans ce paſſage qu'on vient d'alléguer, puis qu'il y alloit de la vie, pour tout autre que pour ceux qui étoient dans une charge pour cela, de lire les Livres des Sibylles.

La VI. Sibylle, ſelon Lactance, eſt la *Samienne*. On prétend qu'elle eut ce nom, ou parce qu'elle étoit originaire de *Samos*, ou parce qu'elle y faiſoit ſa réſidence ordinaire. Mais comme il y avoit trois Iſles de ce nom, M. Gallé remarque que celle, qui avoit donné le nom à cette Sibylle, étoit la *Samos* de la Mer Icarienne, vis-à-vis de *l'Ionie*. Il ne croit pas cette Sibylle fort ancienne. Elle n'a vêcu, ſelon luy, qu'environ 700. ans avant Jeſus-Chriſt.

Aprés elle vient la *Cumane*, qui fait la VII. dans le ſentiment commun. Car pour celuy de nôtre Autheur, nous avons déja remarqué qu'il veut qu'elle ſoit abſolument la même que la *Cumée*, & que l'*Erythrée*. Outre les preuves qu'il en avoit déja apportées, il allégue les témoignages d'Iſidore de Seville, & de Martianus Capella, qui tombent viſiblement dans ſon ſentiment. Du reſte il fait voir qu'il

qu'il est si peu certain que ç'ait esté elle, qui ait présenté à *Tarquin* les Livres qu'il acheta, qu'il n'est pas même bien constant que celle, qui les luy présenta, fust une Sibylle ; & qu'enfin toute cette Histoire est si diversement rapportée, qu'on ne convient pas seulement du nombre des Livres, qui furent mis en vente, ni qui fut celuy des Tarquins, auquel ils furent présentez.

La Sibylle de l'*Hellespont* est la VIII. dans le Catalogue de Lactance. On la fait originaire du Bourg de *Marpesse*, dans le territoire de Troye, qui est proche de l'Hellespont. Mais M. Saumaise croit qu'il faut lire *Mermesse*, dans Lactance, aussi-bien que dans Stephanus ; & que c'est le * veritable nom de ce Bourg de la Troade: M. Gallé remarque de plus que comme ce lieu estoit proche d'une petite Ville nommée *Gergithe*, où il y avoit un Temple consacré à Apollon ; les Gergithiens se faisoient honneur de la naissance de cette Sibylle, & vouloyent aussi

* *C'est aussi de cette maniére que Suidas écrit ce mot, dans l'endroit où il parle de cette Sibylle. Voyez-le sur le mot* Σίβυλλαι.

aussi qu'elle fust à eux. On convient assez qu'elle a vécu cinq ou six cens ans avant Jesus Christ, c'est-à-dire, vers le temps de Solon & de Cyrus, & environ celuy de la Captivité de Babylone. Stephanus rapporte, dans son Livre *de Urbibus*, qu'elle mourut dans sa patrie, & qu'elle fut enterrée dans le Temple d'Apollon *Gergithien*. Il ajoûte que les Gergithiens eurent tant de vénération pour elle, qu'ils avoyent accoûtumé de graver son effigie dans leur monnoye avec la figure d'un *Sphinx*, pour marquer par là qu'elle avoit enseigné aux hommes beaucoup de mystéres d'une maniére énigmatique.

On dit peu de chose de la Sibylle *Phrygienne*, qui est la IX; parce qu'on n'en trouve presque rien dans les Autheurs. Ce qu'on en remarque de plus considérable, c'est que, selon Cælius Rhodiginus, elle est la seule qui ait esté proprement appellée *Sibylle*, & toutes les autres n'ont fait qu'emprunter ce nom d'elle, à cause, sans doute, de la conformité de la science & de la profession. On peut dire encore avec quelque certitude qu'elle s'appelle *Phrygienne*, parce qu'elle estoit née en *Phrygie*, ou qu'elle y demeuroit ordinairement. En effet, elle rendoit ses Ora-

cles à *Ancyre*, qui est une Ville de cette Province. Mais du reste pour ce qui regarde les particularitez de sa vie, ou celles de sa mort, & de sa sepulture, on n'en trouve rien du tout.

Enfin la X. & derniére, selon Lactance, est la *Tiburtine*. Il y a bien de l'apparence qu'elle fut appellée ainsi, parce que, comme Lactance le rapporte, elle estoit adorée à *Tibur*, ou *Tivoli*, sur les bords du Fleuve *Anio*, aujourdhui *Teverone*. C'est ce qui a obligé M. Gallé de donner icy la figure du Temple, où elle estoit servie. Au reste plusieurs prétendent que cette Sibylle n'estoit pas ancienne, & qu'elle vêcut peu de temps avant Jesus-Christ. On fait à ce propos un conte assez ridicule pour être passé sous silence, si des Autheurs graves, & d'un assez grand merite, n'avoient esté capables de le débiter. On dit que l'Empereur Auguste estant pressé par ses flatteurs de prendre le titre de *Seigneur*, & de se laisser rendre les honneurs divins, alla consulter l'Oracle de cette Sibylle sur le mont Palatin, à l'endroit de Rome que l'on appelle *Ara-Cœli*. Que là la Sibylle luy fit voir dans le Globe de la Lune une Vierge admirable, avec

un

un Enfant tout éclattant de lumiére, & qu'elle luy dit que cet Enfant alloit bien-tost naitre, & qu'il seroit seul le vray Monarque & le vray Seigneur de tout l'Univers. M. Gallé s'étonne fort que le sçavant *Alstedius* ait esté assez bon pour ajoûter foy à une fable si grossiére; & il ne s'étonne pas moins qu'il ait cru pouvoir donner une Chronologie certaine des Sibylles; ce que nôtre Autheur est persuadé que personne ne fera jamais.

Aprés cet examen des *Dix*, dont parlent Varron & Lactance; il passe *à quelques autres dont ils n'ont rien dit, mais dont il est parlé dans d'autres Autheurs. Une des plus considérables est l'*Epirotique*. Si l'on en croit ce qu'en rapporte Nicetas Choniate, sur la foy d'autres Autheurs, *elle ne fut pas plustost née qu'elle commença à philosopher sur la composition & sur la fabrique du Monde.* Voilà quelque chose de bien surprenant; & galanterie à part, on la pouvoit bien traitter de *Jeune Merveille*. M. Gallé se donne la peine de faire voir l'absurdité de cette pretenduë histoire. Peut-être n'en estoit-il pas autrement besoin. Il rapporte en-suite les Vers qu'on luy attribuë; & à cette occasion il transcrit un en-

* *Cap.* XII.

endroit de *Zonare*, qui parle d'un Livre de la Bibliotheque des Empereurs d'Orient ; où l'on ne trouvoit pas seulement des prédictions de l'avenir, mais aussi de certaines figures d'hommes & de bêtes, qui en représentoient les plus considerables évenemens. Les Représentations de *Sienne* donnent l'*Onziéme* place à la Sibylle *Européenne*, de laquelle on declare icy qu'on n'a rien à dire ; & contient pour la *Douziéme* la Sibylle *Egyptienne*. A l'égard de celle-cy M. Gallé croit qu'elle a esté ainsi appellée, non pas pour être née en Egypte, mais pour y avoir rendu des Oracles ; par la même raison qu'on a donné à l'une des *Dix* premiéres le nom d'*Erythrée*, quoy qu'elle eust déclaré elle-même qu'elle estoit de Babylone. Au reste, comme quelques-uns ont voulu que cette Sibylle fust la Reine de *Saba* ; M. Gallé montre la fausseté de ce sentiment, par cette seule circonstance ; que la Sibylle déclare avoir vû l'embrasement du *Temple* ; ce qui ne peut être attribüé sans absurdité à cette Reine des Sabéens ; soit qu'on entende par ce Temple celuy de *Vesta*, qui brûla sous l'Empereur Commode ; ou celuy de *Jerusalem*, qui fut brûlé sous Vespasien. Il eust esté assez difficile

ficile de passer cet endroit sans s'étendre un peu sur ce que l'on conte de cette fameuse Reine ; sur ce qui regarde sa personne, le pays d'où elle estoit, & d'où elle vint pour voir la Sagesse de Salomon, les questions curieuses qu'on luy attribuë d'avoir proposé à ce Prince, & le commerce de galanterie qu'on veut qu'elle ait eu avec luy. M. Gallé examine fort judicieusement tout cela. Mais il prend sur tout occasion de nous étaler une critique fort sçavante sur cette *Sabée*, dont elle estoit Reine. Il veut, avec *Bochart*, que ç'ait esté celle de l'*Arabie heureuse* ; & il le prouve aprés luy, par des authoritez & par des raisons. Enfin aprés avoir remarqué qu'il n'y a jamais eu d'Autheur qui ait mis des Reines entre les Sibylles ; il conclut que ceux qui prétendent que cette Princesse en ait esté une, aprés les contes qu'ils en font eux-mêmes, doivent du moins être plus traitables sur la question, *Si elles ont toutes esté Vierges ?*

Il parle en suite des Prophetesses des derniers Siécles, telle qu'on veut qu'ait esté en France la *Pucelle d'Orleans*, en Allemagne *Hildegarde* & *Elizabeth*, Ste. *Brigide* en Suede, Ste. *Catherine*

de Sienne, en Italie ; *Magdelaine de la Croix* , & une infinité d'autres, qu'il seroit trop long de nommer. Il ne veut pas nier absolument qu'elles ne puissent avoir eu quelque chose de commun avec les Sibylles ; mais aprés tout il veut que ce nom demeure affecté aux Prophetesses du Paganisme , & qu'on ne le puisse transporter ailleurs. De plus il s'inscrit en faux contre le Don de Prophetie qu'on leur attribuë. Il les maltraitte toutes assez. Mais il semble qu'il en veut sur tout *à la Pucelle d'Orleans* , des affaires de laquelle si le Diable ne se mêloit pas, il prétend du moins que ce n'estoit que fourbe & supercherie. Pour Sainte *Catherine*, & Sainte *Brigide*, il suffit de voir la contrarieté manifeste de leurs révélations sur la Conception de la Sainte Vierge, pour sçavoir ce que l'on en doit juger. Et quant aux reproches sanglans qu'elles faisoyent au Pape & au Clergé ; nôtre Autheur soûtient qu'elles n'avoient pas besoin d'une révélation pour apprendre ce qu'elles disoyent à cet égard-là, ni d'une inspiration extraordinaire pour le dire.

Le Chapitre XIII. est une Dissertation curieuse sur les *Oracles*. M. Gallé y explique les differentes maniéres dont

Dieu

Dieu se révéla autres-fois. Il remarque, que ce fût d'abord par *une voix extérieure.* Qu'en suite il se manifesta par des visions, quelques-fois de jour, & pendant la veille ; mais plus souvent la nuit, & dans le sommeil : & que de là vint qu'on appella les Prophetes *Voyants*, parce que Dieu s'apparoissoit à eux sous une forme visible. Mais comme rien ne fut autres-fois plus considerable en ce genre-là, que ce qu'on appelloit *Urim* & *Thummim*, il s'y arrête fort long temps ; & aprés avoir rapporté tout ce que les Autheurs qui en ont écrit peuvent avoir dit de plus remarquable ; il réfute, d'un costé *Spencerus*, qui a prétendu que ce fussent des *Teraphins*, & de l'autre ceux qui ont voulu que cet Oracle se rendist, ou par l'irradiation, ou par l'assemblage des *lettres*, qui estoyent gravées sur les pierres du Pectoral. Il croit avec *Rivet*, & plusieurs autres, que cet *Urim* & *Thummim* n'estoit qu'un Symbole de la Présence de Dieu, & un Gage, qui assuroit le Souverain Sacrificateur que Dieu luy répondroit, ou par des voix sensibles & extérieures, ou par une illumination intérieure, toutes les fois que ce Pontife, revêtu de cet ornement, le consulteroit sur des cho-

ses importantes. Il passe de là à ce que les Rabbins ont appellé *Bath-kol*, *la Fille de la Voix*. Il remarque que lors que le mot de *Voix* est joint dans l'Ecriture Sainte à celuy de *Dieu*, il signifie toûjours le *Tonnerre*; comme par exemple, dans le Ps. 29. Il dit donc que Dieu voulant réveler ses Decrets aux hommes, formoit des Tonnerres dans les nuées, qui estoyent des signes de sa présence, & des symboles de sa Majesté, dont le son éclattant étoit ce qui s'appelloit simplement *la Voix*. Mais que quelques-fois, aprés ce Tonnerre, on entendoit une autre Voix, qui estoit comme un Echo de la premiére, & qui en differoit sur-tout en ce qu'elle n'estoit pas une Voix directe, mais un son réfléchi, & une Voix basse; d'où vient aussi qu'on l'appelloit *la Fille de la Voix*. D'autres veulent qu'elle ayt esté appellée ainsi, parce qu'elle avoit succedé aux Oracles d'*Urim* & *Thummim*. Mais on prétend icy que cette maniére de Révélation ayt eu lieu dez le premier Temple; & l'on veut aussi qu'elle ayt duré jusques à la fin du dernier, & que toutes ces Voix celestes, dont il est parlé dans le N. Testament, ayent proprement esté des Voix de cette sorte.

On n'oublie pas icy à parler des *Sorts*, qui

qui ont esté en grand usage, parmy les Juifs, dans les choses d'importance ; & qui l'ont esté encore davantage parmy les Payens. Mais comme M. *Van Dale* avoit traitté depuis peu amplement cette matiére, M. Gallé n'a pas jugé qu'il fust necessaire de s'y arréter beaucoup. C'est pourquoy il passe aussitost à cette Remarque générale, que le *Demon* a fait son possible pour se mettre en la place de Dieu, en contrefaisant toutes les maniéres de Révélation, par lesquelles il luy avoit plû se manifester aux hommes. Qu'en effet cet Esprit malin n'a oublié aucun des moyens qui pouvoient servir à son imposture. Qu'il y a employé sa *Voix*, qu'il poussoit du fond de ses antres ; ses *Visions*, ses *Spectres*, ses *Songes*, ses *Oracles*, & enfin tout ce qui pouvoit imposer aux hommes par une fausse ressemblance aux Institutions de Dieu. L'Autheur remarque entre autres choses, que les Prestres Egyptiens avoyent, aussi bien que le Souverain Pontife des Juifs, une maniere de *Pectoral*, qu'ils portoyent pendu à leur col avec une chaine d'or. Il estoit composé, aussi bien que celuy du Pontife Juif, de pierres précieuses ; & ils luy donnoyent un nom qui ne s'éloignoit pas beaucoup de celuy

 de

de l'autre : car ils l'appelloyent la *Verité*.

Aprés cela il recherche l'*Origine* de ces *faux Oracles*, parmy lesquels celuy de *Hammon*, & celuy de *Dodone*, estoyent des premiers & des plus anciens : Ce que l'on prouve à l'égard de ce dernier, par le témoignage d'*Homere*, & par celuy d'*Herodote*. En général on prétend que ces Oracles trompeurs sont presque aussi anciens que les veritables. On veut même que ç'ayt esté par leur moyen que l'Idolâtrie ayt esté introduite dans le monde, dez le temps d'*Enos*. Et pour le prouver on allégue le celebre passage du IV. Chap. de la Genese, qui se peut également traduire, *Alors on commença d'invoquer*, ou, *Alors on profana en invoquant le Nom de l'Eternel*. Quoy qu'il en soit on ne croit pas qu'il y ayt eu des *Sibylles* avant le Déluge.

† Rien ne pouvoit être en une plus grande vénération qu'elles l'estoyent dans le Paganisme. On leur rendoit même les honneurs divins. On leur bâtissoit des Temples, on leur offroit des Sacrifices, on leur consacroit des Statuës & des Simulachres. Lors qu'on les alloit consulter, on s'arrêtoit au seüil de la porte, qu'on regardoit comme sacré, & sur lequel on se donnoit

†*Chap. XIV.*

bien de garde de mettre le pied. Et non seulement alors, mais lors même qu'il s'agissoit de consulter leurs Livres, on se couvroit les mains de certaines enveloppes, qu'on appelloit *Vittæ*, & qu'on n'employoit que dans les Prieres & dans les Sacrifices qu'on faisoit aux Dieux; d'où vient que des mains *voilées* & des mains *suppliantes*, ne signifient qu'une seule & même chose, dans le langage des Anciens. Enfin leurs Livres estoyent gardez dans le Temple de Jupiter Capitolin, avec la derniére religion, comme la chose du monde la plus precieuse & la plus sacrée: Et le soin n'en estoit donné qu'à quelques-uns des plus illustres d'entre les Romains, honorez du titre de Prêtres pour vaquer à cet office, premiérement au nombre de *deux*, & puis de *dix*, en suite de *quinze*, & enfin de* 40, qui ne devoyent consulter ces Livres que par l'ordre exprés du Senat, dans les conjonctures les plus difficiles, & dans les affaires les plus importantes de la République; comme si on eust dû trouver là-dedans les derniéres ressources de l'Etat. Mais qui s'étonnera que les Payens fissent tant d'honneur aux Ecrits de leurs Sibylles, puis que les Chrêtiens ont presque égalé à l'Ecriture Sainte ceux qui con-

*Mais toûjours appellez Les 15.

rent sous leur nom ? On entreprend icy M. *Vossius* sur ce qu'il a prétendu, aprés Clement Alexandrin, *que S. Paul eust recommandé à ses Auditeurs la lecture de ces Livres*. On fait voir par bien des raisons le peu de créance qu'on doit ajoûter à Clément Alexandrin sur des faits de cette nature ; Et l'on ne fait point de quartier là-dessus au *P. Crasset*, qui a écrit contre *Blondel*, & contre M. *Markius*, sur la matiére des Sibylles.

*Comme *Justin Martyr* est le premier Docteur Chrêtien, qui ayt allegué les Oracles des Sibylles, M. Gallé commence par luy l'examen des Témoignages, qu'on apporte en leur faveur. Il montre que, quelque saint & quelque habile qu'il fust, sa trop grande crédulité l'a trompé en bien des choses, comme en ce qu'il a attribué à *Simon Magus* une Inscription qui appartenoit à un certain Dieu des Sabins, appellé *Semo Sancus* ; & en ce qu'il s'est imaginé d'avoir vû à Alexandrie, les masures des Cellules où estoyent logez les LXXII. Interprêtes ; bâtiment chimérique, dont Saint Jerôme se moque. Il renvoye à-peu-prés de la même sorte le Témoignage de †*Lactance*, qui est le II. qu'on a accoûtumé d'alléguer. Et il soûtient au *P. Crasset*, qu'avec quelque

*Chap. XV. † Ch. XVI.

con-

confiance que ces Oracles prétendus puissent avoir esté citez par ces Peres, ils estoyent dans le dernier décri parmy les Payens, qui appelloyent les Chrétiens *Sibyllistes*, & qui ne manquerent pas de leur reprocher de les avoir supposez. En effet, il est constant, & M. Gallé n'a pas de peine à le prouver, que les veritables Vers des Sibylles ne parloyent que des Superstitions Payennes, & de la Destinée des Romains; bien loin d'avoir rien de semblable à ceux d'aujourdhuy, dans lesquels il trouve entre autres ces deux caractéres évidens de supposition. L'un est qu'il y a dans ces Vers diverses choses exprimées dans les propres termes des Evangelistes; & l'autre qu'il y est parlé de Jesus-Christ, & de ses Mystéres, plus clairement que dans les Prophetes; ce qu'on ne sçauroit accorder à des Sibylles Payennes, sans choquer également & l'Ecriture & la Raison.

Le III. Témoin du P. Crasset est *Constantin le Grand* *, dont il prétend que la qualité rend le témoignage incontestable: mais c'est dequoy M. Gallé ne veut pas demeurer d'accord. Ce Témoignage se trouve dans un Discours de cet Empereur au Concile de Nicée, qu'Eusebe rapporte dans la vie de Constantin.

* *Chap. XVII.*

tantin. L'Empereur y fait valoir l'Acrostiche Sibyllin, & soûtient *qu'il a esté fait par la Sibylle Erythrée, & inséré par Ciceron dans ses Ouvrages, traduit en Latin.* Il n'en faut pas davantage pour faire voir que ce Grand Prince y alloit à la bonne foy ; & ce dernier article est si éloigné de la vérité, qu'il suffiroit seul pour ôter la créance à tout le reste. M. Gallé se moque icy du P. Crasset, qui veut que Constantin ayt vû l'original des Vers des Sibylles, sans songer que, comme on l'apprend de Denys d'Halicarnasse, il estoit peri dans l'embrasement du Capitole, plus de 80. ans avant Jesus-Christ. Mais comme cet Empereur, dans ce Discours, insiste fort sur la *IV. Eglogue* de *Virgile* ; prétendant qu'elle ayt esté tirée toute entiére des Oracles de la Sibylle de Cumes, & que Virgile y ayt fait une admirable peinture des mystéres de Jesus-Christ ; M. Gallé luy corrige encore cet endroit de sa harangue.† Il se déclare formellement contre cette explication des Vers de Virgile, quoy qu'elle soit la plus commune, & qu'elle ayt eu jusqu'icy la plûpart des Doctes pour ses défenseurs. Pour luy il croit, aprés *Blondel*, que Virgile a dit de son chef tout ce

† *Chap. XVIII.*

ce que l'on fait passer pour mystérieux dans ce Poëme, & qu'il n'y a point entendu d'autre finesse que celle de donner de son mieux de l'ençens à *Asinius Pollion*, & à son fils *Saloninus*. Qu'en effet il n'y dit rien dont on ne leur puisse faire une juste application à l'un & à l'autre; & que, quoy qu'on en veüille dire, il n'y a rien en tout céla, ni d'inspiré, ni de divin. Ce n'est pas qu'il n'entre dans le sentiment de ceux qui croyent que les Juifs avoyent répandu par tout, les prédictions qui leur estoyent faites du Messie; & que c'estoit de là que les Payens tenoyent ce que leurs Autheurs ont écrit de ce Roy, que la Judée devoit donner à tout l'Univers. Mais il nie que Virgile ayt pensé à céla dans cette Eglogue, & il réfute sur ce pied-là toute l'explication de Constantin. Aprés quoy il donne un *Chapitre à la refutation des Témoignages de *S. Augustin* & de *S. Jerôme*.

†Dans l'examen qu'il fait en-suite du Témoignage d'*Apollodore*, qui dit, au rapport de Lactance, que *la Sibylle Erythrée*, qu'il appelle sa Concitoyenne, *avoit prédit aux Grecs, qui alloyent à Troye, que Troye seroit ruïnée, & qu'Homere écriroit des mensonges*; ce qui se trouve effectivement dans le III.

*Chap. XIX. †Ch. XX.

Livre

Livre des Oracles Sibyllins ; M. Gallé traitte tout cela de Roman, & d'illusion toute pure, en quoy il suit le sentiment de M. Blondel ; & il n'en veut pas d'autre preuve que les Vers même, qu'on attribuë à cette Sibylle. Car elle s'y dit née en *Babylone*, quoy qu'Apollodore témoigne que la veritable estoit d'*Erythrée*; & avec tout cela elle dit encore, *qu'elle estoit dans l'Arche avec Noé*. Enfin ce qu'elle prédit d'*Homere* a tout-à-fait l'air d'une Prophetie faite aprés coup sur le passage d'Apollodore. On trouve icy une espéce de Dissertation sur ce Pere de la Poësie, accompagnée de trois Medailles, dont M. Gallé reconnoît qu'il doit la derniére aux *Voyages de M. Spon*. L'Authorité de *Pausanias* est examinée dans ce Chapitre, & on tâche de faire voir qu'elle ne conclud rien pour ces Ecrits.

Dans la XXI. Dissertation on recherche *en quel temps* ces Livres peuvent avoir esté faits : *A qui* ils doivent estre attribuez : Si un *seul* Autheur y a mis la main, ou si c'est l'ouvrage de *plusieurs*. On rapporte sur tout cela le sentiment des Sçavans ; & particuliérement celuy du Celébre *Gerard Vossius*, qui croit que ces Livres ont

eu

eu trois differens Autheurs, pour le moins, & que celuy qui les a recueillis en un même corps, n'a vêcu qu'aprés Constantin le Grand. M. Gallé aime mieux suivre l'opinion de M. *Blondel*, qui croit qu'ils furent composez vers l'An 138. ou 140. mais que de temps en temps on y a changé ou ajoûté quelque chose; sur quoy il rapporte les preuves de M. Blondel en abregé. Pour les Autheurs Celui-cy croit qu'il y en a eu deux, sçavoir *Hermas*, & *Montanus*. Mais M. Gallé ne croit pas qu'on en puisse parler avec certitude; & tout ce qu'on en peut dire de plus apparent, à son avis, c'est qu'il y en a eu plusieurs, qui y ont travaillé en divers temps, & qui n'ont pas voulu se faire connoître.

Les Trois Chapitres suivans sont employez à prouver que *les Sibylles n'ont point esté divinement inspirées.* Pour le faire voir il nous donne dans le Chapitre XXII. un Parallele fort étendu des Sibylles avec les Prophetes. Les principales differences qu'il y remarque sont, I. Premiérement que les Sibylles entroyent en fureur, lors qu'elles rendoyent leurs Oracles, au lieu que les Prophetes demeuroyent toujours dans leur bon sens. II. Secondement, que ceux-

ceux-cy marquoyent nettement, dans leurs prédictions, leur nom, leurs parens, leur patrie, le temps auquel ils prophetisoyent; ce que les Sibylles se donnoyent bien de garde de faire. III. Que les Oracles des Sibylles favorisoyent l'idolatrie & les superstitions payennes; mais que les Prophetes n'enseignoyent jamais rien que de saint & de divin. IV. Qu'enfin la verité & la bonne foy se trouvoyent toûjours dans les prédictions des Prophetes; au lieu que dans celles des Sibylles, & dans toutes les autres du Paganisme, tout estoit toûjours plein d'équivoques, d'obliquité & de mensonge, en un mot d'imposture & d'illusion. On allégue à ce propos tous ces Oracles fameux, que l'Histoire nous a conservez, & dont l'ambiguité trompa si malheureusement ceux qui les reçurent. On traitte encore icy fort mal le P. Crasset, qui pour sauver la prétenduë inspiration des Sibylles, s'est avisé de dire qu'elles estoient successivement inspirées, tantost de Dieu, tantost du Demon.

Dans le Chap. XXIII. M. Gallé fait cette remarque contre les Vers qu'on leur attribuë, qui semble assez en montrer la manifeste supposition; c'est que le

Grec en eſt barbare en divers endroits; qu'on y trouve des *Etymologies* ridicules, des *mots* que l'Antiquité n'a point connus, & qui ſont des preuves certaines de la nouveauté des Ouvrages où ils ſont. A quoy il faut ajoûter diverſes *Doctrines*, qui ont eſté univerſellement condamnées de toute l'Egliſe. Il continuë la même matiére dans le Chap. XXIV. où il cenſure dans ces Vers l'opinion des Millenaires, qui y paroiſt établie; auſſi-bien que ce qu'on y lit que l'Arche s'arrêta dans la *Phrygie*, quoy qu'il ſoit conſtant que ce fut ſur les montagnes d'*Armenie*, que Moyſe appelle d'*Ararat*. La XXV. Diſſertation, par où il finit cet Ouvrage, eſt une Réponſe au Livre du P. *Craſſet* contre M. *Marckius* Profeſſeur en Theologie à Groningue. M. Gallé y vange fortement l'injure qu'il prétend que ce Profeſſeur ayt reçuë du Jeſuite, auſſi-bien que celle que ce Jeſuite avoit faite à M. *Blondel*.

Il a ajoûté à la fin du Livre une Diſſertation ſur l'Antique de *Hercule Maguſanus*, & ſur celuy de la Déeſſe *Nehalennie*, qui furent déterrez dans le rivage de Zélande, & dont il donne la figure. Pour faire voir ce que c'eſt, il remarque I. qu'il y a beaucoup d'apparence

parence que lors que l'approche de Josué obligea les Phœniciens d'abandonner leur patrie ; cet Hercule qui se trouva être à leur tête, en qualité de leur Chef, vint jusques à *West-cappel* en Zélande, & que c'est de luy que parle une Inscription, que l'on voit sur une colomne, dans une Eglise de ce lieu-là, où il porte le titre de *Hercules Magusanus* : ce qui montre que la Zélande a esté habitée dez-lors. Il remarque II. que ce nom de *Magusanus* est Phœnicien, & que le rapport qu'il y avoit entre cette Langue & l'Hebraique, ou la Chaldaique, fait juger qu'il doit signifier *passant* ou *traversant les Mers*. Et III. il conclut de là que le nom de la Déesse *Nehalennie* doit être aussi un nom Phœnicien, dérivé d'un mot Hebreu, qui signifie *mener doucement & à l'aise*. Qu'en effet cette Deesse étoit la Deesse de l'*Escaut*, dont l'embouchure estoit autres-fois prés de l'Isle de *Walcheren* ; & que les Phœniciens la nommoyent ainsi parçe qu'à leur avis c'estoit elle qui conduisoit seûrement les vaisseaux sur cette riviere, avec les marchandises qui y estoyent. Il rapporte une autre Inscription semblable à l'honneur de cette Deesse, qu'il a tirée d'une pierre qui est dans une

une Eglise de *Dombourg*. Cet Extrait paroiſtra long : mais on conſiderera qu'il a fallu donner le précis d'un Ouvrage, qui contient vingt & ſix Diſſertations, & que chacune de ces Diſſertations eſt un Livre.

ARTICLE VI.

Projet d'une nouvelle Mechanique, avec un Examen de l'Opinion de M. BORELLI *ſur les propriétez des Poids ſuſpendus par des Cordes.* A Paris, chez la Veuve d'Edme Martin, Jean Bondot, & Eſtienne Martin, ruë S. Jacques, au Soleil d'or. 1687. Avec Privilége du Roy. In 4. Pagg. 133. avec 13. planches.

LEs nouvelles découvertes, que l'on fait dans les Sçiences, ſont toûjours glorieuſes à ceux qui les font. Mais il n'y en a guéres qui le ſoyent autant que celles que l'on fait dans la *Mechanique*, l'une des plus belles & des plus utiles de toutes les Sçiences. On admire encore aujourdhuy ces merveilleuſes machines, avec leſquelles *Archimede* ſoûtint autres-fois ſi long-temps luy ſeul tous les efforts de la Puiſſance des Romains,

Romains, quoy qu'à dire le vray on n'en ayt que des idées fort confuses. Et on ne s'étonne pas que cet homme incomparable, ayant trouvé le moyen de découvrir le larcin, qu'on avoit fait au Roy Hieron, d'une partie de l'or qu'il avoit donné pour en faire une Couronne, par la reflexion qu'il fit sur la quantité d'eau qui sortoit du bain à mesure qu'il y entroit, en soit sorti transporté de joye, en criant de toute sa force, *je l'ay trouvé, je l'ay trouvé.* On peut donc juger par là de la gloire, & de la satisfaction, que M. *Varignon* se peut promettre de cet Ouvrage, dans lequel il prétend avoir découvert, non quelque Problême de Mechanique, dont personne ne se seroit encore avisé, & qu'il seroit pourtant aisé de résoudre par les Principes communs; mais de nouveaux Fondemens & de nouveaux Principes de cette belle Science, en un mot une *Nouvelle Mechanique.*

Ce qui luy en fit naître la premiére pensée, ce fut un endroit d'une Lettre de M. *Descartes*, où ce Philosophe dit que *c'est une chose ridicule que de vouloir employer la raison du Levier dans la Poulie.* Il sémble que cela soit peu de chose. Mais il ne faut pas de fort grandes ouvertures aux Genies heureux

&

& pénétrans pour approfondir, les matiéres les plus difficiles ; & *l'Essay* que M. Varignon donna sur celle-cy l'année passée, & qui fut inséré dans les Nouvelles du Mois de May, fit assez voir jusques où il estoit capable d'aller. Quoy qu'il en soit, il nous apprend icy luy-même dans la *Préface*, que l'on trouve à la tête de son Ouvrage, que *cette reflexion de M. Descartes luy en fit faire une autre ; sçavoir s'il est plus raisonnable de s'imaginer un levier dans un poids qui est sur un plan incliné, que dans une poulie ; & qu'aprés y avoir pensé il luy sembla que ces deux machines estant pour le moins aussi simples que le levier, elles n'en devoyent avoir aucune dépendance, & que ceux qui les y rapportoyent n'y estoyent forcez que parce que leurs principes n'avoyent pas assez d'étenduë pour en pouvoir démontrer les proprietez indépendamment les unes des autres.* Il se résolut donc, nous dit-il, *d'épier luy-même la Nature*, & de ne se contenter pas, comme les autres Autheurs, de se convaincre de la nécessité de l'équilibre, mais de tâcher de remonter jusques à sa source, & de trouver la maniére dont il se fait.

Il commença par l'examen d'un poids qu'une puissance soûtient sur un plan incliné,

incliné, & qu'il se représenta d'abord de telle figure que le concours de sa ligne de direction avec celle de cette puissance se fist dans quelqu'un de ses points. La premiére chose qu'il y remarqua, „ c'est que le concours d'action de la pesanteur de ce corps & de la force de „ cette puissance se faisant aussi par ce „ moyen dans un seul point, ce point „ devenoit alors son centre de direction: „ de sorte que si ce plan eust manqué tout „ d'un coup, ce corps auroit nécessairement suivi l'impression de ce point. „ Il chercha en suite quelle devoit estre „ cette impression, & il s'apperçut que „ celles que faisoyent sur ce point, & la „ pesanteur de ce poids, & la puissance „ qui le retenoit, estant les mêmes que „ s'il eust esté poussé en même temps „ par deux forces qui leur eussent esté égales, & qui eussent agi suivant leurs „ lignes de direction; il en resultoit une „ impression composée, suivant une ligne qui estoit la diagonale d'un parallelogramme fait sous des parties de „ ces lignes de direction, qui êtoyent „ entr'elles comme ce poids & cette „ puissance. Et de là il conclut que „ l'impression de ce corps se faisoit alors suivant cette diagonale, qui devenoit en ce cas sa ligne de direction;

„ mais

„mais que ce plan luy estant perpen-
„diculairement opposé, il la soûtenoit
„toute entiére ; ce qui faisoit que ce
„poids ainsi poussé par le concours d'ac-
„tion de sa pesanteur & de la puissan-
„ce qui luy estoit appliquée, demeu-
„roit sur ce plan incliné de même que
„s'il eust esté horizontal, & que cet-
„te impression composée n'eust esté
„qu'un effet de sa seule pesanteur.

Mais il ne se contenta pas d'avoir ainsi découvert la maniére dont l'Equilibre se fait sur des plans inclinez ; il chercha, nous dit-il, par la même voye qui luy avoit si bien reüssi, *comment des poids soûtenus avec des cordes seulement, ou appliquez à des poulies, ou bien à des leviers, font équilibre entr'eux, ou avec les puissances qui les soûtiennent* ; & il s'apperçut de même que tout cela
„se faisoit encore par la voye des mou-
„vemens composez, & avec tant d'u-
„niformité, qu'il ne put plus douter que
„cette voye ne fust véritablement celle
„que suit la Nature dans le concours d'a-
„ction de deux poids, ou de deux puis-
„sances, en faisant que leurs impressions
„particuliéres, quelque proportion qu'el-
„les ayent, se confondent en une seule,
„qui se décharge toute entiére sur le
„point où se fait cet équilibre. En ef-

fet, c'est ce qu'il tâche de faire voir dans tout le corps de son Ouvrage, & c'est là-dessus qu'on y void roûler toutes ses Démonstrations.

Comme c'est icy un Projet, qu'il propose aux Sçavans, qui sont les seuls Juges compétens de ces matiéres, il n'a pas crû devoir s'arrêter à y mettre des Définitions, ni des Axiomes, qu'on trouve par tout. Il se contente d'un seul *Axiome*, d'une *Demande*, & de quelques *Lemmes* particuliérement nécessaires pour l'intelligence de son Ouvrage. L'Axiome porte que *les Espaces, que parcourt un même Corps, ou des corps égaux dans des temps égaux, sont entr'eux comme les forces qui les meuvent; & réciproquement que lors que ces Espaces sont entr'eux comme ces forces, elles les font parcourir au même Corps, ou à des Corps égaux, en temps égaux*. Dans la Demande, On suppose que *dans tout Corps qui se meut, ou qui fait effort pour se mouvoir, il y a toûjours un certain point, qui surchargé de l'impression de tous les autres, détermine ce Corps à suivre celle qu'il a pour lors vers l'endroit où il tend.* On ne se met point en peine que ce point soit le même dans toutes les situations possibles de ce Corps. C'est assez que dans châque

que situation il y en ayt un, que l'on appelle icy son *Centre de gravité*, ou plus généralement son *Centre de direction*, ou *d'équilibre*, du moins pour le temps qu'il détermine ce Corps à suivre son impression; & la ligne qui joint ce point avec celuy où il tend, s'appelle sa *ligne de direction*. M. Varignon avertit qu'il ne met cecy en supposition que pour abréger, parce qu'autrement il seroit aisé de le démontrer, comme il le fait même en trois mots. Pour les Cinq *Lemmes*, qui suivent, en voicy le précis tel qu'il est possible de le donner sans les figures.

I. Un poids estant suspendu à une corde, ou à deux attachées à un même point fixe, ou bien soûtenu sur un picu, ou sur deux appuyez aussi sur un même point; ensorte que la ligne, qui joint son centre de gravité avec son point de suspension, ou d'appuy, fasse quelque angle que ce soit avec sa ligne de direction: ce poids tombera le long d'un arc, dont le point d'appuy, ou de suspension, est le centre, jusqu'à ce que la ligne qui joint son centre de gravité avec son point de suspension, ou d'appuy, soit dans la perpendiculaire, ou dans le plan horizontal; & y estant arrivé il y demeurera, si l'on n'y suppose d'autre cause que sa pesanteur.

II. Un poids estant suspendu par deux cordes attachées à deux clous, & qui prolongées concourent en un même point; sa ligne de direction passera par ce point de concours.

III. Si un point, sans pesanteur, est poussé en même temps & uniformement par deux puissances, suivant des lignes qui fassent entr'elles quelque angle que ce soit; & que la force, dont l'une de ces puissances agit, soit à celle, dont l'autre puissance agit, comme la ligne, selon laquelle la premiére de ces deux puissances pousse ce point, est à la ligne selon laquelle l'autre puissance le pousse; ce point suivra la diagonale du parallelogramme fait sous ces deux lignes.

IV. Que si l'on pose que ce point soit le centre de direction d'un corps, & que ce Corps soit poussé en même temps, & uniformément, par deux puissances appliquées en deux divers endroits de sa surface, suivant des lignes, qui partant de ces puissances passent par ce même point, & avec des forces qui soyent entr'elles comme ces lignes: que l'on achéve le parallelogramme, dont ces lignes sont deux costez, & que l'on regarde pour un moment ce Corps comme s'il n'avoit aucune pesanteur; quelque angle que ces lignes fassent entr'elles, ce Corps ainsy poussé suivra

vra la diagonale de ce parallelogramme.

V. Les trois costez d'un Triangle rectiligne, quel qu'il soit, sont entr'eux comme les Sinus des angles ausquels ils sont opposez.

M. Varignon démontre un par un tous ces cinq *Lemmes*; & il tire de chàcun les *Corollaires*, qui s'en déduisent, & qui luy serviront en-suite dans l'éxécution de son dessein.

Aprés en avoir donc posé tous les fondemens; il vient au corps même de l'Ouvrage, dans lequel il traitte distinctement. I. Des Poids suspendus avec des Cordes seulement. II. Des Poulies. III. Des Poids soûtenus sur des Surfaces. IV. De toute sorte de Leviers. Et V. De la Vis. La Méthode qu'il y suit est par-tout la même. D'abord il avance, sur châque sujet, une *Proposition fondamentale*, qu'il démontre. En-suite il en tire des *Corollaires*. Et enfin il propose un *Probléme*, dont il donne à même temps la solution par ses principes. Seulement dans le Chapitre des *Leviers*, il ajoûte un *sixiéme* Lemme aux cinq premiers: & dans celuy de la *Vis*, il ne propose aucun Probléme. Il a fait mettre à la fin neuf grandes Planches, où les figures, qui servent aux demonstrations des Lemmes, & des Propositions

 fonda-

fondamentales, sont gravées fort nettement.

Par la I. Proposition fondamentale, qui regarde les Poids suspendus avec des cordes, en quelque nombre qu'elles soyent, & pour tous les angles possibles, qu'elles peuvent faire entre-elles; il pose, *Qu'un poids soûtenu avec deux cordes, par deux puissances, & en équilibre avec elles, est toûjours à châcune d'elles comme le sinus de l'angle, que leurs cordes font entre-elles, à chacun des sinus des angles, que font avec la ligne de direction de ce poids châcune de ces cordes réciproquement prises.*

Pour démontrer cette Proposition, il suppose ce qu'il avoit déja remarqué dans sa Préface, sçavoir que les impressions particuliéres, que les puissances, qui tiennent ce Corps en équilibre, font sur le point où elles concourent, sont les mêmes qu'elles y feroyent, si elles le poussoyent châcune suivant sa ligne de direction. Aprés quoy il fait voir I. Que ce point regardé comme tiré seulement par ces deux puissances, doit tendre (*Lemm.* 3.) le long de quelque ligne, qui soit la diagonale d'un parallelogramme fait sous des parties des lignes de direction de ces deux puissances, qui soyent entre-elles comme ces mesmes puissances.

II. Que

II. Que cette diagonale doit estre la mesme que la ligne de direction de ce poids prolongée du costé où tendent les lignes de direction des puissances ; parce qu'autrement ce poids ne seroit plus en équilibre avec ces puissances, ce qui est contre l'hypothese. III. Que la force dont ce point est tiré suivant cette diagonale, est aussi égale à la pesanteur de ce poids ; parce qu'autrement cette ligne estant la mesme que la ligne de direction de ce poids, il se mouvroit encore en haut, ou en bas, selon la difference de ces mesmes forces, ce qui est encore contre l'hypothese. Il conclut donc de tout cela. 1. Que ce point est tiré vers le bout le plus éloigné de cette diagonale, par le concours d'action des deux puissances, suivant la ligne de direction de ce poids, & d'une force égale à sa pesanteur. Et 2. Que la force dont il est ainsi tiré, estant à celle dont une de ces puissances, par exemple, le tire à elle, comme (*Lemm.* 3. *Corol.* 3.) la diagonale du parallelogramme est au costé fait d'une partie de la ligne de direction de cette même puissance ; ce poids est à cette puissance comme le sinus de l'angle, &c. De là il tire divers *Corollaires* considérables. Il fait voir entre autres choses

(*Coroll.* 8.) qu'on peut faire soûtenir quelque grand poids que ce soit, à quelque puissance que ce puisse estre, quelque petite qu'on se l'imagine, par le moyen d'une corde seulement. Et (*Coroll.* 18.) qu'il n'y a point de force imaginable, ni de poids, quelque grands qu'on les conçoive, qui appliquez aux extrémitez d'une corde parfaitement flexible, la puissent tellement bander qu'elle devienne parfaitement droite, pour peu de pesanteur qu'on y suppose: parce que quelque prodigieuse que soit cette force, & quelque grands que soyent ces poids, ils auront toûjours quelque rapport à la pesanteur de cette corde, & par consequent elle se courbera toûjours.

En voilà assez pour donner une idée de sa Méthode; & nous ne rapporterons point icy les Démonstrations qu'il fait des autres Propositions, puis qu'il y procéde toûjours de la même sorte, & qu'il y suit par tout les mêmes principes. Nous pourrions même nous dispenser de rapporter la *Seconde* de ces Propositions; parce qu'elle se trouve dans *l'Essay* de M. Varignon, qu'on a mis cy-devant dans ces Nouvelles. Nous la donnerons pourtant avec les autres, afin qu'il n'en manque aucune des cinq, qu'il a démontrées, & qu'on les puisse

voir

voir, toutes ensemble, comme elles sont rangées par l'Autheur.

Cette II. Proposition fondamentale est pour les Poulies, soit que le centre en demeure fixe, soit qu'on le suppose mobile, & pour toutes les directions possibles des puissances, ou des poids, qui y sont appliquez. Elle se réduit à cecy, *Qu'une puissance, ou un poids, estant appliqué ou suspendu au centre mobile d'une Poulie, autour de laquelle passe une corde, dont les extrêmitez sont retenuës par deux puissances; quelque angle que fassent entre-elles les parties de cette corde qui touchent la poulie des deux costez, prolongées jusques à ce qu'elles concourent en un même point; le poids ou la puissance appliquée ou suspenduë sera toûjours à chacune de ces autres puissances, comme le sinus de cet angle au sinus de sa moitié.*

La III. est pour les Poids soûtenus sur quelque espece de surfaces que ce soit; & pour toutes les directions possibles des puissances qui y sont appliquées. M. Varignon prétend que *quelle que soit la surface; le poids, & la puissance qui le soûtient dessus; sont toûjours entr'eux en raison réciproque des sinus des angles que font leurs lignes de direction avec la ligne tirée*

perpendiculairement du point de leur concours, sur la surface.

La IV. regarde toute sorte de Leviers, de quelque espéce, & dans quelque situation qu'ils soyent, & pour toutes les directions possibles des puissances, ou des poids, qui y sont appliquez. M. Varignon pose que, *S'il y a deux puissances appliquées aux deux extrêmitez d'un levier, de quelque espéce, & en quelque situation qu'il soit, & quelque angle que fassent aussi entre-elles les lignes de direction de ces puissances indéfiniment prolongées vers un même endroit; ces deux puissances feront équilibre sur le point fixe de ce levier, par où passe la diagonale du parallelogramme fait des parties des lignes de direction de ces deux puissances, dont les costez seront entre-eux comme ces puissances.*

V. Enfin on parle de *la Vis*; & aprés avoir remarqué que si elle, & son écrouë, estoient mathématiquement justes, tant qu'elle seroit chargée de quelque poids, ou pressée par quelque force, il faudroit nécessairement quelque autre force pour retenir celle des deux parties qui seroit mobile; il montre quelle devroit être cette force, dans cette V. Proposition. *Lors qu'une puissance sou-*

soûtient quelque poids, ou l'action de quelque autre force, à l'aide d'une Vis, soit que cette Vis soit fixe, ou que ce soit son écrouë; cette puissance est toûjours à ce poids, ou à cette force, quelle qu'elle soit, comme la distance, qui est entre deux des pas de cette Vis, à la circonférence d'un Cercle, dont le rayon est égal à la distance qui est entre cette puissance & l'axe de cette mesme Vis.

Ceux qui ont assez de lumiére, & assez de connoissance des Mathématiques, pour entrer dans toutes les vuës de cet ouvrage, jugeront de la solidité de ces principes, & de l'étenduë des consequences qu'on en peut tirer. Pour ce qui est de l'Autheur, quoy qu'il ne paroisse entesté, ni de luy-mesme, ni de son Livre, & qu'il ne se flatte point du don d'infaillibilité; il ne laisse pas de croire *qu'on peut expliquer avec cette Methode les effets les plus surprenans & les plus difficiles des machines composées, que l'on rencontre dans les Arts, & dans la Nature.* Mais comme cela demande, & beaucoup de temps, & un trés-grand nombre d'experiences; *tandis qu'il se propose d'en amasser le plus qu'il luy sera possible d'utiles pour ce dessein; il prie ceux qui n'auront pas en vuë d'y travailler de vouloir bien luy communi-*

quer celles qu'ils pourront avoir faites, & sur tout de luy faire part de tout ce qui leur viendra, ou de difficultez, ou de lumiéres, sur les principes qu'il a posez.

Cet Ouvrage est suivy d'un autre, qui est *l'Examen de l'Opinion de M. Borelli sur les proprietez des poids suspendus par des cordes.* Ce qui y a donné lieu, est, comme on le dit icy, qu'on a esté naturellement conduit, par les principes qu'on a suivis, à une Proposition sur les proprietez des poids suspendus par des cordes, qui s'est trouvée là-mesme que celle que *M. Borelli* avoit critiquée dans *Stevin*, & dans *Erigone*: de sorte que *ç'a esté par la nécessité de la justifier qu'on s'est trouvé engagé dans l'examen de sa Critique.*

Toute la question, selon M. Varignon, se réduit à sçavoir, *Si en effet M. Borelli a demontré dans le Scholie de la 68. Proposition de son Traitté du Mouvement des Animaux, Tome I. que les deux puissances* R *&* S *appliquées au poids* T, *suivant des directions obliques, peuvent demeurer en équilibre avec luy, non seulement quelque rapport qu'elles ayent entre-elles, fust-il plus grand ou moindre que celuy de* NC *à* CM; *mais encore de quel-*

que

que maniére que le rapport de la somme de ces deux puissances à ce poids fust different de celuy de la somme de N C & M C *à* C H. M. Varignon prétend que bien loin de l'avoir fait ; la Proposition, d'où il tire le Scholie dont il s'agit, prouve directement le contraire.

C'est ce qu'il entreprend de faire voir dans le *Premier* des deux Chapitres, dont cet Examen est composé. Et dans le *Second*, aprés avoir encore donné quelques Démonstrations du sentiment contesté, toutes différentes de celles que M. Borelli avoit critiquées ; il rend par la méthode du Projet les Lemmes, que cet Autheur avoit déduits de sa 68. Proposition, beaucoup plus généraux qu'ils ne le pouvoyent estre par la sienne.

Au reste, on ne peut pas agir plus honnêtement, ni faire plus de civilitez à un Adversaire, que M. Varignon en fait icy. Il ne combat M. Borelli qu'aprés avoir fait son éloge, & l'erreur qu'il luy attribuë n'empêche pas qu'il ne le mette au rang des grands hommes, & qu'il ne conte ses ouvrages au nombre des plus excellens & des plus originaux qu'on voye aujourdhuy.

AR-

ARTICLE VII.

L'Innocence opprimée par la Calomnie, ou l'Histoire de la Congrégation des Filles de l'Enfance de N. S. J. C. Et de quelle maniére on a surpris la religion du Roy T. C. pour porter Sa Majesté à la détruire par un Arrest du Conseil. Violences & Inhumanitez exercées contre ces Filles, dans l'execution de cet Arrest, & l'Injure faite au S. Siége, &c. A Toulouse, chez Pierre de la Noue 1688. in 12. Pagg. 379.

IL n'y a point de Société dans l'Eglise Romaine, dont l'établissement parust plus solide, & à qui toutes les apparences semblassent promettre une plus longue durée qu'à celle de la *Congrégation des Filles de l'Enfance de Jesus-Christ.* Sans parler de son Fondateur, qui estoit un Ecclésiastique de mérite, Chancelier & Chanoine de l'Eglise & de l'Université de Toulouse: Son Institut authorisé par M. *de Marca* alors Archevêque de cette Ville, & par tous les autres Archevêques, qui luy avoyent succédé, avoit esté approuvé par

par le Pape *Alexandre VII*, qui l'avoit confirmé par un Bref Apostolique du 6. Novembre 1662. Dix-huit Evêques, & plusieurs Docteurs & Professeurs en Theologie, avoyent accompagné de mille éloges les Approbations qu'ils avoyent données à ses Constitutions. Et ce que l'on contera sans doute pour bien autant que tout le reste, le Roy l'avoit agréée & établie par ses Lettres Patentes du Mois d'Octobre 1663, par lesquelles il accordoit à cette Communauté les mêmes avantages, dont jouyssent les autres Communautez de filles de son Royaume. Enfin elle s'estoit tellement accruë dans l'espace d'environ 24. ans, qu'elle avoit déja cinq Maisons établies en cinq lieux differens, dans lesquelles elle contoit prés de deux cens filles. Cependant toutes ces belles apparences ont esté trompeuses ; & un Arrest du Conseil du 12. May 1686. a tellement dissipé cette pauvre Congrégation que de la maniére qu'on en parle icy, il n'en reste peut estre plus maintenant aucune trace.

Ce n'est pas pourtant que ces filles ayent rien négligé de ce qu'on a crû qui pourroit servir à leur conservation. Dez qu'elles se virent menacées ; Madame de *Mandeville*, leur Fondatrice, & leur

leur premiére Supérieure, se rendit à Paris, pour répondre aux accusations, dont on pouvoit les avoir chargées par des informations secrettes. Et lors qu'en son absence on signifia à leur Maison de Toulouse l'Arrest de condamnation; elles y formérent opposition, & appellerent de l'Ordonnance que l'Archevesque avoit rendu contre-elles en conséquence. En-suite de ces formalitez, elles écrivirent au *Pape*, qui reçût leur appel, & fût si touché de leurs lettres, qu'il ne pût retenir ses larmes. Il en parla fortement à M. le Cardinal d'Estrées, & donna ordre à son Nonce d'en parler au Roy. Elles écrivirent mesmes à Sa Majesté pour luy remontrer treshumblement l'injustice & la nullité de l'Arrest rendu contre-elles. Et lors qu'on voulut procéder à l'exécution, elles s'affermirent dans la résolution de n'obeyr point à cet ordre.

Mais tout cela fut également inutile pour les garentir. A peine leur Supérieure fut elle arrivée à Paris, qu'avant qu'elle eust pû avoir audiance, une Lettre de cachet la rélégua dans le fond de la Normandie. Lors que le Nonce voulut parler de leur affaire au Roy, il luy répondit qu'elle avoit esté meurement examinée en son Conseil. Et

toute

toute la résistance, que firent ces Vierges, ne fit que donner lieu à de plus grandes violences. Aprés qu'on eut démoli leur Chappelle, & renversé leurs *Autels*; on fit venir des Soldats pour les arracher de là, & ils exécuterent cet ordre d'une maniére qui tenoit un peu du Dragon & du nouveau Missionnaire.

Nôtre Autheur accuse uniquement les Jesuites de cette désolation. Il prétend que dez le moment que cette Congregation se forma, ils en resolurent la ruine; tant par la haine qu'ils avoyent contre son Instituteur, que parce qu'ils estoyent exclus pour toûjours de sa direction, & que l'éducation que l'on y donnoit n'estoit pas conforme à leurs maximes. En effet il rapporte une Information de l'an 1666. dans laquelle plusieurs filles déposent qu'elles avoyent esté contraintes par un Jesuite, & par des Religieuses de Nostre Dame du Coin, de témoigner faussement contre Madame de Mondoville, & contre la doctrine enseignée dans cette maison. Mais comme ils manquérent alors leur coup; on ne s'étonne pas qu'ils ayent profité d'un temps plus favorable, où sa Majesté ne parlant des affaires Ecclesiastiques qu'avec deux personnes, dont on sçait que le P. de la Chaize est un, il

ne

ne leur estoit pas difficile d'obtenir par son moyen tout ce qu'ils souhaittoyent dans cette affaire.

Comme l'Autheur a rapporté le Bref du Pape, les Lettres patentes de sa Majesté, & les autres piéces, qui authorizoyent cette Congregation; il rapporte aussi l'Arrest du Conseil, & l'Ordonnance de l'Archevesque de Toulouse, qui la suppriment. Il examine l'un & l'autre, avec beaucoup d'application, & il tâche de faire voir que l'Arrest a esté surpris, & que l'Ordonnance est nulle & insoûtenable. Il insiste fort sur l'injure que le Saint Siége a reçuë par toute cette procédure. Il rapporte aussi une Lettre du P. de la Chaize, dont il dit qu'on a l'original écrit de sa main. Enfin il conclut que si les Jesuites ont eu pour but dans cette rencontre de faire voir, par un exemple éclattant, le pouvoir qu'ils ont d'opprimer ceux qu'ils n'aiment pas, ils y ont parfaitement réüssi; mais que comme cette action n'est pas fort propre à leur faire honneur, ils la desavoüeront, sans doute, dans les Pays étrangers, & dans les Provinces éloignées.

CATALOGUE DE LIVRES

Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

JOANNIS RAII *Historiæ Plantarum Tomus II. Cum duplici Indice, Generali altero Nominum & Synonymorum præcipuorum, altero Affectuum & Remediorum. Accessit Nomenclator Botanicus Anglo-Latinus.* C'est à-dire, *l'Histoire des Plantes par M. Raï, Tome II.* Londini. Prostant apud Henric. Faithorne Regiæ Societatis Typographum 1688. in fol.

LA I. Partie de cet Ouvrage parut en 1686. Les Nouvelles en parlérent cette même année, & en firent le VII. Article du Mois de Novembre. Il faudroit ne connoître pas le mérite de l'Auteur pour douter que cette II. Partie ne soûtienne parfaitement la réputation de la Premiére. Nous tâcherons d'en rendre conte, lors-que nous aurons eu le temps de la lire; & nous pourrons en faire un Article des Nouvelles du Mois prochain.

II.

II.

Critica Sacra, Cujus Pars Prior Observationes Philologicas & Theologicas in omnes Radices V. Testamenti; Pars Posterior Philologicas & Theologicas Observationes in omnes Græcas Voces N. Testamenti continet. Ante hac ab EDUARDO LEICH, *Equite L. A. M. & Aula Magdalena Oxonij Præposito maxima ex parte Anglicè conscripta, nunc verò ab* Henrico à Middoch *in Latinum Sermonem conversa. Editio Secunda, ab infinitis mendis, quibus prima referta fuit, purgata.* C'est à dire, *Critique Sacrée, ou Dictionaire sur le Vieux & le Nouveau Testament.* Amstelodami, Typis Viduæ Joannis à Someren, Anno 1688. In fol. Pagg. 288. & 418.

CEt Ouvrage est déja connu par les autres éditions qui s'en sont faites. Mais il paroît icy en beaucoup meilleur estat qu'il n'avoit fait jusques à présent; & on l'y void corrigé en une infinité d'endroits, par les soins de M. *Meyer*, Professeur en Theologie, & aux Langues Orientales, à Hardervic. Le Titre du Livre fait voir qu'on n'a pas prétendu nous donner icy un simple Dictionaire; mais un Dictionaire enrichi des Remarques, qu'on a recueillies d'une infinité d'Autheurs,

theurs, & particuliérement des Critiques, qui ont travaillé à éclaircir les mots & la phrase du Vieux & du Nouveau Testament.

III.

V. CL. JOANNIS PEARSONII *S.T.P. Cestriensis nuper Episcopi Opera Posthuma Chronologica, &c. Vid. De Serie & Successione Primorum Romæ Episcoporum, Dissertationes Duæ : Quibus præfiguntur Annales Paulini, & Lectiones in Acta Apostolorum. Singula prælo tradidit, edenda curavit, & Dissertationis novis Additionibus auxit* H. DODWELLUS *A. M. Dubliniensis. Cujus etiam accessit de eadem Successione usque ad Annales* Cl. *Cestriensis Cyprianicos Dissertatio Singularis.* C'est à dire, *Les Oeuvres posthumes de M. Pearson Evesque de Chester.* Londini, Typis S. Roycroft. L. L. Orient. Typog. Regii. 1688. in 4.

QUoy que cet Autheur se fust acquis assez de réputation pour en donner à tous ses Ouvrages ; on peut dire que ce n'est pas une recommandation inutile, en faveur de ces *Posthumes*, que le soin que M. Dodwel a pris de les recueillir & de les donner au public. Outre qu'ayant marqué par là l'estime qu'il en faisoit, il leur a gagné celle de tous ceux qui sçavent combien il est bon Juge en ces ma-

matiéres ; il les a mis en estat de paroître plus complets & plus achevez, par les additions considérables qu'il y a faites, en plusieurs endroits ; & par la sçavante Dissertation, qu'il y a ajoûtée à la fin, sur la Succession des Papes, que M. Pearson avoit traittée. Mais ce n'est pas icy le lieu d'entrer dans le détail de ce Recueil. Il le faudra faire lors que nous le pourrons à loisir, & que nous aurons de l'espace libre.

I V.

Concio ad Clerum habita coram Academia Cantabrigiensi, Junii 11. An. 1687. Pro Gradu Baccal. in S. Theol. Ubi vindicatur vera & valida Cleri Anglicani, ineunte Reformatione, Ordinatio. Cui accessit Concio habita Julii 3. 1687. de Canonica Cleri Anglicani Ordinatione, latiùs reddita & aucta, à T. Browne S. T. B. Coll. D. Joh. Evang. Soc. &c. C'est à dire, *Deux Discours sur l'Ordination du Clergé de l'Eglise Anglicane.* Cantabrigiæ, Ex Officina Joannis Hayes Acad. Typogr. 1688. in 4.

CEs deux Discours sont proprement deux *Sermons Academiques*, où l'on a pour but de justifier *l'Ordination* que l'Eglise Anglicane a reçue des Réformateurs, & celle qu'elle donne à ceux qu'elle admet aux Char-

ges Ecclésiastiques. On prouve dans le I. Sermon que cette Ordination est *Véritable & Légitime*. Et dans le II. qu'elle est *Réguliére*, c'est-à-dire, *Conforme aux Canons de l'Eglise Universelle*.

V.

JOANNIS BRAUNII *Palatini, S. S. Theologiæ Doctoris, ejusdemque, ut & Hebrææ Linguæ, in Academia Groninga & Omlandiæ Professoris, Doctrina Fœderum, sive Systema Theologiæ Didacticæ & Elenchticæ, perspicua atque facili Methodo.* Amstelodami, apud Abrahamum van Someren. 1688. in 4. Pag. 706.

QUand M. *Braunius* ne seroit connu que par son excellent Traitté de *Vestitu Sacerdotum*, qu'il mit au jour il y a quelques années; il seroit assez difficile de ne se pas prévenir un peu en faveur du nouvel Ouvrage qu'il nous donne icy. Mais comme pour en parler sûrement il faut se donner le loisir de le lire, ce ne peut étre désormais que de la matiére pour un autre Mois.

VI.

Lettres Choisies de S. Cyprien aux Confesseurs & aux Martyrs, avec des Remarques Historiques & Morales. A Amsterdam, Chez H. Desbordes. 1688. in 12 Pagg. 206.

LE seul Titre de cet Ouvrage fait assez connoistre en quoy il consiste; & il

il n'eſt pas beſoin de beaucoup de pénétration pour en appercevoir le deſſein. On a crû que rien ne convenoit mieux à noſtre temps que les Lettres que l'on donne ; & qu'elles pouvoyent également toucher, & inſtruire, par la parfaite conformité du paſſé avec le préſent. Le Traducteur a ajouſté des Remarques à chaque Lettre, où l'on ne trouve pas ſeulement des éclairciſſemens ſur le Texte, mais auſſi des réflexions ſur les choſes qu'il contient.

VII.

La Morale de CONFUCIUS, *Philoſophe de la Chine*. A Amſterdam, chez P. Savouret. 1688. Pagg. 100.

IL n'y aura gueres de gens qui ne trouvent du plaiſir à la lecture de ce Livre. La Morale de *Confucius* s'y trouve mêlée avec l'Hiſtoire de ſa Vie : Et quoy que celle de la Chine n'ait pas pû tenir en ſi peu d'eſpace, on n'a pas laiſſé d'en donner quelque ſorte d'idée générale, par diverſes choſes qu'on en a rapportées çà & là.

Il paroiſt deux Nouvelles galantes, qui ne font que de ſortir de deſſous la preſſe, L'une eſt Le Mary Jaloux, *chez H. Deſbordes : Et l'autre* Agnes de Caſtro, *chez P. Savouret.*

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois d'Avril 1688.



A AMSTERDAM,
Chez Henry Desbordes, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.
M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilège des Etats de Holl. & Westf.

AVIS AU LECTEUR.

ON ne sera pas fâché d'apprendre icy, que L'Histoire de Louys XII. par M. Varillas, s'imprime à la Haye, chez Moetiens sur la Copie de Paris; Et que la Politique de Ferdinand le Catholique, Roy d'Espagne, s'imprime à Amsterdam chez Henry Desbordes, & Pierre Brunel, sur le Manuscrit de l'Autheur.

NOU-

TABLE

Des Matiéres Principales.

Avril 1688.

Let-

TABLE.

FIN.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Avril 1688.

ARTICLE I.

JOANNIS RAII, *Historia Plantarum, Tomus II. Cum duplici Indice, Generali altero Nominum & Synonymorum præcipuorum, Altero Affectuum & Remediorum. Accessit Nomenclator Botanicus Anglo-Latinus.* C'est-à-dire, *Histoire des Plantes, par M. Rai. Tome II.* Londini, apud Henricum Faithorne, Regiæ Societatis Typographum. 1688. *In fol.* Pagg. 960.

L'Extrait de la Premiére Partie de ce Livre, que l'on trouve dans les Nouvelles du Mois de

Novembre 1686. a donné une idée si juste de tout l'ouvrage, que nous n'aurions presque rien à dire sur cette *Seconde Partie*, si nous voulions nous tenir dans les généralitez. Mais comme, à entrer dans le détail, elle contient un grand nombre de choses curieuses; nous ne sçaurions nous dispenser d'en donner quelque goût au Public. Elle consiste en XIV. Livres, qui font un Volume aussi gros que le Premier; & cela devoit estre ainsi raisonnablement. Car outre qu'il restoit encore à parler de quantité d'Herbes, on n'avoit rien dit des *Arbres*, dont le nombre n'est guéres moins grand que celuy des Herbes dans la plus-part des Botanistes.

Le XIX. Livre, qui est le Premier de cette II. Partie, traitte des Herbes, *dont les Fleurs ont cinq fueilles, ou davantage*. Telle qu'est, par exemple, celle qu'on a appellée *Lychnis*, parce qu'on s'en servoit autrefois dans les lampes, au lieu du coton, qu'on ne connoissoit pas encore: Le *Mille-pertuis*, le *Mourron*, la *Violette de Mars*, la *Rhubarbe*, *&c.* M. Raï y donne le premier rang à *l'Oeillet*, dont il conte jusqu'à 15. ou 16. sortes; & il faut avoüer qu'on ne

pou-

pouvoit guéres refuser avec justice cette place à une fleur, qui toute vieille qu'elle est, dispute encore aujourd'huy le prix aux plus nouvelles. Car enfin elle ne le céde, ni aux *Jonquilles*, ni aux *Tubercuses*, &c. Et ce qui ne fait pas peu à son avantage, c'est qu'elle n'est pas moins considérable par ses vertus, que par sa beauté, & par son odeur. On prétend icy que ses effets soyent à-peu-prés les mêmes que ceux de la *Rose*, & que l'Oeillet n'ayt pas moins de vertu qu'elle pour fortifier le cœur, pour le réjoüir, & pour réparer les esprits animaux; avec cette seule différence que les Roses sont plus propres aux affections chaudes, & les Oeillets aux affections froides. Le *Ciste*, qu'on appelle *Ledon*, est du même genre d'Herbes. C'est de cette plante que vient le *Ladanum*. M. Raï aprés en avoir fait la description, parle de la maniére de le ramasser. Et il remarque qu'au lieu que les Moines Grecs, qui sont presque les seuls qui se donnent à ce travail, dans les lieux d'où on l'apporte, n'en viennent à bout en ces pays-là qu'avec des peines incroyables; on en pourroit recueillir en Espagne, avec la plus grande facilité du monde, tout autant que l'on en

voudroit du meilleur & du plus pur. On veut ordinairement que le Ladanum ſoit propre à *amollir*, à *digérer*, à *meurir*, à *ouvrir les orifices des veines*, &, en même temps, à *épaiſſir*. Mais M. Raï ne comprend pas comment on peut accorder dans un même ſujet des vertus ſi oppoſées.

Les Herbes, *dont les fleurs n'ont que l'apparence de fleurs à cinq feuilles*, font la matiére du XX. Livre. M. Raï met en ce rang le *Ros-Solis*, qui a donné ſon nom à cette liqueur, dans la compoſition de laquelle on le fait entrer, & qu'on a miſe en ſi grande vogue, depuis aſſez long-temps, en France & ailleurs. Quelque eſtimée que ſoit cette plante de quantité de Botaniſtes, nôtre Autheur en fait peu de cas; & il croit même qu'il eſt dangéreux de s'en ſervir au dedans, parce qu'elle eſt tout-à-fait cauſtique. Sur ce pied-là, il ſembleroit qu'il devroit bien plus condamner l'uſage de *l'Ail*, dont il parle dans le Livre XXI. où il traitte des Plantes, qui *ont la racine bulbeuſe*. Car il eſt tellement chaud que non ſeulement il éléve des veſſies, dans les endroits auſquels on l'applique, mais il ronge même la peau. Mais M. Raï remarque

qu'il

qu'il y a beaucoup de choses, qui quoy qu'elles soyent caustiques, étant appliquées par déhors, ne le sont pourtant pas étant prises au dedans; parce que leur vertu caustique est émoussée par l'acide de l'estomach, & par les sucs des alimens qu'elles y trouvent, & avec lesquels elles se meslent. C'est ce qu'il prétend qui arrive à l'Ail: Outre que n'estant pas d'avis qu'on en fasse un usage trop continu, il le regarde moins comme un aliment que comme une espéce de Préservatif, & d'Alexitére. En effet c'est, selon luy, *la Thériaque des Paysans*; & les Hongrois ne trouvent point de meilleur antidote contre la peste. *Zacut* veut qu'il luy ayt servi à sauver la vie à un vieillard, qui ayant marché long-temps dans les neiges, pendant la rigueur de l'hyver, en estoit tombé dans une langueur mortelle, par l'extinction de la chaleur naturelle de son estomach, qu'aucun autre reméde n'avoit esté capable de rallumer & de rétablir. Mais d'un autre costé, on prétend qu'il ayt esté fatal à l'Empereur *Arnulphe*, qui fut dévoré tout-vivant par les vers qui s'engendrérent dans toutes les parties de son corps, pour n'avoir pas gardé mesure dans l'usage de cette plante.

Il euſt mieux fait d'en croire *Horace*, qui s'eſtant trouvé mal d'en avoir mangé, s'en vangé en Poëte, par cette belle Ode,

Parentis olim si quis impia manu
Senile guttur fregerit,
Edat cicutis allium nocentius. &c.

M. Raï n'oublie pas de parler en cet endroit de la *Tulipe*. Il croit qu'elle a emprunté ſon nom d'une certaine ſorte de Turban, que l'on porte en Dalmatie, & dont on dit qu'elle a la figure. Rien n'eſt plus admirable que cet éclat, & cette varieté de couleurs, qui ne ſe trouve auſſi grande, ni auſſi agréablement meſlée, dans aucune autre fleur. Et c'eſt ce qui a fait croire à quelques-uns qu'elle eſt ce *Lis des champs*, dont Jeſus-Chriſt dit que *Salomon* même n'a pas égalé la beauté par toute la magnificence de ſa gloire. Le *Saffran* eſt encore une de ces plantes qui ont la racine bulbeuſe. On ſçait qu'il eſt fort bon pour fortifier l'eſtomach, pour rendre les ſens plus vifs, & pour réjoüir le cœur : mais on ne croiroit peut-être pas qu'il fuſt capable de faire mourir à force de rire. C'eſt pourtant ce que l'on rappor-

te qui pensa arriver à un Marchand, pour en avoir mis plus qu'il ne falloit dans son manger ; & à une Dame de Trente, qui pour une semblable raison fut prés de trois heures dans une espéce de convulsion, que luy causoit ce ris forcé, dont elle pensa étouffer. Une mort de cette nature, toute riante qu'elle paroîtroit, ne laisseroit pas d'avoir quelque chose de fort triste.

On nous dit des choses bien considérables de *l'Aloe* de l'Amerique. Si l'on en croit *Hernandez*, cette plante pourroit suffire toute seule à tous les besoins de la vie, pourvû qu'on donnast quelques bornes à ses désirs. On en peut faire, dit on, des maisons toutes entiéres, sans avoir besoin d'aller chercher ailleurs, ni ais, ni poûtres, ni tuiles, ni cloux. On y trouve du lin, du coton, du chanvre, & tout ce qu'il faut pour faire des habits & des souliers. On fait de bons cordages de ses racines. Son suc fournit abondamment du vin, du vinaigre, du miel, & du sucre. Et si on laisse ce qu'il y a de plus grossier dans ses fueilles, & son tronc même, quelque temps sous la terre, en sorte qu'il ayt le loisir de s'y fermenter & de s'y attendrir ; il s'en fait un mets fort délicieux, qui a le

goust du citron confit. Enfin cette plante ne sert pas moins pour la médecine que pour la nourriture ordinaire; & on l'employe utilement à la guérison des playes, & des plus grandes maladies. Le *Caraguata-guacu* du Brésil est une espéce de la même plante: & dans la description que nôtre Autheur en fait icy, il remarque qu'il y a de ces sortes d'arbres, qui ont des feuilles de 15. pieds de long, & d'un pied de large, de figure triangulaire, & pleines de suc: que de ces fueilles on fait des draps beaucoup meilleurs que ne sont nos draps de laine; & que lors que le bois en est sec, il ne faut que le frotter contre d'autre bois plus dur, pour luy faire incontinent prendre feu.

Mais la bonté de l'Autheur de la Nature ne paroist nulle-part plus admirable à M. Raï, que dans la fécondité qu'il a donnée au *Bled**; comme à l'aliment le plus propre à la nourriture de l'homme. Car il remarque que lors que le bled trouve un bon fonds, comme celuy d'un certain endroit de l'Afrique, un seul boisseau en produit jusqu'à cent-cinquante; ce qui va bien loin au delà de tout ce que

nous

* *Liv. XXII.*

nous en lisons dans l'Ecriture Sainte. Et il rapporte que le Procureur ou Intendant, qu'Auguste avoit en ces quartiers-là, luy en envoya un grain qui avoit poussé environ 400. germes. Le *Mayz* des Indes multiplie encore davantage. Car on dit qu'un seul grain y produit souvent jusques à 300. boisseaux. On sçait assez que cette plante est présentement fort commune en divers endroits de l'Europe, particuliérement en France. On y trouve aussi en de certains lieux de ces sortes de roseaux, dont les Persans, les Arabes, les Armeniens, les Grecs, & les Turcs, se servent encore aujourd'huy pour écrire, n'ayans pas l'usage de nos plumes de cygne, ou d'oye. M. Raï remarque que ces roseaux ont beaucoup de rapport avec le *Donax* de Dioscoride. Il parle en-suite d'une autre sorte de roseau fort singulier, que l'on trouve dans l'Isle de *Sumatra*. Il s'entortille de luy-même autour des arbres; & il est si long qu'il y en a qui a jusqu'à trois cens brasses, & davantage; de sorte qu'on a quelque-fois de la peine à en trouver le bout. On parle aussi d'une autre espéce, qui rampe sur terre, & qui pousse de tous côtez une infinité de petis rameaux.

M. Rai n'a eu garde de manquer de parler icy des *Cannes de Sucre*. Il représente fort exactement la nature de cette plante ; & il ne décrit pas avec moins de soin la maniére d'en tirer le sucre & de le bien préparer. Mais du reste il n'entreprend point de rapporter toutes les qualitez de cette drogue, ni tous les usages qu'on en fait. Il se contente d'en parler en gros : & il remarque entre-autres choses qu'on s'est avisé depuis peu en Angleterre de l'accuser de bien des maux, & d'imputer à l'usage immodéré, qu'on en fait, la *Pthisie* & le *Scorbut*, qui y sont devenuës des maladies épidémiques. Bien des gens trouvéroyent aussi - à - propos d'en attribüer la cause à l'humidité de l'air. Mais on oppose à cela que dans le Portugal, que l'on sçait qui est un pays fort chaud, le Sucre a fait les mêmes ravages. En effet, il y a longtemps qu'on s'est apperçu que le Sucre est une des choses du monde qui gaste le plus les dents, ce qui est un des principaux symptômes du scorbut ; & il paroist par la distillation qu'il renferme un sel acide extrémément corrosif. Or on prétend que le scorbut est l'effet d'un sel fixe, qui est en trop grande abondance dans le sang ; d'où

vient

vient qu'il ne se peut guérir que par des choses qui ont beaucoup de sel volatile.

Dans le XXIII. Livre M. Raï parle des Herbes, dont on ne sçauroit marquer bien précisément l'espéce. Le *Poivre*, selon luy ; est de ce nombre. C'est une plante *Sarmenteuse* ; qui ne se peut soûtenir d'elle-même. Il croit qu'il vaut incomparablement mieux en prendre des grains entiers que réduits en poudre, parce que cette poudre s'attache aux tuniques de l'estomach ; & outre les autres inconvéniens y cause souvent le hocquet.

Aprés avoir achevé le Traitté des Herbes, il passe aux *Arbres*, dans le Livre XXIV : & commençant par les plus simples, qui n'ont que le tronc, sans aucunes branches, il y parle d'abord de la *Palme*. Car quoy que tous ceux qui en ont écrit, luy ayent attribué constamment des branches ; nôtre Autheur soûtient qu'elle n'en a point, & par une singularité qu'il appuye de raison ; il ne prend que pour des feüilles ce que tous les autres avoyent fait passer incontestablement pour des branches. Il n'est pas plus favorable à l'opinion commune, sur cette proprieté admirable, qu'on luy attri-

büé, de ne plier jamais sous aucun poids; mais au contraire de se redresser avec d'autant plus de force qu'elle se trouve plus chargée. Il oppose à l'authorité de *Theophraste*, & des autres, qui en ont parlé de cette maniére, l'expérience, qui fait voir le peu de force de ce bois, & le peu de solidité qu'il y a dans ce sentiment. Que si cela est, comme on prétend l'avoir démontré par des preuves sans replique; n'est-ce pas dommage qu'une chose dont on a fait, depuis tant de siécles, le plus beau symbole de la Constance, & de la Vertu, se trouve aujourd'huy n'avoir esté qu'une imagination sans fondement, & qu'une chimére toute pure?

Au reste, comme le *Cocos* est une espéce de Palme; M. Raï n'oublie pas d'en parler icy, & d'en faire une description fort exacte. Cet Arbre peut suffire seul pour construire un navire entier, & pour l'équipper, & le charger de diverses sortes de marchandises; de maniére qu'à peine se void-il rien de pareil dans tout le Monde. Cependant comme ces Arbres ne sont pas absolûment les mêmes par-tout, il y en a quelques-uns qui ont des choses fort singuliéres. On en trouve, par exemple, qui ont des feuilles si grandes,

qu'el-

qu'elles peuvent couvrir vingt hommes; & avec cela si fermes & si soùples, qu'estans comme du parchemin, on les peut plier comme un éventail, & les réduire à la longueur du bras. Il y en a d'autres en assez grand nombre, qui portent de la farine, dont on fait de fort-bon pain. Et ce qu'il y a de plus commode c'est qu'il n'y a aucune peine à la tirer de ces Arbres, qui quoy qu'ils soyent pour la plus-part extrêmément gros, n'ont qu'une écorce assez mince, & qu'il est aisé d'enlever avec un couteau, sous laquelle cette farine est renfermée. On nous parle aprés cela de divers Arbres, qui portent des fruits fort semblables à nos citroüilles & à nos melons. Si les hommes du premier Monde avoyent de toutes ces sortes d'Arbres, comme il y a assez de gens qui croyent qu'on n'en peut raisonnablement douter, ils n'avoyent pas besoin de nos Arts pour se procurer toutes les commoditez de la vie, & pour la passer bien plus agréablement que nous ne faisons. Ils avoyent sans aucun travail tout ce qui leur étoit nécessaire; & ce que nous sommes obligez d'acquérir aujourd'huy avec tant de peines, ne leur coûtoit pas la plus médiocre application, ni les

les moindres soins. Sur ce pied-là, rien n'empescheroit qu'on ne pust prendre au pied de la lettre ce que les Poëtes nous chantent de ce bien-heureux Siécle d'Or.

Mollia securæ peragebant otia Gentes,
Ipsa quoque immunis, rastroque intacta, nec ullis
Saucia vomeribus, per se dabat omnia Tellus.

Il est vray que si l'on en croit l'opinion commune, ces avantages n'étoyent pas tout-à fait purs ; puis qu'il y a de certains Arbres, dont on tient que non seulement le fruit mais l'ombre même est mortelle ; & c'est ce qu'on dit particuliérement de *l'If.* Mais M. Rai soûtient qu'on se l'imagine sans raison : & il rapporte sur ce sujet le témoignage de quelques Autheurs, comme *Lobelius* & *Gerard*, qui assurent qu'en Angleterre ; les enfans en mangent fort impunément du fruit ; que les pourceaux s'en nourrissent tout de même que du gland ; qu'eux-mêmes en ont mangé avec plusieurs autres ; & qu'au reste

* Ovid. Metam. Lib. I.

reſte ils ont ſouvent dormi ſous ſon ombre, & qui plus eſt entre ſes branches, ſans en avoir jamais ſenti la moindre incommodité. Il ne trouve pas plus ſolide ce qu'on a dit de l'ombre & des branches du *Noyer*, qu'il conte comme le précédent entre ces Arbres, qui ont leurs fruits ſéparez & éloignez de leurs fleurs, dont il traitte dans le XXV. Livre. Cet air mal-faiſant qu'on dit qu'il exhale ne paſſe chez luy que pour un pur conte; & il renvoye tout cela au rang de ces erreurs populaires, qui ſe reçoivent, & qui ſe débitent, ſans raiſonnement & ſans examen.

L'Arbre de Vie a auſſi ſon rang parmy ceux de cette eſpéce. Il fut apporté de Canada à *François I.* Mais il paſſa tout auſſi-tôt de France en Allemagne, dans les Païs-Bas, & en Angleterre, où l'on en fit par tout un des principaux ornemens des Jardins. Cependant il ne paroiſt rien, dans la deſcription qu'on nous en fait, qui luy ayt pû mériter ce ſuperbe Titre, ſi ce n'eſt peut-eſtre une odeur aſſez forte, mais peu agréable à bien des gens, laquelle il conſerve pluſieurs années aprés qu'il eſt ſec. On trouve bien quelque choſe de plus merveilleux & de plus digne de la magnificence de ce nom dans le

Fi-

Figuier des Indes, dont il eſt parlé dans le Livre XXVI. Car il a la vertu de ſe perpétuer en ſe provignant de luy-même ; ſoit par le moyen des plus baſſes de ſes branches, qui ſe panchans vers la terre s'y enfonçent & y pouſſent des racines, en ſorte qu'il fait naturellement à l'entour de ſoy une eſpéce de tonnelle ou de cabinet de verdure : ſoit par des filamens qu'il pouſſe de ſon tronc même, & qui, perçans la terre en divers endroits, deviennent autant de nouvelles plantes.

On a accoûtumé de conter preſqu'autant d'eſpéces de *Pommes*, qu'on en conte de noms différens. Mais M. Raï prétend qu'il n'y en a qu'une ſeule eſpéce, & que toutes les différences qu'on y trouve ne ſont que des différences accidentelles, qui viennent ou des diverſes conditions de la ſemence, qui, quoy que la même au fond ne laiſſe pas d'eſtre capable de toutes ces variétez, ou du ſoin que l'on prend de les cultiver & de les enter. Il dit la même choſe à l'égard des *Poires*, quoy que la diverſité ſemble y eſtre encore plus grande ; & il en donne les mêmes raiſons. Il y a quelque choſe de fort extraordinaire dans ce qu'il rapporte de la durée & de la fécondité d'un Arbre

des

des Indes nommé *Paenoe*, qui est assez semblable à un *Amandier* : Car il dit qu'il porte souvent du fruit jusqu'à trois cens ans. Il dit en-suite un mot du *Lotos*, qui croist en divers endroits de l'Italie, & dans la Province de Languedoc. Mais il en dépeint le fruit si sec, & si misérable, qu'il n'y a point d'apparence que ce soit là ce *Lotos* tant vanté, dont les étrangers n'avoyent pas plutost gousté qu'ils * perdoyent le souvenir de leur patrie, & le désir d'y retourner. Ce qu'il dit à l'occasion du *Lierre* est considérable. Il remarque que dans ses bayes il y a des grains assez semblables à ceux du froment ; & il croit que bien-des-fois on ne s'est imaginé qu'il avoit plû du bled, que parce que l'on avoit trouvé de ces grains, que les grives, ou quelques autres oiseaux, avoyent laissé tomber sur les toits, ou dans les places publiques. Il n'y a rien en cela que de vray-semblable : Et combien de fois est-il arrivé que

* *Hom. Odyss. IX.*

Ὅστις λωτοῖο φάγοι μελιηδέα καρπὸν,
Οὐκ ἔτ' ἀπαγγεῖλαι πάλιν ἤθελεν, οὐδὲ νέεσθαι.

que la superstition, & une sotte crédulité, a fait passer pour des miracles & pour des prodiges les choses du monde les plus simples & les plus naturelles?

* La raison pour laquelle on veut que l'Arbre, d'où vient cette résine, qu'on appelle dans les boutiques, *Sang de Dragon*, porte ce nom de *Dragon*, est encore, selon nôtre Autheur, une de ces erreurs qui ne procédent que de ce qu'on n'examine point les choses. On prétend que ce qui luy a fait donner ce nom, est qu'on trouve l'image d'un *Dragon* naturellement emprainte sur son fruit. Mais M. Raï soûtient que c'est une vision, & qu'on n'apperçoit pas dans ce fruit la moindre ombre de cette prétenduë image. Il dit des merveilles du *Thé*, qu'il croit excellent pour la tête, pour l'estomach, & pour les reins; & il nous assure qu'aprés une soigneuse enquête de ce qui regarde la constitution des gens du Japon, où cette plante croist, & où l'on en fait un usage ordinaire; il n'a point trouvé qu'il se parlast chez eux, ni de gravier dans les reins, ni de pierre dans la vessie. Nonobstant cela, tout le mon-

* *Livre XXVIII.*

monde ne convient pas de sa bonté, & l'on rapporte icy des exemples de quelques personnes qui s'en sont quelquesfois assez mal trouvées.

Le *Caffé*, dont il parle aussi dans le XXX. Livre, a, selon luy, à-peu-prés les mêmes vertus. Il le croit tres-bon pour les maladies du cerveau, & des nerfs; pour les indigestions d'estomach, & pour la goutte. Mais il avouë en même temps qu'il n'est pas également propre à toutes sortes de gens, & qu'on le doit défendre à ceux qui sont maigres, & qui ont le sang brûlé & mélancholique. Outre qu'il est d'une extrême importance de le bien préparer, ce que tout le monde ne sçait pas faire. Au reste, comme cette sorte de féve ne croist que dans *l'Arabie heureuse*; il ne peut assez s'étonner que ce petit coin de terre en puisse porter assez pour en fournir abondamment tout le monde, & que ceux qui sont les maîtres d'un fruit si recherché de toutes parts, ayent si bien sçû empêcher qu'on n'en ait pû avoir ailleurs un seul grain capable de germer, & qu'on ne diminuât par là le prodigieux revenu qu'ils en tirent.

Le *Fresne*, dont il parle un peu aprés, luy donne occasion de parler de la *Manne*, que l'on cueuille sur ses branches dans la Calabre. Il soûtient, aprés *Al-*

tomarus, & quelques autres, que cette Manne n'est autre chose que le propre suc qui distille de cet Arbre ; & aprés en avoir allégué diverses preuves, il ajoûte qu'il en a esté convaincu luy-même sur les lieux, par le témoignage des personnes les plus dignes de foi, & qui en faisoient tous les jours l'expérience. Aussi fait-il grande difference de cette Manne-là à celle qu'il appelle *Bombycine*, & à toutes les autres espéces de *Manne Orientale*, qu'il ne nie pas qui ne puissent estre une espéce de rosée épaissie, ou de miel aërien. En effet il rapporte qu'Altomarus en ayant exposé, de l'une & de l'autre sorte, au feu, & aux rayons du Soleil ; la Bombycine se fondit bientôt, au lieu que celle de la Calabre n'en devint que plus séche & plus dure.

Il nous donne une description curieuse du *Thlaspi*, que l'on appelle la *Rose de Jericho*. Mais il prétend que c'est sans aucune raison qu'on luy donne le nom de *Rose*, puis qu'elle n'a rien de commun avec cette fleur ; & qu'on n'est guere mieux fondé à la faire originaire de *Jerico*, puis qu'on ne la trouve nulle-part dans ce pays-là, mais seulement dans l'Arabie déserte, & dans les sables qui sont sur le bord

de

de la Mer. Il se moque fort de ceux qui se laissent persuader qu'on ne la peut faire fleurir qu'à Noël, ou en certains temps privilégiez ; & il asseure qu'on ne peut manquer d'y réüssir également, toutes les fois qu'on voudra se donner la peine d'en faire tremper la racine dans de l'eau chaude.

On ne s'est pas moins trompé, à son avis, sur * le païs natal *du Baume*, que sur celuy de la Rose de Jerico. Pline, Theophraste, & Justin, ont crû qu'il ne croissoit qu'en *Judée.* Mais M. Raï fait voir que, selon toutes les apparences, il est originaire *d'Arabie*, & que c'est de là qu'il avoit esté porté en Judée, où il ne s'en trouve plus maintenant ; comme c'est du même endroit qu'on le porte encore aujourd'huy en Egypte. Dans le XXXII. Livre, qui est le dernier de l'Ouvrage, il nous parle de diverses sortes d'Arbres des Indes, & de l'Amerique, *qui portent du papier* ; particuliérement d'un appellé *Xagua*, qui a quelque chose de fort remarquable. Les feuilles de cet Arbre sont si grandes, & d'une consistance si solide, que couvrant un homme depuis la teste jus-

* *Liv.* XXXI.

jusqu'aux pieds, elles le garantissent de la pluye, & des autres injures de l'air, aussi parfaitement que le sçauroit faire la meilleure cappe du monde. C'est du dedans de ces feuilles que l'on tire sans aucune peine le papier, qui est une membrane blanche & déliée comme la pellicule d'un œuf, & qui estant de la grandeur de nos peaux de veslin ou de parchemin, ne le céde ni pour la beauté ni pour la bonté à celles de cette sorte qui sont les meilleures & les mieux apprestées. De là nôtre Autheur passe au *Quinquina*, dont il fait l'histoire ; & il en décrit les vertus. Il prétend que l'infusion toute simple n'en vaut rien, & que toute sa force est renfermée dans sa substance. Il remarque aussi, aprés M. Spon, que ce n'est ni l'écorce du tronc, ni celle des branches du *Quinquina*, qui peut servir de *Febrifuge*, mais seulement celle des racines, dans laquelle seule on trouve de l'amertume & de l'aspreté. Et comme les mêmes qualitez se rencontrent dans l'écorce des racines du Cerisier noir; on ne doute presque point qu'elle ne pust faire le même effet, si on la préparoit bien, & qu'on la donnast dans sa juste dose.

On

On trouve à la fin du Volume un *Appendix* assez long, dans lequel M. Rai corrige diverses choses, où il a crû s'estre mépris; & il en ajoûte plusieurs autres, qu'il avoit oubliées, ou dont il n'avoit pas encore assez de connoissance, lors qu'il commença son Traitté. Au reste, quoy que l'on ne puisse assez estimer la diligence infatigable avec laquelle il a travaillé à cet excellent Ouvrage; je ne puis m'empescher de dire qu'elle ne mérite pas plus de loüange que la modestie extraordinaire qu'il y fait paroître par tout, & particuliérement dans ses Préfaces. Il seroit à souhaitter que les descriptions exactes, qu'il donne, de tant de sortes de plantes, fussent accompagnées de leurs figures. Mais il y a sujet d'espéter qu'on ne souffrira pas qu'un si beau travail demeure long-temps privé d'un ornement si utile & si nécessaire.

ARTICLE II.

Extrait d'une Lettre écrite de Bezançon, le 1. Mars 1688. concernant un Fait de Chirurgie.

UN Medecin de mes amis, Monsieur, m'écrivit l'autre jour pour une chose fort extraordinaire. Il dit qu'il y a environ quatre ans, qu'à Pallet petit Village proche de Pontarlier, une fille de vingt-cinq à trente ans, nommée Jacqueline Nicolet, fut renversée par des chevaux attelez à un chariot de foin. Ces chevaux luy marchérent sur la teste, & sur le coû, sans la blesser; mais le chariot luy passa sur le dos, en froissant & meurtrissant extrêmément l'endroit qui répond à l'onziéme vertébre. La fille vomit aussi-tost quantité de sang, & ce vomissement continüa pendant plusieurs jours, mais d'une maniére différente: car quelque-fois elle vomissoit le sang pur, d'autrefois du sang caillé, & une fois ou deux elle vomit une matiére semblable à de la chair hachée. Incontinent aprés la cheute elle fut quelque temps à l'extrêmité. Une fiévre violente la saisit ensuite, avec des douleurs excessives, qui ne sont presque pas diminuées, & qu'elle ressent encore aujourd'huy par tout le corps, mais particuliérement dans l'estomac, dans le dos, & au sommet de la teste; tellement qu'on ne peut la remuer, faire du bruit dans la cham-

bre,

bre, marcher rudement, ou l'épouvanter, sans renouveller en toutes ses parties une douleur extrême. Son bras gauche depuis l'accident est saisi d'une paralysie imparfaite. Depuis ce temps là aussi elle n'a nul appetit. Quand elle en auroit, il luy seroit presque impossible d'avaler, parce qu'elle sent un grand obstacle à l'embouchûre du gosier. Son Pere dit même que dans les premiers jours de sa maladie, il luy a arraché d'un coup au fond de sa bouche une piéce de chair mollasse de la longueur d'un grand pied, ce qu'il a réïteré encore une fois, cette chair étant crûë de nouveau. Outre toutes ces incommoditez, elle ne dort presque jamais; & ce qu'il y a de plus admirable, c'est que depuis ces quatre ans, à la reserve du sucre qui couvroit quinze ou vingt grains d'anis, & de la grosseur d'une noix de confitures liquides, elle n'a pas mangé une livre & demie de pain, ou d'autre viande, ni bû qu'environ deux verres d'eau. Mais, ce qui passe toute créance, depuis trente-cinq semaines & au delà (ce sont les propres termes du Medecin) au rapport des domestiques dont le témoignage ne paroist point suspect, elle n'a absolument ni rien mangé ni rien bû. Cela s'étant répandu dans le voisinage, le Medecin qui m'escrit fut

curieux de l'aller voir. Il luy trouva le poux inégal, mol, & frequent ; la couleur assez bonne & naturelle ; la langue ni séche ni humide ; les chairs assez dures, molles & pleines ; & s'estant informé d'autres particularitez, il apprit qu'elle ne rejettoit aucuns excrémens, par les selles ni par les urines, qu'elle avoit souvent de petites sueurs, & que depuis le commencement de sa maladie jusques à maintenant, ni l'inedie, ni l'insomnie, ni la fiévre, n'avoient point interrompu le cours réglé des purgations. Voilà, Monsieur, ce que m'écrit un témoin oculaire ; il y a dequoi embarrasser les Philosophes & la Faculté. On ne manquera pas de douter du fait, mais ceux qui en douteront peuvent s'en éclaircir par eux-mêmes. La fille est vivante, & ne paroist pas devoir encore mourir si viste. Je sçay qu'on a fait souvent des contes de certaines personnes, qu'on croyoit subsister sans prendre d'alimens, & que lors que d'habiles gens ont voulu approfondir la chose, il s'est trouvé presque toûjours que ce n'estoit qu'hypocrisie, que fourberie, ou que mensonge. On ne peut rien soupçonner de tout cela. La pauvre fille, dans les douleurs continuelles qu'elle souffre, a si peu de part à la vie, qu'il luy est tres-indifferent

qu'on

croye qu'elle mange, ou qu'elle ne mange point. Il ne revient rien à son pére du bruit que fait cette maladie; & l'on ne voit pas quel interest auroient les domestiques à mentir. Il reste donc à deviner comment cette fille peut subsister sans prendre aucuns alimens. Je croy que les plus habiles s'y trouveront bien embarrassez, & qu'il faudra attendre aprés la mort de cette pauvre créature, pour découvrir, par la dissection de son corps, ce qui peut avoir causé des effets si surprenans. La chose est si rare qu'elle mérite peut-estre bien que quelque curieux vienne luy-même l'observer sur les lieux. Je suis, &c.

J. B. Boisot, Abbé de S. Vincent.

ARTICLE III.

L'Attrition suffisante pour la remission des péchez dans le Sacrement de Penitence; soûtenuë par les Oracles de l'Ecriture Sainte, par la doctrine des Conciles, & par les sentimens des Péres de l'Eglise, & des Theologiens, &c. Par Frére Sebastien du Pasquier, de

 l'Or-

l'Ordre des Mineurs Conventüels, Docteur & Lecteur Jubilé en Theologie, Premier Pere de la Province de S. Bonaventure, & Gardien au Convent de S. François à Chambery. in 4. Divisé en 2. Tomes, dont le Premier est de 590. & le Second de 599. pp. A Lyon chez Anisson, Posuel & Rigaud. 1687. Et se trouve à Amsterdam chez H. Desbordes.

QUelque profession que fassent les Catholiques Romains d'être dans une parfaite union de sentimens, elle n'empesche pas qu'il ne s'éleve souvent entr'eux de petites guerres intestines, qui troublent cette union. Personne n'ignore les âpres & violentes disputes qui se sont émües à l'occasion de *la Grace Suffisante.* En vain *la Grace Efficace* a fait ses efforts pour parer les coups de ses ennemis, elle a été contrainte enfin de céder à la multitude, & tout le crédit du Grand S. Augustin n'a pû mettre ses Disciples à couvert contre les poursuittes ardentes des Molinistes. Présentement c'est *l'Attrition suffisante* qui exerce les esprits. On demande si cette Attrition, estant jointe avec le Sacrement qu'on nom-

nomme de Penitence, peut mettre un homme en estat d'obtenir la remission de ses péchez, sans qu'il ayt besoin d'aucune autre disposition intérieure? Ce n'est pas d'aujourd'huy que cette question est agitée. On a publié il y a déja long-temps divers ouvrages sur cette matiére. Le fameux M. de Launoy, si connu par ses excellens escrits, ne pouvant goûter le sentiment de *l'Attrition suffisante*, entreprit d'examiner si ceux qui soûtiennent que le Concile de Trente s'est déclaré pour elle sont bien fondez; & il fit voir dans un Docte Traitté, qui fut alors reçu avec un applaudissement général, que non seulement ce Concile n'a rien déterminé en faveur de l'Attrition, au préjudice de la Contrition, mais même que tous les Peres, & les autres Docteurs de l'Eglise, ont supposé d'un commun accord que la Contrition étoit nécessaire dans la Pénitence.

Depuis peu un sçavant Abbé, qui n'a pas jugé à propos de faire connoître son nom, & qui se contente de se qualifier Docteur en Theologie, a mis au jour sur le même sujet un nouvel Ouvrage, intitulé *La Contrition nécessaire*, où entrant dans les hypotheses de feu M. de Launoy, il se propo-

se de confirmer son opinion par le plus grand nombre de témoignages & d'authoritez qu'il a pû trouver, pour ne laisser à personne aucun lieu de douter que la *suffisance de l'Attrition*, bien qu'elle ait beaucoup d'approbateurs & de partisans, ne soit pourtant une doctrine que toute l'Antiquité a entiérement ignorée. Ce Livre de cet Abbé est l'occasion qui a donné la naissance à celui-cy, dans lequel, si l'on en veut juger par la taille du volume, l'on n'aura pas de peine à croire que la matiére doit estre en quelque façon épuisée, puis que c'est un des plus gros in 4. qui se puissent voir, & que d'ailleurs les caractéres en sont des plus menus & des plus serrez, tant est riche l'abondance de Messieurs les Scholastiques. L'Evêque de Morienne ayant donné l'escrit de l'Abbé Anonyme au P. *Du Pasquier* Gardien du Convent de S. François à Chambery en Savoye, le pria de luy en dire son sentiment. Ce bon Pére grand zélateur de *l'Attrition suffisante*, n'a pû la voir attaquée, sans prendre aussi-tost sa défense en main, contre ces deux Antagonistes, qui ont tâché de la décrier, ou du moins de la faire passer pour inutile dans la Pénitence. Sa bile s'est é-
chauffée

chauffée dans le dessein de repousser les outrages qu'on a faits à cette Vertu prétenduë. Il implore pour elle, & pour le Sacrement dont elle dépend, la protection de M. l'Archevêque de Tarentaise, auquel il dédie son ouvrage. Il nomme ses Adversaires par mépris des *Contritionnaires*, & leur attribuant la témérité de vouloir s'élever à un trop haut dégré de perfection, auquel ils ne peuvent atteindre, il leur applique ces paroles de l'Empereur Constantin à Acesius Evêque des Novatiens, *O Acesius!* luy dit ce grand Prince, *prenez une échelle, & montez au Ciel vous seul, si vous le pouvez.*

Dans la Premiére Partie de cet Ouvrage le Pére du Pasquier établit *la doctrine de l'Attrition suffisante par les principes de la Foy & de la Theologie.* Dans la Seconde il fait une maniére *d'Apologie des Péres, des Docteurs, & des Theologiens, que l'on prétend tirer dans l'opinion de la Contrition nécessaire.* Nous tâcherons d'en donner icy un extrait assez court pour ne fatiguer point le Lecteur, mais néanmoins assez exact pour donner une idée générale des principales matiéres qui sont traittées dans ce gros Livre.

2° La Premiére Partie contient XLIV. Chapitres, dont les XVI. premiers sont destinez par l'Autheur à des préliminaires, & à des considérations générales, pour servir à l'éclaircissement de la question. Comme on avoit combattu d'abord *l'Attrition suffisante* par des préjugez ; aussi le P. Du Pasquier attaque par des préjugez l'Advocat *de la Contrition nécessaire*. C'est ce qui fait le sujet du premier Chapitre, où il propose divers préjugez contre cet Autheur ; & il en compte jusqu'à 25. dont voicy quelques-uns des plus remarquables. I. Il trouve que le titre de son Livre est contradictoire à son dessein ; puis que dans le titre il demande la contrition pour obtenir la remission des pechez dans le Sacrement de Penitence, & qu'au contraire le corps du Livre tend à prouver qu'elle est nécessaire pour obtenir cette remission sans la reception actuelle du Sacrement. Le soin que l'Abbé prend de cacher son nom fait le second préjugé ; à quoy il joint le défaut d'approbations qui manquent à son Ouvrage. Le troisiéme est que l'Autheur du Livre *de la Contrition nécessaire*, se fonde sur une nécessité que les Chrestiens ont d'animer toutes leurs bonnes oeuvres de la Cha-

Charité ; & l'on prétend que l'Eglise a condamné une propofition femblable en *Baius*, qui difoit qu'on n'obéit pas véritablement à la Loy fans la Charité. Le dixiéme tend à le rendre fufpect d'avoir du penchant pour l'une des cinq fameufes propofitions condamnées (*novum crimen & inauditum*) fçavoir *que la chûte de S. Pierre n'eſtoit arrivée que parce que la Grace luy avoit manqué*; & l'on prétend que cet Autheur fuppofe la même doctrine, quand il enfeigne que la Charité eft plus ou moins ardente, felon qu'il plaift à Dieu de la diftribuer à fes enfans ; & que quand Saint Pierre renia fon Maître, fa Charité ne fut ni fi grande ni fi parfaite que celle qui luy donna la force de mourir pour luy. Dans le II. Chapitre le P. Du Pafquier paffe aux Préjugez qu'on avoit produits contre *l'Attrition fuffifante*; & il ne nie pas que l'opinion contraire n'ait cet avantage qu'elle foûtient le parti de la Charité & de l'Amour de Dieu ; mais il ajoûte qu'on ne doit pas fe laiffer éblouir par de fimples apparences qui peuvent tromper. Il accorde que, pour recevoir dignement le Sacrement de Penitence, il ne fuffit pas d'eftre effrayé ou par la laideur du péché ou par les tourmens de l'enfer ;

& il veut même que la Penitence soit accompagnée de quelque commencement de l'amour de Dieu, qui bien que fort inférieur à celuy des Seraphins, change véritablement le coeur de l'homme, de sorte qu'il n'a plus aucune attache volontaire pour le péché.

Dans les Chapitres suivans, le P. Du Pasquier traitte de la *Justification*, de la *Charité*, de la *Penitence*, des *Vertus Morales*, & de *l'Amour* qu'il nomme de *Concupiscence*. A l'égard de la *Justification*, il parle des dispositions nécessaires pour l'obtenir*, & il examine les noms différens que la Grace reçoit selon les différens estats où elle nous est donnée. Il distingue ensuite les diverses causes qui concourent à la justification de l'homme. Et parce que le Concile met *l'amour de Dieu* entre les dispositions qui y servent; on assûre que par cet amour il faut entendre, non un amour de charité *parfaite*, par laquelle on aime Dieu sur toutes choses, & pour luy-même, mais un amour de charité *imparfaite*, par laquelle nous l'aimons d'un amour de *concupiscence*, & par rapport à nôtre bien.

Cette

* *Chap.* III.

Cette pensée * conduit le P. Du Pasquier à expliquer ce que c'est que *la Charité*. Aprés plusieurs distinctions, qu'il n'est pas besoin de rapporter, il dit qu'au lieu que la Foy regarde Dieu comme véritable en ses paroles, & que l'Espérance le regarde comme bon à celuy qui l'aime, la Charité le regarde comme bon en luy-même & pour luy-même. Mais il avouë qu'il y a d'autres mouvemens de l'amour de Dieu moins élevez que celuy-cy : quand nous regardons Dieu, non précisément en luy-même ; mais ou dans sa bonté, & dans sa miséricorde, d'où nous viennent ses graces ; ou dans ses qualitez de Rédempteur, & de Glorificateur, d'où vient nostre rédemption & nostre vie éternelle ; ou dans sa Sagesse, & dans sa Providence envers nous. Ce sont, dit-il, des amours de *concupiscence*, & non pas d'une *véritable charité*, qui ne regarde Dieu que pour luy-même, sans porter sa vuë ailleurs. † Le P. Du Pasquier se sert en suite de cette idée, qu'il donne de la Charité, pour montrer en quel sens il est vray de dire que *la Pénitence ne sçauroit estre véritable, ni servir à*

nous

* *Chap. IV.* † *Chap. V.*

nous justifier sans la Charité. Il remarque que le mot de *veritable* employé dans cette proposition peut signifier deux choses. S'il se prend pour faire entendre que la Pénitence ne reconcilie point à Dieu par elle-même, cette proposition est certaine. Mais elle ne le sera pas, si par ce terme de *veritable*, on entend une chose honnête, bonne, loüable, & de quelque utilité devant Dieu. De cette maniére il prétend que la Pénitence sans la Charité ne laisse pas d'estre une veritable Vertu, & une Vertu tres utile; encore qu'elle soit conçüe par un motif tout autre que celuy de la Charité, comme par la crainte des peines, ou par la considération de la laideur du péché. * Il fait le même jugement des *Vertus morales*, qui aussi bien que la Foy, & que l'Espérance, sont encore, à son avis, des Vertus sans la Charité; & il se fonde entr'autres sur cette raison, que toutes les Vertus ayans chacune leurs objets, ont aussi leur honnêteté & leur perfection essentielle & particuliére d'elles mêmes, indépendamment de la Charité; si bien qu'elles ne peuvent devenir mauvaises ni criminel-
les

* *Chap. VI.*

ses par son Défaut. Il demande *
quelle opinion on doit avoir de *l'Amour*, qu'on appelle de *Concupiscence*
quand nous aimons Dieu par rapport à
nous-mêmes, comme nostre bien,
comme la source des graces que nous
en attendons? Car quoi que ce soit là un
Amour mercenaire essentiellement différent de celuy de la Charité, le Pére
Du Pasquier soûtient que regarder &
servir Dieu, entant qu'il nous est bon,
le servir à cause des récompenses qu'on
en espére, ou par la crainte des châtimens, est toûjours une Vertu tres-loüable
& sainte. Ce qu'il confirme par l'exemple de S. Paul, qui se consoloit dans
ses maux par l'espérance de recevoir la
couronne de justice; par celuy de Moyse qui regardoit à la rémunération;
par celuy de David qui s'étudioit à
observer la Loy à cause de la récompense qu'il en attendoit; & par d'autres preuves tirées tant de l'Ecriture
que des Péres.

Cette question estant vuidée, nostre
† Autheur en examine une autre, sçavoir *comment la Charité est incompatible avec le péché mortel?* Et aprés
de longs raisonnemens, & des distinctions

* Chap. VII. † Chap. VIII.

tions un peu subtiles, qu'on ne souffriroit pas volontiers icy, il conclut que *le péché se peut haïr par des actes opposez & de même nature que ceux par lesquels on le peut commettre, & par conséquent par des actes qui ne sont point explicitement de Charité, puis qu'on le peut commettre par des actes qui ne blessent point directement ni explicitement la Charité.* On peut le haïr, ou à cause de sa propre malice, ou par l'amour particulier de la Vertu à laquelle il est contraire, sans faire attention à aucune des considérations, sous lesquelles il est contraire à la Charité. D'où il s'ensuit que „ tous les actes de haine & de détestation „ du péché, par le motif de quelque Vertu que ce puisse estre, renferment quelque conversion à Dieu, & quelque amour; quoy que cette conversion & cet amour ne soit pas un amour de véritable Charité, qui nous puisse réconcilier à Dieu, ou nous disposer immédiatement à cette grace. C'est ce qu'il explique plus amplement * dans le Ch. suivant, où il s'efforce de montrer combien ses Adversaires s'abusent, lors qu'ils disent que *la Contrition est la suivante ou l'effet de la Grace de la Justification.* Pour luy, il prétend au contraire que la Contrition ne suit pas la Justification,

* *Chap. IX.*

mais

mais qu'elle la précéde; quoy qu'elle ne nous justifie pas par elle-même, mais par la Grace justifiante, qu'elle nous impétre, & que Dieu nous donne infailliblement par sa miséricorde, dans le même instant que cet acte de contrition parfaite est formé. De là le P. Du Pasquier passe à la considération de la *Crainte*. *Il en distingue de cinq sortes; la *naturelle* qui vient purement de la nature, & qui par conséquent est indifférente; la *mondaine* qui procéde du grand amour que nous avons pour nous-mêmes, & qui pour cette raison est vicieuse; la *servile* qui regarde seulement les châtimens & les peines dont le péché est suivy; *l'initiale* qui nous fait haïr le péché, non plus simplement dans la vuë des peines, mais aussi à cause que Dieu en est offensé, & que nous commençons à l'aimer; & la *filiale* enfin qui est le dégré le plus parfait de la Crainte, puis qu'elle ne regarde le péché que comme une offense faite à Dieu, qu'on aime comme un bon Pére. De sorte que la Crainte, qu'il appelle *initiale*, tient proprement le milieu entre la *filiale* & la *servile*. Et comme le P. Du Pasquier

* Chap. X.

Pasquier est un des hommes du monde le plus abondant en distinctions, il fait encore deux sortes de Craintes serviles. L'une qu'il appelle *servilement servile*, parce qu'elle fuit le péché d'une maniére si foible, qu'elle l'aimeroit, & se porteroit à le commettre, si elle le pouvoit faire impunément. L'autre est la Crainte *simplement servile*, qu'il faut bien se donner de garde de confondre avec la précédente, parce que la crainte des peines n'est pas le seul motif qui luy fait haïr le crime; elle le hait encore en luy-même, & aime sincérement la Vertu qui luy est contraire.

C'est de cette derniére espéce de *Crainte* qu'il s'agit dans cette dispute, & le P. Du Pasquier fait voir qu'elle est bonne. Il montre que S. Jean Baptiste se proposoit de l'inspirer à ses auditeurs, quand il les exhortoit à la pénitence par la considération *de la colére à venir*; & que dans la même pensée Jesus-Christ ordonne à ses Disciples *de craindre celuy qui peut tüer le corps & l'ame*. Aprés avoir établi son sentiment, & répondu aux objections, il enseigne dans les Chapitres XII. & XIII. quelle diff rence on doit mettre entre la *Contrition* & l'*Attrition*. C'est là qu'il commence tout

de

de bon d'entrer en matiére ; & les maximes, que nous avons rapportées cy-dessus, luy en ouvrent le chemin. Il n'est pas imaginable combien cette matiére donne de peine aux Scholastiques qui se partagent en neuf ou dix opinions sur le sujet de la différence essentielle qui est entre l'une & l'autre. Le P. du Pasquier les réfute toutes ; & pour rassembler en deux mots ce qui est traitté dans deux grands Chapitres, il dit que la *Contrition* & *l'Attrition* ont cecy de commun qu'elles renferment toutes deux une douleur & une détestation intérieure du péché, avec une résolution de ne plus pécher à l'avenir : mais qu'elles différent dans leur motif ; puis que par la *Contrition* nous nous éloignons du péché à cause de Dieu, que nous aimons sur toutes choses, & pour luy-même : au lieu que *l'Attrition* nous éloigne du péché par un motif moins noble & moins élevé, qui ne regarde pas Dieu directement en luy-même, & pour luy-même, mais qui se réfléchit sur nous : par exemple, parce que nous l'aimons comme nôtre propre bien, ou que nous espérons la félicité éternelle, ou que nous craignons la colére de Dieu & l'enfer, ou que nous avons en horreur le déréglement & la laideur du péché qui l'offense. Ce-

Cecy estant posé, l'Autheur dit que le premier de ces deux actes, qui est celuy de la *Contrition*, nous reconcilie avec Dieu, avant la réception actuelle du Sacrement, & hors le Sacrement; pourvû qu'il renferme un désir & une volonté de le recevoir : mais que le second acte, qui est celuy de l'*Attrition*, n'opére cette grace que dans le Sacrement effectif. Il demeure bien d'accord que ces mots d'*Attrition* & de *Contrition* sont des termes, du sens desquels les Anciens ne sont pas bien convenus jusques au Concile de Trente, & dont même plusieurs ne conviennent pas bien encore aujourd'huy. Il avoue que quelques Docteurs, comme *Estius*, *Sylvius*, *Lupus*, *&c.* enseignent qu'il y a une *Attrition* conçuë par un motif d'amour de Dieu sur toutes choses, & de véritable Charité, qui n'est distinguée de la *Contrition* parfaite que par le moins d'étenduë & de perfection de cette Charité; & il ajoûte que ce n'est point avec ceux qui sont de ce sentiment qu'il a dessein d'entrer en dispute. Il déclare que pour luy il se contente *d'une Crainte Chrétienne, & d'une Attrition, qui enferme un commencement d'amour de Dieu, comme la source de toute justice, ou un amour*

de

de Concupiſçence Chrétienne, ou *d'Eſpérance*, ſans lequel il ne penſe pas qu'on puiſſe bien haïr le péché ni vouloir s'en corriger. Et enfin il ſoûtient que la *Contrition parfaite & juſtifiante par elle-même & hors du Sacrement* n'eſt pas néceſſaire pour recevoir dignement le Sacrement de Pénitence, & que ce Sacrement par ſon application peut opérer la premiére grace ſanctifiante, pourveu qu'il y ſoit préparé par l'attrition, quoy que cette douleur ne ſoit conçuë que par un motif de crainte des peines de l'enfer, ou par la conſidération de la laideur du péché.

Le P. Du Paſquier tâche premiérement de prouver ſon ſentiment par divers paſſages de l'Ecriture. Le premier Sermon de S. Pierre rapporté au Chapitre 2. du Livre des Actes luy fournit deux argumens. Le premier eſt tiré de ces paroles, que cet Apôtre addreſſa aux Juifs aprés la componction de cœur qu'ils firent paroître: *Faites pénitence, & qu'un chacun de vous ſoit baptizé au nom de Jeſus-Chriſt, en rémiſſion des péchez, & vous recevrez le S. Eſprit.* Cette componction de cœur, qu'ils conçûrent, n'eſtoit point, au jugement du Pére, une contrition parfaite

parfaite produite par la charité : autrement, dit-il, S. Pierre auroit eu tort de les exhorter, aprés cette componction, à la pénitence. Et si cette pénitence même avoit esté une contrition parfaite, qui eust dû les justifier pour les disposer à recevoir le Sacrement du Baptesme ; auroit-il dit qu'ils devoyent le recevoir pour la remission de leurs péchez ? car ils auroyent dû leur avoir esté deja remis auparavant. Ce que S. Pierre ajoûte, que les Juifs *recevront le S. Esprit aprés avoir fait pénitence*, montre clairement, selon nôtre Autheur, que l'attrition, ou la contrition, qui doit disposer les pécheurs à recevoir le Baptesme, ne peut-être un mouvement du S. Esprit, au sens de ses Adversaires, puis que S. Pierre ne promet le S. Esprit qu'aprés la reception de ce Sacrement. Le second argument du Pére est fondé sur ces autres paroles, où l'Apôtre exhorte les Juifs *à faire pénitence, & à se convertir, afin que leurs péchez soyent effacez* ; d'où il infére que si la pénitence de ces peuples avoit dû nécessairement estre conçüe par des motifs de pure charité, l'Apôtre ne les auroit pas bien instruits, puis que nous ne découvrons dans ses Sermons que des motifs d'horreur pour le pé-

ché, d'espérance du bonheur éternel, & de crainte des jugemens & des peines. Il confirme la même chose par le discours de S. Pierre à Simon le Magicien, qu'il exhorte à la pénitence par la seule considération des Jugemens de Dieu qu'il luy dénonce. Les menaces que Nathan fit à David de la part de Dieu ne contribuérent pas peu encore à luy faire sentir l'horreur de son crime. Il ne paroît pas non plus, selon luy, dans la pénitence du Publicain, ni dans celle de l'Enfant Prodigue, d'esprit filial, mais plûtost un esprit servile & mercenaire.

Bien que le P. Du Pasquier fasse un grand fonds sur ces passages de l'Ecriture, il est pourtant aisé de juger que ce ne sont pas les principales machines qu'il veut employer pour battre en ruïne ses Adversaires. Il tasche sur tout de les presser par l'authorité des Conciles ; & nommément par celuy de Trente, qui seul luy fournit le sujet d'une tres-longue dispute à l'égard de l'*Attrition*. Il y joint des preuves tirées de divers Catechismes, & de plusieurs raisons qu'il appelle *Scholastiques*. Ceux qui ont quelque goût pour ces sortes de choses, peuvent consulter l'Ouvrage du Pére, & particuliérement ce qu'il

qu'il a écrit depuis le Ch. XX. jusqu'au XXXVII; où ils trouveront que le Pére ne s'est point fait un scrupule de répéter souvent les mêmes raisons; aimant mieux tomber dans quelque sorte de redites, que de rien obmettre de tout ce qui pouvoit servir à sa cause. On ne luy reprochera pas sans doute de manquer d'exactitude; & pour ce qui est de l'érudition, il fait voir par le grand nombre d'Autheurs, anciens & modernes, citez dans tout cet Ouvrage, qu'il est difficile d'avoir une lecture plus étenduë. Il ne laisse passer aucune des objections de ses Adversaires, sans y répondre avec soin; & aprés avoir employé les six ou sept derniers Chapitres de son *Premier* Livre à éclaircir quelques faits de moindre importance, qui regardent *la Suffisance de l'Attrition*; il examine dans *le Second* tous les *Témoignages* des Docteurs de l'Eglise Primitive, & de ceux de la Communion Romaine, depuis le commencement du Christianisme jusqu'au temps présent. Son intention est de montrer combien toutes les objections qu'on a tirées de leurs escrits sont hors de propos; & non content de repousser ces attaques, il prétend faire voir que la plus-part de ces Docteurs posent des prin-

principes, qui ne permettent pas de douter qu'ils n'ayent cru *que l'Attrition est suffisante*. Ce long & laborieux examen doit assurément luy avoir causé beaucoup de peine ; & il y a bien de l'apparence qu'il n'en feroit guéres moins à ceux qui daigneront jetter les yeux sur cet extrait, si nous entreprenions de le suivre pas à pas ; ce qui nous engageroit dans une longueur importune, que le P. Du Pasquier n'a pû éviter. Nous nous arresterons donc icy, & nous nous contenterons de dire, en un mot, qu'il est bien à craindre qu'il n'y ait dans toute cette matiére beaucoup de logomachie, & que ces Autheurs ne disputent avec tant de chaleur l'un contre l'autre, que faute de bien convenir entr'eux de la signification des termes. Si cela estoit, le Révérend P. Du Pasquier seroit à plaindre d'avoir sué sang & eau, comme il a fait, pour composer un gros Ouvrage, où il ne combattroit que des ombres & que des fantosmes. Il semble encore que cet Autheur n'est pas toûjours bien d'accord avec luy-même, puis que tantost * il assure que *l'Attrition doit enfermer quelque commencement d'amour*

* Pag. 270.

mour de Dieu, & que tantost au contraire il soûtient * que *l'Attrition qui suffit dans le Sacrement est une douleur & une détestation du péché avec espérance de pardon & un propos d'amendement, quoy que cette douleur ne soit conçuë que par un motif des peines de l'enfer, ou par la considération de la laideur du péché.* C'est assez supposer que l'Attrition ne renferme aucun acte d'amour de Dieu, si ce n'est comme il parle ailleurs † *implicitement*, & *virtuellement*; c'est-à-dire, pour user de ses propres termes, que *l'Attrition suffit, moyennant qu'elle n'exclue point l'amour de Dieu par un acte volontaire du pénitent*; si bien que n'exclure point l'amour de Dieu par un acte volontaire, c'est avoir virtuellement l'amour de Dieu. Les gens entendus en ces matiéres jugeront si l'on peut dire que ce soit là *renfermer un commencement d'amour*, & cette Theologie paroîtra sans doute un peu reláchée à bien des gens.

* *Pag.* 271. † *Pag.* 395.

ARTI-

ARTICLE IV.

Histoire des Indes Orientales, Par M. SOUCHU DE RENNEFORT, *suivant la Copie de Paris.* A Leyde chez Frederic Harring, 1688. *in* 12. Pagg. 571. Et se trouve à Amsterdam chez H. Desbordes.

LA maniére avantageuse, dont la Compagnie de Hollande s'est établie dans les Indes, fait l'admiration de toute l'Europe, & l'envie de plusieurs Nations, qui ne peuvent voir sa prospérité sans quelque chagrin. Il n'y en a presques point qui, attirées par l'espérance du profit, n'ayent tâché de former de semblables Compagnies de commerce; & c'est à quoy M. *Colbert* s'appliqua fortement en 1664. par ordre du Roy. Cet établissement s'étant fait avec beaucoup d'éclat, comme chacun sçait, & le fonds de la Compagnie montant à 15. millions; on jugea qu'il étoit néceſſaire, avant toutes choses, d'envoyer dans les Cours de Perse, & des Indes, des personnes d'expérience, pour se concilier la faveur de ces deux Monarques. Les

S. Sieurs

Sieurs *De Lalain*, & *De la Boulaye le Goux*, Gentilshommes, avec les Sieurs *Mariage*, *Bebert*, & *Du Pont*, Marchands, furent choisis pour cet employ; & ils partirent au commencement du mois d'Octobre de la même année. Si l'on veut être instruit du mauvais succés de leur négociation, & des divisions surprenantes, qui s'élevérent entre ces Messieurs dez le moment de leur départ, & qui continuérent toûjours; on n'a qu'à jetter les yeux sur ce qu'en a écrit le Sieur Tavernier dans les Relations de ses Voyages. * Quatre Vaisseaux, qui devoient être le premier envoy de la Compagnie, partirent de Brest peu de temps aprés. Ce fut le 7. Mars 1665. M. de Rennefort Auteur de cette Histoire, s'embarqua sur l'Amiral, qui estoit de 32. piéces de Canon. Le dernier jour de Mars ils arrivérent à la premiére Baye aprés le Cap-Verd. Plusieurs des François s'estant mis dans des Chaloupes descendirent à terre, où ils furent reçûs par les Négres, qui les attendoient sur le rivage, & qui les conduisirent dans un Village voisin, où ils trouvérent *l'Alcade*, ou le Gouverneur, assis sur une sellette de bois, homme bien

* *Pag.* 8.

bien fait de sa personne, d'une mine fiére & sérieuse, mais en récompense trés-mal équippé, n'ayant qu'une maniére de tapis, qu'ils appellent *Pagne*, sur les épaules, & un autre qui le couvroit de la ceinture jusqu'aux genoux. Il avoit ses Officiers autour de luy, les uns étendus à terre de leur long, les autres assis sur leurs talons: mais le principal Conseiller, nommé *Jean Amsterdam*, âgé de 98. ans étoit accoudé sur les genoux de l'Alcade. L'arrivée des Vaisseaux fut fatale à ce pauvre Conseiller. Son mauvais destin luy mit au cœur de s'y faire transporter pour rendre visite à un Capitaine qu'il connoissoit. On y bût de l'eau de vie en abondance, & le malheur voulut qu'au retour la Chaloupe, où étoit *Jean Amsterdam*, ayant tourné, il y périt, avec douze François de trente qui s'étoient embarquez dans la Chaloupe. Du nombre des noyez fut un nommé *Planson*, qui se seroit sauvé sans peine, s'il n'avoit oublié le péril où il étoit pour secourir un de ses amis, qui ne sçavoit point nager; mais les forces ayant manqué à Planson, ils périrent tous deux, & une amitié si rare & si fidéle luy coûta la vie. Le deuil de la mort du Conseiller de l'Alcade

fut célébré par l'immolation d'un bœuf; * & le *Marabou*, ou Prêtre, qui avoit fait le Sacrifice, estant entré en conférence avec un Missionnaire sur la Religion, tira tout d'un coup de sa ceinture un coûteau d'un pié & demi de lame; il en appuya la pointe sur son estomach, & dit au Missionnaire de le pousser contre luy de toute sa force. S'il l'avoit pris au mot, le Marabou s'en seroit peut-estre mal trouvé : mais le prudent Missionnaire s'estant excusé d'une pareille commission, le Négre frappa de son poing plusieurs fois sur le couteau avec beaucoup de violence sans qu'il enfonçast. S'il ne feignoit point, & qu'il se fust auparavant frotté de quelque herbe, dont la vertu empeschast le fer de percer, comme dit l'Autheur de ce Livre; il seroit à souhaitter que cette herbe devinst commune, puis que vraysemblablement son usage ne serviroit pas peu à multiplier le nombre des braves.

Les Vaisseaux s'estans fournis au Cap Verd de tout ce qui leur estoit nécessaire, en partirent le 8. Avril. Le 16. ils eurent le Soleil pour Zenith; & l'Autheur remarque * qu'encore qu'il fasse chaud sous le Soleil, on ne s'y aper-

* Page 32. * Page 39.

aperçut néanmoins d'aucune de ces grandes altérations, dont quelques Voyageurs ont fait peur dans les Rélations qu'ils en ont écrites. Le grand nombre de vapeurs, que cet astre tire incessamment de la mer, & qu'il ne sçauroit dissiper toutes, se convertissent en des rosées, & en de petites pluyes, qui entretiennent l'air dans une température supportable. On se trouva sous la ligne le 28. Avril à une heure aprés midy. * C'est là que ceux qui n'ont point encore passé la ligne sont contraints par les matelots de se faire baptizer, suivant la coûtume reçuë parmy les gens de marine. On emplit sur le tillac une barrique d'eau de mer. Le plus ancien Pilote en habit bizarre, le sabre à la main, la carte marine devant luy, fait jurer ses Neophytes, en mettant la main sur la carte, qu'ils feront observer la même coûtume à l'avenir. Là-dessus ils sont plongez solennellement dans la barrique, afin qu'il leur souvienne de ce passage fameux, si ce n'est qu'ils se garentissent de cette ridicule cérémonie par un présent de quelques piéces d'argent, & alors on se contente de puiser

* *Page 43.*

ser de cette eau dans une coquille & de les en arroser.

A la hauteur du Cap de Bonne Espérance le 3. Juin, on fit ouverture de 4. boëttes, que le Syndic de la Compagnie avoit délivrées en partant, avec ordre de ne les ouvrir point plûtost que là. On y trouva des Patentes pour la nomination des Officiers du Conseil Souverain & Gouvernement de la France Orientale, dont le Sieur de Beausse fut estably Président, & le Sieur de Rennefort Secrétaire, sans parler de ceux qui furent pourveus des autres employs. Cette élection fut la pomme de discorde qui mit aussi-tost de la jalousie & de la mes-intelligence dans les esprits. Chacun regardant plûtost à son interest qu'à celuy de la Compagnie, ne pensa plus qu'à ses affaires personnelles. Le nouveau Président crût qu'il luy estoit de la derniére importance d'arriver le premier à *Madagascar*; & de fait s'estant séparé des autres Vaisseaux l'11. de Juin, il y aborda le 10. de Juillet, avec une joye d'autant plus grande que dans ce Vaisseau il n'estoit mort qu'un seul matelot pendant un si long voyage.

Bien que le titre, que M. de Rennefort donne à son Livre, promette

une *Histoire des Indes Orientales*, c'est néanmoins la description de *Madagascar* qui fait la plus grande partie de l'ouvrage. Il assure qu'à la reserve du vin & du bled, qui y viendroyent aisément, si l'Isle estoit cultivée, on y trouve en abondance tout ce qui est nécessaire pour la vie; & que pour ce qui regarde le commerce*, on y voit du poivre, une sorte de muscade, des arbres de girofle, des gommes de toutes façons, des aromates, de l'indigo, du sucre, du tabac, des pierres précieuses, de l'argent, & de l'or. On y a ramassé une fois un morceau d'ambre gris de 18. onces. Il y a tant de soye & de cotton qu'on en est embarrassé en marchant. L'air y est si pur qu'on y voit des vieillards de 120. ans. L'Isle est coupée par de grandes riviéres, & arrosée de plusieurs fontaines, dont les eaux sont meilleures que celles de France. ** Elle a des Villages, des Bourgs, & des Villes, habitées par de Grands Seigneurs, par des Gentilshommes, & par des Esclaves. Les Villes sont au moins de mille cases, ou maisons, qui sont si basses qu'on n'y peut demeurer debout, & si légéres que quatre Négres en transportent une sans

*P. 568. ** P. 175.

ſans peine ſur leurs épaules. Mais *le Donac*, qui eſt la maiſon du Seigneur du lieu, eſt plus élevé, & c'eſt-là que tous les ſoirs aprés le coucher du Soleil les plus diſpos de la Ville s'aſſemblent pour danſer & faire mille poſtures crotesſques. Quand ils ſe viſitent de Seigneurie en Seigneurie, celuy qui reçoit la viſite n'oublie rien pour bien régaler ſon hôte, & il n'y a pas même juſqu'à celle de ſes femmes en qui il trouve le plus d'agrément, qu'il ne luy preſte, par un excez de civilité, dont les exemples juſqu'à preſent ſont inconnus aux autres Peuples.

* L'Iſle n'eſt pas habitée à proportion de ſon étenduë. Elle a bien huit cens lieües de tour, & elle ne contient pas plus de ſeize cens mille perſonnes, tous Noirs, excepté les habitans d'une petite Province, & quelques Grands, qui étant deſçendus des Arabes conſervent encore quelques reſtes de leur teint. On les appelle *blancs* en comparaiſon des autres, bien qu'ils le ſoyent de moitié moins que la plus noire Bohémienne. Cette noirceur n'empêche pas que les femmes n'ayent, au goût de M. Rennefort, de la bon-

ne

* P. 179.

ne mine & de la beauté. Elles ont le corps bien fait, les yeux brillans, les dents admirables, la peau fort douce, mais fort noire. Il ajoûte que pour luy, il trouve que si les beautez blanches sont si estimées, ce n'est que par une prévention qu'on auroit de la peine à soûtenir; *& qui considérera*, dit-il, ***que ce noir est inaltérable, & n'a point les inégalitez & la pâleur des teints blancs, le trouvera une beauté plus constante.*** Voilà dequoy rabattre un peu la fierté de nos belles Européennes, qui font tant valoir leurs prétendus charmes, puisque, s'il en faut croire nostre Historien, tout cet éclat, dont nous sommes assez simples pour nous laisser éblouir, n'est rien au prix de celuy d'une belle Madagascaroise. Une des causes qui empêche cette Isle d'être peuplée vient de la superstition de ses habitans. Ils ont de certains jours qu'ils croyent malheureux, & tous les enfans qui naissent en quelqu'un de ces jours sont abandonnez. * Pour les autres, qui naissent en des jours plus favorables, on les circoncit avec de grandes cérémonies, qui ne se pratiquent que de trois en trois ans le 8. jour de la Lune de Mars.

* P. 185.

Mars. C'est une chose ordinaire là, de même qu'au Cap-Verd, d'y voir des femmes à dix ans Meres & Nourrices; & il y a bien de l'apparence que cette fécondité prématurée n'est pas un petit obstacle à la multiplication des habitans du pays. * Toute leur Religion consiste à adorer une maniére de *Grillon*, qu'ils nourrissent au fonds d'un grand panier bien travaillé, où ils mettent tout ce qu'ils ont de plus précieux, & ils appellent cela leur *Oly*. Un François ayant demandé à l'un de leurs Sçavans sur quoy il fondoit l'adoration d'un si vil animal; il lui répondit fort gravement que *dans le sujet il respectoit le principe, & qu'il falloit determiner un sujet pour fixer l'esprit.* Le François fut étonné de cette réponse, & peut-être auroit-il été difficile de convaincre cét Idolâtre, s'il avoit été instruit des raisons, dont les partisans du culte des Images ont coûtume de se servir, puis qu'ils s'excusent à peu prés de la même sorte, en disant que leur adoration se rapporte, non à l'Image, mais à l'Objet qui est representé par elle, & que l'homme étant composé d'un corps, aussi bien que

* *P.* 188.

que d'une ame, a besoin de ces figures sensibles pour arrêter sa dévotion.

L'Isle de Madagascar, appellée par les François l'Isle *Dauphine* en 1665. portoit avant cela le nom d'Isle *de S. Laurens*, qui lui avoit été donné par les Portugais, pour l'avoir découverte le jour de la Fête de ce Saint en 1492. Elle a 336. lieuës Françoises en sa longueur, & 120. en sa plus grande largeur. La difficulté que les autres Nations ont trouvé à s'y établir, leur en a fait abandonner le dessein. * Mais les François en 1642. firent à Paris une *Compagnie de Madagascar*, qui n'ayant qu'un fonds médiocre, pour soûtenir les frais d'une si grande entreprise, succomba bien-tôt aprés par la mort du Cardinal de Richelieu qui en étoit le Protecteur. Le Maréchal de la Meilleraye parent de ce Ministre tâcha pour son utilité particuliére de relever cette Colonie naissante. Monsieur Fouquet, & d'autres, voulurent être de la partie ; il se fit divers embarquemens. Le Sieur de Chamargou y fut établi Gouverneur par M. de la Meilleraye. Un Fort quarré, qu'on nomma le Fort *Dauphin*, fut commencé.

* P. 62.

cé. * Quoi que les François ne fussen alors que 70. ils se maintenoyent contre les habitans de l'Isle. Mais leur nombre s'étant accrû en 1663. par 80 passagers qui se joignirent à eux, le Gouverneur crût qu'il étoit temps de penser à faire des conquêtes : il envoya des partis, & il fut si heureux dans ses desseins qu'encore qu'il n'eust en tout que 170. soldats, il se fit payer tribut par plus de deux cens mille personnes, tant est héroïque la valeur des habitans de Madagascar. Un des plus Grands du Pays, nommé *Dian Manangue*, étoit devenu redoutable à ses ennemis, par la protection des François, qui auroyent eu tout à souhait, si cette prospérité n'eust esté malheureusement troublée par le zéle inconsidéré d'un Missionnaire, qui se mit en tête de convertir & de baptizer Dian Manangue. Ce zélé Convertisseur irrité de la longue résistance de l'Infidéle, fit succéder enfin les menaces aux exhortations & aux priéres. Dian Manangue ébranlé promit de recevoir le Baptême dans un certain jour dont on convint. Le Missionnaire ne manqua point au rendez-vous, mais son

* *P. 68.*

son Converti refusa absolument de luy tenir sa parole. Par malheur il n'avoit point de Dragons à sa suite, pour donner du poids & de la force à ses raisons : car avec ce puissant secours il auroit infailliblement préparé au Saint Esprit l'entrée de ce cœur. * Mais le Missionnaire accompagné seulement d'un Frére, d'un autre François, & de six Négres, fut contraint à son grand regret de se contenter des excuses de Dian Manangue, qui les pria civilement de prendre encore un repas chez luy. Le poison fut un des principaux mets du régal. Le Frére en mourut sur le chemin au bout de trois lieuës ; & Dian Manangue s'impatientant de la longueur du poison qui n'opéroit pas si viste sur le Missionnaire, & sur l'autre François, les fit assommer à coups de bâton.

Ainsi la guerre fut déclarée. Le Gouverneur du Fort, résolu de vanger la mort de ses Compatriotes, marcha à la tête de trente François, & de quelques Négres, vers la demeure de Dian Manangue, qui avec quatre mille hommes se retira aux environs. Ce grand nombre d'ennemis, séparez en plusieurs trou-

* *P. 76.*

troupes, incommodant le Gouverneur, & luy ayant déja tué une partie de ses gens, luy fit juger qu'il n'y avoit point d'autre party à prendre que celuy de la retraitte. *Il faisoit beau voir alors Dian Manangue vêtu du surplis du Missionnaire, & son bonnet quarré en tête, s'opposer au passage des François, qui auroyent peri dans cette occasion, sans un brave Rochelois nommé *la Case*, qui vint heureusement à leur secours, & les degagea. Ce ne fut pas le seul exploit par lequel ce Brave se signala, & M. de Rennefort en raconte plusieurs, qui passeroyent pour incroyables, si l'on n'étoit assuré de sa bonne foi. Enfin les François s'étans renfermez dans leur Fort y furent assiégez par Dian Manangue. Mais comme les coups de canon l'obligérent bien-tost à s'en éloigner, il fallut qu'il se contentast de battre la campagne pour empêcher qu'il n'entrast de vivres dans le Fort.

Telle étoit la disposition des affaires de la Colonie, quand le Vaisseau dont il a esté parlé cy-dessus y aborda. Les trois autres dont il s'étoit séparé n'y arrivérent que le 20. d'Août plus d'un mois aprés. Par le moyen de ce secours les Insulaires furent bien tost mis à la raison, & Dian Manangue se vit

* *Page* 82.

enfin contraint de demander la paix aux François. Cependant la division, qui regnoit entre les Diréćteurs, & qui au lieu de diminuër alloit toûjours en augmentant, causoit un trés-grand dommage à la Compagnie. Le Sieur de Beausse Président ayant pris possession au nom du Roi du Gouvernement de l'Isle, ne joüit pas long-temps de cet honneur, & aprés une maladie de quelques mois il mourut le 14. Décembre. Les choses allant de mal en pis le Sieur de Rennefort Secretaire du Conseil se resolut de partir pour France sur l'un des 4. Vaisseaux qui y retournoit, & qui mit à la voile le 20. Fevrier 1666. Ce voyage fut si heureux que le 8. de Juillet le Navire entra dans la Manche. Mais, comme il y avoit guerre alors entre les François & les Anglois, ceux-cy aprés un rude combat s'en estant rendu les maîtres, le Vaisseau richement chargé coula à fonds prés l'Isle de Grenezay. On en sauva ce qu'on pût. * Le Sieur de Rennefort fut pris prisonnier, & toutes les pierreries qu'il apportoit luy furent ôtées. Aprés une prison de 9. ou 10. mois, dont la rigueur fut adoucie par les soins obligeans

* *Page* 223.

geans qu'une belle Angloise prit de luy, la liberté lui fut renduë. Il passa aussi-tost à Londres, où aprés avoir fait quelque sejour, * il eut dans les Jardins du Palais S. Jémes une rencontre fort singuliére, d'un homme qui luy fit le recit de ses avantures, les plus surprenantes & les plus bizarres qui pussent tomber dans l'imagination. Il étoit François, & avoit été Page de la Reine Marie de Medicis, qu'il suivit aux Pays-Bas, d'où cette Princesse l'ayant envoyé vers le Grand Duc de Florence, la Tartane où il étoit fut prise par un Vaisseau d'Alger. On l'envoya au Grand Visir Achomat, & il passa aprés sa mort au service de son Successeur Koperly; qui ayant quelque curiosité pour les Secrets de la Nature tenoit à sa suite un Arabe estimé grand Philosophe. Cet Arabe prit le François en amitié, & la mort de Koperly étant survenuë, le Bacha du Grand Caire l'acheta par le conseil de l'Arabe. Mais comme celui-cy ne trouvoit point son compte auprés du Bacha, il luy demanda son congé, & emmena avec luy l'Esclave à Zibit Ville de sa naissance. Il luy proposa là d'épouser sa sœur, & le mariage étant fait, il luy découvrit toute sa sçience. Un jour étant

* *Page* 245.

étans sortis de la ville ils furent surpris par des voleurs, qui ne jouïrent pas long-temps de leur proye, ayant été rencontrez par une caravane de marchands, qui mirent les voleurs en déroute. Par ce moyen le François fut délivré, & il passa en Europe avec le Mémoire du Secret de son beau-frére. Il vint à Londres, d'où étant party pour voyager par le monde, dans l'esperance de trouver quelque curieux qui acheteroit son secret, enfin aprés divers évenemens, il y retourna pour joüir de quelque repos pendant le reste de sa vie, & c'est l'homme que M. de Rennefort rencontra. Il luy mit un papier en main dont les paroles sont inserées tout du long dans cette Histoire. Les Amateurs du grand œuvre peuvent méditer dessus à loisir. Elles sont assez obscures pour exercer long-temps les esprits des plus habiles.

Peu de temps aprés, M. de Rennefort étant retourné à Paris, eut la douleur d'y voir ses services mal reconnus, & ses conseils peu écoutez. * Il s'estoit fait au mois de Mars 1666. un second embarquement plus considerable que le premier pour Madagascar.

La

* Page 267.

La Flotte étoit de dix Vaisseaux. M. le Marquis de Mondevergue qui la commandoit y fut envoyé avec le titre de Lieutenant Général des Places situées par-de-là la ligne. Le Sieur Caron, qui avoit été Directeur pour la Compagnie Hollandoise, étant passé au service de la France, étoit de la troupe. Mais ce voyage n'eut pas de meilleures suites que le précédent, à cause des divisions & des jalousies des principaux Officiers, dont plusieurs portoyent envie au Sieur Caron, qui étant habile & experimenté dans ce Négoce, étoit soupçonné de penser à son profit particulier plûtost qu'à celuy de la Compagnie. C'est une chose triste à voir comment elle fut mal servie par la pluspart de ceux à qui l'on avoit donné de l'employ. Les mesures qu'on avoit prises en France pour le succés de l'entreprise paroissoyent justes. * Un projet de Commerce du Sieur Caron, qui est icy rapporté, peut faire voir que ses avis étoient fort judicieux. Mais ils furent mal executez Luy-même avec d'autres Députez fit le voyage des Indes, mais avec peu de profit & de satisfaction pour la Compagnie. On le rappella en France sur les plaintes qu'on

y

* *Page* 416.

y porta de sa conduite, & M. de Mondevergue aussi. Le premier perit voulant entrer dans la Riviére de Lisbonne ; & le second étant arrivé au Port Louïs fut envoyé prisonnier au Château de Saumur, où il a fini ses jours. Quelque temps avant son départ de Madagascar, il avoit été relevé par M. de la Haye, qui n'y fut apparemment envoyé que pour abandonner cette Isle.

Cette Histoire contient un grand nombre de particularitez agréables & divertissantes. On trouve au Livre I. de la II. Partie quelques singularitez qui regardent le *Brésil*, où M. de Mondevergue allant à Madagascar fut contraint de relâcher. Les deux Livres suivans traittent amplement du Commerce des Indes. * Si M. de Rennefort poursuit son dessein, comme il l'a commencé, il nous apprendra beaucoup d'autres curiositez, qui ne peuvent manquer d'être bien reçues, puis qu'il assure qu'elles ne se trouvent dans aucunes Relations. Il n'apprehende qu'une seule chose, c'est que sa syncerité ne choque de certaines gens, qui l'empêchent par leur crédit de publier des veritez dont on pourroit tirer de fort grands usages.

AR-

* *Page* 487.

ARTICLE V.

Lettre écrite de Paris à l'Autheur de ces Nouvelles, sur le sujet de l'Antique, dont il est parlé dans l'Article II. du Mois de Décembre, 1684.

J'Avoüe, Monsieur, que c'est par émulation que je mets la main à la plume, pour vous écrire mon sentiment sur une Antique, qui se trouve dans vos Nouvelles de la République des Lettres du Mois de Décembre 1684. *Cela peut s'appeller une vieille recherche; mais qu'importe si, n'ayant pas lû ce livre plustost, je n'ay pas eu le moyen d'y faire mes réflexions dans le temps? J'attaque la Dissertation de M. Du Rondel, Professeur à Maestricht, contenant l'explication de ce marbre. Il n'avoit pas épargné celle de M. Tollius sur la même piéce.*

C'est un Lion, & un Garçon nud, qui se reposent ensemble. Le Garçon tient je ne sçay quel fruit de la main gauche. Au dessous il y a un Lézard, qui paroist vouloir se jetter sur ce fruit, & à main droite il y a ces Lettres

OUARNM. *M. Du Rondel avoit crû d'abord que c'estoit le Cupidon d'Argentarius, qui aprés avoir bien couru à cheval sur un Lion, se reposoit paisiblement avec sa monture; mais il n'a garde de s'arrester à cette pensée, parce que, au Lion prés, ç'avoit esté celle de M. Tollius, & qu'il faut dire quelque chose de nouveau. Les six lettres mystérieuses ne signifient point non plus, à son avis,* Omnis vis amoris requie nocturna mitescit, *car l'amour ne dort jamais moins que la nuit. Et les fruits de l'estampe ne sont pas des pavots, comme M. Tollius l'avoit encore prétendu, puis que l'humeur de Cupidon est trop éveillée. Le Lézard ne luy semble pas aussi fort propre à gouster les fruits de l'amour. Enfin M. Tollius avoit eu grand tort de vouloir que ce fust ou l'Amour, ou le Sommeil, & l'alternative est trop plaisante. On n'y rencontre pas de conformité d'aage ni de mœurs, & le Sommeil seroit sans sa corne, sans laquelle M. Du Rondel soustient qu'il n'oseroit se monstrer, comme sans ses pieds tortus.*

Voicy donc premiérement ce que c'est que le fruit au sentiment de M. Du Rondel: Des Mandragores, qui sont l'em-

l'embléme de l'Oubly. Le Garçon aussi bien que le Lion c'est le Soleil adoré des Persans & des Médes sous ces deux figures. Il auroit oublié de recommencer son cours sans le Lezard, qui, voulant faire quelques efforts pour ravir le fruit de sa main, l'oblige à se réveiller, afin de renouveller l'année. De sorte que ces lettres OUARNM, *ne signifieroyent que,* Orbes voluuntur annorum renovatione nostri Mithræ (Mithra *est un nom du Soleil.*) *Mais des aisles ne luy appartiennent pas entant que Dieu, & il paroist en sortir du dos du Garçon. C'est ce qui embarrasse M. Du Rondel, & le contraint de faire une digression morale de quatre pages, par laquelle il prend congé de la compagnie.*

Pour moy je me persuade que le Garçon de la Figure ne doit pas estre pris pour l'Amour, ou pour le Sommeil, encore moins pour le Soleil; mais que ce peut estre Hippomene: que ses aisles marquent sa vitesse à la course, & sa nudité la disposition d'un homme sortant de cet exercice. Il se repose sur un Lion, & c'est ce qui le distingue & le fait reconnoistre, parce qu'il fut métamorphosé en cet animal. Le fruit qu'il tient à la main sont les Pommes d'or.

Nous

Nous avons dit qu'il se repose & ne dort pas, & la preuve est qu'il semble avoir un œil entr'ouvert, &, comme M. Du Rondel en est convenu, que le Lézard l'oblige à se réveiller, supposé qu'il fust endormi; mais en se réveillant il voit le Lezard, qui veut tâter de ces Pommes. Les lettres OUARNM *signifient,* Ocyorem vento Atalantam remoratam non miror. *C'est une réflexion d'Hippoméne sur l'avanture d'Atalante par rapport à celle du Lezard, comme s'il disoit, Puis que ce petit animal se trouve touché de la beauté de ce fruit, je ne m'estonne pas qu'il ayt arresté Atalante dans la carriére;* Ocyorem vento Atalantam remoratam non miror. *Je suis, &c.*

MIRON,
Avocat en Parlement.

ARTICLE VI.

P. AB EYNDHOVEN P. F. J C.ti *De inani actione propter inopiam Dissertatio Theoretico-Practica, ad L. VI. Pandect. de Dolo Malo.* C'est-à-dire, *Examen de cette Question de Droit,*

Droit, Si la Pauvreté anéantit l'action du Créancier. Traject. ad Rhenum, Ex Officina Franc. Halma Acad. Typographi. 1688. *in* 8. Pagg. 427.

IL n'est pas extraordinaire dans ces Provinces de voir qu'on s'y fasse un honneur de consoler & de protéger les affligez. Elles n'ont pas plustost esté des Provinces libres qu'elles ont esté l'Azyle des persécutez, & le Réfuge des misérables. Et tant de belles & de riches Maisons, qu'on y a fondées pour les orphelins, pour les veufves, pour les personnes âgées, ou infirmes, & incapables de subsister par elles-mêmes, font bien voir qu'il y a long-temps qu'on y regarde la Charité comme la plus grande de toutes les vertus. Aussi ne peut-on guére douter que ce ne soit elle qui ait inspiré à M. *de Eyndhoven* le dessein de cet Ouvrage, où il montre quels sont les égards que les Loix veulent qu'on ait pour la pauvreté. Pendant que tout ce qu'il y a de plus considérable dans l'Etat s'empresse si charitablement à sécourir une infinité de gens, que l'intérest de leur Consçience à obligé de renoncer à leurs biens & à leur Pa-

trie,

trie, il a voulu leur donner un témoignage public de sa tendresse & de sa compassion.

On ne peut guéres rien souhaiter de plus exact que sa méthode. Il commence par la recherche de *l'Autheur* de la *Loy*, qui sert de fondement à sa Dissertation. Cet Autheur est le fameux Jurisconsulte *Cajus*, dont il nous apprend quelques particularitez. Ensuite dequoy il rapporte la Loy mesme, qui est tirée du Digeste, & conçûe en ces termes. *Nam is nullam videtur actionem habere, cui propter inopiam Adversarii inanis actio est. Il ne semble pas qu'on ait aucune action contre une Partie, dont la pauvreté rend toute action inutile.* Et parce qu'ordinairement dans les Loix tous les mots sont considérables, il examine exactement tous les termes de celle-cy : ce qui lui donne occasion de faire quelques remarques assez curieuses. Telle est, par exemple, celle qu'il fait sur le mot *Antistes*, qui semble présentement être affecté aux Ministres de l'Eglise, mais qui s'est aussi donné autresfois aux Avocats, parce qu'ils plaident debout, au lieu que les Juges sont assis.

T Com-

Consedere Duces, & Vulgi stante corona
Surgit ad hos Clypei dominus septemplicis Ajax.

Voilà à-peu-prés le précis du I. Chapitre,

Dans le II. l'Auteur fait une revûë exacte de tous ceux qu'on peut appeller *Pauvres*. Il souffre avec peine qu'on mette en ce rang ces gueux valides & vagabonds, contre lesquels il y a des Loix si sévéres, parce que leur mendicité estant volontaire, ils sont indignes de pitié & de secours. Mais d'ailleurs il en conte de bien des sortes: les esclaves, les gens qui ont fait cession de bien, ou qui ont obtenu des lettres de répit; les personnes misérables, comme les orphelins, les veuves, les malades, les imbécilles, les enfans exposez, les vieillards, qui n'ont pas dequoy subsister; les gens qui ont perdu leurs biens, par quelque inondation, par quelque incendie, par les malheurs de la guerre, ou par quelque autre accident semblable; à la nécessité desquels il ne doute point que le public ne soit obligé de pourvoir, en leur don-

donnant le moyen de subsister. Il ne fait pas même de difficulté de mettre en ce nombre *les gens de lettres*, comme si la pauvreté estoit l'appannage des Muses, & un des caractéres essentiels de la Philosophie. En effet il veut que ç'ait été dans cette vuë que l'Empereur Fréderic, touché de compassion pour eux, leur ait accordé divers priviléges, & diverses exemptions, dont il se plaint qu'il reste aujourd'huy peu de traces, si ce n'est en ce que les Académies, à la réserve de celle d'Utrecht, ont leur Justice particuliére, & jouïssent encore des immunitez, qui leur ont été données par leurs Fondateurs, ou accordées par leurs autres Princes.

Comme l'indulgence, que les Loix ont pour les Pauvres, leur donne bien des avantages, dont il ne seroit pas juste que des gens mieux accommodez profitassent, M. de Eyndhoven montre dans le Chapitre III. qu'il est néceslaire que ceux qui y prétendent justifient qu'ils sont dans le cas. Il est vray que pour cela il semble qu'il faudroit sçavoir précisément, & au juste, quelle doit être la disette, qui peut faire passer pour pauvre, & quelles preuves suffisent pour montrer qu'on est dans cet

état. Or c'est ce qu'il n'est guéres possible de marquer exactement. Crassus vouloit qu'on ne pust se dire riche, * à moins que d'avoir assez de revenu pour entretenir une armée. Et sur ce pied-là il y auroit bien des pauvres, qui ne laisseroyent pas d'être fort à leur aise. On cite quelques Autheurs, qui veulent que l'on soit pauvre quand on n'a pas 50. écus d'or. Mais il faut avoüer qu'on ne sçauroit rien fixer là-dessus; parce qu'il faut avoir égard aux temps, & aux lieux, & à toutes les circonstances des personnes & des choses, en quoy la diversité est trés-grande.

Du reste ce n'est point assez pour justifier qu'on est pauvre, que de faire voir que l'on n'a pas cette somme, ou telle autre qu'on pourroit juger suffisante pour tirer un homme de la necessité: Il faut aussi qu'il paroisse que l'on n'a rien dont on la puisse faire. C'est par cette raison qu'il y a beaucoup de gens, qui quoy qu'ils n'ayent pas un seul sol, n'en sont pas pour cela plus en droit de prétendre aux immunitez des pauvres. Tels sont, par exemple, ceux qui ont 1. de bonnes obligations; ou 2. des meubles de prix,

* *Dion Cassius Lib.* 40.

prix ; ou 3. des fonds, dont ils tirent un revenu considérable : Car quelle justice y auroit-il que leurs créanciers perdissent le droit qu'ils ont d'exiger leurs dettes, puis qu'ils en peuvent tirer payement sur quelqu'une de ces choses, pourvû que ce ne soyent pas des choses litigieuses, ou des fonds ecclésiastiques, ou des biens dotaux, qui pour la plus-part ne se peuvent aliéner. Tels sont encore 4. ceux qui sont sur le point de recueillir quelque riche succession, ou quelque legs considérable ; ou 5. à qui l'une ou l'autre de ces deux *causes lucratives* ne peuvent manquer ; ou 6. qui peuvent satisfaire leurs créanciers par leur travail & par leur industrie, ou par quelque autre moyen semblable. Enfin l'on met dans le même rang ceux que l'on void faire des présens & des libéralitez considérables. Car puis qu'ils ont dequoy donner à ceux à qui ils ne doivent pas, ils sont présumez par toute sorte de raisons avoir suffisamment dequoy payer ceux à qui ils doivent.

Aprés avoir ainsi expliqué, dans les quatre premiers Chapitres, tout ce qui peut servir à bien marquer les sujets, que les Loix des Immunitez & des Priviléges accordez aux Pauvres regardent ;

dent; M. de Eyndhoven passe dans le V. qui est le dernier, au détail de ces exemptions. Et comme il avoit dessein de n'en oublier aucune, il suit pas à pas *Justinien* dans ses *Institutes*, & il ne laisse pas une *Rubrique*, où il soit parlé des Pauvres, ou qui y ait quelque rapport, sur laquelle il ne fasse quelques remarques. Ainsi ce Chapitre faisant le plus essentiel & le principal de l'Ouvrage, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il soit quatre fois aussi long que tous les autres ensemble. L'Autheur y recherche d'abord l'origine de ces Priviléges, & de ces Franchises, que les Loix ont accordées à la Pauvreté. Il ne doute point que le principal motif, qui y a porté les Autheurs des Loix, n'ait été l'humanité & l'équité naturelle. Quoy qu'il ne veüille pas nier que plusieurs d'entr'eux, ayant eu fort-peu de part aux faveurs de la Fortune, n'en ayent esté d'autant plus portez à adoucir par ces Immunitez ce qu'ils sçavoyent par leur propre expérience qu'il y avoit de dur & d'amer dans la pauvreté. Il remarque en effet qu'il y en a eu de si nécessiteux, & de si pauvres, qu'ils estoient obligez de travailler des mestiers les plus méchaniques pour avoir dequoy subsister.

On

On ne s'attend pas, je m'assûre, que nous suivions nôtre Autheur dans l'examen de toutes ces Loix. Cela nous méneroit trop loin, & ne seroit pas d'un grand divertissement aux Lecteurs. Nous nous bornerons donc à deux ou trois remarques, qui pourront servir pour échantillon. M. de Fyndhoyen rapporte dans le *Paragr.* 76. entre les Privileges des Pauvres, le droit qu'ils ont d'exiger ce qui leur est legué par un Testament écrit de la main du Testateur, quoy que d'ailleurs il fust nul par le défaut des formalitez ordinaires. Il ne se peut rien assurément de plus juste & de plus charitable tout ensemble que cette disposition. Mais le *Paragr.* 109. nous fait conte par occasion un fait bien nouveau & bien singulier. Une Dame de qualité, de la Province de Dauphiné, estant devenuë grosse dans l'absence de son mary, qui estoit allé en Allemagne, & ayant accouché d'un fils, quatre ans tous entiers aprés son départ, cet enfant ne laissa pas d'estre declaré legitime par Arrest du Parlement de Grenoble, du 13. Février 1636. sur ce que la mére jura qu'elle ne l'avoit eu que de son mary, tout absent & éloigné qu'il estoit, & que

sa conception avoit esté l'effet d'une vive & forte imagination. Voilà de quoy appuyer la maxime si souvent alléguée * *Fortis imaginatio generat casum.* Et si Montagne, qui a fait un Chapitre sur cette matiére, avoit sçû une semblable histoire, il n'auroit pas manqué de nous dire là-dessus quelque chose de plaisant. Je m'imagine au reste que l'Arrest n'osta pas tous les scrupules de l'esprit de tout le monde; & que toute l'authorité de Messieurs les Juges de Grenoble n'empêcha point qu'il n'y eust une infinité d'incrédules, qui ne voulurent point, à son exemple, en croire la Dame à son serment.

M. de Eyndhoven met au rang des Immunitez, dont les Pauvres jouyssoyent autrefois, * d'Exemption des *Sportules*, qui estoit un certain droit que prenoyent les Juges; qui revient assez à ce qu'on appelle aujourd'huy les *Epices*, à moins qu'on n'aime mieux en faire quelque chose de semblable à ce qu'on nomme les *Consignations.* Quoy qu'il en soit nôtre Autheur débite sur ce sujet une Critique fort curieuse & fort agréable. Dans le *Paragr.* 167. il parle des *Procureurs* & des *Avocats* des

* §. 160.

des Pauvres, qui en quantité de lieux ont des gages du Public pour assister les Pauvres gratuitement. Et dans le *Paragr.* 175. il montre combien ceux, qui exercent ces emplois, sont obligez de porter leurs Parties à la paix, & à accommoder leurs affaires, plustost que d'en venir au procés. Enfin on peut dire que M. de Eyndhoven fait luy-même l'Avocat des Pauvres dans tout cet Ouvrage ; & que son zéle pour ceux qu'il défend n'est pas ce qui y paroist le moins, quoy qu'il y paroisse d'ailleurs un sçavoir fort meslé, & une lecture fort diverse & fort étenduë.

ARTICLE VII.

JOANNIS BRAUNII, *Palatini SS. Theologiæ Doctoris, ejusdemque, ut & Hebrææ Linguæ, in Academia Groningæ & Omlandiæ Professoris, Doctrina Fœderum, sive Systema Theologiæ Didacticæ & Elencticæ. Perspicuâ atque facili Methodo.* C'est-à-dire, *Traitté des Alliances, ou Systéme de Théologie.* Amstelodami, apud Abrahamum Van Someren. Anno 1688. Pagg. 706.

LA plus-part des matiéres de Theologie sont liées les unes avec les autres par tant de divers endroits, que lors qu'il s'agit de les mettre ensemble, pour en composer un corps, on trouve qu'on les peut ranger en mille maniéres différentes. C'est de là que vient cette grande diversité qui se void dans les Systêmes de cette Science; puis qu'il n'y a presque point d'Autheur qui n'ayt le sien particulier, & que ceux-là mêmes qui sont les plus conformes dans leurs sentimens, différent souvent dans leur méthode. Celle que M. *Braunius* a suivie dans cet Ouvrage, ne sçauroit manquer d'avoir beaucoup d'approbateurs, sur-tout parmy les Disciples & les Partisans de *Cocceius*. Car outre qu'elle est fort bien démeslée, & qu'il s'y void beaucoup de clarté; on ne pouvoit guéres prendre un tour, qui fist mieux sentir d'abord combien on est entré avant dans les hypothéses du *Coccéianisme*. Ce que l'on a accoustumé d'appeller *Religion*, ou *Theologie*, M. Braunius l'appelle icy *la Doctrine des Alliances*, qu'il réduit à deux, sçavoir *l'Alliance des Oeuvres*, & celle *de la Grace*. Pour faire voir que ce nom est juste,

il

il remarque qu'on doit observer dans les Alliances divines à peu-prés les mêmes choses que l'on considére dans les Alliances humaines ; Sçavoir I. Le *Contract*, qui en est le Document. II. Les *Parties Contractantes*. III. Les *Clauses* de leur Traitté. Et IV. Les *mesures* que l'on prend pour l'éxecution de ces Clauses. Le Contract de ces Alliances divines est *l'Ecriture Sainte*. Les Parties qui traittent ensemble sont *Dieu & l'Homme*. Les Clauses de leur Traitté sont, dans la *Premiére* Alliance, *l'Obéissance parfaite* que Dieu y exigeoit de l'Homme ; & *la vie Eternelle* qui en devoit être le prix. Et dans la *Seconde* c'est *la Foy en Jesus-Christ le Rédempteur*, que Dieu demande de tous ceux qui veulent avoir part à ses avantages ; & *le Salut eternel*, dont il doit couronner cette Foy. Enfin les *Mesures*, qu'il a prises pour rendre ses promesses efficaces, sont les differentes *Oeconomies*, sous lesquelles l'Alliance de Grace a esté diversement dispensée. Sur ce pied-là on peut juger qu'il n'y a rien dans toute la Theologie, qui n'entre fort naturellement dans son Systême ; & qu'il embrasse tout, sans exception, en traitant à fonds de ces

quatre Chefs. C'est ce qu'il a fait dans ce Livre avec autant de netteté que d'érudition & de profondeur. Il a réduit tout son Ouvrage à XXV. Lieux Communs, qui sont compris en deux Volumes. Dans le I. des deux, qui est le plus gros, il explique les trois premières choses, que les Alliances renferment ; & il parle à fond de *l'Ecriture*, *de Dieu*, *de l'Homme*, *de l'Alliance des Oeuvres*, & *de celle de la Grace*. Il donne le II. tout entier à ce qu'il appelle *les diverses Oeconomies* de cette derniere Alliance. Au reste comme il ne s'est pas proposé seulement d'enseigner la *Positive*, mais aussi d'entrer dans la *Controverse*; & que d'ailleurs, dans les matiéres qui ne sont pas fondamentales, il ne se fait pas toûjours une Loy de suivre le chemin le plus battu; on le voit presque partout aux prises avec ceux qui sont dans des sentimens opposez. Il combat sur tout avec beaucoup de vigueur les Docteurs Romains, les Sociniens, les Arminiens, &c. Mais, sans prévenir le Lecteur, on pourra juger de la maniere, dont il s'en acquitte, par ce que nous allons rapporter de quelques-uns des principaux endroits de son Ouvrage.

Dés l'entrée, où il parle de la Théologie en general, il rejette la distinction que l'on fait dans l'Eglise Romaine entre les *Conclusions de Foy*, & les *Conclusions Théologiques*; & il soûtient que tout ce que l'on conclud de l'Ecriture Sainte, par des conséquences nécessaires, n'est pas moins *de Foy*, que ce qui y est formellement exprimé. Il croit donc que la *Raison*, lors que ses concepts sont clairs & distincts, est d'un trés-grand usage dans la Théologie; & que la Révélation étant comme la *Mesure des Veritez* Théologiques, la droite Raison est comme *l'Oeil* de nostre ame, par lequel nous appercevons le rapport des Veritez avec la Révélation. Mais au reste, selon luy, ce n'est pas parler exactement que de dire que la Raison *est la Servante de la Théologie*.

Comme il est persuadé que *la Langue Hébraïque est la premiére de toutes*, & que les preuves qu'il en apporte luy paroissent convaincantes; il se déclare hautement pour l'antiquité des Caractéres, dont on se sert aujourd'huy, contre ceux qui veulent qu'ils soyent *Assyriens*, & qu'Esdras ayt esté le premier qui s'en soit servi pour écrire les Livres Sacrez. Il est vray

que

que l'on void des *Sicles*, où David & Salomon sont représentez, & dont les Inscriptions sont en lettres Samaritaines. Mais M. Braunius répond à cela ; 1. Que l'on n'est pas trop assuré de la vérité de ces Sicles. 2. Que les Samaritains ont bien pû les avoir fait faire à l'honneur de ces deux Princes. Et 3. Que l'on trouve des Médailles encore plus anciennes, dont les légendes sont en caractéres hébreux. Mais quelque antiquité qu'il donne à la Langue Hébraique, & à ses Caractéres ; il croit que ses *Points* sont nouveaux, & bien loin de s'imaginer que Moyse s'en soit servi, il ne veut pas même qu'ils se soyent introduits si tost, aprés le retour de la Captivité de Babylone. Il prétend donc que l'usage de la langue Hebraique s'estant perdu insensiblement, parmy les Juifs dispersez ; & la plus-part ayant besoin de beaucoup d'aydes pour suppléer à leur peu de connoissance ; on commença à inventer quelques-uns de ces Points pour faciliter la lecture des Livres Sacrez, mais qu'on n'acheva d'en mettre le Systéme dans l'état, où on le void aujourd'huy, que plusieurs siécles aprés la venuë de Jesus-Christ.

Pour

Pour ce qui regarde le fond même de l'Ecriture Sainte ; comme il est persuadé qu'une des principales vûës des anciens Prophétes a esté de *prédire l'avenir*, & que l'on n'est pas moins obligé de sonder leurs prophéties que de méditer leurs enseignemens ; il donne quelques ouvertures qu'il croit fort utiles pour pénétrer plus heureusement dans l'obscurité des revélations. Une des principales est de distinguer tout le temps de la durée de l'Eglise en un certain nombre *d'Epoques*, ou *de Périodes*. Il tient que cela est sur-tout nécessaire sous le Nouveau Testament ; & quoy qu'il ne nie pas que cétte distinction ne puisse estre assez arbitraire, il trouve pourtant qu'il n'y a rien de plus raisonnable que l'opinion de ceux qui partagent en *Sept Périodes* tout le temps qui doit couler depuis l'Ascension de Jesus-Christ jusqu'au dernier Jour. La raison en est que le S. Esprit semble luy-même avoir marqué ce nombre, & cette division, dans l'Apocalypse, par les *Sept Eglises*, les *Sept Sçeaux*, les *Sept Tonnerres*, *&c.* Il veut donc qu'en examinant toutes les prédictions, qui se rapportent à chacun de ces Periodes, on fasse réflexion sur ce qui est arrivé à l'Eglise

dans ces mêmes temps, & que si l'on trouve un parfait rapport entre les événemens & les propheties, tant pour la substance des choses, que pour la circonstance du temps, on ne doute plus alors que ces propheties ne soyent accomplies.

Aprés avoir parlé de l'Ecriture Sainte comme d'un *Contract*, l'ordre vouloit qu'il parlast de Dieu, comme *de la Premiere des Parties Contractantes*. C'est ce qu'il fait avec étenduë, en expliquant ce qu'on en doit croire, & appuyant ce qu'il en dit de passages, & de raisons. D'abord il soûtient que nous avons naturellement *l'Idée* de Dieu; que cette Idée nous le represente comme un Estre souverainement *Parfait*; qu'elle nous conduit naturellement à *l'Unité* de son Essence; & que le *Polytheïsme* ne s'est établi parmy les Payens qu'à l'occasion des divers *Noms*, que l'Ecriture donne à Dieu, pour marquer ses divers *Attributs*, comme celuy d'*Adonaï*, *de Jehova*, d'*Elohim*, *Tzabaoth*, *Helion* &c. Dont les Payens ont fait leur *Jupiter*, leur *Adonis*, leur *Sabazius*, leur *Helios*, &c. Il prouve ensuite que Dieu est un Estre purement *Spirituel*, contre les *Anthropomorphites*, qui luy donnent la figure humai-

ne

ne, & contre *Spinoza*, qui veut que le Monde même soit Dieu. Il fait voir qu'il est *immense*, contre Vorstius; que sa Nature est *très-simple*, contre les Sociniens, & les Remonstrans, &c.

On a accoûtumé de distinguer en Dieu de deux sortes de *Science*; l'une de *Simple intelligence*, par laquelle on veut qu'il se connoisse Soy-même & toutes les choses possibles; & l'autre de *Vision*, que l'on borne aux choses qui doivent estre produites. M. Braunius n'admet pas cette Distinction dans un sens, qui supposeroit que les choses fussent possibles d'elles-mêmes, & avant tout Décret de Dieu; parce qu'il s'ensuivroit de là qu'elles en seroyent independantes de leur nature, & que Dieu par ses Décrets ne feroit que changer leur état de *possibilité* en celuy de *futurition*. Il croit donc qu'à proprement parler, toute la Science de Dieu, à l'égard de ce qui est hors de luy, est une Science *de Vision*. Ce qui ruine de fond en comble la Science *Moyenne*, qu'il combat aussi par quantité d'autres raisons.

Il n'est pas de l'avis de ceux qui prétendent que Dieu estant infini ne doit pas remplir seulement le Monde, mais aussi

aussi les *Espaces imaginaires*, qu'ils posent au delà du Monde; & qui, pour rendre leur opinion plus sensible, ajoûtent que si Dieu anéantissoit tout l'air qui est renfermé, par exemple, dans un Tonneau; il se feroit par là un espace vuide, qui seroit proprement ce qu'on appelle un *Espace imaginaire*, & que Dieu ne laisseroit pas de remplir encore par son Essence. M. Braunius répond à cela, 1. Que nous n'avons aucune idée de *l'Annihilation*, ni aucune révélation, qui nous en instruise. 2. Que si Dieu anéantissoit tout ce qui est dans un Tonneau; les bords ou costez du Tonneau se toucheroyent, en sorte qu'il n'y auroit plus aucun espace. C'est la réponse ordinaire des Cartesiens à cette Objection; mais qui, à dire le vray, ne semble pas les tirer d'affaire, ni résoudre entierement la difficulté. En effet que répondront-ils, si on leur demande par quelle Mathematique ils conçoivent que tous les points d'une Superficie concave, telle qu'est celle d'un Tonneau, puissent se réunir ensemble, sans que cette Superficie s'anéantisse; ou qu'elle puisse s'anéantir sans se mouvoir; ou qu'elle puisse se mouvoir sans estre poussée de tous costez par les Corps extérieurs; ou que

ces Corps extérieurs la puissent pousser, lors que rien ne les oblige à occuper la place qu'elle laisseroit, & qu'il n'est pas possible qu'ils l'occupent sans en laisser tout autant de vuide ailleurs ?

Quoy qu'il soûtienne que la Raison éclairée embrasse sans peine le Mystére de *la Trinité*, il ne croit pas néanmoins qu'on le puisse démontrer par la raison seule : & il prétend faire voir que toutes les preuves naturelles, qu'on en apporte ordinairement, sont & peu solides, & insuffisantes. Avec tout cela il tient que ce Mystére a été connu dez le commencement par les Anges, & par Adam même dans son état d'intégrité ; qu'Adam en transmit la connoissance aux anciens Patriarches, & qu'elle s'est conservée parmy les Juifs, jusques assez prés du temps de la venuë de Jesus-Christ. Ce qu'il avance à l'égard de *l'Ordre des Decrets divins* paroistra peut-estre un peu paradoxe. Car il prétend qu'il n'y a point proprement de difference entre les *Supralapsaires*, & les *Sublapsaires*, & qu'il n'y a rien de plus facile que de concilier leurs sentimens. On le fait, selon luy, en disant que si l'on regarde la fin, que Dieu s'est proposée dans ses Decrets, il est certain

que l'objet de la Predestination est l'homme *créable & labile*; mais qu'à l'égard du moyen, & de l'execution, c'est l'homme *déja créé, & tombé dans le peché*.

Des deux opinions, qui partagent les Sçavans, sur ce qui regarde la *Saison*, en laquelle Dieu créa le Monde; l'une qui veut que ç'ayt esté au commencement de l'*Automne*; l'autre qui en assigne le point à *l'Equinoxe du Printemps*; M. Braunius embrasse cette derniére, comme la plus vray-semblable. Il soûtient mesme qu'elle doit avoir esté celle des Juifs, puis qu'il est constant par le Livre d'Esther que le mois *d'Adar*, qui est nostre mois de *Février*, estoit leur douziéme mois; d'où il s'ensuit que le mois de *Mars* devoit estre le premier de l'année. Il est fort Cartesien sur le Chapitre de la *Composition du Monde*; comme il est aisé de juger par ce qu'on a dit de son sentiment à l'égard de l'annihilation. Il a pourtant là-dessus des choses fort singuliéres; comme la remarque qu'il fait que le Jour précéda la Nuit dans les jours de la Création.

Il suit encore les mêmes principes, lors qu'il vient à parler de *l'Homme*, dont il prétend que le *Corps* soit une

Machine, qui ne se meuve que par des ressorts purement matériels, sans que l'*Ame* raisonnable luy donne, ni la vie, ni le mouvement. Il rapporte là-dessus l'histoire d'un enfant né en Allemagne du temps de Luther. Cet enfant parvint jusqu'à l'âge de douze ans, sans avoir fait que les fonctions qui sont communes à l'Homme & à la Beste, & sans avoir jamais donné aucun signe d'intelligence & de raison. Pour l'*Ame*, il la définit, avec tous les Cartésiens, *Une Substance qui pense*, c'est-à-dire, un Estre dont toute l'essence consiste à penser; en sorte que l'acte général de penser, qui est sa substance, est le principe des pensées particuliéres qui s'y forment, à mesure qu'il est déterminé à des maniéres différentes de penser. Il conclut de là que l'Ame doit estre nécessairement *immortelle*; parce que n'estant qu'un acte continuel, cet acte ne peut estre détruit, ni par un acte corporel, qui ne sçauroit estre que le mouvement d'un corps, c'est-à-dire, un accident, qui n'est point capable d'anéantir une substance; ni par un acte spirituel, qui ne seroit aussi luy-même qu'un acte de penser: Or comment un acte de penser pourroit-

il

il opérer la destruction d'un autre acte de même nature ?

Aprés avoir parlé de Dieu, & de l'Homme, qui sont les Parties contractantes ; il parle des *Traittez*, ou des *Alliances*, dans lesquelles il remarque quatre choses principales. 1. Le *Devoir*, que Dieu y exige de l'homme. 2. La *Sanction*, c'est-à-dire, les *Promesses*, & les *Menaces*, dont Dieu accompagne son Commandement. 3. Le *Consentement* de l'Homme, qui s'y sou-mêt, & qui y acquiesçe. Et 4. Le *Droit* qu'il acquiert sur ce que Dieu luy a promis ; lors qu'il a accompli les devoirs, qui luy en doivent faire obtenir la jouyssance. Toutes ces quatre choses se trouvent marquées dans *l'Alliance des Oeuvres*, que Dieu traitta avec Adam, dans l'estat d'innocence. I. Le Devoir, que Dieu luy imposa, ce fut *une parfaite Obeyssance* à tous les Commandemens de la Loy naturelle, & au Commandement de droit positif touchant l'Arbre de Science de bien & de mal. II. La *Sanction* consistoit d'un costé dans la *Promesse* d'une Vie éternellement heureuse dans le Ciel, où il auroit esté transporté en corps & en ame, selon nostre Autheur : & de l'autre

tre dans *la Menace* d'une mort & d'un supplice éternel. Le *Consentement* de l'Homme paroist par l'aveu qu'Eve fit sur ce sujet au Serpent. Et pour ce qui est du *Droit*, que l'Homme se seroit acquis, s'il avoit soutenu la Tentation, & qu'il eust perséveré dans l'obéissance; il n'auroit pas esté fondé sur aucun mérite de la part de l'Homme, mais sur la *Promesse* qu'il en avoit reçuë de Dieu, accompagnée de *deux Sacremens*, qui luy en estoyent comme un double gage, sçavoir le *Paradis Terrestre*, & *l'Arbre de Vie*. Car pour ce qui est de *l'Arbre de Science de bien & de mal*, nostre Autheur soûtient qu'il ne pouvoit estre un Sacrement, puisque l'usage en estoit défendu, & que cependant l'essence du Sacrement consiste dans l'usage naturel du Signe.

Les mêmes choses se rencontrent dans *l'Alliance de la Grace*, qui succéda fort promptement à celle des Oeuvres, laquelle n'eut aucun effet à cause de la desobéissance de l'Homme. M. Braunius comparant ces deux Alliances l'une avec l'autre, remarque ce qu'elles ont de commun, & ce qu'elles ont de différent. Leurs principales différences consistent, 1. Dans les

Con-

Conditions. Car l'Alliance de Nature demandoit les *Oeuvres*, & l'Alliance de Grace demande *la Foy en Jesus-Christ*. 2. Dans la *maniére de traitter*; parce que la premiére n'eût besoin d'aucun Répondant ou *Médiateur*, au lieu qu'il a esté d'une absoluë nécessité qu'il en intervinst un dans la Seconde. 3. Dans *l'Etenduë*; puisque celle de la Premiére estoit incomparablement plus grande, s'il en faut croire M. Braunius, que celle de la Seconde; la premiere ayant embrassé généralement tous les hommes, au lieu qu'il soûtient que cette derniére est restrainte aux seuls Elus. 4. Enfin elles different infiniment à l'égard de *l'Efficace*. Car au lieu que l'Alliance des Oeuvres ne sauva jamais personne, celle de la Grace est salutaire à tous ceux qui y sont compris. On void à quelle discussion une matiére si vaste l'engage, & combien il doit parcourir de Lieux Communs pour l'expliquer. Il renferme donc dans cette Partie de son Traitté tout ce qui regarde les *Clauses*, la *Substance*, & le *fond* mesme de *l'Alliance de la Grace*, c'est-à-dire, le *Troisiéme* des principaux *Chefs* qu'il s'estoit proposé de considérer.

Reste

Reste le IV. & dernier, qui comprend les differentes *Oeconomies*, ou *Dispensations*, de cette Alliance. C'est la matiére du II. Volume, où l'on entre dans un grand détail sur chacune de ces Oeconomies qu'on réduit à *Trois*. La I. est celle qu'on appelle *de la Promesse*, que l'on prétend qui ait duré depuis Adam jusqu'à Moïse. La II. est celle du *Vieux Testament*, qui a subsisté depuis Moïse jusqu'à Jesus-Christ. Et la III. est celle *du Nouveau Testament*, qui doit durer depuis Jesus-Christ jusques à la fin du Monde. On sçait bien que ce n'est pas là la division la plus commune, & que la plupart des Théologiens ne font de ce qu'il appelle *la Promesse* qu'une partie du Vieux Testament. Mais M. Braunius prétend qu'ils se trompent ; puisqu'outre que le Vieux Testament n'a esté institué que sur la Montagne de *Sinaï*, (Gal. 4. 24.) il y a trop de difference entre la Loy & la Promesse pour les pouvoir confondre ensemble. A son avis, sous la Promesse on ne sçavoit ce que c'estoit que de Sabbaths, non plus que de Distinctions de Viandes, ni de Jours de Feste, ni de Purifications. En un mot le Joug des Cérémonies n'étoit pas encore venu,

nu, & l'Eglise n'estoit point bornée à un petit coin du Monde.

Mais les choses changerent de face, lors que l'Eglise passa sous la *Seconde* Oeconomie, qu'on peut bien appeller *Légale*, non seulement parce que le nombre des Loix y estoit incomparablement plus grand que sous les deux autres, mais encore parce que la Loy *Morale* elle-mesme, quoy que commune à toutes les trois, avoit dans celle-cy quelque chose de particulier & de plus *légal*. On peut bien juger que dans les hypotheses où il est, il ne tient pas que le IV. *Commandement* ait rien de Moral. Aussi veut-il qu'il ait esté aboli sous l'Evangile, en sorte que si maintenant on observe quelque jour, ce n'est plus en vertu de ce Précepte, mais seulement par cette raison qu'il faut rendre à Dieu un culte public; ce qui demande nécessairement qu'on détermine quelque jour, mais dont le choix a esté laissé à la liberté de l'Eglise. Car il soûtient que le *Dimanche* n'a non plus esté institué par les Apostres que par Jesus-Christ. Enfin c'est suivant les principes du Systéme qu'il a embrassé, qu'il veut que la Loy *Cérémonielle* en général n'ait esté donnée aux Israëlites qu'en consé-

quence

quence du *Veau d'Or*, & pour leur eſtre un chaſtiment & un reproche continuel de ce crime. Il ſe démeſle le mieux qu'il ſe peut des difficultez qu'on fait là-deſſus ; & aprés avoir fait l'hiſtoire en petit des avantures de l'Egliſe ſous cette Vieille Oeconomie, il montre que celle-cy devoit faire place à la *Nouvelle*, & qu'ainſi elle devoit néceſſairement finir.

Parmy les avantages qu'il donne à cette *derniére* ſur l'autre, il n'y en a point qu'il trouve plus conſidérable que la maniére dont Dieu y agit avec les fidéles, incomparablement plus favorable que celle dont il agiſſoit avec ceux du Vieux Teſtament. Car au lieu que ſous l'Evangile les fidéles ſçavent qu'*il n'y a plus de condamnation pour eux*, Dieu leur ayant pleinement remis toutes leurs offenſes, parce que Jeſus-Chriſt les a entiérement expiées par l'effuſion de ſon ſang ; on prétend que Dieu ne faiſoit autre choſe ſous la Loy que *de ne les pas imputer*, & de les laiſſer comme en ſouffrance. C'eſt là fameuſe Diſtinction de Meſſieurs les *Cocceiens* entre ἄφεσις & πάρεσις, dont ils veulent que la premiére ſignifie une *Rémiſſion pleine & entiére*, qui ne ſoit que pour les Chrétiens ; au lieu que

 l'au-

l'autre ne marque qu'une certaine *Tolérance*, qui laisse passer les fautes, sans les relever, & sans les punir ; ce qui est, à leur avis, tout ce qui estoit accordé aux Juifs. Ils estoyent bien, dit nostre Autheur, délivrez de la peine éternelle, à cause de Jesus-Christ, aussi-bien que nous : mais ils n'estoyent pas délivrez du *Reat* par un payement *effectif*, & ainsi ils n'avoyent pas une rémission parfaite & entiére.

Comme l'Alliance de Grace a ses *Sacremens*, aussi-bien que celle des Oeuvres, M. Braunius les compare les uns avec les autres, & il en marque exactement les conformitez & les différences. Il fait venir l'origine du *Baptême* de bien loin ; car il l'attribuë à *Jacob*, lors qu'il se purifia avec toute sa famille, [Genes. 35. 2.]. Du Traitté des Sacremens il passe à celuy de *l'Eglise* & de ses *Ministres* : & là-dessus il justifie la *Vocation* des Réformateurs, & la *Séparation* des Eglises Protestantes d'avec la Romaine. Il fait encore icy l'histoire de l'Eglise du Nouveau Testament en raccourcy. Il parle de ses divers destins ; de ses combats avec *l'Ante-Christ* ; de l'origine, du progrés, & de la défaite de cet Adversaire ; de la gloire & du bon-

heur,

heur, dont l'Eglise jouira aprés qu'elle aura eu triomphé de luy, par le *Règne* glorieux que Jesus-Christ doit s'établir en ce temps-là sur la Terre. Et aprés nous avoir donné une idée d'autant plus juste de cette grande révolution, que la description qu'il en fait n'a rien d'outré ni d'excessif; il finit par ce dernier comble de félicité, qui doit suivre la Résurrection; & dont ce bonheur temporel, qui, à son avis, la précédera immédiatement, sera comme un préparatif, ou comme un échantillon, & comme une image.

ARTICLE VIII.

משניות עם פירוש ר' עובדיה מברטנורה ועם תוספת יום טוב וכו׳. C'est-à-dire, *La* MISNA, *ou le Texte du* TALMUD, *avec le Commentaire du Rabbin* Abdias de Bartenora, *& les Additions de* Jom Tob. A Amsterdam chez David Tartas, 1688. in 4. 2. Voll. Pagg. 926. & 1164.

ON ne peut pas faire plus d'état d'un Livre que les Juifs en font du *Talmud*. Il y en a un fort grand nom-

nombre, qui le préférent à l'Ecriture Sainte; & ceux dont les sentimens sont plus modérez, croyent que pour le moins il doit aller du pair avec elle. Ils prétendent* les uns & les autres que celle-cy ne se peut entendre sans l'ayde de celuy-là, & qu'en un mot le Talmud est le fondement & la clef de tout. Aussi l'appellent-ils *Talmud*, comme qui diroit le Thrésor de la *Doctrine* & de la *Science*; & ce nom qui n'est pas moins grand que celuy de *Thorah*, qu'ils donnent aux cinq Livres de Moyse, & dont la signification est presque la même, fait voir qu'ils ne le regardent pas avec une moindre vénération. En effet ils disent qu'il n'est pas moins *la Loy de Dieu* que le Pentateuque; & ils tiennent pour constant que Dieu l'enseigna de vive voix à Moyse, pendant les quarante jours qu'il demeura sur la Montagne de Sinaï. C'est pour cela que le Talmud s'appelle chez eux *la Loy Orale*; & ils soûtiennent qu'il y faut puiser l'explication de la Loy écrite.

Cependant il est difficile de rien imaginer de moins raisonnable que les expli-

* *Rabbi* Bechaï *cité par Buxtorf*, *& une infinité d'autres*.

plications qui y sont données aux Passages de l'Ecriture, ni rien de plus extravagant que les contes, & les visions chimériques, dont tout y est rempli. C'est sans doute ce qui fait que si l'entestement des Juifs pour cet Ouvrage est extrême, il n'est pourtant pas absolûment universel. Les *Rabbanistes*, qui sont le grand nombre, & que l'on doit regarder comme le corps même de la Nation, le prenant pour le fondement de leur créance & de leur culte, ne peuvent manquer d'en recevoir tout le contenu avec beaucoup de soûmission. Mais les *Carraïtes*, dont on dit qu'il y a une assez grande quantité à Constantinople, au Caire, en Moscovie, en Pologne, & ailleurs, bien loin d'avoir pour le Talmud une pareille déférence, le rejettent au contraire avec un profond mépris, comme le livre du monde le plus plein de réveries & d'absurditez.

Aprés cela il me semble qu'il n'y a pas de sujet d'estre surpris si les Chrétiens, qui, outre les niaiseries & les impertinences, dont les Carraites sont choquez dans le Talmud, y ont trouvé des injures & des blasphémes contre Jesus-Christ, l'ont diverses fois condamné au feu; & si au commencement

du siécle passé, le sçavant *Reuchlin* eut toutes les peines du monde à garentir, & ce Livre-là, & les autres de la même espécé, contre les poursuites de *Pfefercorne* Juif converti, qui fit tout son possible pour persuader à l'Empereur Maximilien de les brûler tous, & d'en abolir entiérement la mémoire. On se rendit pourtant enfin aux raisons de Reuchlin; & l'on considéra qu'aprés tout les Livres des Juifs pouvoyent plus servir à la Religion Chrétienne que luy nuire. On jugea même que rien n'estoit plus propre à faire sentir aux Juifs la fausseté de leur créance, & la vanité de toute leur Religion, que l'absurdité manifeste de tant d'imaginations, & de fables. Enfin l'on crut qu'il y avoit dans ces Livres une infinité de choses, qui pouvoyent donner de la lumiére aux endroits obscurs du Vieux & du Nouveau Testament, & d'où l'on pouvoit tirer des preuves incontestables de la vérité des faits rapportez dans l'Evangile. Ces raisons firent qu'on se résolut de laisser aux Juifs leurs Livres; & qu'avec les autres ils conservérent leur Talmud. Mais pour mieux juger de l'usage qu'on en peut tirer, voyons en deux mots ce que c'est que ce fameux Livre.

Nous

Nous n'en sçaurions guéres donner une idée plus juste qu'en disant que c'est *le Recueil authentique de la Doctrine Judaïque*, & pour le dire ainsi, *le Code des Juifs*, qui contient leur *Droit Civil*, & leur *Droit Canon*, & qui leur sert encore aujourd'huy de régle dans tout ce qui regarde la Religion, & dans toutes leurs affaires, soit civiles, soit criminelles. Il est composé de deux parties principales. L'une est *la Misne*, ou *les Misnajoth*; qu'ils appellent ainsi pour marquer que c'est comme une *Seconde Loy*, ajoûtée de Dieu à la premiére, pour l'expliquer & pour l'éclaircir. L'autre est la *Gemare*, c'est-à-dire, la *Perfection*, & le *Supplément*; où l'on prétend que l'on ayt donné comme la derniére main à l'ouvrage, parce qu'on y trouve des explications plus amples & plus distinctes des matiéres, des Disputes pour & contre, les Décisions de divers Docteurs, & les Solutions des difficultez, & des Questions, qui se peuvent faire sur la *Misne*. Ainsi la *Misne* est comme le *Texte*: Et la *Gemare* est comme la *Glose*, ou le *Commentaire* de ce Texte, qu'on a accoûtumé d'y joindre à costé ou au dessous. Mais il faut remarquer qu'il y a des Livres

 de

de la Misne*, qui ne sont accompagnez d'aucune Gemare, parce qu'ils traittent de plusieurs choses, dont l'observation ne peut avoir lieu que dans le Temple, & dans la Terre Sainte ; ce qui fait que les Juifs ne s'attachent point à en examiner les matiéres, dans le peu d'espérance qui leur reste de recouvrer leur ancien séjour.

Au reste il ne faut pas oublier qu'il y a de deux sortes de *Talmud* : Le *Jerosolymitain*, fait en faveur des Juifs qui estoyent restez dans la Palestine ; & le *Babylonien*, composé pour tous les Juifs dispersez en Babylone, & dans tous les autres pays étrangers. Mais dans la suite du temps le Talmud *Babylonien*, qui est beaucoup plus complet & plus étendu, prit également le dessus chez les uns & chez les autres ; & comme c'est encore aujourd'huy celuy qui a le plus de vogue, quand on parle du Talmud on entend celuy *de Babylone*, & si l'on veut parler de l'autre, on ajoûte d'ordinaire le mot de *Jerosolymitain*. C'est donc de ce Livre si reveré parmy les Juifs que l'on donne icy la *Misne*, ou le *Texte*, avec le *Commentaire* du Rabbi *Abdias*, ou *Obadias de Bartenora*, que l'exactitude avec laquelle il s'attache au

* *Il y en 427.*

Texte,

Texte, & une maniére de s'exprimer assez claire, ont fait estimer. On y a joint les *Additions* du R. *Iom Tob*, Autheur de réputation, & qui s'est rendu célébre par divers autres Ecrits. Le Commentaire d'*Abdias* occupe les Colomnes intérieures, & les Additions de *Iom Tob* celles qui sont vers la marge en dehors.

On sera peut-estre bien-aise de sçavoir quand cet Ouvrage a esté fait. On ne peut pas douter que la *Misne* ne soit plus ancienne que la *Gemare*, qui n'a esté faite que pour éclaircir l'autre, & pour la commenter. En effet on prétend qu'elle fut entreprise dez l'an 150. de Jesus-Christ, par le R. *Iuda* surnommé *Hakkadosch*, c'est-à-dire, *le Saint*, sous l'Empire d'Antonin le Débonnaire. Comme ce Rabbin estoit le *Nasi*, ou le Prince du grand Conseil de sa Nation, il crut estre obligé de pourvoir à la conservation de la *Loy Orale*; ce qu'il jugea ne pouvoir faire, dans cette grande dissipation qui estoit arrivée aux Juifs, qu'en la rédigeant par écrit. * Il se servit donc du crédit qu'il avoit auprés de

* *Moses Mikkotzi in Sepher Mizvos gadol.*

de l'Empereur, pour assembler toutes les piéces dont cet Ouvrage est composé ; soit en recueillant les divers Mémoires qu'on pouvoit en avoir de son temps, dont il fit par-tout une fort exacte recherche ; soit en consultant les plus sçavans Docteurs de son Siécle, qu'il assembla même de divers endroits, par la permission de l'Empereur. Ce fut ainsi qu'il vint à bout de cette Compilation, laquelle fut aussi-tost reçuë généralement de tous les Juifs, comme ne contenant rien, que Dieu n'eust enseigné à Moyse de sa propre bouche, & qui n'en fust venu par une fidéle & inviolable Tradition. C'est ce que la *Misne* elle-même dit en propres termes * dans la IV. Partie. *Moyse*, est-il dit en cet endroit-là, *reçut la Loy sur Sinaï, & la donna à Josué, & Josué aux Anciens, & les Anciens aux Prophétes, & les Prophétes la donnérent aux Gens de la Grande Synagogue.* Tout le monde convient que la *Misne* est écrite d'un style assez pur, mais fort coupé & fort concis, & qui se trouvant en quelques endroits susceptible de divers sens, fait qu'on y remarque

* *Seder Nezicbin Massecheth Avoth. Perek* א.

marque quelque obscurité, quoy qu'à parler généralement l'expression en soit assez nette & assez intelligible. Il n'en ést pas de même de la *Gemare*. C'est un Chaldaïque meslé d'un tres grand nombre de mots étrangers, Grecs, Latins, Arabes, Persans, &c. que les Juifs de ce temps-là avoyent tiré des divers pays, où ils s'estoyent trouvé dispersez, ce qui fait que le langage en est assez difficile à entendre. Elle contient aussi plusieurs réveries, qui ne sont point dans la *Misna*, & l'on peut dire que c'est une Glose beaucoup pire que le Texte. Celuy qui y mit le premier la main fut R. *Assé*, Chef d'une Echole, ou Academie de Juifs, au pays de Chaldée, vers la fin du IV. Siécle. Son fils *Mar* ayant entrepris de continuer le travail de son pere, & R. *Maremar* son Collégue, & Successeur de R. Assé dans le Rectorat, s'estant engagé d'y travailler avec luy; ils s'attachérent tous deux avec tant d'application à cet ouvrage, qu'ils y mirent enfin la derniére main, aprés y avoir employé soixante & treize ans. Ainsi le Talmud se trouva complet, environ l'An de Jesus-Christ 500; & ayant esté dez-lors mis au jour sous le nom de *Talmud Babylonien*, il fut reçu de tous

les

les Juifs avec un applaudissement général, & enseigné par leurs Docteurs dans toutes leurs Academies.

Il est divisé en VI. Parties Générales, dont chacune est subdivisée en plusieurs Livres, & chaque Livre en plusieurs Chapitres. La I. Partie traitte des *Semences*, & de ce qui s'en produit, des herbes, des Arbres & de leurs fruits, de leur usage public & particulier, par rapport à la Religion, des Priéres & des Actions de Graces, que l'on doit rendre pour ces biens, &c. La II. parle des *Festes*, & des Jours sacrez & solemnels, comme le Sabbath, la Feste de Pasque, &c. du temps où il les faut commencer, & de celuy où on les doit finir, de la maniére de les célébrer, & des autres choses qui s'y rapportent. La III. parle des *Femmes*, & de leurs devoirs, des Mariages, des Divorces, & des divers accidens qui leur arrivent. La IV. traitte des *Dommages*, qu'on reçoit des hommes, ou qui sont causez par les animaux, & des dédommagemens, ou réparations, qui s'en doivent faire. La V. parle des *Choses Saintes*, comme les Sacrifices, les Oblations, les Victimes pures qu'il faut présenter, les poids & les mesures du Temple,

&c.

La VI. enfin traitte des *Purifications* par rapport aux choses sujettes à quelqu'une des souillûres légales. Cette Partie est beaucoup plus grande & plus étenduë qu'aucune des autres.

Il ne reste plus qu'à dire un mot de l'Edition que l'on vient de faire. Car on juge bien que nous n'avons pas dequoy nous étendre sur cet Article, puis que ce Livre ne faisant que de sortir de dessous la presse, nous n'avons point eu le temps de l'examiner. On sçait qu'il s'en est déja fait d'autres éditions assez estimées. *Daniel Bombergue* l'imprima pour la premiére fois à *Venise*,* il y a déja prés de deux Siécles, en fort beau papier & en fort beaux caractéres. *Ambroise Froben* l'imprima en-suite à *Basle* en 1581. Mais on retrancha de cette Edition ce que l'on trouva de plus emporté & de plus injurieux contre Jesus-Christ & contre les Chrétiens. Il fut imprimé pour la troisiéme fois à *Cracovie*, mais si mal que les Juifs même n'en feroyent nul cas, sans le soin qu'on prit d'y remettre tout ce qui avoit esté retranché dans l'Edition de Basle. Enfin il s'en fit une fort belle Edition à Am-

* *en* 1520.

Amſterdam chez *Benbeniſti* l'an 1644. Et dans cette Edition on ne fit qu'adoucir un peu les endroits les plus ſcandaleux & les plus choquans de l'Edition de Veniſe. Pour celle qu'on donne icy, il eſt à croire qu'on y a ſuivi la précédente. Au moins le Chapitre IX. de la IV. Partie, qui traitte de *l'Idolatrie*, & qui avoit eſté retranché de l'Edition de Veniſe, paroiſt icy tout-entier. Du reſte l'Edition ſemble aſſez belle & aſſez commode. La forme du Volume paroiſt raiſonnable. Les caractétes en ſont de médiocre grandeur, & fort nets. Et quoy qu'il ſoit aſſez difficile qu'il ne s'y ſoit gliſſé quelques fautes; ceux qui connoiſſent la capacité & l'exactitude de l'Imprimeur, croiront aiſément qu'il n'y en ſçauroit avoir beaucoup, ni de fort conſidérables.

ARTICLE IX.

FRIDERICI SPANHEMII, F. F. *in Acad. Lugd. Bat. Prof. Primarij, De Degenere Chriſtianiſmo Oratio; Recitata quùm ſe annuo Academiæ Lugd. Bat. Regimine tertiùm abdicaret. A. d.* IX. *Febr. A. M. DC. LXXXVIII.*

C'eſt-

C'est-à-dire, *Harangue sur la Corruption du Christianisme, prononcée par M. Spanheim en sortant de la Charge de Recteur de l'Academie de Leyde.* Lugduni Batavorum, apud Abrah. Elzevier Acad. Typographum, 1688. in 8. Pagg. 116.

CE que l'on a dit autres-fois des Harangues de Demosthene, *que les plus longues estoient les meilleures*, se peut dire fort justement de celles de M. *Spanheim*. On y trouve par-tout une variété si agréable, & tout y est si vif & si animé, qu'on ne sçauroit les lire qu'avec plaisir de quelque étenduë qu'elles pussent estre. Quand donc celle cy feroit un Volume beaucoup plus gros ; la longueur n'en feroit pas un préjugé desavantageux, ni pour l'Ouvrage, ni pour l'Autheur, dans l'esprit de ceux qui le connoissent.

La Feste Academique, pour laquelle elle a esté composée, luy fournit la pensée de son Exorde. Aprés avoir exercé un an la charge de *Recteur Magnifique*, il devoit, selon la coûtume, laisser sa place à un Successeur. Il marque d'abord qu'il le fait avec beaucoup de joye : & quoy que cette digni-

dignité, dont il se trouvoit revestu pour la cinquiéme fois, soit tout-à-fait considérable à Leyde, il proteste qu'il ne s'en dépouille pas avec moins de satisfaction que *Fabius Maximus* en fit paroistre en sortant de son cinquiéme Consulat. Une seule chose luy fait quelque peine, à ce qu'il nous dit; c'est l'obligation indispensable, qui est imposée au Recteur en quittant sa charge, d'en couronner les fonctions par une Harangue. Trait de modestie, qui est commun à M. Spanheim avec quantité de grands Orateurs. Il a, dit-il, toûjours regardé cela comme une tres-grande affaire, quand ce ne seroit que par la difficulté de choisir un sujet qui puisse estre au goust de tant de sortes de personnes, de différentes conditions, & de plus différens génies, dont l'Auditoire se trouve rempli. Quoy qu'il en soit, il avoue que dans cette rencontre il n'a pû hésiter long-temps sur le choix. Le triste estat, où l'on void présentement la Religion, ayant arresté son esprit sur les causes de ses miséres, il a crû qu'on ne devoit point les chercher ailleurs que dans la différence qu'il y a entre les Chrétiens d'aujourd'huy & ceux des premiers Siécles.

Pour

Pour faire bien ſentir cette différence à ſes Auditeurs, il fait une excellente peinture de la Pureté & de l'Innocence de l'Egliſe Primitive. Aprés quoy entrant dans une eſpéce de détail des Pratiques, des Dévotions, & des Cérémonies, qui s'y obſervoyent; il montre qu'il n'y en avoit aucune, qui ne tendiſt à inſpirer aux Chrétiens cette Sainteté & cette Innocence exemplaire. Il s'en fallut beaucoup qu'il n'en fuſt de même des Siécles ſuivans, ou la pompe & les richeſſes eſtant entrées dans l'Egliſe, en eurent bien-toſt corrompu la Foy par la corruption des mœurs. Car quoy qu'on puiſſe dire des Cauſes & des Sources des Héréſies; M. Spanheim ſoûtient que l'égarement de l'eſprit y a d'ordinaire moins de part que la malice du cœur, & qu'elles ont preſque toûjours eſté des productions de l'orgueil, de l'ambition, de l'envie, ou du chagrin des Héréſiarques. C'eſt ce qu'il fait voir par une longue & ſçavante induction, à l'égard de celles, qui ont fait le plus de bruit & le plus de ravage dans le monde.

De là il paſſe à noſtre temps; & aprés s'eſtre plaint fort éloquemment de ce que les Proteſtans, qui ont con-

servé la pureté de la Foy, ne sont pas exempts des divisions & des vices, qui en avoient accompagné la corruption; il leur fait sur ce sujet de tres-belles remonstrances. Il leur représente avec beaucoup de force le peu d'importance des choses, sur lesquelles ils se partagent avec autant de chaleur que s'il s'agissoit des points les plus fondamentaux. Il leur montre que leur intérest ne les oblige pas moins que leur devoir à s'unir étroitement; & il les exhorte au support & à la condescendance mutuelle. Il finit par une tres-belle Apostrophe en forme de Priére à Jesus-Christ, qu'il supplie de vouloir garantir son Eglise des entreprises de ses Ennemis, & d'unir par les liens d'une inviolable Charité tous les cœurs de ses Fidéles.

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

RERUM ANGLICARUM, *Scriptores Veteres ex vetustissimis M. SS. plerique nunc primum in lucem editi. Vol. I. & II.* C'est-à-dire, *Recueil d'Anciens Autheurs qui ont écrit l'Histoire d'Angle-*

gleterre. Oxoniæ è Theatro Scheldoniano, An. 1684. & 1688. in fol. Pagg. 593. & 594.

Comme ces deux Volumes sont deux Parties d'un mesme Ouvrage, & qu'il n'y a nulle raison de les séparer ; on ne doute point que le Public ne soit bien aise qu'on luy rende conte, en mesme temps, de l'un & de l'autre, dans ces Nouvelles, où l'on n'en a point encore parlé. Et c'est ce qui se pourra faire, avec toute l'étenduë nécessaire, dans un autre Mois.

II.

Veritas Evangelica Triumphans de Erroribus quorumvis Sæculorum. Opus Historico-Theologicum in II. Tomos distributum. Opera & studio MELCHIORIS LEYDECKERI *SS. Theol. Doct. & Prof.* C'est-à-dire, *La Verité Evangelique triomphant des Erreurs de tous les Siécles.* Trajecti ad Rhenum, Typis Rudolphi à Zyll, 1688. in 4. 2. Voll. Pagg. 413. & 716.

Cet Ouvrage de M. *Leiddecker* a pour but de justifier la Vérité de la Religion Réformée ; soit à l'égard de ses *Principes*, qu'il soûtient estre ceux du Véritable Christianisme ; soit à l'égard de ses *Dogmes*, qu'il prétend démontrer par leur liaison avec ces Principes, & par leur rapport aux Oeconomies divines dans l'affaire de nostre Salut. Comme cette matié-

re

re est importante, & que l'Autheur, qui est habile, ne peut manquer de l'avoir traittée avec solidité & avec force; nous nous proposons de parler plus amplement de ce Livre; & ce n'est que faute de temps, & d'espace, que nous le renvoyons à une autre fois.

III.

Les Oeuvres Posthumes de M. CLAUDE. *Tome II. & III. Qui contiennent un Traitté de* JESUS-CHRIST. A Amsterdam chez P. Savouret 1688. in 8. 2. Voll.

LE Public, qui attend sans doute avec impatience la suite des *Oeuvres Posthumes de M. Claude*, sera bien aise de voir icy qu'on luy tient parole, & que le Second & le Troisiéme Tome vont sortir de dessous la presse, & paroistre au premier jour. On en est en effet aux derniéres feuilles, & on en pourra donner le précis dans les Nouvelles du Mois prochain. Cependant on peut assurer les Lecteurs habiles & éclairez, qu'ils verront un Ouvrage digne de la plume de ce grand Homme, & où toute la Theologie est traittée avec une force, & une délicatesse, qu'on ne trouve guéres dans les Systémes communs.

IV.

Histoire Apologétique, ou Défense des Libertez des Eglises Réformées de France. Avec un Recueil de plusieurs Edits, Déclarations & Arrests, & de quelques autres Pié-

Piéces, qui servent à justifier les principaux Faits qu'on avânce dans le Corps de l'Ouvrage. A Mayence chez Jean le Blanc 1688. in 8. 2. Voll. Pagg. 416. & 559. & se r'imprime à Amsterdam chez H. Desbordes & P. Brunel.

NOus avons reçû trop tard cet Ouvrage pour avoir pû luy dönner place dans les Nouvelles de ce Mois. Mais le sujet est trop du temps, & il a esté traitté par une trop bonne plume, pour ne nous pas faire un plaisir d'en parler une autrefois.

V.

Controversiarum adversus Judæos Ternio, id Specimen Operis jam affecti, quo R. ISAACI Chizzuk Emouna *confutatur: Præmissâ Præfatione de Disputationibus adversus Judæos, & subjuncto Monito de Ph. à Limborch cum Judæo Collatione. Auth.* JAC. GOUSSET. *Eccles. Pictau. Pastore, nunc Dordraci exulante.* Dordrechti. Ex. Off. Vid. Gaspari & Theod. Goris. 1688. Pagg. 162.

CE Titre fait voir que ce n'est icy qu'un échantillon d'un gros Ouvrage, dans lequel *M. Gousset* Ministre réfugié à Dordrecht a entrepris de réfuter le Traitté de *R. Isaac* intitulé *Chizzuk Emouna.* On trouve icy trois Disputes sur trois Passages célébres du V. Testament

ment, qui regardent le Messie; & comme M. Gousset est fort versé en ces matiéres, il nous y fait voir des fruits de l'étude qu'il en a faite depuis fort long-temps.

VI.

De l'Usage des Stateres ou Romaines balancées & redoublées. Par CESAR CAZE, *Ecuyer Sieur d'Harmonville.* A Amsterdam chez P. Savouret 1688. in 12.

LEs Stateres balancées ni les redoublées, ne sont point encore à la mode. Mais elles ne sçauroyent manquer d'y estre bien-tost, si l'on s'apperçoit une fois des avantages qu'on leur donne icy sur les Balancées & sur les Romaines communes. Pour en convaincre les Lecteurs, on fait un détail de toutes les difficultez qui se trouvent dans la composition & dans l'usage de ces machines ordinaires: aprés quoy on donne une exacte description des autres, que l'on tasche de rendre sensible par les figures que l'on y ajoûte, & on en marque l'usage. Du reste on avertit icy le Public qu'on a dessein de donner dans quelque temps les Poids des principales Villes de Commerce de l'Europe. A quoy l'on joindra plusieurs Observations sur les differentes maniéres de peser qui sont pratiquées en diverses Villes, & qui ne sont bien connuës que de tres-peu de personnes.

FIN.